

JUSTICE PARTOUT

Coordonné par Camille Soffer et Coline Zuber

JUSTICE PARTOUT

**Outils féministes pour répondre
par nous-mêmes aux violences**

© 2025, éditions le passager clandestin
www.lepassagerclandestin.fr

Traduction : Adèle, Sylvain, Victor, Giu, Alcor, Charlotte, Luce et Lythe.
Édition : Charlotte Thillaye
Corrections : Vladimir Sichler
Graphisme de la couverture : Quentin Poilvet
Création de la maquette intérieure : Quentin Poilvet

AVANT-PROPOS

L'écriture de ce livre commence avec une histoire de violences sexuelles au sein d'un groupe d'amis-es et de voisin-es, ordinaire et déchirante. En voici une version brève et partielle, car cette histoire n'est ni seulement ni d'abord la nôtre. Nous y avons joué le rôle d'amies et de proches, en tant que femmes elles aussi exposées à la violence sexuelle. Les mots choisis ici ont parfois créé des échos, parfois aussi de fortes dissonances avec les voix des principales protagonistes de cette histoire. Ce récit n'existe pourtant que grâce aux paroles de celles qui nous ont précédées et entourées.

En 2018, plusieurs femmes ont progressivement dénoncé les agressions, les viols et les abus dont elles avaient été victimes de la part d'un homme qui leur était proche. Ces femmes étaient nos amies ; cet homme, aussi. Il était impliqué dans les espaces collectifs, lieux de vie et associations qui constituaient le milieu militant, majoritairement blanc, cisgenre et hétérosexuel dans lequel nous évoluions. Le monde s'écroule. Comment cela a-t-il été possible ? Que faire de toute cette douleur ?

Dans ce qui a semblé être l'urgence de répondre, beaucoup de colère, d'ignorance, de maladresse, d'intelligence et d'amitié a été déployé. Comme les autres personnes touchées par la situation, nous ignorions tout ou presque des tentatives et des réflexions qui nous précédaient en la matière. Les enjeux de reconnaissance, de soin, de pouvoir étaient massifs et pressants. Quant à nous deux,

quelques évidences nous guidaient : l'importance de la parole de nos amies violées et agressées, d'abord. Il fallait commencer par les écouter pour comprendre leurs blessures et leurs besoins. Ensuite il fallait agir, mais comment ? Comment trouver une réponse juste ?

Les victimes ont d'abord décidé de construire leur propre réponse aux violences vécues. Avec d'autres, nous avons toutes deux soutenu ce processus, qui nous a posé et nous pose encore des dizaines de questions :

Comment accompagner nos amies ? Comment prendre en compte les besoins, parfois contradictoires, de chacune ? Pouvions-nous vraiment assurer nous-mêmes, en tant que proches, la sécurité et la reconnaissance nécessaires, sans légitimité institutionnelle ni instance tierce ? D'autant que les personnes blessées étaient loin d'avoir toutes le même rapport à la situation, la même confiance – ou défiance – dans la capacité d'un tel processus à leur apporter réparation. Pour tenter de répondre à ces questions, minimalement, l'une de nous deux a décidé d'apporter son aide à l'organisation de rencontres régulières lors desquelles les victimes pouvaient se retrouver et faire le point.

La compagne de l'auteur s'est pour sa part peu à peu éloignée de ce processus, étant la seule, notamment, à envisager de garder un lien avec le responsable des violences. Fallait-il exclure ou accompagner celui-ci ? Et comment empêcher que cela ne recommence, ici ou ailleurs ? Nous n'avions pas encore connaissance de la notion formalisée de processus de responsabilisation. L'une de nous, comme quelques autres personnes, a choisi de maintenir un contact avec l'auteur des violences, pour le confronter, ne pas l'abandonner, le ramener à ses responsabilités, soutenir sa compagne, ne pas le laisser « dans la nature ». Mais quel lien maintenir quand on exige de l'autre qu'il rende des comptes et que la relation prend en partie l'aspect de la moralisation, parfois de la surveillance ?

Plus généralement, qu'est-ce qui avait permis ces actes, et longtemps interdit leur énonciation ? Que changer dans nos relations pour que cessent les violences ? En quoi étions-nous toutes responsables ? Les révélations ont déclenché de nombreuses discussions, en mixité et en non-mixité, dans l'intimité des chambres et des salons, dans les cafés des environs, au sein de nos réseaux associatifs et militants. Plusieurs personnes ont pu parler de violences commises par d'autres hommes. Les transformations, impossibles à mesurer, ont été profondes, mais insuffisantes.

Deux ans plus tard, une autre femme a dénoncé un viol commis par la même personne. L'affaire est aujourd'hui judiciairisée et la procédure, très longue, est loin d'être arrivée à son terme. Nous avons continué à soutenir activement nos amies dans cette nouvelle démarche. Pourtant, nous aurions aimé qu'il puisse en aller autrement. Ce livre est une manière pour nous de ne pas en rester là.

L'idée de recourir à la justice pénale nous plaçait en effet toutes deux, et nous place toujours, face à une contradiction. Parmi nos ami·es et camarades, nous étions nombreux·ses à partager une culture contestataire ou à être engagé·es dans les mouvements sociaux. Les grenades lancées pour casser les protestations, les meurtres commis par la police dans les quartiers populaires, les comparutions expéditives au tribunal, etc. : tout cela constituait une forme d'expérience collective, directe ou indirecte, du maintien de l'ordre établi par le monopole de la violence légitime. Cette expérience rendait difficile le fait de s'adresser à l'institution judiciaire sans avoir le sentiment de céder sur une partie de nos engagements politiques. Et puis, porter plainte, c'était passer par l'épreuve des tests psychologiques, des interrogatoires, des témoignages à charge et à décharge, des années d'attente, du procès. C'était, aussi, prendre le risque de déchirer le tissu complexe de nos relations en deux camps, la défense et l'accusation.

Pourtant, aujourd'hui comme hier, il n'est pas question de laisser de tels actes sans réponse. La gravité, ainsi que le silence qui a d'abord entouré les violences dénoncées, nous ont fait voir l'impact des rapports de genre dans nos vies, qui n'a rien à envier à celui des injustices d'État. Nous avons, comme beaucoup, découvert les violences qui émaillent nos vies intimes. Il est devenu possible de mettre les mots de viol conjugal sur ce que l'une d'entre nous pensait n'être qu'un moment de sexualité minable. Pour l'autre, de ne pas laisser secrètes des violences intrafamiliales et de trouver le soutien pour y faire face. Grâce aux révélations de nos amies, nous avons pris acte de l'ampleur des violences sexuelles révélées par #MeToo, et de l'insuffisance des réponses actuellement existantes. Nous avons appris à écouter ce qui peut ou ne peut pas se dire, à regarder les corps qui peuvent parler et ceux qui ne peuvent pas, ou bien qu'on n'entend pas. C'est tout notre engagement féministe qui s'est trouvé renouvelé et renforcé.

Durant ce long parcours, nous avons tâtonné, improvisé, pris chacune des positions différentes, parfois contradictoires, parfois conflictuelles. Nous n'avons toujours pas de réponses à certaines des questions que nous formulons ici. Toutes deux, cependant, partageons aujourd'hui le sentiment d'une insuffisance dans le suivi de l'auteur des violences. Manque de ressources et d'expérience, réflexe de distanciation, ampleur des violences commises : plusieurs raisons ont participé à construire la figure d'un monstre que, pour beaucoup, il s'agissait simplement d'écarter. Ce réflexe permet souvent à l'entourage, notamment masculin, de se rassurer sans protéger les victimes ou potentielles victimes pour autant, ni répondre à leurs demandes. Exigence que nous ne savons toujours pas satisfaire pleinement.

Ce recueil de textes est une réponse aux manques que nous avons éprouvés intimement, dans nos vies et au cœur des collectifs qui y

tissent patiemment leur trame. Par la transmission des récits, des outils, des savoirs et savoir-faire que nous avons découverts, nous espérons permettre à d'autres de trouver de l'inspiration, du recul et des repères quand surgit la tempête des agressions et des abus. C'est dans cette tourmente, et au fil de nombreuses lectures, d'abord de brochures francophones qui circulent en France et au Québec, puis de textes anglo-saxons, que nous avons peu à peu pris connaissance d'un continent d'expérimentations, d'élaborations pratiques et théoriques, réunies pour la plupart sous le nom de « justice transformatrice ».

Si la rencontre de ce mouvement nous a autant touchées, c'est parce qu'il vise à prendre au sérieux la douleur et le besoin de justice qui s'exprime dans la parole des victimes de violences sexuelles, sans rien céder sur l'analyse des autres dominations structurelles, à commencer par le racisme. Nous pouvions ainsi faire droit à notre condition de femme au sein de notre engagement contre les injustices d'État et de ses institutions, police ou prison.

Diffuser des pratiques de justice extrapénale en français, c'est non seulement faire grandir nos féminismes en mettant au travail les difficultés rencontrées dans la pratique, mais aussi ouvrir la possibilité d'un monde sans police, sans prison, et sans justice pénale – hypothèse très marginale en France, alors qu'elle alimente les luttes aux États-Unis et nourrit la flamme de la révolte. La publication en français du livre *Abolir la police*, par le collectif Matsuda, qui rassemble des textes liés au soulèvement survenu à la suite de l'assassinat de George Floyd aux États-Unis et plus largement au mouvement abolitionniste, nous a notamment beaucoup inspirées.

Au-delà de la seule justice transformatrice, la diffusion de ses hypothèses permet d'ouvrir un horizon abolitionniste pour toutes les alternatives au système pénal, depuis les mesures de justice restaurative proposées avant ou à l'issue d'un procès ou après un

classement sans suite jusqu'aux pratiques de médiation sociale, de socialanalyse et tout ce qui s'invente dans des groupes d'amis-es.

Des journaux aux chambres à coucher, bien au-delà de nos propres réseaux, dans les familles, dans les cercles amicaux, les écoles, les associations culturelles ou sportives, les groupes ou les partis politiques, bref, de la plupart des espaces sociaux nous parvient le bruit de conflits ou de violences qui peinent à se traduire dans le langage de la justice pénale. Soit parce qu'il y a trop d'amour, trop de dépendance et trop de haine mêlées pour vouloir un procès ; soit parce que l'argent, le temps ou les papiers manquent ; soit encore parce que les « faits » n'en seraient pas aux yeux d'un-e juge d'instruction.

Ce que nous questionnons, c'est l'hégémonie du droit, qui prétend résoudre l'immense diversité des situations en les traduisant dans l'unique langage dominant. Cela dit, à l'heure où nous écrivons ces lignes, la France vit au rythme du procès des viols dits de Mazan. Gisèle Pélicot a choisi de faire de ce procès une tribune, et une nouvelle étape dans la discussion sur les violences sexuelles à l'échelle nationale et internationale. Avec ce recueil, il ne s'agit pas de nier l'importance du juridique : instrument du maintien de l'ordre et outil de transformation sociale à la fois, le droit nous apparaît avant tout comme le langage majoritaire dans lequel s'écrivent nos relations sociales. Rien d'étonnant à ce que la justice pénale se présente le plus souvent comme le meilleur, et surtout le seul espace où aller pour les personnes victimes de violence. L'objectif de la justice transformatrice n'est pas de culpabiliser les personnes qui font appel à la justice pénale, mais de transformer des conditions qui ne laissent pas d'autre choix que la plainte ou le silence.

Les propositions de la justice transformatrice nous semblent appropriables bien au-delà des cercles antiracistes, chrétiens ou anarchistes où elle est née. En France, sa pratique grandit dans les milieux queers, féministes et militants notamment. Il est très probable que

des formes de justice communautaire existent aussi dans les communautés racisées, bien que nous n'en ayons pas connaissance. Par la transmission de ces expériences d'une rive à l'autre de l'Atlantique, de communautés à communautés, nous entendons valoriser et renforcer ces pratiques autonomes – une façon de contribuer aussi aux alliances entre luttes féministes et décoloniales en France, où elles n'existent pas avec la même force qu'aux États-Unis. Concrètement, ce recueil vise aussi à faire connaître, diffuser et discuter des pratiques de justice extrapénale partout où elles peuvent être utiles. Sur le plan des imaginaires politiques enfin, ce livre voudrait montrer qu'il existe d'autres chemins que la voie hégémonique de l'institution pénale pour répondre au besoin de justice.

Sur la sélection des textes

Nous avons sélectionné au fil de nos lectures les textes qui nous permettaient d'avancer dans nos réflexions, nous fournissaient de bons outils ou apparaissaient comme des références clés dans l'histoire du mouvement. N'étant pas des chercheuses professionnelles, nous n'avons ni les moyens ni le désir de l'exhaustivité : il est donc certain que nous avons laissé de côté des idées ou des auteures, et qu'il reste de la place pour des recherches et des publications à venir. Enfin, il faut sans doute préciser que nous ne sommes pas toujours en accord avec l'intégralité des propos reproduits. Ce livre n'est pas un plaidoyer en faveur de la justice transformatrice comme unique réponse à apporter aux violences, et certaines pratiques ou propositions rapportées ici nous questionnent. Cependant, nous y avons trouvé une tradition inspirante, à même de répondre à des besoins et des situations toujours particulières.

Par Camille Soffer et Coline Zuber

INTRODUCTION

Transformer la violence

Comment répondre aux viols, mais aussi empêcher qu'ils soient commis? Comment faire face à l'inceste, tout en luttant contre sa reproduction de génération en génération?

De telles questions guident la pratique de la justice transformatrice. La réponse qu'elle y apporte est simple et radicale. C'est à la condition de répondre à la violence sans créer davantage de violence qu'on peut y faire face *et* permettre la transformation des contextes qui la rendent possible – et ainsi faire en sorte qu'elle ne se perpétue pas.

Parce qu'elle cherche à **faire justice sans faire violence**, l'éthique de la justice transformatrice s'oppose à la logique punitive qui caractérise la plupart des réponses aux violences, à commencer par celle que propose le système pénal. Que ce soit pour dissuader ou pour marquer le coup comme pour rétablir la balance, le système pénal répond à un tort par une punition censée lui être proportionnelle. Cette logique rétributive contrebalance le mal par le mal – et celui-ci s'accumule et pèse toujours plus lourd.

Comment, à l'inverse, répondre à un tort autrement que par un nouveau tort? Répondre à la violence, pour la justice transformatrice, c'est prendre en considération ses conséquences – notamment, quels besoins expriment les victimes? – ainsi que ses causes : qu'est-ce qui la rend possible, et comment la rendre impossible à l'avenir?

Saboter les conditions sociales de la violence

La justice transformatrice s'appuie sur l'idée que la violence interpersonnelle ne se produit pas dans le vide. La réduire à une pulsion d'agressivité individuelle, c'est oblitérer tout ce qui la permet. Les violences structurelles que sont la pauvreté, le racisme, la misogynie, l'hétérosexisme, le cissexisme, le validisme forment à la fois l'occasion et le fondement de la violence interpersonnelle : ses conditions de possibilité sociales – parmi lesquelles on peut compter aussi l'isolement ou le traumatisme.

Considérer la violence de façon systémique permet aussi de mettre en évidence ses conséquences sociales. Cela permet de comprendre que l'agression d'une femme dans une société patriarcale comme la nôtre a pour conséquence que n'importe quelle femme peut se sentir en danger, par exemple.

Permise par des rapports de domination, la violence est aussi *transmise* à travers des cycles, qui la reproduisent conformément à ces rapports de domination. Les cycles de la violence sont souvent générationnels, transmis au sein de la famille, ou rejoués au sein du couple, de crises en lunes de miel. Mais ils sont aussi produits par les institutions étatiques, à commencer par la police, le système carcéral et le système pénal. Les personnes issues des classes populaires, a fortiori racisées, sont surreprésentées dans les prisons, parce qu'elles sont structurellement criminalisées : la répression s'abat d'abord et plus sévèrement sur elles. En défavorisant les personnes défavorisées, les instances étatiques contribuent à la reproduction et au renforcement des inégalités sociales, de leur violence structurelle.

Répondre au besoin de faire sans l'État

La police, la justice pénale et la prison prétendent assurer notre sécurité – et mettent en œuvre les formes mêmes de violence qu'elles affirment condamner. Leur violence institutionnelle est

invisibilisée par la légitimité dont elle se trouve parée; elle n'en favorise pas moins concrètement la reproduction de la violence structurelle, comme de la violence interpersonnelle. En regroupant et en précarisant les auteurs de violence, par exemple, la prison encourage de fait la construction de réseaux de criminalité et la récidive¹ – tout en prétendant œuvrer à une prise de conscience. De plus, les traumatismes infligés par le système pénal ont la particularité d'être socialement considérés comme « mérités » : leurs effets en deviennent d'autant plus difficiles à démêler, et entretiennent, une fois de plus, la reproduction cyclique de la violence.

Pour autant, ce système protège mal les victimes. Elles risquent aussi d'y subir humiliations et discriminations. La police et le système pénal n'ont pas vocation à prendre en compte leurs attentes et besoins, et les exposent souvent à une victimisation secondaire, notamment en ce qui concerne les violences sexistes et sexuelles (VSS).

De fait, le système pénal dissuade davantage les victimes à porter plainte que les auteurs à commettre leurs crimes. En dépit du recours accru au système judiciaire, dans tous les domaines de la vie, depuis les années 1970, seules 6 % des personnes victimes de violences sexuelles portent plainte aujourd'hui en France². Et quand elles s'y décident, nombre d'entre elles se voient opposer des refus de dépôt de plainte, des procès-verbaux bâclés, ou des classements sans suite³.

¹ Le risque de récidive s'élève à plus de 50 % après une condamnation à de la prison ferme. Le ministère de la Justice lui-même soulevait en 2014 que « la récidive est toujours moindre après des sanctions non carcérales ».

² Chiffres à retrouver sur le site arretonslesviolences.gouv.fr.

³ D'après le ministère de la Justice, en 2018, 70 % des plaintes concernant des violences sexuelles ont été classées sans suite. En 2024, un rapport de l'Institut des politiques publiques établissait que ce chiffre s'élevait à 86 %, et même à 94 % pour ce qui concerne les viols.

Aujourd'hui, seules 1 % des violences sexuelles et 11 % des violences conjugales sont condamnées¹. Faudrait-il, alors, réformer et renforcer ces institutions, pour condamner davantage ? Le taux d'incarcération en France a augmenté de 15 % entre 2005 et 2022 – celui des populations marginalisées en particulier². En revanche, et malgré les réformes du droit pénal en matière de violence sexuelle et conjugale, l'occurrence de ces violences ne diminue pas. La hausse du taux d'incarcération s'accompagne à l'inverse d'une hausse du taux de criminalité, notamment en matière de violences sexuelles et de violences physiques³. Et, sans même parler des autres formes de violences, le nombre de violences sexuelles est tellement colossal que le système pénal ne pourrait pas toutes les prendre en charge.

Il reste aussi que 70 % des victimes de violences perpétrées dans la sphère intime *ne veulent pas* porter plainte⁴. S'il est parfois le seul recours pour exiger une pension alimentaire ou avoir accès à un hébergement d'urgence, le système pénal est particulièrement inadapté aux situations où les violences sont intriquées dans des relations intimes ou familiales, comme c'est le cas pour les violences conjugales et pour nombre de violences sexuelles⁵. Les victimes savent que les preuves sont difficiles à apporter. Elles connaissent le sexisme et le racisme structurels qui reproduiront les violences

1 D'après l'Insee, seulement 0,6 % des viols ou tentatives de viol ont donné lieu à une condamnation en 2020.

2 En 2023, la Cour des comptes décrit la population carcérale comme étant majoritairement composée « d'hommes, jeunes, marqués par des fragilités sociales et médicales, notamment psychologiques » ; les statistiques ethniques sont interdites en France, mais il est certain que les personnes racisées sont surreprésentées dans les prisons françaises.

3 Ministère de l'Intérieur, « Insécurité et délinquance en 2023, une première photographie », *Interstats analyse*, n° 64, 2024.

4 Catherine Rossi, citée par Pascale Guéricolas dans « À quand une justice pour tous », *Contact*, hiver 2020, en ligne.

5 Les femmes connaissent les agresseurs dans 91 % des cas de violences sexuelles (moyenne entre 2012 et 2017). Ministère de l'Intérieur, rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité », 2019.

dont elles-mêmes sont ou peuvent être victimes. Parfois, elles sont aussi réticentes à l'idée d'exposer un proche à une condamnation pénale possiblement très lourde. Comment, alors, répondre à leurs besoins ? Car craindre ses risques ne revient pas à renoncer au désir que justice soit rendue.

Quelles sont les options quand quelqu'un vous fait du mal ? Appeler la police et voir quelqu'un d'extérieur impliqué dans le processus, ou vous débrouiller par vous-même. Ne rien faire n'est pas une bonne option pour beaucoup de gens [...]. Vous ne devriez pas avoir à choisir uniquement entre vous adresser à l'État ou ne rien faire¹.

S'opposant à la violence structurelle et institutionnelle, comme à la violence rétributive au cœur de toute punition, les pratiques de justice transformatrice s'inventent en dehors des interventions policières et pénales et proposent une autre façon de rendre justice, pour les violences sexistes et sexuelles notamment, mais pour n'importe quel tort et n'importe quel conflit aussi. Avec, pour horizon, de soutirer au système pénal le pouvoir de statuer sur ce qui nous déchire.

Guérison et responsabilisation

Les questions qui régissent le système pénal sont : « qui a commis le crime ? » et « comment le punit-on ? ». Considérant un acte de violence comme la transgression d'une loi, le système pénal se focalise sur la punition de cette transgression, donc sur les « coupables », oblitérant les victimes. À l'inverse, les questions que pose la justice transformatrice sont : « qui a été blessé-e ? » et « comment guérir les personnes touchées ? ». La violence est alors appréhendée non comme la transgression d'une loi, mais comme un tort causé – à une personne devenue victime ainsi qu'à une communauté. À ce tort est

¹ Mariame Kaba, citée dans Maya Dukmasova, « Tout le monde peut se passer de la police. Organisations communautaires pour abolir la police à Chicago », *Jef Klak*, janvier 2017.

opposé un processus de guérison pour les victimes et un processus de responsabilisation pour l'auteur et la communauté.

La justice transformatrice ne correspond pas à un protocole unique et défini, elle désigne plutôt divers processus créatifs, qui impliquent toujours des membres de la communauté où le tort a eu lieu. Ceux-ci comprennent le plus souvent :

1) La mise en place d'un cercle de proches se consacrant au **soutien et à l'accompagnement des victimes**, visant leur sécurité, leur guérison et leur autodétermination. Ce groupe se met à l'écoute des victimes et de leurs attentes, et les aide à mettre celles-ci en pratique, par exemple en organisant la séparation des espaces, ou en transmettant des demandes, comme la reconnaissance des faits ou une réparation possible.

2) La mise en place d'un cercle de proches autour de l'auteur de violence, visant sa responsabilisation, une construction patiente et collective. Ce groupe élabore et met en œuvre un **processus de responsabilisation** comprenant des objectifs, des étapes et une temporalité définies. Se tenir responsable, en ce sens, c'est reconnaître la violence, y mettre fin et répondre de ses actes, c'est-à-dire en assumer les conséquences et en considérer pleinement la portée.

3) La mobilisation des personnes indirectement concernées par la situation de violence en faveur d'une **responsabilisation collective**, questionnant les causes de la manifestation d'un tort afin de les transformer. La justice transformatrice reconnaît ainsi dans les situations de violence interpersonnelle que nous vivons l'occasion, exigeante, d'une transformation collective. Une association pourra par exemple rédiger une charte et organiser des discussions sur les rapports de genre, un collectif qui organise des fêtes pourra mettre en place des numéros de téléphone d'urgence, etc. Pour chacun·e, la responsabilisation implique de réfléchir à la manière dont on a pu contribuer à la

violence, de reconnaître son rôle et de faire en sorte qu'elle cesse, en s'assurant que d'autres pratiques puissent s'y substituer.

Ces différents aspects d'un processus de justice transformatrice peuvent aussi exister indépendamment les uns des autres. Parfois, l'objectif principal d'un processus de justice transformatrice est de faire cesser la violence. Parfois, c'est d'aider la victime à satisfaire des besoins immédiats, par exemple en lui procurant du soutien matériel. Dans d'autres cas, il implique un processus collectif de responsabilisation, et, dans le meilleur des cas, il permet à l'auteur de violence de comprendre les conséquences qu'ont eues ses actes pour la victime et les autres personnes impliquées, de réparer les torts, et de faire en sorte qu'il ne les reproduise plus.

Savoir et pouvoir aux personnes concernées

Parce que ce sont elles qui connaissent le mieux les conditions qui mènent à la violence, ainsi que les forces qui permettent sa transformation, la justice transformatrice est mise en œuvre par les personnes directement concernées par la situation où le tort a eu lieu. Ce sont elles, les véritables expertes de la situation, et les artisanes du changement.

La violence, par définition, dépossède les victimes de leur capacité d'action. La justice pénale non seulement redouble cette dépossession, mais nous prive aussi de capacités collectives de transformation – alors qu'elle est précisément rendue impérative du fait de la violence qui a eu lieu.

Comment ne pas faire peser sur la victime la responsabilité d'une telle transformation, si ce n'est en donnant du pouvoir à toutes les personnes concernées ? La justice transformatrice reconnaît ainsi la responsabilité de chacun-e. Puisqu'ils sont à la fois, bien qu'indirectement, responsables et victimes de la violence, les témoins de la violence sont les ferments de la transformation.

Bien qu'ils puissent être facilités par une personne ou un groupe extérieur, les processus de justice transformatrice reposent donc sur l'implication des proches : ami-es, voisin-es, familles et groupes d'appartenance en général. Ils peuvent être initiés sans l'implication de la victime, ou bien sans celle de l'auteur de violence, notamment dans les cas où celui-ci ne reconnaît pas même l'existence des faits.

Se protéger ou punir ?

Pour faire face aux violences telles qu'elles assoient et reproduisent des rapports de domination, la justice transformatrice propose de faire justice sans reproduire ni perpétuer les conditions de possibilité de cette violence. Il n'en reste pas moins que la violence peut être libératrice. Les méthodes d'autodéfense féministe que sont la réponse physique, l'exclusion ou la dénonciation publique (*call-out*) sont parfois indispensables pour se protéger. Si la justice transformatrice critique ces méthodes, c'est quand elles deviennent des outils punitifs, c'est-à-dire quand elles entrent dans une logique rétributive qui cherche à faire payer le mal par le mal, ne serait-ce qu'inconsciemment. Elles reproduisent alors les techniques de l'État à l'échelle interpersonnelle – pratiques qui sont dénoncées comme « *cancel culture* », terme péjoratif qui oublie pourtant souvent que le premier « *cancel* » est l'État.

Le désir de punir n'est pas compatible avec les processus de justice transformatrice, pas plus que celui de vengeance. Si c'est là ce que la victime réclame, un processus de justice transformatrice n'a pas lieu d'être. Cette dernière propose plutôt une alternative aux deux réponses habituellement possibles pour les victimes : d'un côté, le recours à la justice pénale, qui nous dépossède du tort vécu ; de l'autre, la vengeance, qui trouve dans la colère une forme de réappropriation de la douleur. Aucune de ces deux réactions n'est condamnable en soi, mais la justice transformatrice ouvre une

autre voie. Elle repose sur la conviction que l'étoffement des liens et la compassion, plutôt que la vengeance et la punition, peuvent donner la possibilité d'affronter et de transformer la violence, même pour des torts gravissimes, et d'en transformer les racines systémiques. Puisqu'il n'est pas du ressort des victimes de mener elles-mêmes un tel processus, c'est à l'entourage, celui de l'auteur de violence et/ou de la victime, de ne pas se dédouaner de cette responsabilité.

Si la justice transformatrice permet d'ouvrir des possibles, elle n'est pas un dogme et ne peut devenir une obligation; elle se contredirait à devenir une loi. À travers des pratiques concrètes et pragmatiques, qui nous la rendent si convaincante, c'est un idéal ambitieux de libération que porte la justice transformatrice. Libération des torts subis pour la victime : que la paix change de camp. Libération des cycles de la violence, pour la victime, pour l'auteur, ainsi que pour les personnes qui les entourent. Libération au sens très personnel de soulagement, et comme émancipation des rapports structurels et iniques de domination, aussi.

Nous essayons de construire des alternatives à nos systèmes actuels, et de briser les cycles générationnels de violence au sein de nos communautés et de nos familles. Nous ne pensons pas que les prisons ou la police nous mettent en sécurité. Nous pensons que nous pouvons créer les choses dont nous avons besoin. La justice transformatrice est l'un des moyens que nous utilisons pour tenter de lutter contre la violence, les torts et les abus parmi nos proches d'une manière qui soit génératrice et qui ne cause pas davantage de tort et de traumatisme. Les processus de justice transformatrice ne sont pas parfaits et nous apprenons encore beaucoup¹.

¹ Mia Mingus, « Transformative justice. A brief description », *TransformHarm*, 11 janvier 2019, en ligne [notre traduction].

Brève histoire de la justice transformatrice

Héritière de pratiques parfois millénaires, la justice transformatrice est une des dernières nées parmi les différentes formes de justice extrapénale. Elle apparaît à la toute fin du xx^e siècle de la rencontre entre la criminologie critique et les luttes de communautés marginalisées, en particulier féministes et noires, en Amérique du Nord.

Des criminologues contre la justice pénale : justice restauratrice et transformatrice

À partir des années 1970, inspiré·es par l'étude anthropologique des pensées et pratiques de justice autochtones, en particulier des premières nations d'Amérique du Nord et de certains peuples polynésiens, des juristes et criminologues occidentaux·ales commencent à remettre en question les notions même de crime, de peine, de professionnel·les de justice, et questionnent plus largement le système pénal, son inefficacité et ses injustices. Pour Nils Christie, « le conflit appartient à la communauté¹ ». Certain·es vont jusqu'à proposer son abolition totale, donnant naissance au courant de l'abolitionnisme pénal – alors largement inconnu en France et encore peu discuté aujourd'hui.

Parallèlement à ce courant de criminologie critique émerge au sein du monde anglo-saxon, dans les mêmes années, la **justice réparatrice** ou **restaurative**² (JR). Celle-ci se distingue de la logique rétributive du système pénal puisque son objectif est de réparer le mal qui a été fait en conférant une place centrale aux victimes, au lieu de rendre le mal pour le mal en punissant les coupables. Cette nouvelle

¹ Pour en savoir plus, voir les textes des criminologues Nils Christie, Louk Hulsman et de Ruth Morris dans Gwenola Ricordeau, *Crimes & peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Grévis, 2021.

² Ces deux termes sont employés de façon équivalente en français pour traduire l'anglais « *restaurative justice* », dont la première théorisation formelle apparaît dans un ouvrage de 1990 du mennonite Howard Zehr : *Changing Lenses. A New Focus for Crime and Justice*.

perspective est notamment portée par certaines branches dissidentes du christianisme (quakers, mennonites, etc.), au sein d'une culture libérale où les pratiques d'arbitrage et de médiation de proximité sont déjà bien ancrées, à travers différentes institutions. Les concepts et les pratiques de la JR – écoute des victimes, rencontres victimes-auteurs, conférences communautaires ou familiales, médiation relationnelle, etc. – sont développées et progressivement intégrées aux institutions judiciaires, le Canada étant pionnier en la matière. En France, où la JR est pour la première fois officiellement expérimentée en 2008 au sein des institutions judiciaires, la loi du 15 août 2014 introduit la possibilité pour les victimes et les auteurs de participer à des mesures de justice dite restaurative, sur la base du volontariat et dans le strict cadre d'une procédure pénale.

La **justice transformatrice** (JT) naît à la fois dans la continuité de la justice restauratrice et de sa critique, notamment celle de son intégration à la justice pénale. Dans les années 1990, Ruth Morris, sociologue états-unienne et membre des quakers engagée dans les luttes pour l'abolitionnisme pénal, en propose une première théorisation. Si elle partage nombre des inspirations de la JR, notamment la volonté de centrer la justice sur les besoins des victimes plutôt que sur la transgression d'une règle, Morris pointe plusieurs problèmes. D'abord, le terme de restauration ou de réparation évoque le retour à un état antérieur supposé juste, alors qu'il s'agit plutôt, pour elle, de transformer la situation qui a rendu le mal possible. Ensuite et surtout, la manière dont la JR a été employée et institutionnalisée ne permet pas de prendre pleinement en compte la responsabilité collective, ni le caractère structurel de l'injustice. La responsabilisation relève trop souvent d'une simple prise de conscience morale et individuelle¹, qui ne permet pas d'agir sur des structures éco-

¹ Le film *Je verrai toujours vos visages* (Jeanne Herry, 2023) donne un bon aperçu du travail de la justice restauratrice comme de ses limites, puisqu'il choisit de ne représenter ni la

nomiques ou symboliques comme la pauvreté, le manque de soin ou le patriarcat, puissants vecteurs d'injustice. Enfin, Ruth Morris met en garde contre les récupérations possibles de la JR par la justice pénale, malgré leurs logiques initialement opposées. L'avenir lui donnera raison.

Ruth Morris propose donc de nommer *transformatrice* une justice qui fait du conflit ou du mal commis l'occasion d'une transformation, par les premier-es concerné-es, des conditions qui l'ont rendu possible. Au lieu de la confrontation d'un juge et d'un criminel, la JT propose donc une forme de «réappropriation communautaire des conflits» et des agressions, là où les institutions étatiques en dépossèdent habituellement les communautés – qu'on parle d'une famille, d'une paroisse ou d'un club de sport.

Des féministes contre les prisons

Avant d'être une théorie, la justice transformatrice est un ensemble de pratiques. Pratiques autochtones, mais aussi des communautés marginalisées dans le monde occidental.

Les femmes immigrées sans papiers victimes de violences domestiques, les personnes handicapées maltraitées par leurs soignant-es, les travailleur-ses du sexe victimes d'agressions ou d'abus sexuels, ou les enfants racisé-es qui survivent à des abus sexuels ont depuis longtemps trouvé des moyens de réduire les dommages, de rester en vie et de créer la sécurité et la guérison en dehors des systèmes étatiques, que ces pratiques aient ou non été explicitement qualifiées de «justice transformatrice¹».

Au début des années 2000, le terme forgé par Ruth Morris est repris par des collectifs féministes noirs et queers en Amérique du Nord. Il leur permet de qualifier et de formaliser leurs manières de répondre au mal commis dans leurs communautés sans recourir aux

réalité de la vie en prison ni l'influence des facteurs socio-économiques sur le passage à l'acte.

1 Mia Mingus, «Transformative justice. A brief description», art. cit.

institutions étatiques. La justice transformatrice devient un mouvement, à l'intersection des luttes féministes contre les violences sexuelles, souvent aveugles aux conséquences de leur demande punitive, et des luttes antiracistes, qui mettent parfois sous le tapis la question des violences interpersonnelles.

L'un des épisodes fondateurs du mouvement, dont l'histoire est racontée plus précisément dans le texte de Melanie Brazzell que vous trouverez plus loin, est une conférence organisée en 2000 à l'université californienne de Santa Cruz par les personnes qui composeront le collectif INCITE!. Le thème, celui de la violence exercée à l'encontre des femmes racisées, y est abordé sous tous ses angles : la violence interpersonnelle, mais aussi, notamment, la prolifération des prisons, le racisme institutionnel, les atteintes au droit à l'immigration. Rassemblant de nombreux·ses militant·es du mouvement abolitionniste contre la prison et la police et des milliers de femmes racisées venues chercher d'autres réponses aux violences que celles proposées par le féminisme majoritaire, blanc et carcéral, cette conférence a relancé un mouvement radical de justice sociale s'appuyant sur les communautés elles-mêmes au lieu des institutions étatiques. De nombreuses organisations, comme Creative Intervention ou Generation Five, se sont formées à la suite de cet événement – et sont à l'origine de plusieurs des textes traduits dans ce recueil.

Abolir la police, vraiment ?

Il existe depuis les années 1990 en Amérique du Nord un mouvement qui revendique l'abolition de la police, des tribunaux, des prisons et de l'ensemble des institutions qui forment le complexe dit carcéro-industriel (PIC, en anglais)¹. Ce mouvement abolitionniste s'inscrit dans l'héritage direct du combat contre l'esclavage et

¹ Pour une introduction en français à ce mouvement, voir collectif Matsuda, *Abolir la police. Échos des États-Unis*, niet! éditions, 2021.

pour les droits civiques des noir-es américain-es aux XIX^e et XX^e siècles, analysant la continuité de la servitude des plantations aux prisons états-uniennes. Début 2020, l'onde de choc planétaire et les mois de révolte qui ont suivi l'assassinat de George Floyd par la police ont amené les mots d'ordre abolitionnistes au-devant de la scène politique outre-Atlantique. Abolir la police, construire des communautés où l'on prend soin les un-es des autres sont devenus les slogans d'une nouvelle génération politique.

La justice transformatrice est indissociable de l'abolitionnisme pénal : d'une main, démanteler les prisons, la police et les industries qui prolifèrent sur l'incarcération de masse et les angoisses sécuritaires ; de l'autre, construire de nouvelles pratiques pour nous protéger et répondre aux violences sans faire davantage de mal.

Le lien organique entre JT et abolitionnisme s'est notamment traduit par la publication en 2001 d'un communiqué commun entre INCITE! et Critical Resistance, une des principales organisations abolitionnistes, fondée par Angela Davis notamment en 1998¹. Quant au mouvement pour l'abolition du système pénal, de ses tribunaux et ses prisons, il a sa propre histoire, que d'autres ont retracée².

La justice communautaire en France

Le racisme structurel de l'État français et de ses forces de l'ordre, son histoire coloniale et l'incapacité du système punitif à « endiguer la criminalité » sont largement comparables à la situation états-unienne. De ce côté-ci de l'océan, l'idée d'abolir la police semble cependant réservée à quelques cercles minoritaires. Sans prétendre résoudre la question, quelques facteurs peuvent expliquer cette

¹ Traduit sous le titre « Une histoire (pas si) typique » dans le présent recueil.

² Gwenola Ricordeau, Joël Charbit et Shain Morisse, *Brique par brique, mur par mur. Une histoire de l'abolitionnisme pénal*, Lux, 2024.

situation : d'abord, le taux d'incarcération, incomparablement plus important aux États-Unis qu'en France¹; ensuite, le rôle et le rapport à l'État, beaucoup moins centralisé dans le système fédéral états-unien, où la « communauté » n'a pas la connotation négative qu'on lui prête en France²; enfin, l'importance historique des luttes noires dans les antagonismes sociaux aux États-Unis, là où les idées décoloniales commencent tout juste à être largement discutées en France. On peut ajouter également le choix stratégique de plusieurs organisations anticarcérales françaises, comme le Génepi hier et l'Envolée aujourd'hui, de se concentrer sur le soutien à l'auto-organisation des prisonnier-es plutôt qu'à la lutte pour l'abolition.

Pour toutes ces raisons, il n'existe en France ni mouvement abolitionniste ni mouvement pour une justice transformatrice en tant que tels. Néanmoins, de nombreuses personnes et collectifs combattent le système carcéral³ ou cherchent d'autres réponses aux violences, notamment sexuelles, revendiquant ou non une appartenance au courant de la JT. Sans pratiquer la justice transformatrice, le collectif afroféministe Mwasi, créé en 2014, se réclame d'un féminisme abolitionniste et propose des formations et des événements sur cette ligne. Fracas, sans s'identifier formellement à la justice

1 D'après les données du World Prison Brief de l'université Birkbeck de Londres, le taux d'incarcération était en 2020 de 541 détenue-s pour 100 000 habitant-es aux États-Unis, pour 120 en France.

2 Voir collectif Matsuda, *Abolir la police*, *op. cit.*, p.8 : il n'y a pas de police nationale aux États-Unis, où l'on trouve près de 18 000 services de police indépendants.

3 Pour approfondir et sans prétendre à l'exhaustivité : les Comités Vérité et Justice rassemblent des proches de personnes assassinées par la police et œuvrent depuis des années à faire reconnaître le caractère raciste et systémique des violences policières en France. Le Comité Adama a, par exemple, organisé la manifestation en hommage à George Floyd en 2020 qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes à Paris. Le collectif Désarmons-les se bat depuis 2010 contre les violences d'État et milite pour le désarmement de la police. Dans et hors des prisons, le journal anarchiste *L'Envolée* diffuse les paroles de détenue-s et de leurs proches depuis 2001 dans une perspective radicalement anticarcérale. Le collectif des Mutilé-es pour l'exemple a porté la parole des personnes mutilées pendant le mouvement des Gilets jaunes.

transformatrice ou à l'abolitionnisme, est un collectif queer et féministe qui accompagne d'autres groupes dans la prise en charge des conflits et violences sans recourir à la justice pénale. L'Interstellar, à Angers, fait de même au sein d'un réseau d'organisations militantes de la région. En Belgique, la Maison du conflit et le collectif Matrisse proposent des interventions qui s'inspirent, entre autres, des pratiques de JT.

Quant à la justice restaurative/réparatrice, malgré son institutionnalisation, elle reste très marginalisée par rapport aux pratiques pénales dans l'hexagone, contrairement à d'autres pays européens. L'Institut français pour la justice restaurative coordonne depuis 2013 les accompagnements en JR dans le cadre de procédures judiciaires et propose des formations gratuites pour les professionnel·les, mais les moyens mis en œuvre par l'État restent largement en deçà de la demande. L'association La Valise, tout récemment formée, s'appuie sur la méthode de la médiation relationnelle¹ pour proposer des accompagnements gratuits dans les situations de violences sexistes, sexuelles et intimes hors cadre pénal. Pour les réponses aux violences sexuelles, on peut mentionner également le travail de l'Association de recherche en criminologie appliquée (Arca), des Centres d'aide aux victimes, des Centres de ressources pour intervenantes auprès d'auteurs de violences sexuelles (Criavs), des plannings familiaux, et probablement beaucoup d'autres collectifs dont nous n'avons pas connaissance.

Au-delà de la justice restauratrice ou transformatrice à proprement parler, il existe d'autres traditions qui « travaillent le collectif » et ses transformations en cas de conflit ou de violence :

¹ Créée au Québec au début des années 2000, cette méthode d'accompagnement en justice réparatrice centrée sur l'écoute individuelle attentive est au fondement des pratiques du vaste réseau Équijustice. Voir Serge Charbonneau et Catherine Rossi, *La médiation relationnelle. Rencontres de dialogue et justice réparatrice*, L'Harmattan, 2020.

dans le vaste champ de l'éducation populaire, la socialanalyse propose une méthode d'intervention issue des luttes et des réflexions des années 1970 dans les champs de la sociologie et de la psychologie. À travers un réseau d'associations et de professionnel·les, elle accompagne les groupes en crise en travaillant les rapports de pouvoir qui les traversent¹.

Pour nous, la justice transformatrice en France renvoie aussi et surtout aux centaines ou aux milliers d'histoires inconnues où se fabrique, informellement, de la justice, par un groupe d'ami·es, dans une salle d'école, une chorale ou une entreprise, sans vouloir ou pouvoir recourir à la justice pénale. Raconter ces histoires, les relier, transmettre les expériences, identifier les dangers, partager les élaborations théoriques pour aider l'informel à prendre forme : à sa mesure, et avec d'autres, ce livre entend participer à construire de nouvelles pratiques de la conflictualité qui donnent aux personnes concernées la capacité d'agir.

¹ Elsa Deck Marsault, *Faire justice. Moralisme progressiste et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes*, La Fabrique, 2023, annexe 2. Parmi les associations qui pratiquent la socialanalyse en France, on peut citer en vrac Le Pavé, Pivoine, Sans transition et La Turbine à graines.

LES MOTS DE LA JUSTICE TRANSFORMATRICE

Plusieurs termes clés du vocabulaire de la justice transformatrice ont besoin d'être définis : si la différence des contextes français et nord-américain pose la question de la transposition de ces pratiques chez nous, les termes qu'elles mobilisent doivent, eux aussi, être adaptés. Par ailleurs, nous avons fait des choix qu'il nous semblait important d'explicitier, notamment en ce qui concerne la désignation des actes et des personnes concernées par une situation de violence.

Collectif, entourage ou communauté?

Le terme **community** est central dans le vocabulaire et les pratiques de la justice transformatrice, et plus généralement dans l'imaginaire fédéral états-unien. Il n'a pas du tout la connotation péjorative que l'idée de «communautarisme» charrie dans un contexte français marqué par la centralisation du pouvoir, l'importance de l'État-nation et une culture universaliste. C'est pourquoi nous avons choisi de le traduire, selon le contexte, par «communauté» ou «organisation communautaire», mais aussi par «collectif», «groupe», «milieu» ou «entourage».

La communauté désigne un groupe humain uni par un sentiment d'appartenance fondé sur des valeurs, une histoire ou des

pratiques communes, dont les liens sont plus denses que ceux qui unissent les membres d'un État-nation contemporain. Aux États-Unis, le terme est lié à l'histoire coloniale et migratoire du pays et désigne d'abord un groupe formé autour d'une pratique religieuse. Si les Églises jouent toujours un puissant rôle communautaire aujourd'hui, le terme peut désigner autant une paroisse qu'un club de sport, les habitant-es d'un quartier populaire ou d'un lotissement sécurisé, une famille élargie, une association d'aide alimentaire, un forum en ligne de cinéphiles, un réseau européen d'activistes du climat, les habitant-es d'une vallée, une diaspora, etc.

La notion de communauté n'implique pas nécessairement une sécession avec le pouvoir étatique : aux États-Unis, l'existence de communautés est une évidence partagée, des abolitionnistes aux tenants de l'ordre établi. Les structures communautaires peuvent être aussi bien oppressives qu'émancipatrices – pensons à la famille hétérosexuelle et ses silences. Cependant, dans nos sociétés individualistes contemporaines, on ne peut imaginer se passer d'institutions monopolistiques comme la justice pénale et sa police qu'à la condition de repérer et de renforcer ce qui, entre nous, fabrique de la communauté. Par « communauté », on entend alors le fait d'être entouré-e par des personnes prêtes à donner du temps et de l'énergie pour prendre soin de ces relations, notamment quand un tort, commis ou subi, vient les abîmer. En ce sens, la communauté, c'est toujours à la fois ce qui manque et ce que la justice transformatrice participe à construire.

Militantisme, animation ou travail social ?

Il n'y pas de consensus de traduction en français pour rendre l'expression **community organizing** et ses **organizers**¹. Ce concept, popularisé par le sociologue et militant Saul Alinsky dans les années 1970, désigne une forme d'auto-organisation qui vise à construire des contre-pouvoirs locaux, à même de défendre les intérêts d'un groupe – sur le modèle du syndicat, mais à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Le *community organizing* constitue à la fois un projet politique – accroître le pouvoir des classes populaires et, plus largement, la démocratisation de la société – et le moyen pour y parvenir. On peut le rapprocher, en contexte français, du mouvement pour l'éducation populaire.

De très nombreuses structures se réclament du *community organizing* aux États-Unis. Elles proposent divers services sociaux, de l'accès au logement à l'accompagnement à la recherche d'emploi ou pour les procédures administratives, en passant par les soupes populaires ou l'aide aux devoirs, et certaines participent également à la lutte contre les violences policières racistes. Ces organisations peuvent être plus ou moins politisées, plus ou moins intégrées aux institutions ou au marché par le biais de leurs financements publics et surtout privés. Elles fonctionnent donc grâce à l'implication de bénévoles, mais aussi de salarié-es qui dépendent de ce fait d'un système philanthropique largement développé.

Nombre de participant-es au mouvement de la justice transformatrice et d'auteurices de textes traduits dans ce recueil se présentent comme des *organizers*. Dans la plupart des cas, nous avons traduit

1 Deux ouvrages présentent en français l'histoire et les axes majeurs de ce concept : Adeline de Lepinay, *Organisons-nous ! Manuel critique*, Hors d'atteinte, 2019 ; Julien Talpin, *Community organizing. De l'émeute à l'alliance des classes populaires aux États-Unis*, Raisons d'agir, 2016.

ce terme par « militant-e », bien que ces personnes soient souvent rémunérées par leur organisation.

Sécurité ou protection ?

Les textes que nous traduisons emploient les termes **safety** et **security**. Une telle nuance entre la sûreté et la sécurité n'existant pas en français, nous avons choisi de traduire *safety* tantôt par « sécurité », malgré la tonalité répressive de ce mot, tantôt par « protection », bien que ce mot laisse entendre que le danger viendrait de l'extérieur. Parfois, nous avons conservé l'adjectif anglais *safe*, son usage étant répandu en français dans les milieux militants de gauche, où il désigne des espaces ou des relations qu'on tient pour protégées de la violence des rapports d'oppression et de domination – parfois même de tout malaise ou conflit. Parler d'espaces *safe* plutôt que d'espaces sûrs ou sécurés donne une tonalité militante à la notion : la sécurité, en effet, n'est pas un objectif politique qu'il serait facile de nous réapproprier – et ce n'est pas sans lien avec la propension des espaces *safe* à se faire excluants.

Si la nuance entre *safety* et *security* en anglais nous invite à tenter une distinction entre ce qui serait « sécurisant » et ce qui serait « sécuritaire », l'exercice s'avère plus complexe qu'il n'en a l'air. La *safety* se caractériserait par le soin et l'entraide, et la sécurité par son aspect répressif – mais les groupes d'autodéfense féministes n'utilisent-ils pas eux aussi des moyens non seulement violents, mais aussi, dans une certaine mesure, répressifs ? On pourrait dire que la sécurité pêche par sa visée purificatrice, visant l'élimination totale des risques, alors que la *safety* serait fondée sur la conception du conflit comme terrain où les gens et les groupes grandissent – mais ce n'est malheureusement pas là l'usage courant.

Responsabilisation

Conformément à un usage de plus en plus répandu en français, nous avons choisi de traduire le terme **accountability** par « responsabilisation ». Il aurait aussi pu être traduit par « redevabilité », le terme anglais renvoyant explicitement au fait de rendre des comptes. L'idée de responsabilité a certes le défaut de renvoyer à la sphère judiciaire, qui pour savoir qui punir attribue toujours la raison des actes à des entités bien définies, à commencer par des individus. Parlant plutôt de « responsabilisation », la justice transformatrice propose plusieurs décalages, puisque la responsabilité individuelle ne peut se penser sans une responsabilité collective. Aussi, plutôt que de s'acquitter d'une dette selon la logique rétributive du système pénal, une personne qui a commis un tort doit en assumer les conséquences, c'est-à-dire répondre de ses actes, ainsi que l'évoque l'étymologie du terme. L'idée de responsabilisation indique par ailleurs que la reconnaissance et l'assomption de ses actes n'est pas donnée d'emblée : elle se construit. Un auteur de violence ne reconnaîtra pas d'un coup l'ampleur des conséquences de ses actes ; seul un accompagnement collectif pourra l'y amener progressivement, non sans transformer la communauté dans son ensemble.

Violence, tort, préjudice ou blessure ?

Le terme **harm** est central dans le vocabulaire de la justice transformatrice. Il désigne, avec une polysémie impossible à restituer en français, une blessure physique ou psychologique. *Doing harm*, c'est faire du mal, en un sens très simple et très courant. Le mot **harm** est plus large et moins brutal que « violence », moins moral que « mal », moins juridique que « préjudice », moins formel que « tort », moins matériel que « dommage », et un peu de tout cela à la fois. C'est

pourquoi nous avons choisi de désigner les actes à l'origine des souffrances d'une personne considérée alors comme victime par ces différents termes, selon le contexte. Comme les auteures, nous avons évité d'utiliser le langage judiciaire qui parle de crimes ou d'infraction : nous avons préféré parler de violence, ou encore de tort, de préjudice, ou du mal commis. Ce non-choix a le défaut de ne pas faire sentir l'unité conceptuelle avec laquelle les praticiennes de la justice transformatrice désignent le problème à l'origine de leur travail, et le mérite de ne pas plaquer un terme unique qui aurait été inadéquat.

Victimes ou survivant·es?

Les textes rassemblés ici parlent de *victims* ou de *survivors* pour désigner les personnes qui ont subi un tort. Nous resterons au plus près de l'anglais, en parlant nous-mêmes de victimes et de survivant·es.

Le terme « victime », en plus d'être directement inclusif quant au genre, a le mérite de souligner que la personne désignée a pleinement subi le tort qui lui a été fait. Il n'est pas facile, en effet, de se désigner soi-même victime, d'autant que le mot connote la passivité et la faiblesse, attributs socialement construits comme féminins auxquels on se trouve brutalement renvoyé·es. On peut ainsi suspecter la notion d'assigner les femmes à une posture plaintive et fragile (« victimaire »), participant à entériner ce qu'il s'agit au contraire de combattre. Être assigné·e victime peut reconduire l'impuissance, néanmoins il peut aussi être salutaire de pouvoir se désigner ainsi soi-même, à la fois pour se départir d'une culpabilité toujours latente et pour reprendre la parole – où l'on aperçoit ici le potentiel subversif de l'idée féministe d'inversion du stigmaté associé aux mots censés dire qui nous sommes¹.

¹ Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, « À propos de l'usage du mot victime », avril 2018, en ligne.

Puisque nous pensons qu'il est important d'employer les mots utilisés par la personne concernée, notons aussi que certaines préférences ne pas être identifiées par un terme lié aux abus vécus : ce n'est pas ce qui les définit.

Personne qui a causé du tort, auteur du préjudice, auteur de violence, agresseur, violeur ?

Vu la polysémie du terme *harm*, nous traduisons l'expression « **person doing harm** » ou « **person who have caused harm** » par « personne qui a commis du tort », « personne qui a causé un préjudice », « personne qui a fait du mal » ou « auteur de violence ». D'autres textes, dans le cadre de violence conjugale, parlent de « *batterers* », que nous avons traduit par « hommes violents » ; d'autres encore emploient les termes « *perpetrators* », « *abusers* », « *rapists* », qui relèvent du langage juridique. Nous sommes alors restées au plus près des textes, parlant d'agresseurs, d'abuseurs, de violeurs. Ces termes mettent en lumière l'acte de violence, mais nous semblent pêcher par essentialisme en confinant la personne qu'il désigne à l'acte préjudiciable qu'il a commis, voire à sa nature malsaine, ce qui compromet les possibilités de transformation. Ce pourquoi nous préférons, pour notre part, parler d'auteurs de violence ou de personnes ayant commis du tort.

Enfin, alors que l'anglais genre beaucoup moins que le français, nous avons pris le parti de désigner les victimes et survivant-es de façon inclusive, et d'écrire « auteur de violence » au masculin, sauf quand la mention originale est explicitement inclusive. Il ne s'agit pas de nier les violences exercées par des femmes et des personnes issues des minorités de genre, mais de mettre en lumière l'aspect structurellement genré des violences sexistes et sexuelles, et l'immense prédominance des violences masculines dans ce domaine.

**QU'EST-CE QUE
LA JUSTICE
TRANSFORMATRICE ?**

NE NOUS PROTÉGEZ PAS, ON S'EN OCCUPE

Cet article, que Melanie Brazzell a rédigé dans la foulée des soulèvements qui ont suivi le meurtre de George Floyd par la police en 2020, retrace l'histoire du mouvement de justice transformatrice¹. L'autrice explique comment celui-ci a été initialement porté par des groupes de personnes racisées et queers, elle raconte les événements fondateurs, présente les principaux collectifs, et les pratiques – l'article original est truffé de liens hypertextes. Cette histoire permet aussi de comprendre les liens entre la justice transformatrice et l'abolitionnisme, ce mouvement héritier du refus de l'esclavage qui vise à abolir la police et les autres institutions carcérales au profit d'autres pratiques de justice.

Melanie Brazzell est une chercheuse allemande, engagée dans différents projets et collectifs liés à la justice transformatrice et aux mouvements féministes en Allemagne et aux États-Unis. Elle réside actuellement en Californie et travaille à une thèse sur la justice transformatrice. Pour suivre ses activités, voir le site « What Really Make Us Safe ? ».

Dans les premiers jours des soulèvements du mouvement Black Lives Matter, la vue du troisième commissariat de Minneapolis en flammes fut quelque chose que beaucoup n'auraient pu imaginer auparavant. De cette scène découle une perspective tout aussi

¹ Melanie Brazzell, « We keep us safe : the transformative justice movement », *Roar Magazine*, 2021, en ligne.

inimaginable pour la majorité des gens : l'abolition de la police et du maintien de l'ordre eux-mêmes.

Dans les mois qui ont suivi, de nombreuses personnes curieuses d'une telle perspective abolitionniste se sont demandé vers qui se tourner, si ce n'est vers la police. L'abolition, c'est une question qui s'insère entre le moment de la crise et le choix de composer le 911¹. Dans cet intervalle, des mondes entièrement nouveaux apparaissent – des vies sans violences policières –, qui semblent pourtant difficiles à atteindre et pour lesquels nous manquons de ressources.

La réponse se trouve dans l'expérience des communautés racisées qui, depuis des générations, ont dû créer leur propre sécurité sans l'aide de la police ou d'autres institutions de l'État. Le chamboulement de l'été dernier – le plus grand mouvement pour la justice sociale et raciale de l'histoire des États-Unis – a propulsé dans l'espace public et médiatique ces perspectives intimement mêlées que sont l'abolition et la justice transformatrice.

Lorsque les abolitionnistes démontrent que la police et les prisons provoquent les mêmes problèmes que ceux qu'elles sont censées résoudre, et que ces institutions nous insécurisent plus qu'elles ne nous sécurisent, iels proposent également une alternative : la justice transformatrice. Les expérimentations de justice transformatrice menées par des personnes queers et des femmes racisé-es depuis plus de vingt ans montrent qu'il existe de nombreuses solutions qui ne nécessitent pas l'implication de la police ou d'autres armes de l'État – mais aucune d'entre elles n'est facile à mettre en œuvre.

[...] Aujourd'hui, alors que la question de l'abolition devient virale, le mouvement de la justice transformatrice et de la responsabilité communautaire (JT-RC) doit d'un côté naviguer parmi les nouvelles voies qui s'ouvrent à lui, et de l'autre faire face au danger

¹ L'équivalent du 17 en France.

réformiste qui pourrait diluer le changement radical qu'il implique. Les réponses abolitionnistes ne peuvent exister qu'en dehors de l'État et de ses institutions – contrairement à la justice réparatrice qui, depuis les institutions universitaires, promet des changements, mais se trouve aussi souvent cooptée par le système pénal. On peut comprendre la méfiance des personnes qui pratiquent la justice transformatrice, ce mouvement étant lui-même né en réponse à la récupération par l'État des mobilisations contre la violence.

Les activistes et praticien·nes de la JT-RC considèrent que leur travail est ancré dans une longue histoire de réponses improvisées et informelles à la violence, élaborées progressivement et menées par des femmes et des personnes queers dans les communautés noires, autochtones, et racisées en général (« *Black, Brown and Indigenous* »). Il peut s'agir d'ouvrir sa maison à une personne dont le ou la partenaire agit violemment, de mobiliser des ancien·nes respecté·es dans la communauté pour parler avec les auteurs d'abus, ou d'entamer des conversations honnêtes et douloureuses sur la violence dans les mosquées et les églises, à l'école ou à la maison.

[...] C'est la vision commune élaborée par CR et INCITE!, fondée sur des « réponses collectives à la violence qui ne dépendent pas de la justice pénale ET dont les mécanismes garantissent la sécurité des survivantes de violences intrafamiliales et sexuelles », qui a donné naissance à une vague d'expérimentations regroupées sous les termes de justice transformatrice et de responsabilité communautaire.

Ces expérimentations se sont inspirées mutuellement, et ont influencé tous les autres domaines de lutte dans lesquels les femmes ou les personnes queers racisé·es menaient bataille ou partageaient leurs savoirs : les luttes pour la souveraineté autochtone, la guérison et la justice pour les personnes handicapées, les réinventions visionnaires du sexe, de la famille et des soins dans les communautés queer et trans.

Éléments principaux des processus de justice transformatrice

Les organisations pionnières de la justice transformatrice que sont INCITE! et Communities Against Rape and Abuse ¹ (« Communautés contre le viol et les abus », CARA) ont toutes deux célébré leur vingtième anniversaire en 2020, et les orientations qu’elles ont données au mouvement continuent de résonner aujourd’hui. Le modèle d’INCITE! pointe quatre domaines principaux sur lesquels le travail de la JT-RC doit se concentrer afin de rendre un jour la violence inconcevable : la prévention communautaire, l’autodétermination des survivant·es, la responsabilité des personnes causant du tort et, enfin, la transformation des rapports sociaux, tant sur le plan interpersonnel que structurel. Les interventions autour de la JT-RC peuvent impliquer tous ces domaines de travail, mais se focalisent le plus souvent sur l’un d’entre eux.

Certaines organisations, par exemple, se concentrent sur le soutien aux survivant·es, comme les travailleur·ses du sexe qui développent leurs propres systèmes de signalement, de collecte de preuves et de surveillance pour prévenir les agressions provoquées par leurs clients ou la police. Un autre cas intéressant est celui des cérémonies et du travail d’enquête et de documentation menés par des personnes autochtones en réponse aux disparitions et aux meurtres de femmes, de filles et de personnes autochtones bispirituelles². D’autres organisations, notamment des groupes comme Philly Stands Up, Support New York et le Challenging Male

¹ Voir la présentation détaillée de ces collectifs dans les chapitres suivants.

² Traduction du terme contemporain *two-spirit*, forgé par des personnes autochtones queer, pour désigner différentes pratiques qui combinent ou transcendent les caractéristiques et normes de genre binaires masculin/féminin chez plusieurs premières nations d’Amérique du Nord.

Supremacy Project¹, s'engagent davantage auprès des personnes qui causent du tort et encouragent la responsabilisation, plutôt que le déni et la honte, des personnes autrices d'agressions sexuelles.

D'autres encore explorent la manière dont les communautés se sont mobilisées pour à la fois protéger et responsabiliser leurs membres, en désamorçant la violence lors de fêtes ou de manifestations, en utilisant la force des récits pour entamer des discussions sur le mal subi et commis et la guérison, et en construisant des réseaux de ressources alternatives que les personnes peuvent mobiliser lorsqu'elles sont confrontées à la violence. Certain·es facilitateur·ices ont également entrepris un travail de coordination dans ces domaines, pour rassembler dans un processus commun les survivant·es, les personnes qui causent du tort et les membres de la communauté. Il s'agit là d'un fin et méticuleux travail de transformation, et non d'un modèle universel applicable à toutes les situations.

Les praticiens et praticiennes de la justice transformatrice imaginent et mettent en œuvre de nouvelles formes de justice, de responsabilisation et de sécurité, passant des concepts juridiques existants à une justice transformatrice dans chacun des quatre domaines du modèle d'INCITE! évoqué précédemment. Au niveau des conditions structurelles, on passe d'une conception de la violence considérée comme un acte individuel répréhensible à une conception intersectionnelle de celle-ci, agissant à plusieurs niveaux (interpersonnel, communautaire, institutionnel, structurel). En ce qui concerne les auteurs de violence, on passe de la punition et du blâme à la responsabilisation et au changement. Pour les survivant·es, on passe d'une vision de la sécurité (*security*) entendue comme une protection paternaliste à la sécurité (*safety*) en tant qu'autodétermination des survivant·es. Enfin, la communauté

¹ Voir la présentation détaillée de ces collectifs dans les chapitres suivants.

devient l'organe compétent, en lieu et place de l'État, pour construire la justice.

Ces changements sont liés à une tendance plus générale, qui s'éloigne de la logique carcérale cherchant à individualiser et à isoler les problèmes sociaux, pour se tourner vers une pratique politique faisant du lien social une solution potentielle. La crise provoquée par une violence sexuelle et la violation des limites et la blessure du moi qu'elle implique permet une action contre-intuitive : s'ouvrir à l'interdépendance au moment précis où les relations sociales ont été blessées, et considérer le lien social comme une ressource au moment où il semble le plus dangereux ou le plus précaire.

Le moment présent et l'avenir de la justice transformatrice

En tant que praticienne de la justice transformatrice, j'ai organisé des événements à ce sujet en Allemagne pendant plus de dix ans et j'ai souvent vu l'enthousiasme des gens pour la JT-RC s'effondrer lorsqu'ils se heurtent au fait qu'il n'y a pas de solution simple pour remplacer le système policier. Cela nécessite au contraire une réinvention complète de nos institutions : ce qu'Angela Davis, s'inspirant de W. E. B. Du Bois¹, appelle la « démocratie abolitionniste² ».

D'accord, mais s'il n'y a pas un numéro de téléphone à appeler, alors peut-être est-ce un service de livraison, un groupe de travail, ou au moins un manuel ? Ce qui s'en rapproche le plus, ce sont toutes les connaissances recueillies dans plusieurs livres récents, et

¹ W. E. B. Du Bois (1868-1963) : sociologue et historien, militant historique des droits civiques aux États-Unis.

² Angela Davis, *Abolition Democracy. Beyond Empire, Prisons and Torture*, 2005. Traduit en français sous le titre *Les goulags de la démocratie*, Au Diable Vauvert, 2006.

la quantité de conférences en ligne alimentées par le soulèvement de l'été dernier¹. [...]

Et si on regarde vers l'avenir, l'un des principaux débats au sein du mouvement porte sur son élargissement et son institutionnalisation, sujets d'autant plus brûlants que Minneapolis et d'autres villes s'appêtent à couper le budget de leurs services de police. La JT a toujours été locale, contextuelle et expérimentale. Toutefois, la nature bricolée et auto-organisée de ce travail le rend souvent inaccessible pour beaucoup de ceux qui en ont besoin, et insoutenable pour ceux qui le pratiquent. [...]

Pourtant, si nous voulons rendre la JT accessible à tout un quartier ou à toute une ville, comme l'ont imaginé des groupes tels que Harm Free Zones, nous avons besoin d'infrastructures durables, autogérées. Elles pourront permettre d'éviter les fonctions de surveillance qui caractérisent une grande partie du travail social public. Elles s'opposeraient aussi à la domestication du monde associatif par le « complexe industriel à but non lucratif² », qui maintient les organisations dans des formes de réformisme et d'aversion au risque afin de ne pas offenser leurs bailleurs de fonds. Née en partie des cendres de la récupération du mouvement anti-violences, la justice transformatrice garde un souvenir précis de la façon dont un succès apparent peut, à plus long terme, représenter un échec. [...]

L'abolition ouvre politiquement la porte aux futurs alternatifs dont le mouvement pour une justice transformatrice est porteur.

¹ Pour un aperçu général, consulter la plateforme états-unienne « Transform Harm ». Pour les livres (*Beyond Survival*, *The Revolution Starts at Home*, etc.), consulter la bibliographie en fin d'ouvrage.

² Concept forgé par le collectif INCITE! en 2004, dans un ouvrage intitulé *The Revolution Will not Be Funded. Beyond the Non-Profit Industrial Complex* (*La révolution ne sera pas financée*), pour dénoncer les collusions entre les organisations à but non lucratif, omniprésentes dans la politique états-unienne, avec les milieux d'affaires et les intérêts de l'État, sur le modèle du complexe militaro-industriel ou du complexe carcéro-industriel.

Pour avancer dans cette voie, nous devons garder à l'esprit à la fois la vision à long terme, de nouveau mise en lumière par les soulèvements liés au mouvement Black Lives Matter, et le pragmatisme de court terme qui nous a permis de nous y engager en premier lieu. Si nous mettons prudemment un pied devant l'autre en élaborant progressivement ce dont nous avons besoin aujourd'hui pour répondre à la violence, nous pourrions poser les fondations d'un avenir où les ressources seront nombreuses pour prévenir et répondre au mal grâce au soin communautaire. Ce faisant, nous sommes capables de rendre la punition et la police obsolètes.

Prendre des risques

Créé en 1999, le collectif Communities Against Rape and Abuse (Communautés contre le viol et l'abus, CARA) est l'un des premiers à élaborer des pratiques de justice transformatrice. Ce collectif autogéré basé à Seattle s'inscrit dans l'histoire du mouvement féministe qui, à l'initiative de femmes racisées, s'est dissocié d'un féminisme carcéral pour lutter dans le même temps contre les violences interpersonnelles et les violences d'État. CARA accompagne des groupes ayant fait l'expérience de violence en leur sein, en les aidant à prendre eux-mêmes en charge ces violences, « pour mieux comprendre la nature des violences sexuelles et de la culture du viol, pour redonner de la force aux valeurs de la communauté mises à mal par les viols et les abus, et développer des stratégies collectives de sécurité, de soutien et de responsabilisation ». Le collectif se fonde donc sur l'idée que n'importe quelle personne est en mesure de participer à de tels processus.

The Revolution Starts at Home¹ (*La révolution commence à la maison*), est un classique de la justice transformatrice qui a d'abord circulé sous forme de brochure intégralement disponible en ligne avant d'être publié au format papier en 2011. Cette mine de récits et textes passionnants n'est malheureusement toujours pas traduite en français.

La violence sexuelle est souvent considérée comme un enjeu extrêmement délicat, que seuls des professionnel·les spécialisé·es, comme le personnel médical ou les autorités policières et judiciaires, pourraient prendre en charge. Les survivant·es de violences sexuelles sont considéré·es comme brisé·es, ayant subi des dommages irréparables, et sont souvent pathologisé·es au-delà d'une quelconque réparation possible.

¹ Alisa Bierria, Onion Carrillo, Eboni Colbert, Xandra Ibarra, Theryn Kigvasud'Vashti et Shale Maulana, « Taking risks : implementing grassroots community accountability strategies » (Prendre des risques : mettre en œuvre des stratégies de responsabilisation autogérées et collectives), *The Revolution Starts at Home. Confronting Intimate Violence within Activist Communities*, South End Press, 2011.

Les agresseurs sont perçus comme des animaux, impossibles à sauver, impossibles à transformer.

Ces représentations caricaturales écartent les membres de la communauté – les ami·es et la famille des survivant·es et des agresseurs – de processus pourtant essentiels consistant à soutenir les survivant·es et à amener les agresseurs à répondre de leurs comportements abusifs. Pourtant, c'est bien vers leurs ami·es et famille que se tournent les survivant·es pour trouver du soutien, de la sécurité et élaborer des stratégies de responsabilisation.

Vu l'intensité qu'implique la prise en charge des violences sexuelles au sein d'une communauté, nommer un agresseur cause presque systématiquement des bouleversements et des blessures au sein de celle-ci. Nous conseillons vivement aux personnes qui s'impliquent dans un processus de responsabilisation de se préparer aux risques qu'implique le fait de prendre en charge un tel processus. Ce travail sera difficile et chaotique, mais il est aussi vital, profondément émancipateur, chargé de sens, et révolutionnaire dans son orientation. [...] Ce travail de responsabilisation collective nous offre l'occasion unique de transformer nos relations et nos communautés pour qu'elles reflètent nos valeurs d'émancipation.

LA JUSTICE TRANSFORMATRICE N'EST PAS UNE MÉDIATION

Creative Interventions est un projet basé à Oakland en Californie. Attaché à la figure de Mimi Kim et à la diaspora coréenne, il constitue depuis 2004 un centre de ressources aidant à la mise en place d'«interventions collectives» pour mettre fin à la violence interpersonnelle. Ces ressources sont notamment rassemblées dans le Toolkit de Creative Interventions, une boîte à outils de plusieurs centaines de pages rassemblant des outils et des modèles de processus pour faire face à la violence sans avoir recours à la police ni à des professionnel·les. Parce qu'elle soutient les réponses à la violence qui s'appuient sur les collectifs existants, les réseaux amicaux, les communautés locales, plutôt que sur une organisation unique et spécialisée, cette organisation vise sa propre dissolution à l'issue de la diffusion de cette boîte à outils.

Intégralement en ligne en anglais, le Toolkit est en cours de traduction en français et sera bientôt disponible gratuitement sur Internet grâce au collectif Voix déterres. Le Workbook dont nous publions ici des extraits en est une version plus maniable car raccourcie, également disponible gratuitement en ligne¹.

¹ Creative Interventions, *Workbook. A Brief and Practical Guide to Stop Interpersonal Violence* (Manuel d'interventions créatives. Un guide pratique pour mettre fin à la violence interpersonnelle), 2022.

Qu'est-ce que la justice transformatrice ?

La justice transformatrice n'est pas seulement une manière d'aborder la question de la violence ; c'est un système de croyances ou même un mode de vie, dans lequel :

1. Nous comprenons que la violence s'enracine dans des inégalités et injustices systémiques telles que le racisme, le sexisme, le validisme et la pauvreté ; que l'homophobie et la transphobie servent de fondement à la violence ; que les discriminations à l'encontre des immigré·es, de certaines religions ou de certaines nationalités créent les conditions de la violence.

2. Nous avons la conviction que les solutions à la violence ne doivent pas causer plus de violence. Pour cette raison, il ne sera pas fait appel à la police pour régler une situation de violence interpersonnelle, pas plus qu'on n'aura recours à une violence auto-justicière ou à une justice expéditive.

3. Nous avons la conviction que la compassion, le soin et l'étoffement des liens – plutôt que la vengeance et la punition – peuvent nous donner la possibilité de faire face et de transformer la violence, même pour des torts gravissimes.

4. Nous pensons que n'importe qui, en tant qu'individu, peut être amené à changer. Ce dont nous semblons manquer en tant que société, en revanche, c'est des valeurs, des compétences et de la capacité à créer un monde où la justice transformatrice soit pleinement soutenue et nourrie des ressources dont elle a besoin.

Ce manuel est un pas parmi d'autres pour combler ces besoins.

Ce que la justice transformatrice n'est pas

Ce n'est pas une recette pour intervenir en cas de violence.

Cette méthode ne s'applique pas à tout le monde ou à n'importe quelle situation. Parfois, les ressources disponibles ne suffisent pas à rendre cette approche *safe*, ou ne donnent pas suffisamment de chances d'aboutir à des résultats positifs. D'autres fois, les personnes ou les groupes n'ont pas assez de valeurs en commun pour que cette méthode soit la bonne.

Ce n'est pas une garantie pour la réussite d'une intervention dans une situation de violence. Il n'existe aucun moyen d'assurer un résultat positif, en particulier pour ce qui concerne quelque chose d'aussi complexe que la violence. Les gens changent, les situations aussi, et les événements sont imprévisibles. Même des groupes qui fonctionnent bien peuvent ne pas obtenir les résultats qu'ils souhaitent – notamment sur le long terme.

Ce n'est pas un processus de médiation. Dans une médiation, deux ou plusieurs personnes ou leurs représentant·es se rencontrent en présence d'un·e médiatriceurice en vue de résoudre un conflit. Bien qu'une personne ou une partie se soit sentie agressée par l'autre, on considère généralement que les deux parties ont un pouvoir suffisant et égal et qu'un simple protocole peut régler le conflit.

Une médiation entre la victime¹ et l'auteur de violence n'est pas recommandée. L'idée qu'il y aurait un pouvoir équivalent entre les deux parties ne s'applique pas aux types de violences interpersonnelles dont nous traitons dans ce manuel ; les violences conjugales et les agressions sexuelles ont lieu au sein de relations de pouvoir asymétriques, ou bien elles les produisent. Certaines médiations ont

¹ Le manuel précise chaque fois « *survivor or victim* », que nous simplifions par « victime » bien que toutes les personnes concernées ne se définissent pas ainsi.

attribué une « faute égale » à la victime, lui faisant ainsi courir un grave danger.

En revanche, une médiation peut faire partie d'un processus global d'intervention. Par exemple, deux personnes-ressources peuvent entrer en conflit au cours du processus alors qu'elles ont un pouvoir à peu près égal. Dans ce cas, on peut faire appel à une médiation pour trouver une issue à ce conflit.

UNE APPROCHE ÉMANCIPATRICE DE LA VIOLENCE

Generation Five est un collectif fondé en 2001, qui s'est donné pour mission de mettre un terme à l'inceste et aux violences sexuelles faites aux enfants d'ici à cinq générations – un objectif temporel qui souligne les enjeux de transmission de ces violences. Son histoire est racontée par ses actrices à l'occasion de la célébration des dix ans du collectif dans une vidéo (disponible en anglais sur la plateforme Vimeo) : « Re : generation. Celebrating 10 Years of Generation FIVE ».

Animé par des survivant·es d'abus sexuels, ce collectif a notamment engagé dans un travail de formation. Il a produit en 2007 un long document intitulé « Toward Transformative Justice » (Vers la justice transformatrice)¹. Fondé sur l'idée que seule une prise en charge collective, à l'échelle de toute la communauté touchée, peut réparer les conséquences d'abus sexuels sur les individus, les familles et les communautés et mettre ainsi réellement fin aux violences, ce collectif soutient qu'il est non seulement possible, mais aussi nécessaire de pratiquer la justice transformatrice avec des incestueux comme avec les personnes abusées.

La justice transformatrice répond à l'absence et au besoin critique d'une approche émancipatrice de la violence. Une telle approche vise la protection (*safety*) et la responsabilisation, sans recourir à

¹ Generation, *Toward Transformative Justice, A Liberatory Approach to Child Sexual Abuse and Other Forms of Intimate and Community Violence*, sections 1.1 et 1.2, 2007, en ligne.

l'exclusion, à la punition ou aux violences étatiques ou systémiques dont relèvent l'emprisonnement et le recours à la police.

Nous fondons l'approche de la justice transformatrice élaborée dans ce texte sur trois convictions fondamentales :

- La justice individuelle et l'émancipation collective sont d'égale importance, se soutiennent l'une l'autre et sont fondamentalement entremêlées, l'accomplissement de l'une étant impossible sans celle de l'autre.
- Il est nécessaire de transformer les conditions qui permettent à la violence d'avoir lieu afin de faire justice dans les cas individuels de violence. Par conséquent, la justice transformatrice est tout à la fois une pratique politique émancipatrice et une approche pour garantir la justice.
- Les réponses étatiques et systémiques à la violence, dont le système pénal¹ et les instances de protection de l'enfance, non seulement échouent à faire avancer la justice individuelle et collective, mais tolèrent et perpétuent les cycles de violence.

[...]

Si nous n'abordons pas la violence dans ses manifestations les plus intimes, notamment intrafamiliales, nous serons tout simplement incapables de construire un mouvement qui puisse changer le monde. Bien que la gauche radicale et les mouvements pour la justice sociale aux États-Unis continuent à défier le pouvoir et la suprématie de l'État, et cela de manière significative, nous n'avons pas réussi à proposer des alternatives véritables pour le remplacer, le démanteler ou le transformer. Si nous n'avons pas de vision concrète pour l'avenir, nous ne réussirons pas à mobiliser massivement en faveur de la transformation des appareils politiques, économiques

¹ Nous employons l'expression «système pénal» plutôt que «justice pénale», parce que nous questionnons le présupposé selon lequel le système légal rechercherait la justice – sans parler de la rendre.

et sociaux. Démanteler les structures oppressives est une perspective de courte vue, voire impossible, si nous ne nous préparons pas, aussi, à construire des alternatives. Ce n'est pas tellement une erreur rhétorique, ou une erreur d'analyse : c'est une erreur pratique. [...] Le manque d'approches émancipatrices de la violence sape de fait l'entièreté d'un projet de justice sociale à un niveau tant idéologique que pratique.

LES PRATIQUES DONT NOUS AVONS BESOIN

Cet entretien est extrait du premier livre de Mariame Kaba traduit en français et publié aux éditions Hors d'atteinte en 2023¹. Il propose une introduction à la justice transformatrice depuis le point de vue d'une de ses principales actrices. Mariame Kaba parle avec douceur et radicalité de punition, de vengeance, de responsabilité. Elle raconte les difficultés et les espoirs suscités par les processus de justice qu'elle accompagne. Elle y relate aussi son parcours et le travail accompli depuis de vingt ans au sein de ce qui ne s'appelait pas encore la justice transformatrice.

Figure majeure de la justice transformatrice et des luttes abolitionnistes, Mariame Kaba se présente comme « une organisatrice, éducatrice et archiviste [...] qui travaille à mettre fin à la violence, à démanteler le complexe carcéro-industriel, à diffuser la justice transformatrice et à renforcer l'autonomie des jeunes² ». À l'origine de plusieurs organisations et projets militants et éducatifs à Chicago, puis à New York, elle accompagne également des processus de responsabilisation au sein de sa communauté lorsqu'on la sollicite. Elle a aussi participé à de nombreux ouvrages, fanzines ou programmes de recherche.

¹ Mariame Kaba, *En attendant qu'on se libère. Vers une justice sans police ni prison*, Hors d'atteinte, 2023. Nous remercions les éditions Hors d'atteinte qui nous ont gracieusement autorisées à reproduire la traduction de Frédérique Popet, légèrement modifiée pour des raisons d'harmonisation.

² mariamekaba.com.

Elle est interviewée par par Autumn Brown et adrienne maree brown, deux autres facilitatrices en justice transformatrice, qui ont aussi publié des livres et des podcasts à ce sujet.

adrienne maree brown : Le mouvement #MeToo a pris une ampleur considérable et est devenu cet espace immense où beaucoup réclament une justice transformatrice et des processus de responsabilisation communautaire. Je me demande comment tu l'appréhendes ?

Mariame Kaba : J'ai beaucoup réfléchi à #MeToo et je me suis dit : et si nous l'envisagions comme quelque chose qui ne concerne pas de « mauvaises personnes » ? Et si c'était en réalité une façon de comprendre comment les différentes formes de violences façonnent nos vies ? Si nous pouvions voir en ce mouvement un moyen de comprendre à quel point nous sommes enracinées dans les systèmes que nous nous efforçons de transformer, je pense que nous pourrions aller vers une transformation sociale et plus de justice. La vérité, c'est que, quand on pense à #MeToo ou aux violences sexuelles, on s'aperçoit que ces questions ne nous sont pas extérieures. Pas du tout. Ce sont des systèmes qui vivent en nous et qui se manifestent à l'extérieur de nous. Si nous ne prenons pas cela au sérieux, je ne pense pas que nous parviendrons à résoudre ce problème.

Le fait que les violences sexuelles soient si incroyablement répandues devrait nous amener à penser qu'elles ne se limitent pas à quelques monstres isolés. Si nous voulons vraiment éradiquer toutes les violences sexuelles, nous devons creuser cette question.

Autumn Brown : Peux-tu préciser ce que tu entends par : « ces systèmes vivent en nous aussi bien qu'à l'extérieur de nous » ?

Mariama Kaba : Cette idée m'a été inspirée par Morgan Bassichis, qui faisait partie de l'organisation Community United Against Violence, basée à Oakland. Morgan a écrit que, fondamentalement,

les systèmes que nous nous efforçons de démanteler vivent en nous. Cette phrase m'a beaucoup frappée quand je l'ai lue pour la première fois. Cela m'a forcée à reconnaître ma propre complicité dans des formes de violence que je ne commets peut-être pas de manière intentionnelle. Cela m'a également apaisée, dans une certaine mesure. Quand vous passez votre temps à tenir une position selon laquelle tout se situe en dehors de vous, vous appréhendez en permanence les choses de l'extérieur, ce qui n'est pas forcément la meilleure façon de combattre la violence sous ses diverses formes. Nous devons adopter les deux positions. Nous devons appréhender les choses de l'extérieur, mais aussi être capables de faire le mouvement inverse, en nous positionnant à l'intérieur pour regarder au-dehors.

Autumn Brown : Quand et à quel stade de ton parcours as-tu véritablement décidé d'orienter ton travail vers les gens qui ont commis un tort ? Et comment cela s'est passé pour toi ?

Mariame Kaba : J'ai toujours travaillé davantage avec des personnes qui avaient subi un tort qu'avec celles qui en étaient à l'origine. Mon travail a toujours été orienté en priorité vers le soutien aux survivantes, principalement parce que j'en ai été une moi-même. [...] Au fil des ans, j'ai été de plus en plus sollicitée. C'est d'abord le hasard qui m'a amenée à faire ce travail. Au début des années 2000, une de mes amies a été agressée sexuellement par une de nos connaissances communes. On m'a demandé de l'aider et de la soutenir tout au long du processus qui s'est ensuivi. Je n'ai pas demandé à le faire. Et je ne suis toujours pas payée pour faire ce type de travail. Je n'interviens qu'au sein de ma communauté. [...] [Par exemple,] des gens qui connaissaient des auteurs de violence m'ont contactée pour que je les aide à assumer la responsabilité de leurs actes. Je dis bien les «aider». Je ne suis pas en mesure de forcer qui que ce soit à assumer ses responsabilités. Ça doit être un

processus volontaire. [...] Je tiens à être très explicite sur ce point. Une grande partie de la frustration que je perçois chez les gens qui réfléchissent à la justice transformatrice ou à la responsabilisation communautaire provient du fait qu'ils veulent punir les gens. Bien sûr, je comprends tout à fait qu'ils souhaitent des sanctions. C'est une réaction humaine normale dans une société incroyablement punitive. Comment vivre en dehors de ça ?

Les systèmes vivent en nous, ne l'oublions pas. Il est très difficile de se débarrasser de la logique de la punition. Il est normal de vouloir se venger des personnes qui nous ont causé du tort – c'est même une réaction plutôt saine. Mais ce n'est pas un processus de responsabilisation qui le permettra. Si vous voulez vraiment vous venger, un tel processus ne vous sera d'aucune utilité. Vous aurez toujours l'impression que « ça ne fonctionne pas » parce que ça ne répond pas à vos attentes.

J'aimerais vraiment que les gens comprennent cela. Tout ne doit pas obligatoirement faire l'objet d'un processus de responsabilisation. Tout ne peut pas être résolu dans le cadre d'un tel processus. [...]

Autumn Brown : C'est exactement la voie dans laquelle nous nous engageons nous aussi. C'est exactement ce que nous cherchons à accomplir. Selon mon expérience personnelle en tant que personne qui essaie de faire de la facilitation, des gens s'engagent dans ce processus, lui donnent une seule chance, et ça ne fonctionne pas comme iels le voudraient. Iels n'ont pas l'impression d'avoir véritablement retrouvé ce lieu où règnent l'amour et l'harmonie qu'iels n'ont par ailleurs jamais connus : un lieu où iels seraient totalement guéris et où tout irait pour le mieux. Iels n'y arrivent pas. Alors iels se disent : « La justice transformatrice ne fonctionne pas. C'est de la merde, je laisse tomber. » Quels sont, selon toi, les autres facteurs qui peuvent amener ce processus à échouer ou, à l'inverse, à réussir ?

Mariame Kaba : Bien que la personne doive au minimum être disposée à entamer un processus qui l'aidera à assumer la responsabilité de ses actes, elle n'a pas nécessairement besoin d'en être arrivée au stade où elle admet avoir fait du mal à quelqu'un. Ce point me paraît très important. Car à quoi sert ce processus ? Il s'agit d'amener les gens à comprendre comment ils ont fait du tort à une autre personne. Il s'agit de les amener à reconnaître le préjudice causé à cette personne et à se dire : « Mon Dieu, je pensais faire ce qu'il fallait, et voilà la situation à laquelle j'ai abouti, voilà comment cette personne l'a vécue. » J'ai souvent l'impression que les gens pensent qu'avant même de pouvoir entamer un processus de responsabilisation, ils doivent prendre la parole. Eh bien non. S'exprimer peut faire partie du processus, mais ce n'est pas forcément nécessaire dès le départ. Il est important que les gens le comprennent d'emblée.

Je voudrais également ajouter quelques mots sur la réussite et l'échec de ce processus. Dans les formations que j'anime avec ma chère amie Shira Hassan, nous avons l'habitude de lire un très court texte publié par Bench Ansfield et Jenna Peters-Golden dans *Makeshi*, un magazine féministe, sur l'influence que ces notions d'échec et de réussite peuvent exercer sur nous dans le cadre des processus de responsabilisation¹. Et c'est vraiment utile. Les échecs et les erreurs font partie du processus. Cela peut sembler contre-intuitif parce que, quand une personne souffre et a subi un tort, on pense qu'il faut se conduire de façon irréprochable pour la protéger de tout autre dommage. Ce que je dis toujours, c'est qu'en tant que survivante et personne ayant côtoyé toute ma vie des survivantes au sein de ma communauté, je sais que nous ne sommes pas des êtres fragiles. Nous sommes incroyablement, incroyablement

¹ Ce texte est traduit dans le présent ouvrage, sous le titre « Apprendre à ne pas réussir ».

pragmatiques. Et très résilientes. Parce que nous avons survécu à beaucoup de choses merdiques.

Par conséquent, si on se lance dans un processus de responsabilisation en pensant que la personne avec laquelle on travaille est une poupée de porcelaine fragile qui risque de se briser dès qu'elle sera exposée à la moindre pression, on n'a pas le droit à l'erreur – en fait, on se prépare déjà à l'échec et à des dégâts potentiellement catastrophiques. Partez de l'idée que ce processus permet aux survivantes de reprendre du pouvoir sur leur vie. C'est l'objectif vers lequel tendre. Tirez un trait sur l'opposition binaire entre succès et échec. C'est important – c'est la première chose à faire. La deuxième chose, c'est de définir les objectifs du processus. La troisième, c'est de savoir si vous êtes la bonne personne pour vous engager dans cette voie. Disposez-vous d'un réseau de soutien qui vous aidera à faire face à la situation? Allez-vous faciliter ce processus seul-e? Pouvez-vous compter sur une équipe? Et comment mettre fin au processus? Il ne faut pas qu'il dure des années : il faudra y mettre un terme. Comment saurez-vous que c'est terminé? Avoir des objectifs en tête vous y aidera. Il s'agit là d'éléments essentiels qu'il faudra prendre en compte dès le départ ou définir tout au long du processus. Je pense qu'avoir des doutes sur le fait d'être ou non la bonne personne pour mener à bien ce processus n'est pas le principal obstacle ou facteur d'échec. C'est le fait de ne pas s'être fixé d'objectifs. Il s'agit là d'un autre aspect de ce dont je viens de parler. C'est de ne pas être clair sur les attentes et sur les besoins des autres. Qu'est-ce que les gens veulent vraiment? Vous ne pouvez pas – les gens ne peuvent pas – satisfaire toutes leurs attentes au cours d'un processus de responsabilisation.

Autumn Brown : Pour rebondir sur ce que tu viens de dire, je me demande si tu t'es parfois confrontée à des processus à propos desquels tu t'es dit : « J'ai l'impression qu'il vaudrait mieux que je

me tienne à distance», ou au contraire : «Là, je sais comment être utile»? Est-ce que tu te contentes de répondre à des sollicitations très claires, ou est-ce qu'il y a des moments où c'est toi qui te dis : «Hé, on se retrouve là-bas?»

Mariame Kaba : [...] Je n'ai jamais cherché à mettre en place le moindre processus; les gens viennent me voir. Honnêtement, iels sont bien trop nombreux pour que je puisse aider tout le monde. Mais je suis très douée pour me fixer des limites. Je sais me limiter à ce que je pense réellement pouvoir offrir. Je ne peux pas me démultiplier. Je ne peux pas m'impliquer de manière intègre et rigoureuse si je me disperse trop. Je me concentre vraiment là-dessus. Et je décris toujours ma position. Parfois, j'essaie aussi d'aider les gens à évaluer la viabilité d'un processus. C'est quelque chose que je fais, que je peux faire.

Autumn Brown : [...] Je me pose beaucoup de questions sur le rapport entre guérison et responsabilisation. Je me débats avec, notamment parce que mon parcours militant m'a amenée à considérer la justice en termes de guérison.

Mariame Kaba : [...] Au départ, je pensais que les processus de responsabilisation avaient pour objectif la guérison. Mais je me suis rendu compte que je ne questionnais pas les personnes concernées sur leurs besoins et leurs attentes. Or il s'est avéré que, pour un grand nombre d'entre elles, il ne s'agissait pas de guérison. Elles n'essayaient même pas. Ce qu'elles voulaient, c'était faire en sorte que le mal subi soit reconnu, exiger que l'individu qui en était l'auteur ne recommence jamais, parler de confiance en soi et apprendre comment faire de nouveau confiance. Elles avaient besoin de se réapproprier leur libre arbitre et leur faculté à être responsables d'elles-mêmes. On a établi une liste de choses importantes, et la guérison n'y figurait presque jamais. Cela peut sembler un peu contre-intuitif. Mais, plus tard, j'ai compris. Les survivant-es se

rendaient compte que, pour guérir, iels avaient besoin d'un autre type d'espace.

[...] Très souvent, le processus lui-même est très douloureux. Parce que le tort subi occupe une place centrale. Et si on s'engage dans ce processus avec la personne qui nous a fait du mal – mon Dieu! Ça remue tellement de choses que si on essaie constamment de s'accrocher à la guérison, on n'est plus en train d'essayer d'agir sur le préjudice. On est à l'extérieur, à la recherche d'une destination qui se trouverait quelque part sur notre route. Alors qu'il faut s'ancrer dans le présent pour affronter tout ça. La peur, la colère, l'envie de vengeance, les va-et-vient constants entre des sentiments contradictoires – un jour vous voulez sa mort, le lendemain tout va bien. Nous devons simplement être là et essayer de faire face à la situation. C'est ce que je veux dire quand je dis que le processus n'est pas – ou plutôt n'est pas ressenti comme – un espace de guérison. Parce que la guérison n'est pas un point d'arrivée. C'est un processus en perpétuelle évolution. C'est ce que je n'arrête pas de dire. Cela ne signifie pas que cette expérience ne peut pas contribuer à votre guérison, bien sûr que ça y contribue du mieux possible, sous la meilleure forme qui soit. Mais, quand on est engagé-e dans ce processus, il est rare qu'on ressente les choses ainsi.

Autumn Brown : Je me demande si tu peux nous expliquer en quoi ce travail a représenté pour toi une expérience transformatrice et s'il a changé ta relation à ta propre histoire. Et si oui, de quelle manière?

Mariame Kaba : Mon Dieu, merci pour cette question. Parce qu'en vérité, je ne ferais pas ce travail si je l'envisageais seulement comme un projet politique, s'il ne me transformait pas tout au long du processus, à travers mes interactions avec les autres. Mon amie Danielle Sered a dit et écrit quelque chose qui a vraiment fait une différence pour moi. C'est une femme merveilleuse qui dirige une

association, ici à New York, appelée Common Justice, qui est intéressante pour de multiples raisons. Elle a écrit cette chose qui m'a marquée : « Personne n'entre dans la violence pour la première fois en la commettant. » Personne n'entre dans la violence pour la première fois en la commettant. J'ai eu l'impression d'entendre des mots de... Jésus-Christ. Si c'est vrai, alors tout ce dont nous parlons, toute cette opposition binaire entre victimes et coupables, vole en éclats.

Au fond, c'est l'existence même du mal qui nous motive, nous transforme et nous permet de continuer. Si nous ne réagissons pas, nous continuerons à causer des torts de plus en plus importants. Alors que nous savons que nous sommes toutes vouées à nous faire mutuellement du mal, c'est juste une question de degrés.

Ainsi, ce travail collectif m'a permis de donner corps aux paroles de Sered et n'a fait qu'étayer mes valeurs et mes convictions, très concrètement. La deuxième chose que j'ai apprise sur moi-même, c'est que j'ai constaté à quel point la punition ne fonctionnait pas. Ça ne fonctionne pas. Si ça répondait réellement aux attentes des gens, nous serions dans une situation tout à fait différente.

Non seulement il est évident que la punition ne fonctionne pas, mais le fait de lui donner la priorité a pour résultat que le patriarcat reste bien en place. Si mon objectif principal est de démanteler les systèmes d'oppression, je dois donc trouver un moyen de me débarrasser de la punition. C'est absolument nécessaire. Mais je suis pour la responsabilité. Je veux que les gens prennent leurs responsabilités. Je revendique cette ressource intérieure qui nous permet d'assumer la responsabilité du mal que nous commettons à l'égard de nous-mêmes et des autres. Je veux que ce soit un élément central de nos interactions les uns avec les autres. Car, si je ne crois pas à la punition, je crois aux conséquences des actes ayant causé un tort à autrui. J'y crois fermement. Je pense que les limites sont

essentielles. Pour moi, tout cela est réellement important. Mais en mettant la punition au cœur du système, nous n'avons pas été en mesure d'aborder réellement l'autre aspect de la question qui doit être pris en compte. Parce que, merde, il faut assumer ses responsabilités quand on fait du mal à quelqu'un!

Autumn Brown : Je peux poser une petite question à ce sujet ? Pour que ce soit bien clair pour nos auditeuses, peux-tu nous donner un exemple de l'opposition entre punition et conséquences ?

Mariame Kaba : Bien sûr. La punition implique de faire preuve de cruauté et d'infliger de la souffrance. Lorsque vous attendez des conséquences, celles-ci peuvent être désagréables et inconfortables, mais il ne s'agit pas de faire du mal aux gens en cherchant à les faire souffrir. Cela n'a rien à voir. Ce que je veux dire par là, c'est que des personnes influentes qui démissionnent de leur poste, par exemple, ce sont des conséquences, pas des punitions. Pourquoi ? Parce que nous devrions avoir des limites. Et parce que vous avez eu tort de faire des conneries, et que votre pouvoir est un privilège. Cela signifie que nous pouvons vous l'enlever. Vous n'avez plus de pouvoir. Mais si nous vous punissions, nous ferions en sorte que vous ne puissiez plus jamais gagner votre vie, quels que soient le contexte ou les circonstances. Ça, c'est agir avec cruauté, infliger de la souffrance et faire en sorte que les gens ne puissent pas vivre leur vie. Qu'ils ne puissent plus accéder aux choses essentielles qui font que la vie est vivable.

Si vous infligez ça à quelqu'un, vous le punissez. Si vous demandez à un individu de déménager parce qu'il a causé du tort aux personnes qui vivaient à cet endroit : c'est une conséquence. Si vous faites en sorte que cette personne ne puisse plus jamais avoir de logement : c'est une punition.

Il faut donc être capable de faire la différence entre la cruauté consistant à faire souffrir les gens et le fait de les mettre dans une

situation inconfortable où ils vont perdre certains de leurs privilèges. Ce n'est pas la même chose.

**RÉCITS
DE VIOLENCES
ET DE PRISES
EN CHARGE**

Avertissement : les textes qui suivent sont des récits de violences sexuelles, dont la lecture peut être plus ou moins éprouvante selon l'expérience de chacun.e.

L'ISOLEMENT NE PEUT PAS GUÉRIR L'ISOLEMENT

Ce texte ne raconte pas un accompagnement ou un processus formel de justice transformatrice. C'est le récit d'une personne violée par quelqu'un qu'elle aime, une situation commune. Blythe Barnow raconte sa relation, son viol, ce que cela lui fait et les réponses qu'elle et ses proches y apportent. Elle donne à entendre, à la première personne, la complexité d'une situation de violence et les tentatives d'y trouver une juste réponse. Son témoignage est extrait du livre Beyond Survival (Au-delà de la survie, récits et stratégies du mouvement de justice transformatrice), publié en 2020 aux États-Unis¹.

Blythe Barnow est aujourd'hui pasteure et autrice. Elle travaille avec des usagers de drogues dans une perspective queer et antiraciste. Elle présente ses activités sur son site Internet, Femminary.

En tant que survivante, on me dit que les prisons sont là pour me protéger. Me mettre en sécurité. Mon désir le plus profond est censé être l'incarcération de mon agresseur. Je suis censée vouloir qu'il souffre, qu'il paie pour ce qu'il a fait. Mais je n'ai jamais voulu cela. Je voulais guérir. Pour moi et pour lui. Mais on n'est pas

¹ Blythe Barnow, « Isolation cannot heal isolation, one survivor response to sexual assault », in Ejeris Dixon et Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha (dir.), *Beyond Survival. Strategies and Stories from the Transformative Justice Movement*, AK Press, 2020.

censé-e dire ça. On n'est pas censé-e dire qu'on aime la personne qui nous a fait du mal. On vous accuse de l'aimer plus que vous ne vous aimez vous-même. Comme si vous ne pouviez pas faire les deux. On vous demande tacitement de choisir. Votre cœur et votre histoire, ou votre guérison. On vous dit que la guérison consiste à le voir pour ce qu'il est vraiment, un violeur. Mais je le connaissais. Je savais qu'il était bien plus que cela. Je l'aimais encore. C'était mon ami, et être son amie signifiait que j'avais conscience des souffrances qu'il avait déjà endurées. Je voulais qu'il reçoive le soutien dont il avait besoin. Je voulais m'assurer que cela ne se reproduise plus jamais.

C'était cinq ans plus tard. Je venais tout juste de commencer à en parler. J'explorais mes possibilités. Mais tout le monde disait que je devais porter plainte auprès de la police. Ils disaient qu'il ne s'agissait pas de moi. Il ne s'agissait pas de mes opinions politiques. Il s'agissait d'assurer la sécurité des autres filles. Et ce que j'ai entendu, ce que quelques personnes ont eu le culot de me dire, c'est que s'il violait une autre fille, ce serait ma faute. Je me suis donc rendue au poste de police municipale, en espérant que je n'y croiserais personne de ma connaissance qui aurait une contravention à payer ce jour-là. J'ai emmené ma mère avec moi. Nous nous étions éloignées, séparées par notre propre héritage de violence, mais je n'avais personne d'autre à qui demander. Nous sommes allées au guichet, une vitre pare-balles entre la policière et moi. Je lui ai dit que je voulais signaler un viol. Elle a semblé déconcertée. Elle m'a demandé quand cela s'était passé. Je lui ai dit que c'était il y a cinq ans. Elle m'a dit qu'elle ne pourrait peut-être pas m'aider. Elle devait se renseigner sur les délais de prescription. Elle a feuilleté un gros livre et l'a refermé. Six ans, a-t-elle dit. Juste à temps.

Nous avons franchi une lourde porte grise pour rencontrer l'enquêteur. Un homme. Il s'est assis nonchalamment sur le coin du

bureau. Il m'a demandé pourquoi j'avais attendu si longtemps. Il m'a demandé si je voulais porter plainte. J'ai dit que je voulais connaître la procédure. Il m'a dit quelque chose comme : Vous déposez une plainte, l'auteur présumé est prévenu, vous engagez des poursuites, l'affaire passe devant un juge. Il est peu probable qu'il y ait un procès, a-t-il dit. Vous avez attendu trop longtemps. Et si c'est le cas, vous avez peu de chances de gagner.

J'ai demandé si je pouvais au moins mettre quelque chose dans le dossier. Quelque chose d'enregistré, de façon que, si une autre femme porte plainte, il y ait un précédent. Elle aurait plus de chances d'être crue. Elle pourrait faire appel à moi. Non, m'a-t-il dit. Tout le monde a le droit de savoir s'il a été accusé d'un crime. Il m'a redemandé si je voulais porter plainte. Il m'a suggéré de le faire, feignant d'ignorer ce que cela signifierait dans cette petite ville de l'Ohio. Je lui ai dit que je n'étais pas sûre. Il m'a donné le formulaire et je me suis levée pour partir.

Il avait un an de plus que moi. Je ne pouvais pas l'imaginer en prison. Encore un privilège de sa peau blanche et de la mienne. Il a grandi au mieux dans une famille de la classe ouvrière, peut-être pauvre. Il n'y avait que sa mère, sa sœur et lui. Il n'a jamais été aussi dur que les autres garçons. Il était trop tendre, trop sensible. C'est ce que j'aimais chez lui. Un sens de la loyauté et de la responsabilité propre à la classe ouvrière. On ne frappe jamais une femme, on ne dénonce jamais un-e ami-e et on donne toujours un coup de main à quelqu'un qui a des ennuis. Il était fidèle à tous ces codes – une autre chose que j'aimais chez lui. Mais quelle que soit la tonne de heavy metal qu'il écoutait, il était une version geek et maigrichonne du « garçon », incapable de rivaliser avec la masculinité qu'il tenait pour modèle. Une masculinité ancrée dans le mensonge de la suprématie blanche et du patriarcat. Un mensonge qui dit que les hommes blancs sont plus capables, plus méritants. Le mensonge

selon lequel les hommes blancs sont naturellement plus puissants. Dans son esprit, c'était sa plus grande faute. Il n'était pas assez fort. Il ne pouvait pas se battre, ni sortir sa mère et sa sœur de la pauvreté. Peu importe ses efforts. Il s'est donc engagé dans l'armée de l'air, déterminé à devenir un homme meilleur.

Quelques mois plus tard, il est rentré à la maison. Il s'était effondré pendant le camp d'entraînement et avait été envoyé à l'unité psychiatrique, un échec. Et pendant qu'il y était, il s'était fait un ami, un garçon comme lui. Quelques semaines plus tard, il avait retrouvé ce garçon mort dans les toilettes. Cela avait confirmé ce qu'il savait sans doute déjà, à savoir que les garçons comme lui sont trop faibles pour vivre.

Il m'a raconté cette histoire la veille du jour où il m'a violée. Ses yeux étaient vitreux, ses muscles rigides. Avec une amie, nous lui avons donné une bière et l'avons mis au lit. Elle et moi avons dormi dans la chambre voisine. Je me suis réveillée en sursaut au milieu de la nuit. Il se tenait dans l'embrasure de la porte et nous observait. D'un ton hébété, il m'a dit qu'il voulait juste s'assurer que nous étions toujours en vie. Je me suis levée, je l'ai raccompagné jusqu'à son lit, je me suis glissée à ses côtés et je l'ai pris dans mes bras pendant qu'il pleurait. Parce que je l'aimais, et que c'est ce que l'on fait quand une personne a été brisée.

La nuit suivante, j'ai organisé une fête. Il avait trop bu et il a essayé de m'embrasser. C'était triste de voir un ami si mal en point. Je l'ai embrassé plusieurs fois, l'ai rejeté plus de fois encore. Toustes nos ami-es nous regardaient.

Lorsqu'il m'a violée, j'ai vu qu'il cherchait à prendre le pouvoir, à reprendre le contrôle sur sa vie. Une partie de moi voulait le lui donner. Le reste de moi voulait fuir. Mais je ne pouvais pas. Je ne pouvais pas, pour toutes les raisons que seule une personne violée par quelqu'un qu'elle aime peut comprendre. Choc, terreur, peur,

choc, honte, pitié, choc, douleur, embarras, choc, politesse, amour, attention, choc, incrédulité, incrédulité, incrédulité.

Après avoir quitté le poste de police, j'ai compris. J'ai compris que la police, la prison ou un-e juge ne m'aideraient jamais à trouver ce que je cherchais. Je n'aurais jamais le droit d'être une personne à part entière, et lui non plus. Nous serions toustes les deux blâmées et ce blâme ne pourrait jamais évoluer en responsabilisation. Le processus serait douloureux et aucun-e de nous n'obtiendrait ce qu'il mérite. J'ai donc jeté le formulaire de dépôt de plainte.

Je me suis toujours demandé s'il avait conscience de ce qu'il avait fait. J'ai envie de croire que non. Je n'avais rien perçu de mesquin ou de calculateur chez lui auparavant. J'ai donc décidé de lui écrire une lettre, pour qu'il sache exactement ce qu'il a fait et ce que cela m'a coûté. J'imaginai cette lettre comme un cadeau pour lui. Une vérité à laquelle il devrait faire face. Quelque chose qui le pousserait à demander de l'aide. De mon côté, il s'agissait de témoigner. De nommer. C'était une demande de responsabilisation. Je me suis débattue avec cette lettre pendant des mois. Ne sachant jamais exactement quoi dire, ni comment le dire. Voulant préserver son humanité, et la mienne. Cela me semblait impossible.

Un soir d'octobre, je me suis rendue dans le Kent pour assister à une conférence donnée par une écrivaine. J'avais eu cette idée de lettre après avoir lu l'un de ses livres. À la fin de sa conférence, je suis allée lui parler. Je l'ai remerciée et lui ai parlé de mon projet de lettre. Elle a pouffé. « Ne t'embête pas à lui écrire une putain de lettre, m'a-t-elle dit. Il n'en vaut pas la peine. » Choquée, j'ai essayé de lui expliquer ma position. Elle m'a dit : « Combien d'heures as-tu passées à réfléchir à cette lettre ? » J'ai réfléchi un instant. « Combien d'heures penses-tu qu'il a passées à penser à toi ? » J'en ai eu le souffle coupé. Elle m'a dit : « Ne lui donne pas plus de pouvoir sur toi qu'il n'en a déjà. Si tu veux écrire une lettre, écris-la à quelqu'un

qui mérite ton temps et ton énergie. Quelqu'un qui mérite toute l'attention que tu y mettras. Écris à sa mère ou à sa sœur.» Nous avons parlé pendant plus d'une heure. Elle avait raison sur certains points, et tort sur d'autres. Ce soir-là, je suis rentrée chez moi, les mains complètement engourdis par la peur. J'ai dû conduire avec mes avant-bras et mes coudes. J'ai écrit les lettres cette nuit-là et, ce faisant, j'ai éclairci certaines choses. Premièrement, je pensais toujours qu'il en valait la peine. Deuxièmement, je méritais autant de soutien que ce que je voulais lui offrir. Troisièmement, ce n'était pas à moi de prendre l'initiative de sa guérison.

Me défaire de cette responsabilité a été l'étape la plus difficile. Mettre de côté son processus signifiait me concentrer sur le mien. Cela signifiait renoncer à mon faux sentiment de contrôle. Cela signifiait mettre de côté les explications rationnelles qui m'avaient protégée de l'ampleur du mal causé. Cela signifiait abandonner ce qui me protégeait de la vérité : il était l'un de mes amis les plus proches, et il m'a violée. C'était un choix délibéré, et rien de ce qui lui avait été fait dans le passé ne pouvait l'excuser ou l'expliquer. Ce soir-là, je lui ai écrit une lettre. J'ai également écrit à sa mère et à sa sœur. Je leur ai expliqué ce qui s'était passé, ce dont il était responsable, et je leur ai aussi dit que j'écrirai bientôt une lettre à toutes nos ami-es commun-es. Je leur ai dit que j'allais diffuser ces lettres. J'ai attendu une réaction, qui n'est jamais venue. Je m'attendais à ce qu'il arrive un jour, furieux, devant ma porte. Je m'attendais à une sorte d'explosion, mais il n'y a rien eu. Il n'y a eu que le silence. Je n'ai plus jamais entendu parler de lui.

J'ai commencé à penser que j'avais fait une erreur. Je lui avais donné trop d'importance, j'avais été trop naïve. Il s'en fichait. Il pouvait ignorer complètement la lettre, ne rien en faire. Je n'avais prévenu personne. Je n'avais pas contribué à empêcher une nouvelle agression. Un mois plus tard, comme prévu, j'ai écrit une lettre à

toutes nos ami-es commun-es, et je leur ai raconté ce qu'il avait fait. C'est là que j'ai reçu une réaction, qui restait tout de même en deçà de ce à quoi je m'attendais. J'ai perdu quelques amis, je me suis fait traiter de tous les noms. J'ai cessé d'être invitée à certains endroits. Mais j'ai aussi reçu des lettres de soutien. J'ai été remerciée. J'ai reçu des messages de personnes me disant qu'elles m'aimaient, et se faisaient du souci par rapport à ce qui m'était arrivé. Malheureusement, un trop grand nombre de ces messages contenaient également des révélations sur les violences que ces personnes avaient elles-mêmes vécu. Un fardeau inattendu, et très lourd à porter.

Je ne regrette rien. C'est un choix qui a fait honneur à ma dignité, en préservant la sienne. Mais ce fut loin d'être parfait. Cela a été difficile, laid et dévastateur. Cela a aussi été puissant. Je n'ai pas obtenu la responsabilisation que j'espérais de sa part, mais j'ai appris. J'ai grandi.

J'ai pu observer certains schémas chez moi, et une bonne capacité d'adaptation. J'ai vu le mal causé par mon propre isolement et mon sens des responsabilités. J'ai grandi dans la classe ouvrière, fille d'une mère célibataire luttant contre la toxicomanie. J'ai appris très tôt ce qu'était la responsabilité. Ma vie et celle de ma mère en dépendaient. À l'âge de trois ans, j'ai été placée dans une famille d'accueil, quand il n'a plus été possible d'ignorer la violence de son petit ami. J'ai appris à être silencieuse, mais forte. Je me suis effacée jusqu'à devenir invisible, et je n'ai jamais douté de ma capacité à survivre seule.

En fin de compte, c'est ce qui a été le plus douloureux. Traverser tout ça seule. Croire que c'était ma responsabilité. Pas l'agression. Mais la guérison. La justice. La protection d'autres filles inconnues. Je me suis fortement appuyée sur les compétences acquises durant mon enfance, la surresponsabilisation, l'indépendance, l'hypervigilance et le sens du sacrifice. Ce qui veut dire que je n'ai jamais demandé le soutien dont j'avais désespérément besoin.

Parce que ce dont j'avais besoin, peut-être plus encore que de ses excuses, c'était d'une communauté de personnes qui auraient pu m'aider à conserver et honorer toutes les histoires qui ont mené à celle-ci, qui auraient pu m'aider à déraciner les couches de silence apprises à travers trop de violence. J'avais besoin qu'on me demande ce que je voulais et ce que j'espérais. J'avais besoin que quelqu'un m'aide à rédiger ces lettres, que quelqu'un me rappelle que je pouvais y lister mes attentes. J'avais besoin que quelqu'un s'assoie avec moi au moment où les répercussions m'assaillaient. Quelqu'un qui aurait pu lire les messages que les gens m'envoyaient, et me dire d'attendre avant de les lire moi-même. J'avais besoin de quelqu'un à mes côtés pour réfléchir à la manière dont mes propres traumatismes, anciens et nouveaux, influençaient ce processus. J'avais besoin de quelqu'un qui puisse me montrer un amour plus profond et plus nuancé que le simple fait de le détester.

La violence de la pauvreté, la suprématie blanche, le militarisme, les agressions – tout cela est intimement lié. Aucun tribunal ne pourra jamais les séparer. Une prison ne pourra jamais me protéger. L'isolement ne peut pas guérir l'isolement.

QUAND DES HOMMES S'ATTAQUENT À LA DOMINATION MASCULINE

Basé à New York depuis 2008, le Challenging Male Supremacy Project (qu'on pourrait traduire par « Déconstruire la suprématie masculine ») est un collectif d'hommes qui travaillent à mettre fin aux violences de genre. CMS organise des ateliers et des formations, facilite le travail de long terme de groupes composés d'hommes cisgenres et effectue des prises en charge dans des cas spécifiques de violence. L'un de leurs objectifs explicites est de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'hommes cisgenres se chargent d'en responsabiliser d'autres. Comment donc mettre en question de manière active et explicite les privilèges masculins quand on en bénéficie de manière systémique ?

*Initialement publié en 2011 dans un livre majeur pour l'histoire du mouvement, *The Revolution Starts at Home. Confronting Intimate Violence in Activist Communities (La révolution commence à la maison. Confronter la violence intime au sein des communautés actives)*, ce texte écrit par trois hommes raconte la difficile mise en place d'un processus d'accompagnement pendant deux ans, inauguré par un « cercle de responsabilisation » précisément décrit¹. Les passages choisis se concentrent sur ce processus et les questions qui en ont découlé ; le texte*

¹ Gaurav Jashnani, RJ Maccani, et Alan Greig (The Challenging Male Supremacy Project), « What does it feel like when change finally comes : male supremacy, accountability and transformative justice », in *The Revolution Starts at Home*, *op. cit.*

dans son intégralité raconte aussi la constitution du groupe Challenging Male Supremacy, comprenant notamment un groupe de recherche-action. Le texte intégral en français sera disponible sur le site internet du présent livre.

Au travers de collaborations formelles et de relations individuelles, nous soutenons le travail effectué par des militantes qui sont principalement des femmes cisgenres, des personnes transgenres ou opposées aux normes de genre pour mettre en question la violence suprémaciste masculine dans une visée transformatrice. Nous croyons en même temps que les hommes cisgenres doivent prendre en charge une plus grande partie de ce travail, plutôt que de continuer à le laisser s'abattre de manière disproportionnée sur les personnes qui subissent déjà le poids de cette violence. [...]

Une histoire (pas si) typique

En 2006, deux jeunes femmes se sont réunies après avoir été flouées et, pour l'une d'entre elles, agressée sexuellement, alors qu'elles fréquentaient le même jeune homme. Toutes trois étudiaient et militaient ensemble à l'université. Les deux jeunes femmes décidèrent de rompre le silence et de faire quelque chose de cette situation. Insatisfaites des options « classiques » susceptibles de faire face à la violence sexuelle et à la suprématie masculine dans les milieux militants (par exemple l'humiliation, les représailles, le recours à la police), elles ont contacté Danielle, membre du Rock Dove Collective, un réseau de santé communautaire radical à New York, qui a de l'expérience dans la mise en place de processus prenant appui sur des « cercles de responsabilisation ».

Pour construire un processus de responsabilité efficace, Danielle considérait comme essentiel d'impliquer des proches appréciés

et respecté·es par la personne ayant causé du tort. C'est pour cette raison que l'une des jeunes femmes a pris contact avec moi (R), en tant que personne que ce jeune homme (nous l'appellerons « M. X ») respectait, au printemps 2007. Bien que j'aie quelques années d'expérience dans le travail avec des organisations construisant des réponses communautaires à la violence, d'abord au sein de Critical Resistance NYC et plus tard avec Generation Five, je n'avais jamais facilité quoi que ce soit ressemblant à un cercle de responsabilisation. Ce serait également la première fois que Danielle faciliterait un cercle de responsabilisation pour une agression sexuelle, une tâche qu'elle considérerait comme particulièrement difficile.

Inutile de dire que c'était décevant et exaspérant d'apprendre de cette jeune femme que M. X, qui était pour moi un compagnon des milieux activistes, avait été abusif envers plusieurs femmes. Il était un leader influent au sein d'un réseau d'activistes étudiant·es à l'échelle de la ville et détenait donc beaucoup de pouvoir et de capital social, en termes de sympathie, d'influence, de crédibilité, parmi ses pairs. Au sein de ce réseau, il abordait de nombreuses femmes de manière irresponsable et, dans plusieurs cas, les agressait sexuellement; pour certaines des femmes, ce préjudice était aggravé par le fait qu'il était quelqu'un qu'elles admiraient et respectaient énormément, de même que beaucoup de gens qu'elles connaissaient. Il faisait même partie du « conseil de responsabilisation » de ce réseau étudiant, visant à prendre en charge ce type de comportements, et il avait participé à la confrontation d'autres hommes.

Écouter cette jeune femme décrire les torts causés par M. X a suscité en moi tout un mélange de sentiments, y compris de la tristesse et de la honte en pensant à mon propre comportement sexuel parfois imprudent, depuis la fin de mon adolescence jusqu'au milieu de ma vingtaine. J'ai pleuré des amitiés que j'avais endommagées ou perdues, et des opportunités d'organisation que j'avais ruinées.

Malheureusement, cette histoire n'est pas un cas isolé dans les milieux radicaux de gauche; les situations dans lesquelles, au sein du mouvement, une figure masculine charismatique se comporte de manière sexuellement irresponsable ou nuisible sont assez courantes, comme dans de nombreuses communautés. Tout au long du processus, les femmes abusées par M. X ont clairement indiqué qu'elles voulaient se sentir en sécurité et voir M. X changer afin qu'il ne leur cause plus de tort, ni à elles ni à d'autres membres de leur communauté. Il s'agissait d'intervenir dans le « *business as usual* » – prendre des mesures, non seulement pour s'occuper d'une personne spécifique et du mal qu'elle cause, mais aussi pour remettre en question la suprématie masculine au sein des communautés qui tolèrent et même approuvent (par le silence, les excuses, etc.) un comportement inapproprié, misogyne et violent.

J'ai traversé un certain nombre d'émotions en préparant ce processus. Je me sentais très impliqué pour soutenir les femmes qui avaient subi des torts et pour construire un cercle de responsabilisation autour de M. X. Je ressentais aussi une certaine appréhension à l'idée que, puisque je m'engageais à remettre en question son comportement en particulier et la suprématie masculine en général, j'allais devoir me soumettre à un niveau d'exigence plus élevé et que cela ferait ressortir des façons de me comporter dans le passé que j'aurais aimé être différentes. Si communs et structurels soient les comportements manifestés par M. X, j'avais la conviction qu'il pouvait vraiment les transformer s'il s'engageait à le faire. Après tout, le fait d'avoir passé mes dernières années à faire face à ma propre expérience d'enfant et d'adolescent abusé sexuellement semblait m'avoir fourni une clé pour aller de l'avant et combler le fossé entre ma propre conception politique de la sexualité et ma pratique en la matière. Pourquoi ce changement de pratique ne pourrait-il pas avoir lieu pour lui aussi ?

Après une période de préparation, Danielle et moi avons abordé M. X pour l'informer que nous avons eu connaissance de son comportement abusif envers les deux jeunes femmes, et pour voir s'il serait prêt à participer à un cercle de responsabilisation pour remédier au tort qu'il avait causé. Nous lui avons proposé de travailler avec nous pour dresser une liste de personnes proches de lui (d'autres militant-es, des ami-es, des membres de sa famille) à inviter dans le processus de responsabilisation. Le cercle lui-même serait une réunion facilitée, où nous arpenterions une série de questions en groupe ; M. X prendrait des engagements spécifiques pour remédier au préjudice causé et aux facteurs qui y ont contribué ; et certain-es des autres participant-es s'engageraient à soutenir M. X au cours des prochaines étapes.

Danielle a fourni une liste qui expose ce que sont ces cercles, et ce qu'ils ne sont pas.

Les cercles de responsabilisation...

SONT des occasions d'exprimer des émotions, des problèmes, des tensions, des peurs, des idées, des faits, des histoires et NE SONT PAS des endroits pour attaquer, dégrader, punir, nuire ou rabaisser ;

SONT collaboratifs et NE SONT PAS dirigés par le ou la facilitateurice ;

NE SONT PAS un moyen de déterminer la culpabilité/l'innocence (ce n'est pas un procès) et SONT un moyen de déterminer la réponse à un tort ;

SONT axés sur un incident ou un ensemble d'incidents et sur la meilleure réponse à y apporter, et NE SONT PAS limités à cet incident uniquement ;

SONT un moyen de rendre les gens responsables de manière compatissante et NE SONT PAS un moyen d'isoler ou d'exclure quelqu'un ;

NE SONT PAS concentrés seulement sur le « coupable » et SONT une opportunité pour une communauté de jouer un rôle dans le processus de guérison d'une personne ;

SONT (probablement) inconfortables et NE SONT PAS parfaits ou faciles ;

PEUVENT ÊTRE des outils transformateurs, puissants et magnifiques et NE SONT PAS une fin en soi.

M. X a reconnu qu'il avait causé le tort que nous cherchions à traiter, et a accepté de travailler avec nous pour organiser le cercle. Bien que ç'ait été un processus très lent au début, nous avons eu l'impression de progresser en établissant une liste de personnes à inviter au cercle. Il est cependant devenu clair que M. X avait peu d'amitiés véritablement profondes et que se rapprocher de sa famille n'était pas envisageable. C'était un défi auquel Danielle et moi nous attendions partiellement, non seulement à partir de ce que nous savions de lui, mais aussi du manque de communauté que nous constatons pour de nombreuses personnes de notre entourage. Nous avons considéré qu'organiser ce cercle consistait également à le soutenir dans la construction de la communauté dont il aurait besoin, à la fois pour être tenu responsable du tort qu'il avait causé et pour grandir et changer à l'avenir.

Il fallut plus d'un an avant que le cercle lui-même ne voie le jour : si M. X a traîné des pieds de bien des manières, le reste d'entre nous jonglait avec de multiples engagements tout en essayant de faire avancer ce processus. Plus d'un an, donc, pour réunir dans la même pièce Danielle et moi, l'une des deux femmes qui s'étaient initialement présentées, M. X, et cinq autres personnes qui avaient une relation avec M. X (ancien-nes ou actuel-les ami-es et membres concernées de la communauté). En tant que facilitateurices, Danielle et moi avons également porté à la connaissance du cercle les attentes de la

deuxième femme qui avait pris la parole pour évoquer le tort commis à son égard, mais ne voulait pas assister à la réunion du cercle.

Avec tout le monde assis en cercle, Danielle et moi avons à nouveau expliqué ce qu'est un cercle et ce que ce n'est pas, et avons décrit le fonctionnement de base du processus. Nous travaillerions à travers une séquence de questions en avançant dans le sens des aiguilles d'une montre autour de la pièce, donnant à chaque personne le temps de répondre à chaque question. La personne dont c'était le tour de parler tenait un bâton de parole dans la main et le passait lorsqu'elle avait fini. Avant de poser la question d'ouverture, nous avons facilité une discussion pour établir quelques règles de base, parmi lesquelles nous avons veillé à ce qu'il soit assuré une certaine forme de confidentialité, un respect des pauses, qu'il soit témoin du respect en général, de l'écoute, qu'on honore le silence ou la parole de la personne tenant le bâton de parole, et qu'on s'engage à ne pas préférer de menaces.

Nous avons ensuite commencé à travailler sur les questions suivantes :

- Comment vous sentez-vous maintenant ?
- Qu'espérez-vous obtenir de cette journée/de ce pourquoi vous êtes ici ?
- Quel est votre lien avec ce qui s'est passé ? Que s'est-il passé ? Qu'avez-vous fait ?
- Comment vous êtes-vous senti à ce moment-là, quand cela s'est produit/quand vous l'avez appris ?
- Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus pour l'avenir ?
- Avez-vous des idées qui pourraient répondre à ces préoccupations ? (Faites un brainstorming pour trouver des idées concrètes et faites plusieurs tours si nécessaire.)
 - Lesquelles de ces mesures sont réalisables (volonté, temps, ressources, pertinence, valeur, consensus) ?

- Qui devrait être responsable de quoi? Ces personnes sont-elles prêtes à faire ces choses? Quels accords spécifiques voulons-nous conclure aujourd'hui?
 - Sont-ils réalisables?
 - Si oui, qui est responsable de chacun des aspects de ces accords (y compris la responsabilisation principale, les rôles de soutien et le suivi)?
- Commentaires finaux?

Après six heures difficiles, Danielle et moi avons remercié chacune pour son engagement dans ce processus, que nous avons conclu. M. X s'était engagé verbalement à respecter les demandes concernant sa présence et son comportement vis-à-vis des femmes qu'il avait blessées, ainsi que d'autres demandes plus larges concernant les problèmes (santé mentale, abus de substances et misogynie) qui avaient contribué à ses actions. D'autres personnes dans le cercle se sont engagées à fournir un soutien pour les différentes tâches qui l'attendaient. [...]

Participer à réunir le cercle de responsabilisation a renforcé l'engagement de RJ à déconstruire activement la violence suprémaciste masculine autour de nous, et nous a conduit, nous trois, les coauteurs de ce texte, à prendre le temps de réfléchir à la façon dont nous pourrions réaliser ce travail ensemble – fondant finalement le projet CMS. Pendant plusieurs mois, nous avons régulièrement discuté de ce que nous voulions voir et aider à créer en matière de réponses communautaires à la violence.

Et l'histoire continue...

Et M. X? [...] Il n'était pas très clair qu'il soit authentiquement engagé dans la transformation. L'année avait été difficile. Il avait

quitté la ville et le pays plusieurs fois et n'avait pas fait beaucoup d'efforts pour travailler avec moi (R), malgré le fait que j'étais la personne responsable de vérifier s'il respectait ses engagements dans l'ensemble. Quand je me suis présenté par surprise à l'une de ses fêtes, il a dit – peut-être à moitié en plaisantant – que je n'étais pas «son agent de libération conditionnelle». Quoi?! Je sortais d'une garde de neuf heures où je m'occupais d'enfants agités, et je passais parce qu'il ne me répondait pas au téléphone ni par mail. Ce n'était pas une façon idéale de commencer un vendredi soir. C'est particulièrement dans des moments comme celui-ci que l'amitié, la solidarité et l'engagement de Danielle, Gaurav et Alan, avec qui je pouvais me défouler et débriefer des manières de respecter les engagements pris dans le cercle de responsabilisation, ont été cruciaux.

Le fait est que cela a été difficile de savoir comment assumer les responsabilités que j'avais acceptées au sein du cercle : je devais vérifier son comportement en le surveillant et en parlant avec les gens autour de lui, bien que je ne sois pas un travailleur social (encore moins un agent de libération conditionnelle). Par ailleurs, bien que je me soucie de lui, je n'étais pas un simple «ami». Il pouvait se confier à moi, mais je n'étais pas psychologue ni thérapeute. J'étais autre chose. Je m'inquiétais de savoir dans quelle mesure sympathiser, ou me lier à lui. Est-ce que je l'encourageais d'une manière ou d'une autre, ou est-ce que j'étais trop dur vu où il en était ? (Une chose que nous avons apprise à travers les multiples efforts de responsabilisation auxquels nous avons participé, et en parlant avec des gens plus expérimentés comme Support New York, est que cette question – «Quand est-ce que j'exprime de la sollicitude et du soutien, et quand est-ce que je pousse pour plus?» – est l'une des parties les plus difficiles de l'engagement pris auprès de quelqu'un qui a causé du tort.)

En juin 2009 [...] un an après le début du processus de responsabilisation, Danielle et moi avons fait le point avec chacun·e des

participant-es du cercle de responsabilisation de M. X. En échangeant avec elleux, et en tenant compte des récits d'autres personnes qui l'avaient côtoyé ainsi que de nos propres échanges peu fréquents avec lui, il est devenu clair que M. X ne respectait pas les engagements qu'il avait pris dans le cercle. Il était également évident que nous n'avions pas établi de moyens suffisants pour vérifier ses divers engagements, ni établi de conséquences claires s'il manquait à les respecter ou à rester en contact. Nous avons fait le point avec M. X, partageant ces observations et ce que nous pensions de ce que cela signifiait. Bien qu'un peu cinglant et défensif au début, il a semblé qu'il se reprenait et s'engageait comme il ne l'avait pas fait auparavant. Avec le soutien de Danielle, il a trouvé un thérapeute et divers groupes pour affronter son alcoolisme tout en constituant un groupe au sein duquel il se sentait à l'aise, et s'est engagé à suivre des séances avec moi sur la misogynie et la suprématie masculine. Voilà qu'il s'est écoulé plus de deux ans et demi depuis que les deux jeunes femmes se sont manifestées et ont initié ce processus de responsabilisation. Il est très encourageant de les voir continuer à s'investir dans l'activité politique radicale et y contribuer activement, et d'entendre de leur part que nos efforts leur ont procuré force et soutien. Leurs actions courageuses ont été une source d'inspiration majeure pour CMS et pour l'ensemble de nos efforts au quotidien visant à remettre en question la suprématie masculine de manière plus active, réfléchie et radicale. Il reste encore beaucoup de travail à faire, et certains résultats peuvent être difficiles à mesurer. En construisant des processus comme le cercle de responsabilisation ou la recherche-action [telle que nous l'avons mise en place par la suite à CMS], nous espérons créer des réponses à la violence subie, qui rendent la vision du monde meilleur que nous désirons – un monde qui offre de la sécurité sans dépendre des prisons – non seulement plus probable, mais aussi plus crédible.

PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE

Ce témoignage nous a été confié par un collectif de personnes résidant en France, sur la base d'un questionnaire qui nous a servi à recueillir plusieurs autres récits pour un ouvrage à paraître prochainement aux éditions Trou noir. Ce témoignage raconte le processus récent d'accompagnement d'un auteur de violence, inspiré entre autres par les pratiques et les principes de la justice transformatrice. Merci aux auteurices pour ce partage.

Nous sommes un groupe de personnes vivant sur le même territoire qu'Étienne, qui a commis trois agressions sexuelles avant de s'installer ici. En emménageant, en tissant de nouvelles amitiés, il a confié son histoire à plusieurs d'entre nous. Nous n'avons pas voulu en ignorer les conséquences, nous savions aussi que sa présence dans certains espaces entraînait l'absence d'autres personnes du coin, qui ne souhaitaient pas le fréquenter. Pour ces raisons – sur lesquelles nous reviendrons –, certaines ont pris l'initiative de monter un groupe de responsabilisation autour d'Étienne, suivant un processus de justice transformatrice. Ce groupe s'est d'abord constitué des ami·es d'Étienne, volontaires et confiant·es dans le regard des un·es et des autres, qui ont convié des personnes moins proches pour avoir des avis plus neutres et extérieurs. Nous avons cherché une certaine mixité de genre et de relation avec Étienne, et il a été plus difficile de trouver des hommes que des femmes pour former ce groupe de huit.

Notre intention a d'abord été de prendre soin de la communauté dans laquelle nous vivons, car nous habitons un territoire assez petit, où nous sommes nombreux-ses à fréquenter les mêmes espaces de sociabilité. Nous avons voulu avoir un discours commun et clair sur les faits passés et sur ce que l'auteur de ces violences met actuellement en place pour y remédier, pour que ce récit soit accessible à toute personne qui souhaiterait en être informée. Il nous semblait qu'un groupe pouvait y être utile, afin de sortir de l'interindividuel, des rumeurs, de l'informel, des décisions prises par Étienne seul. Nous espérions que cela pourrait permettre à chacun-e de se sentir à l'aise de fréquenter les espaces qu'elle souhaite.

Nous avons exprimé dès le départ que nous ne pouvions pas être garant-es du fait qu'Étienne ne commettrait plus de violence. Notre rôle à son égard a été de lui demander un travail psychologique régulier, certains engagements en société et de pouvoir suivre ses évolutions afin de les relayer. Nous avons d'abord eu une phase d'enquête, pour nous accorder sur l'histoire. Puis nous avons posé des objectifs identifiables pour tâcher de mesurer concrètement les avancées d'Étienne. Quelques-un-es d'entre nous avaient une expérience dans la médiation de conflit, certain-es avaient entendu parler de justice transformatrice, la plupart, non. Nous nous sommes engagé-es pour deux ans, et avons dès le départ fixé des rendez-vous, d'une demi-journée tous les deux mois.

Au moment d'écrire, nous ne sommes que plus que cinq sur les huit. Quelques déménagements et départs du groupe plus loin, le processus s'est terminé à quatre plus Étienne, sans friction. Précisons aussi qu'aujourd'hui, les cinq personnes disponibles pour témoigner sont ses ami-es. Étienne participe à ce témoignage.

Les faits

Trois torts ont été commis. Le viol, en 2015, d'une personne rencontrée le soir même, dans la ville où Étienne vivait et dont il a par la suite été exclu. En 2019, il a agressé une amie d'enfance, avec qui il avait l'habitude de dormir sans avoir des rapports intimes. Il s'apprêtait à quitter la région, et est en effet parti après cette agression. En 2021, il a commis un autre viol dans un troisième espace de vie où il suivait une formation, sur une femme dont il était l'amant.

Après la première agression, la victime en a parlé à ses proches. Elle a publié un texte où elle qualifie la situation de viol, sur un média local, sept mois plus tard. Au sujet de la deuxième agression, Étienne et son amie ont d'abord échangé seul-es; c'est seulement huit mois plus tard qu'elle en a parlé à ses proches. Il a maintenu un lien parfois difficile, toujours discontinu, fait d'échanges téléphoniques puis de mails, avec cette amie. La troisième situation a elle aussi été comprise a posteriori comme un viol, grâce à des discussions entre la victime et ses ami-es. Étienne l'a appris deux mois plus tard. La première fois, l'affaire a eu une dimension publique, les deux fois suivantes, elle est restée dans des cadres privés. Toutefois, dans le deuxième cas comme dans le premier, cela a eu pour conséquences certaines défiances et des rejets diffus d'Étienne à l'échelle du territoire.

L'attitude de l'auteur des violences

Étienne reconnaît les termes de « viols » et d'« agression sexuelle » posés par les victimes. Dans les trois situations que le groupe a traitées, il a reconnu la nature des violences auprès de son entourage et auprès de la personne ayant subi l'agression. Chaque fois, ces violences ont été commises dans un état d'ivresse et sous l'emprise

d'amphétamines. Il avait spontanément parlé des violences à plusieurs des personnes qui ont constitué le groupe, et les a de nouveau reconnues auprès du groupe.

L'attitude d'Étienne depuis les agressions a été fluctuante et son degré d'investissement changeant. Pendant plusieurs années, les échanges ont pris la forme de discussions informelles, de dialogues avec ses amoureuses, sans qu'un groupe soit formalisé. À trois reprises, il a entamé un suivi psychologique. Peu après la troisième agression, il a vu régulièrement une psychologue pendant deux mois. Enfin, en arrivant dans notre région, un groupe en non-mixité masculine a tenté de se former, mais il n'a pas duré plus de quelques réunions.

Étienne s'est immédiatement montré enthousiaste et reconnaissant de la création spontanée du groupe. Durant l'entretien initial que nous avons mené avec lui, il nous a fait part de la sensation insoluble d'être «à la fois coupable et seul juge». D'un côté, se sachant coupable, il s'imposait un cadre strict pour se contrôler, s'interdisant les relations sexuelles alcoolisées lors d'une première rencontre, s'imposant des périodes de sevrage d'alcool et de drogue, refusant les jeux de séduction en soirée. De l'autre, ayant quitté les environs des différentes personnes concernées, sachant que personne ne vérifiait l'application de ces règles autodéterminées, ne sachant pas non plus quand elles pouvaient prendre fin ni si elles étaient bien mesurées, il les transgressait ponctuellement. Il racontait la difficulté de tenir seul des engagements envers soi-même, sans reconnaissance ni contrôle, et la sensation de purger une peine éternelle et floue.

Les besoins des victimes

La première victime n'a pas exprimé directement de demande à l'égard de son agresseur. Ce sont des personnes qui l'entouraient qui ont demandé son exclusion. La personne qui a subi la deuxième

agression a alterné entre des périodes où elle a eu besoin d'échanges à distance et des phases de silence. Au cours de ces discussions, elle lui a directement demandé trois engagements : arrêter de se droguer, arrêter d'avoir des rapports sexuels sous l'emprise de produits (alcool ou drogue) et entamer un travail psychologique. La troisième victime a demandé à ne pas revoir l'agresseur.

Notre groupe a tenté de prendre contact avec les victimes, avec la difficulté qu'aucune ne vit près de chez nous. Nous leur avons envoyé un mail, ainsi qu'à des personnes proches dont nous avons le contact, pour les inviter à travailler avec nous, à formuler d'éventuels besoins, demandes, attentes de réparation ou d'information. Nous avons reçu une seule réponse, négative, de la part de la personne victime de la première agression, qui nous a invité-es à lire son article. Nous avons aussi pris contact avec d'anciennes relations amicales ou amoureuses d'Étienne, sans qu'aucune ne nous signale d'autres agressions.

Les étapes de l'accompagnement

Nous avons décidé de ne pas inclure directement dans le groupe l'amoureuse et la meilleure amie d'Étienne, qui prennent déjà en charge beaucoup de soin envers lui, mais de les tenir au courant après chaque réunion ; cela leur convenait aussi. Il a été difficile pour une des amies d'Étienne de ne pas faire partie du groupe, mais il nous a semblé important de nous prémunir d'une certaine complaisance que l'inclusion de toutes les ami-es de l'agresseur aurait pu créer. Nous avons pensé un fonctionnement à deux cercles : chacun-e des membres du groupe s'est vu attribuer une personne relais, à qui confier ses réflexions en dehors des réunions, pour étendre la responsabilité et impliquer un nombre plus important de personnes.

En mars 2022 s'est tenue la première réunion du groupe de travail. Au départ, nous avons essentiellement suivi les étapes et préconisations du *Toolkit* de Creative Interventions¹, publié en ligne et récemment traduit en français, et de *Fumbling Towards Repair*², de Mariame Kaba et Shira Hassan, publié en 2019. Nous nous sommes d'abord interrogé-es sur nos doutes, nos qualités, nos craintes respectives, le sens que nous mettions à ce processus et nos attentes. Nous avons cherché à établir une connaissance commune des faits lors des agressions. Nous avons interrogé le récit d'Étienne et avons immédiatement cherché à contacter les victimes et leurs proches. Même si nous ne voulions pas leur faire revivre une expérience négative alors qu'Étienne reconnaissait bien les faits, il nous semblait important de les informer de l'existence du groupe, de leur demander quels étaient leurs besoins, et d'exprimer que nous étions disponibles pour les écouter et vérifier si le récit d'Étienne n'était pas en décalage avec la réalité. Nous avons lu ensemble le témoignage publié par la première victime, expérience qui nous a éprouvé-es. Nous avons constaté qu'il concordait avec le récit d'Étienne. Hormis cela, le fait de n'avoir reçu aucune demande et très peu de réponses a profondément façonné le devenir du groupe. Notre tâche consistait alors à mener un travail sur le territoire uniquement, pour les personnes qui y vivent et pour accompagner l'auteur des violences. Nous avons par la suite interrogé Étienne sur ses tentatives de travail passées, l'avons questionné sur son analyse des causes des agressions et les objectifs qu'il s'était lui-même fixés.

1 Un extrait de la version courte de ce manuel est traduit sous le titre « La justice transformatrice n'est pas une médiation » dans le présent recueil.

2 Un extrait de cet ouvrage est traduit sous le titre « Distinguer punitions et conséquences » dans le présent recueil.

Les objectifs

Nous avons tâché de définir des objectifs concrets, observables et modifiables, pour pouvoir accompagner et prendre en charge l'auteur des violences. Ces objectifs ont été fixés à l'issue d'allers-retours pendant six mois (quatre réunions), entre des propositions du groupe et des retours d'Étienne sur ses expériences.

Objectifs d'Étienne envers lui-même :

1) Pendant plus d'un an : Étienne doit trouver un-e thérapeute et commencer un travail psychologique régulier.

2) Pendant un an : à chaque soirée publique (ex : concert dans le bar associatif du coin), Étienne doit trouver un binôme avec qui passer la soirée et ne consommer ni alcool ni drogue.

3) Pendant un an : à chaque soirée entre ami-es où Étienne boit, il doit s'assurer d'avoir à sa disposition une chambre où dormir seul – ou éventuellement avec son amoureuse ou sa meilleure amie, qui en ont exprimé la demande.

4) Pendant trois mois : dessiner par écrit son portrait chaque jour pour rendre compte de ses émotions. Cet objectif émane de la difficulté rapportée par Étienne à déceler ses émotions.

5) Pendant trois mois : pratiquer une demi-heure d'écoute réciproque tous les quinze jours. L'écoute réciproque consiste en un travail à deux personnes, où d'abord l'une parle quinze minutes et est écouté-e attentivement, silencieusement, par l'autre, puis les rôles sont échangés et la seconde personne parle à son tour sans faire référence à ce qui a été dit précédemment. Cet objectif travaille la difficulté rapportée par Étienne à éprouver de l'empathie.

6/ Rapidement : reformuler dans une tournure positive les objectifs qu'Étienne s'était donnés quant à sa sexualité, qu'il avait tournés de manière uniquement négative ou privative (par exemple : ne pas

avoir de rapport sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue). Nous avons pensé que le désir de les transgresser serait moins grand s'ils étaient formulés positivement (par exemple pour celui-ci : avoir des rapports sexuels seulement dans un état agréable, conscient et lucide). Nous n'avons pas effectué de suivi sur le respect de ces objectifs.

7) Dans l'année : parler de ses agressions à sa tante pour avoir des conseils et se faire aider pour déterminer comment en parler avec sa mère, puis entamer une discussion avec celle-ci.

Objectifs du groupe :

- 1) Pendant un an : organiser une soirée par mois sans alcool.
- 2) Pour une durée indéfinie : engagement moral à ne pas encourager Étienne dans la prise d'alcool et de drogues.
- 3) Proposer un support qui facilite les échanges à propos de la sexualité pour Étienne (comme la création d'une boîte à outils avec de la documentation) et l'alimenter.

Concernant les personnes de notre réseau amical et de voisinage, habitant sur le même territoire que nous, un mail a été rédigé à leur attention et envoyé dans les six mois qui ont suivi le début du processus, afin de rendre compte plus publiquement de notre action. Nous y indiquons que nous allons essayer sur une année d'atteindre trois objectifs :

- Collecter des infos sur les faits, informer les victimes de l'existence du groupe et travailler à répondre à leurs besoins éventuels.
- Mettre en place avec Étienne les conditions pour qu'un changement s'opère et que des violences ne soient pas de nouveau commises.
- « Prendre soin » de la communauté, à savoir communiquer sur ce qui est mis en place, être à l'écoute des besoins et interrogations des personnes qui gravitent autour de nous.

Après six mois, nous avons eu des doutes sur le fait que ces objectifs soient effectivement atteints, car Étienne était régulièrement absent sur des périodes prolongées. Nous lui avons demandé de nous adresser périodiquement une lettre et nous avons reçu des nouvelles tous les mois. Nous avons créé un classeur pour collecter les comptes-rendus, brochures et documents du groupe. En revanche, nous n'avons pas mis en place d'outils à destination des personnes extérieures au groupe, ce qui est dommage.

Un an après la première réunion, nous nous sommes retrouvés pour faire un bilan. Les objectifs avaient été partiellement atteints. Dans l'ensemble, il nous a semblé que le groupe ne devait pas s'arrêter, mais changer sensiblement de forme : nous avons souhaité nourrir nos réunions avec plus de supports extérieurs (intervention de professionnel·les, visionnage de films, lectures...).

Obstacles, soutiens et ressources

Au départ, nous avons reçu quelques réactions à chaud de notre entourage, qui auraient pu être des freins, comme « Ah ! c'est vous qui allez aider un violeur », ou « Mais il faut le virer ». Mais cela n'a pas eu de conséquences notables puisque le groupe a été mis en place. Étant donnée la particularité de notre groupe (l'absence de lien avec les victimes) nous avons été tout du long les seules « juges » de notre processus.

Nous relevons un frein pratique sur le long terme : nos absences régulières sur ce territoire dues à un travail saisonnier, problématique partagée par Étienne et plusieurs membres du groupe. Les activités, les allées et venues des un·es et des autres ont entravé la régularité de nos rencontres. Anticipant cette réalité, nous avons posé des temps de réunion assez espacés, pour pouvoir respecter la durée du processus de responsabilisation que nous nous étions fixée

(deux ans) sans nous épuiser. Cela nous avait aussi semblé important de définir une date de fin pour éviter la saturation. À présent que la fin du processus est arrivée, nous sommes dans une situation paradoxale, car Étienne a exprimé l'envie de pouvoir garder un lien avec le groupe, celui-ci lui offrant une « pression saine » pour sa stabilité. Par ailleurs, plusieurs personnes ont quitté le groupe ou exprimé le désir de s'en désengager. Nous ne savons pas sous quelle forme le travail de ce groupe peut être poursuivi.

Nous avons chacun-e trouvé différentes formes de soutien, tout d'abord auprès de la personne-ressource choisie au début du processus. Nous avons également rencontré de la curiosité et de l'intérêt à l'extérieur du groupe. D'autres collectifs sur ce même territoire ont dû faire face à des problématiques similaires et ont sollicité nos témoignages. Nous étions parti-es du constat commun que l'exclusion n'était pas une bonne solution et cette position a été plutôt soutenue.

Nous avons utilisé différents outils pédagogiques, en plus des deux ouvrages déjà mentionnés, pour prendre de la distance sur la manière dont nous menions ce groupe, pour questionner nos pratiques, pour redéfinir et re-raconter ce qui se passait pour nous. Nous avons trouvé des boîtes à outils sur Internet : celles du collectif Fracas et de l'association La Valise. Nous avons lu des textes du fanzine *Le Village* disponibles en ligne, la brochure « Ce que l'on fait de la "justice" en milieu antiautoritaire... pistes et réflexions » de l'association Keep Smiling), l'article « Entre justice pour les victimes et transformation des communautés : des alternatives à la police qui épuisent les féministes » de Laurence Ingenito et Geneviève Pagé. Nous avons regardé *Make Me a Man*, un documentaire de Jerry Hyde et Mai Hua.

Étienne, quant à lui, a tenté de voir une sexologue et une psychologue spécialiste de l'accompagnement des auteurs de violences

sexistes et sexuelles (VSS) dans un centre médico-psychologique. À défaut de place disponible, il a suivi un accompagnement avec une psychologue travaillant sur les VSS dans la région, mais sans accompagnement spécifique des auteurs. De notre côté, au bout d'un an et après notre premier bilan, nous avons organisé une séance avec une professionnelle formée à la résolution de conflits et à la médiation de groupes. Ce recours à des professionnelles était nécessaire et complémentaire, car nous n'avons jamais voulu nous définir comme spécialistes dans cette tentative d'accompagnement.

Transformations ?

Deux des trois victimes de viol n'entretenaient aucune relation avec Étienne au début du processus et n'ont pas souhaité en construire par la suite. Avec la troisième, Étienne a repris un dialogue.

À l'échelle de notre lieu de vie, Étienne ne trouve pas que ses relations avec les gens qui l'entourent aient « explicitement » changé. Il s'est tenu de plus en plus à distance du bar associatif du coin, préférant assumer cette décision plutôt que de suivre l'objectif de ne s'y rendre qu'accompagné d'un binôme. Par ricochet, il a diminué sa consommation d'alcool et tissé de ce fait de nouvelles relations, d'amitié ou de travail, depuis la sobriété. Certaines personnes témoignent aussi du fait qu'elles se sont senties plus à l'aise de le rencontrer, de savoir qu'il reconnaissait les violences qu'il avait commises et travaillait dessus.

Certaines personnes du groupe, celles qui étaient déjà ses ami·es avant sa création, témoignent de l'étrangeté que le processus a introduit dans leur relation avec l'agresseur. Les objectifs posés ont produit des attentes, ont nui à l'égalité des échanges, ont donné le sentiment que le groupe se posait en intermédiaire de toutes les

relations. Comment être juge et ami-e en même temps ? Comment vivre le sentiment d'un non-respect des échecs sans jouer la police ? Plusieurs membres du groupe ont éprouvé un tiraillement. Invitant-es à boire de l'alcool un soir, déçu-es du manque d'engagement d'Étienne en réunion le lendemain ; sans bien savoir qui tenir pour responsable. Dans la fête, la confiance acquise dans l'amitié prend sans doute le pas sur l'exigence exprimée dans un cadre formel, nos envies d'alcool se répendent en miroir.

Plus loin, des ami-es d'Étienne résidant dans ses anciens lieux de vie se sont intéressé-es au processus et nous ont posé des questions.

Les conditions de possibilité de la violence

Malgré les écarts par rapport aux objectifs fixés, aucune autre agression n'a été commise durant cette période et Étienne a diminué sa consommation d'alcool et de drogues. Sans doute son engagement dans une relation amoureuse exclusive a-t-il été décisif pour défaire l'image de la fête comme un espace de séduction. Étienne témoigne aussi de l'importance du rôle que le groupe a joué pour lui : il ne lui était pas envisageable de transgresser ostensiblement les limites fixées, par respect pour ses ami-es, membres du groupe et avec qui il partageait ses soirées.

Ces causes directes et circonstanciées avaient déjà été identifiées et reconnues par Étienne. Nous lui avons par ailleurs demandé d'enquêter plus profondément sur les causes psychiques, à l'aide d'une psychologue, en dialoguant avec sa famille. Il est difficile de savoir dans quelle mesure, même en quel sens, des comportements problématiques ont été déconstruits, impossible de garantir qu'Étienne ne commettra plus d'agressions. Tant qu'il ne se passe rien, on n'a pas l'assurance que le travail est achevé ; on sait seulement qu'il a raté si quelque chose se passe. A minima, on a pu observer qu'Étienne

non seulement reconnaît les viols et les agressions qu'il a commises, mais aussi qu'il en comprend les enjeux – et qu'il ne s'agit pas pour lui de les admettre pour s'en dédouaner. Il nous semble identifier quelque chose d'authentique dans son rapport au passé. Étienne constate aussi que son désir semble avoir changé, car il a pu observer ne pas être excité sexuellement dans une situation d'ivresse, tandis qu'auparavant l'ivresse stimulait au contraire son désir (voire lui était indispensable).

Bilan

Le processus a duré un an et demi ; il est terminé depuis six mois au moment de l'écriture de ce texte. Aucune agression n'a été réitérée depuis.

Un premier manquement que nous identifions est l'inclusion de l'amoureuse d'Étienne. Au début du processus, nous avons convenu avec elle ainsi qu'avec son amie la plus proche qu'elles ne feraient pas partie du groupe, mais seraient tenues au courant. A posteriori, elles nous ont fait remarquer que nous avons échoué à tenir correctement cet engagement. Nous nous sommes trop focalisées sur Étienne et son témoignage, nous aurions dû écouter ses proches, qui auraient apporté un regard extérieur, des observations plus précises sur le présent, qui auraient pu nous faire part des changements observés, nous faire des retours sur les objectifs et leur tenue.

Plus généralement, le groupe, et en particulier les ami-es d'Étienne qui le composent, n'a pas su se tenir pleinement à ses engagements. Aucune soirée sans alcool n'a été organisée, par manque de réel désir, du fait aussi de la rareté des occasions d'être toutes présentes en même temps. Nous avons invité Étienne à boire de l'alcool avec nous en soirée, nous n'avons pas toujours veillé à ce qu'il dispose d'une chambre où dormir seul en soirée (même si, de fait, il rentrait

souvent chez lui ou chez ses proches). Nous n'avons pas insisté non plus pour former des binômes sans alcool lors des soirées au bar associatif, nous avons seulement constaté que cette condition l'embarrassait trop et l'avons laissé s'éloigner du lieu et des espaces de fête. Pour autant, il est possible que certaines personnes continuent de ne pas y venir par peur d'y croiser Étienne – nous n'avons pas de moyen de le savoir. Enfin, nous avons laissé le groupe se déliter à la fin, passant de huit à quatre. Cette difficulté à tenir dans la durée fait écho à l'expression par plusieurs d'entre nous de la difficulté à savoir comment se positionner à l'égard du suivi : comment questionner le travail d'Étienne, notamment psychologique, sans que cela relève de l'intrusion ? À quelle distance se tenir de l'intimité ? Nous n'avons pas toujours su quel était notre rôle à long terme, comment nous positionner, quel avis donner.

Étienne s'aperçoit aujourd'hui qu'il aurait aimé que le groupe serve à éclaircir la première situation, en 2015-2016. L'agression avait donné lieu à une exclusion tacite du milieu social qu'il fréquentait alors, décision prise sans la victime, sans préciser à Étienne ses conditions ni sa durée. Le groupe aurait pu tenter de contacter des personnes sur place, proposer que celles qui souhaitaient connaître la trajectoire d'Étienne et les décisions prises par nous puissent nous écrire. Cela aurait éventuellement pu permettre de prendre une décision, cette fois collective et claire pour Étienne, concernant ses passages réguliers dans cette ville, car sa famille y vit toujours. Nous aurions pu contacter non pas seulement la victime, dont nous n'avons pas eu de réponse, mais aussi des personnes de ce milieu, pour leur demander leurs besoins, leurs attentes, leurs demandes actuelles envers Étienne.

Malgré ces nombreuses réserves, nous reconnaissons comme des réussites tangibles le fait qu'Étienne a parlé de ses agressions avec sa mère et sa tante, et qu'il a changé son rapport à la consommation

d'alcool et de drogue. Il est passé d'une situation de grande dépendance affective à la «défonce», régulée par lui seul sous forme de quelques périodes d'abstinence totale, à un comportement plus mesuré (boire seulement quelques verres en soirée). Il a vu une psychologue pendant huit mois, laquelle estime aujourd'hui le travail terminé.

AGIR COLLECTIVEMENT

COMMUNIQUÉ SUR LES VIOLENCES DE GENRE ET LE COMPLEXE CARCÉRO-INDUSTRIEL

Ce texte est une déclaration conjointe des collectifs INCITE! Women of Color Against Violence et Critical Resistance datant de 2001, produite à l'issue d'une conférence fondatrice pour le mouvement de la justice transformatrice, « The color of violence » (La couleur de la violence). Son histoire est racontée dans le texte de Melanie Brazzel et dans l'introduction de ce livre, où l'on présente également l'idée de « complexe carcéro-industriel », centrale dans la lutte abolitionniste américaine.

C'est pour poursuivre les efforts déployés lors de cette conférence qu'INCITE! a été créé, sous la forme d'un réseau féministe de femmes racisées rassemblées dans le but de s'attaquer d'un même front à la violence d'État et à la violence interpersonnelle. Encore actif aujourd'hui, INCITE! est articulé en sections locales et a organisé d'autres conférences d'ampleur : « Construire un mouvement » (2002), « Mettre fin à la guerre aux femmes racisées » (2005), « La révolution ne sera pas financée : par-delà le complexe industriel à but non lucratif » (2007) et « Par-delà l'État : encourage des possibilités transformatrices » (2015).

Critical Resistance, le second collectif signataire de cette déclaration, est une organisation abolitionniste majeure enracinée dans le mouvement des droits civiques. Comptant Angela Davis et Ruth Wilson Gilmore parmi ses fondatrices, Critical Resistance œuvre depuis 1998 à

construire un mouvement populaire pour le démantèlement du complexe carcéro-industriel à l'échelle nationale. Elle dénonce par exemple la prison comme outil de répression face à l'immigration, à la non-conformité de genre ou au sans-abrisme, et lutte pour l'abolition de la police. Ses sections locales, fonctionnant de manière autonome, travaillent à la lutte contre la construction et l'extension des prisons, l'élaboration de programmes d'éducation politique pour les détenues, la surveillance et la contestation des violences policières (réseau Copwatch) ainsi qu'au développement d'outils et de formations visant à rendre envisageable une vie sans prison. Tout cela a fait de Critical Resistance une organisation importante dans le mouvement Black Lives Matter.

Si ce texte est pionnier dans le mouvement de la justice transformatrice, il semble aussi un peu daté du fait de sa binarité, quand il réduit les violences de genre aux « violences faites aux femmes » notamment. On parle plutôt aujourd'hui de « violences intimes », « sexuelles », « de genre », « intrafamiliales » ou « subies par les minorités de genre » – sans qu'aucun terme ne parvienne à désigner l'ensemble de ces violences de façon unifiée.

Nous appelons les mouvements de justice sociale à élaborer des stratégies et des analyses qui traitent à la fois de la violence d'État et des violences interpersonnelles, en particulier celles commises à l'encontre des femmes. Pour l'heure, les militant-es et les mouvements, notamment anticarcéraux et anti-violences policières, qui s'attaquent à la violence d'État ne se coordonnent pas avec les militant-es et les mouvements qui œuvrent contre les violences intrafamiliales et sexuelles. Les femmes racisées, qui sont victimes de manière disproportionnée à la fois de la violence d'État et des violences interpersonnelles, se retrouvent ainsi marginalisées au sein de ces mouvements. Nous devons dès lors apprendre à faire face aux violences de genre sans dépendre d'un système pénal sexiste,

raciste, classiste et homophobe, tout en élaborant des stratégies qui mettent à mal le système pénal et qui protègent les survivant·es de violences sexuelles et intrafamiliales. Pour vivre des vies libérées de la violence, nous devons élaborer des stratégies globales qui font valoir l'intersectionnalité de toutes les formes d'oppression.

Le mouvement anti-violence a largement participé à lever le silence qui entourait les violences faites aux femmes et à apporter le soutien nécessaire aux survivantes. Cependant, l'approche dominante du mouvement anti-violence se résume de plus en plus aujourd'hui à faire appel au système pénal pour mettre fin aux violences exercées sur les femmes racisées. Il nous faut évaluer les effets de cette stratégie.

1. Le recours à la police en tant que réponse à la violence contre les femmes empêche peut-être certains actes de violence à court terme, mais, **en tant que stratégie globale pour mettre fin à la violence, la criminalisation a échoué.** En réalité, les lois d'arrestation systématique dans les situations de violence intrafamiliale ont eu pour effet la baisse du nombre de femmes battues qui tuent leur partenaire en légitime défense, mais pas celle du nombre d'hommes violents qui tuent leur partenaire. En conséquence, la loi protège les agresseurs plutôt que les survivantes.
2. **Cette approche a également criminalisé de nombreuses femmes,** en particulier les femmes racisées, les femmes pauvres, les lesbiennes, les travailleuses du sexe, les femmes immigrées, les femmes en situation de handicap et d'autres femmes marginalisées. Sous le régime des lois d'arrestation systématique, il arrive souvent que les femmes battues soient arrêtées par les policiers appelés pour intervenir dans une situation de violence intrafamiliale. De nombreuses femmes sans papiers ont dénoncé des violences sexuelles ou intrafamiliales pour se voir ensuite expulser. Une politique répressive sévère signifie aussi

de lourdes condamnations pour les femmes accusées d'avoir tué leur agresseur. Pour finir, lorsque les financements publics sont monopolisés par les institutions policières et carcérales, les programmes sociaux, y compris les foyers pour femmes et les logements sociaux et publics, sont les premiers à souffrir de coupes budgétaires, rendant beaucoup plus difficile pour les femmes d'échapper à des relations violentes.

3. **La prison ne fonctionne pas.** Malgré une augmentation exponentielle du nombre d'hommes en prison, les femmes ne sont pas mieux protégées et les taux d'agressions sexuelles et de violences intrafamiliales n'ont pas baissé. En réclamant davantage d'interventions policières et des condamnations plus sévères pour les auteurs de violences de genre, le mouvement anti-violence a favorisé la démultiplication du nombre de prisons aux États-Unis, pays qui a le taux d'incarcération le plus élevé au monde. Ces quinze dernières années, le nombre de femmes emprisonnées, en particulier racisées, a explosé. La prison inflige également des violences aux femmes, toujours plus nombreuses derrière les barreaux. Les blessures, les suicides, la propagation du VIH, les fouilles corporelles, les négligences médicales et les viols en prison ont été largement ignorés par les militant·es anti-violence. Le système de justice pénale, qui est une institution fondée sur la violence, la domination et le contrôle, a augmenté le niveau de violence dans la société.
4. **La dépendance des programmes anti-violence envers les financements publics a professionnalisé le mouvement et l'a coupé de ses racines liées à la justice sociale et à l'organisation par et pour les communautés.** Cette dépendance a isolé le mouvement anti-violence d'autres mouvements de justice sociale qui cherchent à éradiquer la violence d'État. Ce faisant, il agit en opposition à ces mouvements plutôt qu'en collaboration avec eux.

5. **La dépendance envers le système de justice pénale a affaibli la capacité des femmes à s'organiser collectivement** en vue d'en finir avec la violence, transférant ce pouvoir à l'État. S'ensuit que les femmes qui ont recours au système de justice pénale se sentent impuissantes et isolées. Cela a également favorisé une approche individualiste de la lutte contre la violence, qui encourage les gens à penser que leur seul moyen d'intervenir dans ces situations est d'appeler la police. Cette dépendance a détourné notre attention de l'élaboration de réponses collectives à la violence.

Depuis quelques années, le courant dominant du mouvement anticarcéral a visibilisé les répercussions négatives de la criminalisation et le développement du complexe carcéro-industriel. Or, en cherchant à renverser la tendance à l'incarcération de masse et à la criminalisation des pauvres et des racisé·es, les militant·es n'ont pas toujours intégré le genre et la sexualité à leur analyse et à leur mode d'organisation. Nous n'avons donc pas toujours su répondre adéquatement aux besoins des survivantes de violences intrafamiliales et sexuelles.

1. **Les militant·es qui luttent contre la prison, et pour que la police réponde de ses actes, ont conceptualisé le fait que les hommes racisés sont les principales victimes de la violence étatique, et se sont le plus souvent organisé·es en ce sens.** Les femmes incarcérées et les victimes de violences policières ont été invisibilisées par l'accent mis sur la guerre menée à nos frères et nos fils. Nous n'avons pas su voir que les femmes sont touchées aussi durement que les hommes par la violence d'État. Le calvaire des femmes violées par des agents du Service d'immigration et de naturalisation [USCIS] ou des gardiens de prison, par exemple, n'a pas fait l'objet de suffisamment d'attention.

De plus, la charge de s'occuper de la famille élargie lorsque des parent·es ou des membres de la communauté sont criminalisé·es et emprisonné·es retombe sur les femmes. Plusieurs organisations ont été créées pour défendre les femmes incarcérées, mais elles ont souvent été marginalisées par la majorité du mouvement anticarcéral.

2. **Le mouvement anticarcéral n'a pas élaboré de stratégies de lutte contre les formes insidieuses de violence auxquelles les femmes font face au quotidien**, notamment le harcèlement de rue, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, le viol et les agressions intrafamiliales. Tant que ces stratégies ne seront pas élaborées, de nombreuses femmes se sentiront lésées par le mouvement. Par ailleurs, en ne cherchant pas à s'allier avec le mouvement anti-violence, le mouvement anticarcéral laisse entendre qu'il est possible de libérer les communautés sans se soucier du bien-être et de la sécurité des femmes.
3. **Le mouvement anticarcéral a échoué à s'organiser de manière satisfaisante sur le sujet des formes de violence d'État subies par les communautés LGBTI [lesbiennes, gays, bis, trans, intersexes]**. Les jeunes LGBTI qui vivent dans la rue et les personnes trans en général sont particulièrement vulnérables face aux violences policières et à la criminalisation. Les personnes LGBTI incarcérées se voient nier leurs droits fondamentaux, tels que le droit de visite de leur partenaire de même sexe, et les relations homosexuelles consenties sont surveillées et punies en prison.
4. **Les partisan·es de l'abolition du système carcéral ont à juste titre souligné que les violeurs et les tueurs en série représentent un pourcentage très faible de la population carcérale, mais nous n'avons pas de réponse à la question de la prise en charge de ces derniers**. Cette absence de réponse

est interprétée par de nombreux·ses militant·es anti-violence comme un intérêt insuffisant porté à la sécurité des femmes.

5. Les différentes alternatives à l'incarcération élaborées par les militant·es anti-prison ont **généralement échoué à proposer des mécanismes garantissant la protection des survivantes de violences sexuelles et intrafamiliales et la responsabilisation des auteurs**. Ces alternatives ont souvent eu une conception romantisée des communautés, qui ont encore à démontrer leur volonté et leur capacité à protéger les femmes et les enfants et à s'emparer sérieusement des problèmes de sexisme et d'homophobie qui les traversent en profondeur.

Nous appelons les mouvements de justice sociale qui souhaitent mettre fin à la violence sous toutes ses formes à :

1. **Élaborer des réponses collectives à la violence qui ne dépendent pas de la justice pénale et dont les mécanismes garantissent la sécurité des survivantes de violences intrafamiliales et sexuelles ainsi que la mise en place de processus de responsabilisation**. Les pratiques transformatrices émergeant de communautés locales doivent être documentées et diffusées afin de promouvoir des réponses collectives à la violence.
2. Évaluer de façon critique l'impact du financement public sur les organisations de justice sociale et **élaborer des stratégies alternatives de financement pour ces organisations**. Élaborer également des stratégies collectives de financement et de structuration pour les organisations anticarcérales et anti-violence. Élaborer des stratégies et des analyses qui visent spécifiquement les formes de violences sexuelles perpétrées par les agents de l'État.

3. **Expliciter les liens** entre la violence interpersonnelle, la violence exercée par les institutions étatiques (les prisons, les centres de rétention, les hôpitaux psychiatriques, les services de protection de l'enfance) et la violence internationale (la guerre, la prostitution dans les bases militaires, les essais nucléaires).
4. **Élaborer des analyses et stratégies en vue d'abolir la violence, sans extraire les actes de violence de leur contexte, qu'ils soient commis par des États ou des individus.** Ces stratégies doivent se préoccuper des multiples façons dont des communautés entières de tous genres sont affectées par la violence d'État, comme par la violence interpersonnelle de genre. Les prisonnières ayant été victimes de violences intrafamiliales se trouvent à l'intersection de la violence d'État et de la violence interpersonnelle, elles représentent donc une occasion pour les deux mouvements de construire une coalition et des luttes communes.
5. **Placer les femmes pauvres et racisées au centre des analyses, des pratiques organisationnelles et du choix de répartition des rôles clés.** Reconnaître que l'oppression économique, l'attaque des droits des travailleuses et la réforme des prestations sociales accroissent la vulnérabilité des femmes à toutes les formes de violence. Ne pas séparer le militantisme anti-violence et anti-carcéral des tentatives de transformation du système économique capitaliste.
6. **Mettre les récits des femmes racisées victimes des violences d'État au centre de nos pratiques d'organisation.**
7. **S'opposer aux réformes qui impliquent le développement du système carcéral,** la criminalisation des communautés pauvres et des communautés racisées, et promeuvent ainsi la violence à l'encontre des femmes racisées, quand bien même ces

réformes incluraient aussi des mesures de soutien aux victimes de violences de genre interpersonnelles.

8. **Encourager une éducation politique globale** au quotidien dans nos communautés, en repérant spécifiquement la façon dont la violence sexuelle participe à perpétuer la société coloniale, raciste, capitaliste, hétérosexiste et patriarcale dans laquelle nous vivons, ainsi que la façon dont la violence d'État produit la violence interpersonnelle au sein des communautés.
9. **Élaborer des stratégies de mobilisation contre le sexisme et l'homophobie au sein de nos communautés afin de garantir la sécurité des femmes.**
10. **Engager les hommes racisés et tous les hommes participant à des mouvements de justice sociale à se sentir responsables de la violence de genre et à s'organiser en conséquence dans leurs communautés**, ceci comme stratégie prioritaire de lutte contre la violence et le colonialisme. Nous engageons les hommes à s'interroger sur la manière dont leurs propres récits de victimisation ont pu entraver leur capacité à instaurer la justice de genre dans leurs communautés.
11. **Relier les efforts de transformation et de guérison personnelles aux luttes pour la justice sociale.**
12. Nous cherchons à construire des mouvements pour mettre fin à la violence, mais aussi à inventer une société fondée sur une liberté radicale, une responsabilité partagée et une réciprocité passionnée.
13. Dans cette société, la sécurité de toutes ne sera pas garantie par la violence ou la menace du recours à la violence, mais par un engagement collectif pour la survie et la prise en compte des besoins de toutes.

SOUTENIR ET RESPONSABILISER : L'ALLIANCE DE DEUX COLLECTIFS HISTORIQUES

Philly's Pissed (Philadelphie est vénère) et Philly Stands Up (Philadelphie résiste) sont deux collectifs qui ont émergé de la scène anarcho-punk de Philadelphie pour faire face à une série de viols et d'agressions lors d'un festival en 2004. Philly's Pissed (PP) soutient et accompagne les survivant·es de violences sexuelles, et Philly Stands Up (PSU) accompagne les auteurs par la mise en place de processus de responsabilisation. Ces deux collectifs ont fonctionné ensemble pendant des années et font partie des groupes pionniers de la justice transformatrice, par leur pratique de terrain comme par la production de textes et d'outils théoriques élaborés à partir de leur expérience. Tous deux s'organisent sur la base de l'engagement volontaire, prennent les décisions au consensus et reposent sur la confiance entre leurs membres. Si, à l'origine, PP était un groupe de femmes soutenant des femmes et PSU un groupe d'hommes blancs accompagnant des hommes ayant causé du tort dans leur communauté, les deux groupes ont progressivement défait cette vision binaire des violences sexuelles et ont été largement rejoints par des membres de la communauté queer et non-blanche de Philadelphie, étendant ainsi les espaces où ils pouvaient intervenir. PP a cessé ses activités en 2008 et PSU a continué son travail durant près d'une décennie.

Esteban Kelly et Jenna Peters-Golden sont des militant-es de Philadelphie travaillant à la construction de la justice sociale, par la justice transformatrice notamment. Iels ont participé sinon cocréé le collectif Philly Stands Up. Quant à Timothy Coleman, membre de Philly's Pissed, nous ne disposons pas d'autres d'informations que ce qu'il livre dans le texte qui suit.

Philly's Pissed : soutenir les victimes

Je pourrais commencer avec une histoire¹. À la fac, j'étais un peu impliqué-e dans une campagne réclamant des salaires décents pour les employé-es de l'université. Mais je suis resté-e en marge. Le noyau dur des membres était constitué d'une poignée de mes ami-es les plus proches – mais aussi du garçon qui m'avait agressé-e sexuellement deux semaines après mon arrivée sur le campus. J'ai évité son regard pendant de nombreuses années, aux fêtes, à la cafétéria, sur les banquettes arrière des voitures. Puis il a rejoint un groupe antiraciste composé de personnes blanches, groupe que j'avais moi-même cocréé. Au cours de ces réunions pendant lesquelles on parlait de construction de la confiance et d'action contre l'oppression, je regardais fixement mes mains.

Ensuite, je rentrais avec la super fille avec qui je sortais, et je me figeais, et je tremblais pendant que nous parlions dans son lit.

C'est une histoire vraie. Je pourrais la raconter avec des détails émouvants et pénétrants, mais je la balance ici comme ça pour dire que de telles choses arrivent tout le temps. Je connais une quantité innombrable d'autres histoires comme celle-ci. Peut-être que vous aussi.

¹ Timothy Coleman, « Renverser l'équilibre des pouvoirs dans nos communautés », extrait d'une brochure intitulée « A stand up start up », 2009.

Les survivant-es d'agression sexuelle se retrouvent fréquemment exclu-es de projets radicaux, exclu-es de l'organisation politique, tenu-es hors des communautés, parce que, d'une façon ou d'une autre, il est plus aisé pour les auteurs d'agressions et d'abus de se frayer un chemin et de rester. Ou alors, il n'y a aucun moyen de parler, ne serait-ce que de commencer à parler, et pas d'espace pour commencer à répondre à ces « problèmes personnels » ; et ainsi va la vie. Être agressé-e revient à se voir ôter son pouvoir, et la manière dominante de gérer les survivant-es revient à repousser ces abus dans l'ombre. Comment, en tant que survivant-es, pouvons-nous commencer à dire que nous ne devons pas être rejeté-es hors de nos activités, hors de notre communauté, et commencer à dire que nous sommes au moins aussi important-es pour les mouvements radicaux que les auteurs d'abus et d'agressions ?

Quand j'ai déménagé à Philadelphie, j'avais une longue histoire d'engagement dans les communautés radicales et queers. Et j'avais aussi beaucoup travaillé autour des agressions sexuelles : j'avais facilité des ateliers sur le consentement, fait de la prévention d'agressions sexuelles durant mes premières années à la fac, aidé à animer un groupe de soutien pour survivant-es, et j'avais été pair aidant dans l'équipe universitaire de réponse aux agressions sexuelles.

Mais ces deux champs ne s'étaient jamais chevauchés. Dans les communautés radicales auxquelles j'étais lié-e, la violence sexuelle n'était pas vue comme un problème autour duquel s'organiser et il n'y avait aucun canal pour prendre en charge le problème d'une personne disant : « Je ne peux pas me concentrer sur le travail parce que le garçon qui m'a agressé-e continue de venir aux réunions. »

Et les alliances politiques que j'avais avec les gens qui travaillaient aussi autour de la violence sexuelle étaient, au mieux, ténues. En gros, le travail qu'on faisait ensemble concernait la prévention des agressions, la guérison psychologique individuelle, éventuellement

l'aide à entamer des poursuites légales ou à utiliser le système disciplinaire de la fac. Je me rendais compte que la plupart des personnes avec qui je travaillais ignoraient les conséquences d'une agression sexuelle sur les survivant-es queers, trans et masculins. Et j'avais de sérieuses réticences à présenter le système judiciaire comme la première des options à des survivant-es qui voulaient faire quelque chose. Je soutenais les survivant-es qui choisissaient de faire appel à la loi, mais je savais que le système judiciaire n'était pas la solution; je travaillais déjà contre cette autre violence, celle qui est infligée et légitimée par l'État.

Et lorsque je me suis rendu-e au tribunal pour soutenir un-e survivant-e ayant choisi de porter plainte contre son agresseur, j'ai vu de mes propres yeux la façon abusive et traumatisante avec laquelle le système judiciaire traite les survivant-es d'agression sexuelle.

Le travail que je faisais autour de la violence sexuelle ne contenait aucune vision de transformation; je ne trouvais pas dans ce travail le courage et la dynamique pour mettre en cause le monde qui m'entourait, le mettre au défi de devenir un endroit où les survivant-es d'abus et d'agression pourraient vivre pleinement et entièrement, en étant cru-es et respecté-es.

Puis je suis arrivé-e à Philadelphie, et je suis tombé-e sur Philly's Pissed et Philly Stands Up.

Philly's Pissed combat les agressions sexuelles dans nos communautés. Alors que le groupe a été créé en réponse à une série d'agressions lors d'un festival punk à Philadelphie, « nos communautés » ont pris un tournant et se sont étendues pour inclure des communautés queers et radicales de l'ouest de la ville, et ont rejoint un réseau de communautés déjà reliées entre elles, éparpillées à travers les États-Unis et le Canada. Nous procurons un soutien direct aux survivant-es et nous faisons de l'éducation et du plaidoyer pour l'autonomie des survivant-es et la responsabilisation des agresseurs.

Nous travaillons en tandem avec Philly Stands Up pour créer une réponse communautaire à la violence sexuelle et produire une alternative au système judiciaire, que nous croyons être une cause fréquente de revictimisation pour les survivant-es.

Quand un-e survivant-e approche un-e membre de Philly's Pissed pour lui demander du soutien dans la gestion d'une situation, notre travail est de l'aider à identifier de quel soutien iel a besoin à ce moment-là, de l'aider à identifier comment l'obtenir, et ensuite de rester disponibles après qu'iel a répondu à ses besoins immédiats et commencé le processus qui lui permette d'identifier ce que justice et guérison signifient pour ellui. Notre travail est toujours confidentiel, à moins que la ou le survivant-e n'en décide autrement. Soutenir un-e survivant-e peut ressembler à beaucoup de choses différentes : parler avec quelqu'un qui traverse une crise, recevoir son émotion après l'agression, l'aider à trouver un endroit *safe* où atterrir, aller avec ellui chez un-e médecin ou dans une clinique d'avortement, l'aider à gérer des phénomènes de dissociation psychique ou des crises de panique, ou encore s'organiser avec ses ami-es pour qu'iels cuisinent pour ellui ou gardent ses enfants. Nous procurons un soutien émotionnel direct, mais nous encourageons aussi les survivant-es à puiser dans les réseaux de soutien qu'iels ont déjà. Il peut s'agir d'aider quelqu'un à élaborer une stratégie pour demander du soutien à ses amis ou à sa famille, ou de dispenser concrètement une formation concernant la sensibilité des survivant-es, les suites d'un traumatisme, ou le soutien en cas de crise, tout cela à destination de groupes constitués ou d'organisations politiques.

Notre travail découle d'un certain nombre d'hypothèses :

Premièrement, nous croyons les survivant-es. Nous croyons leur récit concernant ce qu'iels ont vécu. Même dans les communautés radicales, les gens demandent souvent des « preuves » ou le détail d'une agression avant de soutenir un-e survivant-e. C'est souvent

intrusif et hostile; ça s'ajoute à la silenciation et à la honte auxquelles les survivant-es sont souvent confronté-es. Nous voulons créer des communautés qui soient libérées de ces attitudes.

Deuxièmement, nous croyons en l'autonomie des survivant-es. Cela veut dire que la ou le survivant-e a toujours le contrôle et décide toujours ce qu'il se passe à l'étape d'après. Nous sommes là pour faciliter le processus, discuter des choses, suggérer des options possibles, leur donner accès à des ressources et de l'information, et agir comme des intermédiaires. Nous ne disons jamais à un-e survivant-e ce qu'il «devrait» faire, et nous n'entreprenons jamais, jamais, jamais d'action que le ou la survivant-e ne nous ait pas demandé d'entreprendre. Conformément à cette ligne, nous soutenons et facilitons la prise de décision des survivant-es; nous ne leur disons pas quelle décision prendre.

Troisièmement, nous usons de stratégies de réduction des risques pour aider les survivant-es à prendre des décisions. La réduction des risques est une stratégie de prise de décision qui encourage la pleine compréhension de la situation concernée, incluant les risques, et qui a pour priorité le fait d'aider les gens à trouver comment rester en sécurité tout en respectant les choix qu'ils font. Par exemple, si un-e survivant-e est vraiment énervé-e et veut juste sortir et se mettre une mine, nous disons : «Okay. Tu veux sortir et te soûler. Est-ce que tu as des inquiétudes quant à ta sécurité dans cette situation? Comment peut-on se prémunir contre de telles inquiétudes? Y a-t-il des gens avec qui tu peux sortir te soûler et qui pourront veiller sur toi et s'assurer que tu rentres chez toi dans de bonnes conditions?» De manière similaire, si un-e survivant-e envisage de poursuivre légalement un agresseur, nous lui fournissons les informations que nous avons concernant ce type de poursuites, les aspects souvent déshumanisants et retraumatisants qui peuvent aller avec, mais nous ne disons jamais à un-e survivant-e de ne pas avoir recours au

droit et ne lui retirerons jamais notre soutien si iel décide de le faire. La réduction des risques est une approche cruciale pour notre travail parce que nous croyons qu'une part de la guérison provient du fait d'être en mesure de reprendre le pouvoir qui nous a été enlevé. Beaucoup de survivant-es d'agression sexuelle se battent avec un sentiment d'impuissance ou d'un manque de contrôle sur leur vie. Si, en soutenant un-e survivant-e, vous catégorisez certaines actions comme étant « saines » ou « malsaines », ou imposez une méthode de guérison, ou lui dites comment iel devrait se sentir, vous êtes en train de lui ôter son pouvoir une fois de plus.

Nous accompagnons aussi les survivant-es dans l'identification de ce dont iels ont besoin pour se sentir à nouveau en sécurité, entier-es et en contrôle de leur vie. Pour de nombreux-ses survivant-es, bien que certainement pas pour toustes, cela implique d'entreprendre certaines actions ayant à voir avec leur agression. Une stratégie courante est qu'un-e survivant-e crée une liste de « demandes » auxquelles l'agresseur doit répondre. Si un-e survivant-e est intéressé-e par l'idée d'élaborer une liste de demandes, nous l'encourageons à se représenter ce qui la ou le ferait se sentir de nouveau en sécurité et plus en contrôle de sa vie, et ce qui le ou la ferait ressentir que la personne qui l'a agressé-e est tenue pour responsable de ses actions. Les demandes peuvent inclure le fait qu'un agresseur entreprenne de l'autoéducation au consentement, écrive une lettre dans laquelle il prenne ses responsabilités quant à l'agression, réfléchisse à son usage de substances, ou quitte les lieux lorsque la ou le survivant-e est présent-e. Fréquemment, si un-e survivant-e établit une telle liste de demandes, iel demandera que quelqu'un de Philly Stands Up travaille avec l'agresseur pour s'assurer qu'il y réponde.

Les demandes faites par les survivant-es et adressées aux agresseurs sont devenues, dans certains cercles, un modèle populaire

pour prendre en charge une responsabilisation. Je veux souligner que ce modèle a des limites; par exemple, il amène parfois à trop mettre l'accent sur la réponse de l'agresseur. D'ailleurs, il arrive souvent qu'un agresseur n'accepte pas de satisfaire les demandes qui lui sont faites, ou qu'il semble vouloir s'engager, mais de manière superficielle, et refuse finalement de changer son comportement en profondeur de quelque façon que ce soit. Tout cela peut être frustrant pour la ou le survivant·e; si iel a placé toute sa foi dans ce modèle de demandes, cela peut même être dévastateur. Que nos communautés fassent preuve de plus de soutien et d'attention à l'égard des survivant·es et de leurs besoins est un objectif majeur de notre travail d'éducation et de plaidoirie, parce que si nous renversons l'équilibre des pouvoirs dans nos communautés en faveur des survivant·es, nous créons plus de possibles pour le travail de responsabilisation communautaire. Nous croyons qu'il en va de la responsabilité de nos communautés de mettre fin à la violence sexuelle et d'amener les agresseurs à changer.

Par le passé, il est arrivé que des survivant·es demandent qu'un agresseur ne puisse pas être présent dans des espaces radicaux lorsqu'ils-mêmes sont présent·es; ou demandent à des collectifs de refuser à un agresseur l'accès et la participation à des réunions d'organisation, toujours lorsqu'ils sont présent·es. D'autres actions que des survivant·es ont menées incluent la distribution de flyers contenant des détails au sujet d'un agresseur et de ses schémas, la diffusion de *call-out* publics invitant les gens à cracher sur un agresseur, ou demandant aux communautés et individus d'arrêter de soutenir financièrement le travail d'un agresseur.

J'ai récemment entendu Andrea Smith¹, elle décrivait comment INCITE! (Femmes racisé·es contre la violence) avait formulé une

¹ Universitaire, féministe et activiste états-unienne, Andrea Smith est cofondatrice du collectif INCITE!.

réponse anticoloniale visant à mettre fin aux violences sexistes et genrées. [...] L'idée de révolution par l'essai et l'erreur [qu'elle développe] est une bonne manière de décrire notre approche. Philly's Pissed est profondément investi dans le travail de responsabilisation communautaire autour des agressions sexuelles, dans la création d'alternatives au système judiciaire, la transformation de nos communautés et la cessation des violences sexuelles. Mais nous ne sommes pas des expert-es, et nous n'avons pas toutes les réponses. Nous possédons très peu de modèles à partir desquels travailler; nous piochons des idées dans différentes sources, les retraduisant dans notre contexte, les assemblant, et inventant ainsi au fur et à mesure du chemin.

Nous croyons que le travail de soutien et de responsabilisation est mieux fait par des gens qui font partie des mêmes communautés que le ou la survivant-e, car iels peuvent ainsi comprendre les dynamiques qui sont en jeu. Philly's Pissed est souvent en lien avec des survivant-es et soutiens de tous les États-Unis et du Canada, qui nous contactent à la recherche d'appui et de conseils. Mais la distance ne permet pas de mener ce travail efficacement. Les mails et les appels téléphoniques occasionnels sont de pauvres substituts pour soutenir quelqu'un-e, et il est difficile de faire un travail communautaire de responsabilisation, ou même de comprendre le contexte dans lequel une personne se débat, quand elle se trouve à 3 000 kilomètres de nous. Nous encourageons les gens à s'auto-organiser contre les agressions sexuelles dans leurs propres communautés, et à créer des structures pour soutenir les survivant-es et responsabiliser les agresseurs. Dans le passé, nous avons fait des entraînements pour des groupes de personnes visant à lancer des projets similaires à Philly's Pissed/Philly Stands Up, en leur expliquant la manière dont nous fonctionnons et les problèmes que nous avons rencontrés sur notre route. Au final, ce travail est toujours différent en fonction d'où il est

mené et de qui le mène. Cependant, il est utile de partager les choses que nous avons apprises dans notre histoire, et nous espérons que les autres projets pourront apprendre de ce que nous partageons et éviter certaines des erreurs que nous avons faites. [...]

Quand les agressions sexuelles causent des bouleversements qui divisent les organisations radicales, quand la violence fragmente nos communautés, les survivant·es de cette violence sont souvent blâmé·es pour avoir parlé : on leur impute les répercussions, on leur dit qu'iels font « du mal à la lutte ». Philly's Pissed veut opérer un déplacement dans la culture de nos communautés radicales, pour que les survivant·es soient crues, que nous soyons soutenu·es dans l'affirmation de nos vérités, et qu'ainsi nous reprenions du terrain.

Philly Stands Up : responsabiliser les auteurs de violence

Notre pratique de la responsabilité

L'alchimie de notre travail de responsabilisation est un mélange entre art et science¹. C'est sûr, la compétence et la complexité qu'implique la mise en place de processus de responsabilisation sont difficiles à maîtriser.

Néanmoins, nous affirmons que des gens ordinaires, appartenant à toutes sortes de milieux ici en Amérique du Nord, développent et exercent leurs propres processus pour faire justice dans des situations d'agressions sexuelles internes à leurs communautés. Ce

¹ Esteban Kelly et Jenna Peters-Golden, extrait d'un article disponible en ligne, date et lieu de publication inconnus, intitulé « Portrait de pratique : anatomie de la responsabilisation », partiellement traduit sur le site d'Abolir la police en 2022. Il existe une autre version de ce texte publié dans la revue *Social Justice* en 2011-2012 par Esteban Kelly, intitulée « Philly Stands Up: Inside the Politics and Poetics of Transformative Justice and Community Accountability in Sexual Assault Situations ».

faisant, les gens ordinaires obtiennent plus de succès, à tous égards, que l'État n'en a jamais obtenu pour faire face au chaos des questions soulevées par les actes de violences sexuelles.

Ce que nous savons aujourd'hui, nous l'avons appris par l'expérience, et par un certain nombre d'erreurs. Nos faux pas ont créé, et dans certains cas exacerbé, des douleurs dont nous sommes à la fois responsables et repentant-es. Très peu d'entre nous, dans l'histoire de Philly Stands Up (PSU), sont arrivés dans le groupe avec une expérience formelle préalable de travail sur les questions d'agression sexuelle, sans parler du travail avec des personnes ayant causé du tort. Nous sommes des gens ordinaires, qui se demandent comment réaliser un travail épineux, et nos accomplissements découlent de notre engagement envers nos valeurs et envers ce que nous visons. Nous pensons que les personnes qui ont causé du tort peuvent changer et que nous pouvons jouer un rôle crucial pour catalyser ce changement.

Définir la responsabilité

Lorsque nous disons que nous nous travaillons¹ à tenir pour responsables du mal qu'elles ont fait les personnes qui ont commis des agressions sexuelles, cela signifie que nous nous efforçons à ce qu'elles :

- reconnaissent le mal qui a été fait, même s'il n'était pas intentionnel;
- reconnaissent les conséquences qu'il a eues sur les individus et la communauté;
- fassent une réparation appropriée aux individus et à la communauté;

¹ Notre définition du travail est fondée sur l'élaboration de la notion de responsabilisation produite par Generation Five dans leur document *Towards Transformative Justice* [dont certains extraits sont traduits dans ce recueil, NdÉ].

- développent des compétences solides pour transformer leurs attitudes et leurs comportements afin d'empêcher de nouveaux torts et de participer à l'émancipation collective.

Les cinq phases du processus de responsabilisation

Nous conceptualisons cinq phases d'un processus de responsabilisation : le début, l'élaboration du processus, la structuration du quotidien, les outils utilisés et la clôture du processus.

Phase 1 – Le début

Les gens nous trouvent de différentes façons. Nous sommes connus grâce à des ateliers éducatifs que nous avons animés ou des zines auxquels nous avons contribué, mais aussi par le bouche-à-oreille, par Internet ou du fait de liens personnels avec des membres de PSU.

Parfois, une personne qui a causé du tort prend contact avec nous, disant quelque chose comme : « J'ai vraiment merdé, et la personne que j'ai blessée m'a dit que je devais bosser avec vous. » D'autres peuvent dire : « Il y a quelques années, j'ai commis un abus – j'ai agressé sexuellement quelqu'un – et je n'étais pas vraiment prêt à m'en occuper jusqu'à présent. » Dans nos ateliers, les gens sont souvent surpris d'entendre parler de ces situations. En réalité, les gens qui ont causé du tort forment une variété complexe de personnes, et beaucoup, en grandissant, réfléchissent à leurs comportements passés et voient les problèmes qu'ils doivent résoudre.

Une autre possibilité, c'est qu'une personne vienne et dise : « J'ai été agressé-e sexuellement par untel, je veux qu'il s'en tienne responsable. » Ici nous charge alors de retrouver cette personne pour tenter d'engager un processus de responsabilisation. Il arrive également qu'une personne qui n'est ni la ou le survivant-e ni la personne qui a causé un tort prenne contact avec nous au nom de l'une ou l'autre des parties.

En tout cas, une fois que nous avons pris contact avec la personne qui a causé du tort, nous décrivons la situation dans ses grandes lignes et en discutons en groupe. Nous voyons d'abord si deux membres du collectif sont capables de prendre en charge la situation (nous avons appris très tôt à faire en sorte de toujours travailler en binôme). Si c'est le cas, nous discutons de ce que nous savons de la situation et nous évaluons honnêtement si nous sommes équipés pour y faire face. Il est toujours possible qu'il y ait des éléments de cette situation que nous ne puissions pas gérer. Parfois, nous ne sommes pas qualifiés pour une raison ou une autre et nous pourrions causer plus de mal que de bien en essayant d'y remédier. Parfois, des membres de PSU refusent de s'engager dans une situation en raison d'éléments sensibles, difficiles à gérer sur le plan émotionnel.

Après avoir évalué la situation, nous organisons une rencontre avec la personne qui a causé le tort. Nous nous réunissons généralement dans des lieux publics où il y a toutefois peu de chance de tomber sur des personnes que nous connaissons, comme des parcs, des gares, des halls d'hôtel, des restaurants ou des terrasses de café.

Phase 2 – La conception du processus

Ensuite, nous essayons de concevoir un processus fondé sur ce que requiert la situation. Souvent, nous partons d'un document qui énumère les «demandes». Les demandes sont des actions dont le ou la survivant-e a besoin de la part de la communauté ou de la personne qui a causé le tort pour pouvoir se sentir en sécurité et guérir. Voici un exemple de liste de demandes courantes :

- Paye mon test de dépistage des IST/mon avortement/mon rendez-vous chez le médecin;
- Occupe-toi de ton problème de drogue/d'alcool;
- Si tu me vois quelque part, c'est ta responsabilité de quitter les lieux;
- Ne me parle pas et ne me contacte pas;

- Ne te rends pas aux réunions de tel ou tel groupe jusqu'à nouvel ordre (typiquement, une organisation à laquelle participent à la fois la ou le survivant·e et la personne qui lui a causé du tort);
- Mets au courant toutes les personnes avec lesquelles tu couches ou avec qui tu sors que tu as agressé sexuellement quelqu'un·e et que tu participes à un processus de responsabilisation;
- Écris-moi une lettre d'excuse sincère.

Les demandes sont centrales dans notre processus de responsabilisation. Lorsque nous disposons d'une liste de demandes, elles déterminent fondamentalement sa conception. En tant que facilitateur·ices, nos objectifs consistent à répondre tant à la lettre qu'à l'esprit des demandes formulées par le ou la survivant·e et, dans certains cas, par la communauté élargie. En élaborant un processus en particulier, nous gardons plusieurs principes en tête :

Tout d'abord, nous essayons d'impliquer la personne avec laquelle nous travaillons dans la conception du processus. Si elle nous aide à établir les plans, le calendrier, les objectifs et participe à la réflexion collective sur ce que nous pouvons faire ensemble, elle se sentira plus investie en tout. Elle sera aussi réticente à l'idée de se retirer, car elle n'aura pas le sentiment d'abandonner un programme imposé de l'extérieur.

Nous établissons ensuite des méthodes de fonctionnement spécifiques à chaque personne pour leur permettre de s'impliquer. S'il s'agit de quelqu'un·e qui fonctionne plutôt visuellement, par exemple, nous faisons des dessins ou des cartes de mots pour décrire ce dont nous parlons dans une réunion. Si cette personne déteste lire, nous pouvons lui enregistrer quelque chose que nous lisons. Si c'est difficile pour elle de rester assise pendant les réunions, nous pouvons prévoir des promenades dans le quartier pendant que nous parlons. Dans cette perspective, nous avons même organisé des

réunions consistant à faire du skate et des jeux de société. Nos mots d'ordre sont l'adaptation et la créativité!

Une autre pratique importante consiste à utiliser les réunions comme une occasion de modeler le comportement que nous essayons de construire chez la personne avec laquelle nous travaillons. Voici quelques exemples des manières que nous faisons nôtres pour favoriser le comportement désiré : définir et maintenir des limites sociales/physiques discrètes, s'efforcer de communiquer clairement, faire preuve d'empathie, montrer du respect (ce qui est manifestement apprécié par les personnes qui ont été ostracisées à la suite d'une agression sexuelle) et faire l'effort d'être totalement honnête.

Si la personne avec laquelle nous travaillons manque une réunion ou arrive en retard, nous discutons du fait qu'elle aurait dû prévenir et nous l'aidons à comprendre en quoi c'est irrespectueux. Ensemble, nous établissons des règles de base pour la communication entre nous, ce qui nous fournit des engagements concrets de responsabilisation. Nous utilisons les progrès qu'elle fait dans le respect de ces engagements pour créer une dynamique positive; c'est une reconnaissance de sa capacité à grandir, à changer et à s'améliorer.

Phase 3 – La structuration du quotidien

Lorsque c'est nécessaire, nous insistons sur le fait d'encourager la structuration de la vie de la personne pour qu'elle trouve de l'équilibre. Si elle est instable, il devient difficile pour elle d'être présente dans le travail que nous faisons ensemble. Dans de telles situations, il est crucial pour nous de tenir compte du contexte plus complet des difficultés que cette personne rencontre dans sa vie. Plus une personne est stable, plus elle a de chances de mener à terme son processus de responsabilisation.

Vers la fin du processus, nous créons un espace pour elles leur permettant de faire un état des lieux de leur situation personnelle au début de chaque réunion. C'est un moment où les gens peuvent partager tout ce qu'ils souhaitent sur leur vie quotidienne, leur état émotionnel ou les obstacles logistiques qu'ils rencontrent. Cet « état des lieux » nous permet de connaître, par exemple, leurs progrès dans la recherche d'un-e thérapeute ou d'un logement stable, ou ce qui concerne leurs entretiens d'embauche ou les visites familiales. Nous avons parfois activement transmis des propositions d'emploi, avons accompagné des personnes dans leur recherche d'un logement viable et conduit d'autres à des rendez-vous médicaux. Ce travail humble et plus fondamentalement « humain » nous a aidé-es à comprendre ce que signifie vraiment le fait de reconnaître que nous formons une communauté, à comprendre qu'une pratique politique de la confiance dépend du soutien quotidien et de l'interdépendance, et que personne ne peut se tenir tranquillement à l'écart de tout cela dans une société juste.

Phase 4 – Les outils utilisés

Chaque processus est unique. La plupart des rencontres sont essentiellement des discussions. Il s'agit de parler des histoires, des cas d'agression qui ont eu lieu, des schémas relationnels et d'innombrables questions connexes. Nous utilisons plusieurs outils généraux comme guides durant la réunion.

Raconter : Nous demandons à entendre des histoires et encourageons ensuite la discussion sur certaines dynamiques ou thèmes qui en émergent afin d'en faire un usage didactique, quitte à revisiter leurs histoires.

Écrire : Donner des « devoirs » est un bon moyen de maintenir la continuité entre les réunions. Parfois, les gens écrivent leurs souvenirs d'un cas d'abus, notent ce que certains mots signifient pour eux, tiennent un journal des moments où ils se sont senti frustrés ou en

colère (émotions courantes avec lesquelles nous travaillons) ou sur la façon dont se déroule le processus de responsabilisation.

Jeux de rôle : En nous inspirant du Théâtre de l'opprimé d'Augusto Boal, nous tentons parfois de mettre en scène des interactions qui ont eu lieu ou qui pourraient avoir lieu. Le jeu de rôles est un excellent moyen de développer les capacités de perception et d'empathie, et c'est un moyen *safe* pour les gens d'essayer de mettre en œuvre de nouveaux comportements et de comprendre ceux du passé.

Lire/écouter/regarder : la plupart des situations que nous rencontrons exigent une formation approfondie. Il existe d'innombrables textes, films, conférences, podcasts, etc., qui aident à tout expliquer, du patriarcat à la toxicomanie, en passant par l'oppression intériorisée et les dynamiques de pouvoir, des privilèges ou de l'oppression. Ici, notre rôle est d'adapter ces ressources à la personne avec laquelle nous travaillons.

Phase 5 – La clôture d'un processus

Pour tout le monde et certainement pour les personnes qui ont un passé de violence, l'amélioration de soi est un travail de toute une vie. La plupart de nos processus de responsabilisation durent entre neuf mois et deux ans, et peuvent généralement se poursuivre à l'infini. Ce qui soulève la question : « Quand est-il temps de boucler un processus ? » Tout comme pour une thérapie, il n'y a pas de réponse objective à cette question, mais il existe certains indicateurs permettant de savoir quand il convient d'y mettre un terme.

Il semble évident que le moment est bon pour clore un processus quand la lettre et l'esprit des demandes effectuées ont été satisfaites. Si une demande consiste à « écrire une lettre d'excuses », il ne sera pas bon pour la personne qui a causé du tort de rédiger une lettre dans les premiers mois de son processus. Rédiger cette lettre répond techniquement à la demande, mais en respecter l'esprit implique de

l'écrire de manière sincère. Il n'y aura de réel repentir qu'une fois qu'un travail difficile impliquant un certain temps aura été réalisé afin de comprendre le tort infligé lors de l'agression, et qu'une fois que la personne sera en mesure de faire preuve d'empathie pour la manière dont ce tort a affecté la ou les survivant·es et l'entourage.

Si une demande exige la réduction de la consommation de substances illicites ou la sobriété, la réalisation du véritable esprit de la demande nécessite à la fois de réduire la consommation de substances et de s'attacher à comprendre pourquoi le ou la survivant·e (ou la communauté) en est arrivé·e à effectuer cette demande. Nous cherchons à obtenir que la personne qui a causé du tort reconnaisse que, dans son cas, boire ou prendre de la drogue met en place des conditions dans lesquelles son jugement est faussé, et qu'elle comprenne comment cela conduit à son comportement abusif. Faire ce lien et changer sa relation à cette substance serait alors la vraie réponse à la demande.

Un autre élément indiquant la possible clôture d'un processus formel, c'est quand la personne qui a causé du tort a identifié des moyens de changer le comportement qui a conduit à l'agression sexuelle et a démontré une capacité à naviguer dans les « zones grises ». Ici, il est important de voir comment elle a mis en œuvre ce changement dans sa vie quotidienne et de sentir, en tant qu'accompagnant·e dans le processus, si ce changement est profond et durable.

Nous serions souvent réticent·es à mettre fin à un processus de responsabilisation si nous n'avions pas la certitude que les personnes avec lesquelles nous travaillons ont mis en place des systèmes de soutien responsables et durables dans leur vie. Nous cherchons des indices montrant qu'elles n'ont pas un·e ou deux, mais beaucoup d'ami·es dignes de ce nom avec qui parler de questions importantes. Il peut s'agir de colocataires ou de membres de la famille en qui elles

peuvent avoir confiance pour les aider lorsque des difficultés surgissent, en particulier sur des questions en rapport avec le travail mené. Nous veillons également à ce qu'elles aient connaissance des ressources disponibles dans la ville pour répondre à leurs besoins.

En général, la « fin » d'un processus est très progressive. Au fil du temps, nous passons d'une réunion hebdomadaire à deux réunions mensuelles, puis à une réunion mensuelle, jusqu'à de simples rendez-vous moins réguliers. Au terme d'un processus de responsabilisation, les personnes avec lesquelles nous avons travaillé savent que nous sommes là pour elles chaque fois qu'elles ont besoin de nous.

L'INTERSTELLAR, UN COLLECTIF ANGEVIN CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

L'Interstellar est un groupe créé à Angers en 2023 au sein d'un collectif militant de ravitaillement alimentaire et plus largement d'un réseau d'entraide. Il est mandaté par ce collectif pour la gestion des violences sexistes et sexuelles qui le traversent, à travers l'application d'un protocole publié en ligne.

Trois membres de l'Interstellar racontent dans ce texte le cheminement qui a traversé leur réseau, leurs modes de fonctionnement ainsi que leurs questionnements. Ils précisent : « Si nous souhaitons être objectives et prendre du recul sur notre pratique, et bien que nos regards soient complémentaires, nous n'ignorons pas que ce témoignage est singulier, et vient raconter subjectivement la manière dont nous avons traversé l'histoire racontée ici. »

Les prémices

C'est en juin 2021 au sein du Raare (Ravitaillement alimentaire autonome et réseau d'entraide) qu'émerge la nécessité de s'outiller et d'agir face aux violences sexistes et sexuelles (VSS). Ce réseau militant s'organise en autogestion autour des questions d'alimentation,

de solidarité, de soutien aux luttes sociales et écologiques, du droit au logement, dans et autour d'Angers. Né en 2019 dans le sillon de la Grande Ourse (squat angevin expulsé en 2021), une centaine de personnes y gravitent, tandis que les activités régulières de production maraîchère, de distribution alimentaire ou de cantine de lutte réunissent une vingtaine de personnes.

Au printemps 2021, à l'occasion de l'occupation éphémère d'un théâtre, une déferlante de témoignages vient fissurer une chape de plomb. Une prise de conscience collective a lieu : les violences existent également dans notre milieu militant – il semble aujourd'hui naïf d'avoir pu penser nos cercles comme des espaces naturellement *safe*, mais un petit électrochoc traverse alors notre réseau.

L'antisexisme et la lutte contre le patriarcat sont des valeurs portées par le Raare – oui, c'est écrit sur les panneaux à l'entrée du jardin ou sur des flyers, mais concrètement, aucune mesure n'a été mise en place collectivement pour lutter contre le sexisme et les actes sexistes ou agir face à des agressions sexuelles. Au moment où le groupe se constitue, il y a urgence à imaginer comment agir collectivement pour prendre en compte la parole d'une victime.

Un « protocole de gestion des violences sexistes et sexuelles » est écrit et validé par le réseau en moins d'un mois. Il est inspiré de protocoles similaires (dont celui de l'Union des communistes libertaires), et adapté pour correspondre aux principes fondateurs du Raare. Plusieurs éléments apparaissent d'emblée : la nécessité du consentement de la victime à enclencher le processus ; l'assurance de la mise en sécurité immédiate de la victime dès qu'elle fait part de l'agression ; et une justice réparatrice plutôt que punitive. « On ne peut pas exclure tous les agresseurs de tout, on vise plutôt à ce que les agresseurs n'agressent plus – axer le protocole sur la réparation des victimes », peut-on lire sur le compte-rendu de cette première réunion.

Le protocole dans sa première version est ainsi acté très rapidement à l'été 2021. La diffusion pour la première fois dans nos réseaux d'une volonté de prise en charge des agressions sexistes et sexuelles est une action forte de reconnaissance de ces violences, et elle entraîne une libération de la parole.

En un an, une vingtaine de personnes du collectif, se sentant suffisamment à distance des victimes ou des auteurs, se sont retrouvées à gérer quasi simultanément cinq situations de VSS. Ces personnes se sont réparties au sein de différents groupes appelés «cellules», chacun en charge d'une situation. Les violences abordées dans ces cellules étaient des viols, des violences psychologiques, des situations d'emprise, de position de pouvoir, de détournement de mineur-e, etc. Dans certains cas, plusieurs de ces faits étaient entremêlés.

Assez rapidement est apparu un manque de transmission, de partage d'expérience et de lien entre les personnes en «charge de l'application du protocole» au sein des différentes cellules, en plus d'une difficulté à devoir trouver régulièrement de nouvelles personnes pour former de nouvelles cellules. Pour ces personnes, sans temps de formation et d'échanges les unes avec les autres, les situations se sont avérées parfois dures à aborder.

Pour chaque situation de VSS, des questions ont émergé : de responsabilité (Quel rôle endosse-t-on au sein d'une cellule ? Est-on en mesure de tenir nos engagements ? Quelles sont nos limites personnelles ?), de prise de décision (Quelles actions peut-on mettre en place ? Qui décide de quoi ? la cellule ? la victime ? le collectif ?), de difficultés personnelles et interpersonnelles (les cellules accompagnent des victimes et des auteurs avec qui nous militons, voire vivons tous les jours).

Les cellules ont fait des propositions de mesures qui ont pu être mises en place par le collectif : exclusion temporaire de l'auteur,

veille collective sur les comportements, information du collectif et de son réseau, écoute et soutien des victimes, accompagnement de victimes et/ou d'auteurs à la réintégration dans les activités du collectif, orientation vers des ressources extérieures, organisation d'ateliers de réflexion sur la gouvernance et la prise de pouvoir dans le collectif.

Ces interrogations ont entraîné une remise en question plus globale de ce travail, de son bien-fondé, de son rôle : Était-il utile ? Pour qui ? Pouvait-on, en tant que non professionnel·les, faire évoluer des situations ? Pouvait-on mettre en application concrètement une théorie sur la justice ? Est-ce que c'était moins pire que si on n'avait rien fait ?

Après une année de mise en œuvre du protocole, ces vingt personnes décident de se réunir pour échanger sur leurs pratiques, s'autoformer et s'apporter du soutien. Ce groupe est baptisé Interstellar (sûrement parce qu'Inter-cellules c'était nul, que ce terme n'existait qu'entre nous, et qu'inconsciemment nous avions besoin de perspectives lointaines et lumineuses pour contrer le sentiment d'obscurité dans lequel nous évoluions).

Le temps de réflexion et de prise de recul sur cette première année n'a pas permis d'identifier beaucoup d'éléments de satisfaction. Il y avait bien quelques points positifs à l'endroit du collectif, de nous-mêmes, des auteurs de violence parfois, mais bien trop peu en ce qui concernait ou émanait des personnes victimes. Il a en revanche révélé, en miroir à ce sentiment d'échec, la force qu'on ressent à se tenir ensemble pour traverser ces violences : pouvoir se confronter à ces sujets, en faire quelque chose, que le collectif ne les ignore pas pour se protéger, et penser des chemins pour la suite.

Formalisation et fonctionnement

Lors de l'AG annuelle du Raare de 2022, il est fait état de la nécessité de rédiger une deuxième version du protocole et que le collectif se structure davantage pour faire face à la gestion des VSS en son sein. On acte la création de l'Interstellar, groupe mandaté par le collectif pour mettre en œuvre le protocole. On distingue alors ce groupe du Groupe de travail anti-patriarcat (GTAP¹).

Un travail de réécriture d'un an a ainsi débuté avec l'ensemble du collectif, sous plusieurs formats : par petits groupes, en GTAP, en Interstellar, avec tout le collectif, sur des demi-journées ou en journées entières. L'objectif était de s'appuyer sur une première année d'expérience pour améliorer le protocole, mais surtout que la rédaction soit la plus collective possible et que les réflexions nées avec toutes les membres du Raare constituent une culture commune pour créer un outil qui emporte l'adhésion la plus large. Le protocole dans sa version 2 a été validé en novembre 2023. En voici un extrait² :

Les membres de l'Interstellar ont la confiance du collectif pour recueillir la parole autour des violences sexistes et sexuelles et proposer au collectif (au regard du protocole et du processus entamé) des réponses à apporter. L'Interstellar est constitué au minimum de six membres du collectif qui se sont formé-es et autoformé-es sur le sujet. La liste des membres

1 En parallèle de l'application du protocole et de la mise en place de ces cellules, le GTAP est formé en janvier 2022. Ouvert à toutes, il a pour objectif d'initier des réflexions sur les pratiques patriarcales au sein du Raare et de proposer des actions concrètes pour lutter contre elles. Par ces actions, le GTAP souhaite amener une plus large conscientisation et prise en compte du principe d'égalité dans les missions du Raare et ainsi lutter à la racine contre les violences sexistes et sexuelles. Là où l'Interstellar agit en réponse aux violences sexistes, le GTAP propose des pistes pour éviter qu'elles ne surviennent. Le GTAP a notamment mis en place des temps collectifs en mixité choisie une fois par mois, créé une « boîte à criée » dans laquelle glisser anonymement des messages lus ensuite à voix haute à tout le collectif, mis en lumière quantitativement la répartition genrée des tâches dans le collectif, imaginé un système pour que le fait d'être torse nu lors des chantiers soit consenti par toutes donc possible pour toutes, etc.

2 Toutes les citations de ce texte sont issues du protocole, accessible sous forme de brochure sur infokiosques.net.

de l'Interstellar est connue de toutes. Plusieurs mails et/ou numéros de téléphone sont partagés à toutes, les contacts sont tenus publics dans les lieux d'activité du Raare.

L'Interstellar est majoritairement composé de personnes sexisées¹.

L'Interstellar est un groupe fermé – dans le sens où ne peuvent rejoindre ce groupe que des membres du collectif qui auraient suivi un temps de formation.

Le protocole – fonctionnement d'une cellule

Le protocole est un outil posant le cadre d'action de l'Interstellar pour répondre à un signalement de VSS.

Selon le statut de la personne qui a sollicité l'Interstellar ou les faits énoncés, le protocole propose la mise en place de deux outils différents, qui n'impliquent pas les mêmes modalités d'accompagnement ni les mêmes temporalités : la **mise en place d'un flash** ou la **constitution d'une cellule**.

Le flash est une intervention ponctuelle et rapide auprès d'un auteur en réaction directe au signalement des faits.

La cellule implique la mise en place d'un accompagnement au long cours. Une cellule est composée de quatre à six personnes, des membres de l'Interstellar et éventuellement des personnes extérieures si nécessaire. La cellule a pour objectifs premiers de *sécuriser la victime* et de *sécuriser le collectif*. Elle travaille également à des processus de justice transformatrice pour aider la victime dans son chemin de sortie du *statut de victime*, pour accompagner la transformation du collectif et pour accompagner l'auteur dans un travail de transformation.

Sécuriser la victime : avant tout, la cellule veille à ce que la victime puisse ne pas être en présence de l'auteur, sans qu'elle ait pour autant à s'exclure des activités du collectif. Pour cela :

¹ Il est entendu par « personne sexisée » toute personne ne se définissant pas comme *mec cisgenre* – un *mec cisgenre* étant une personne assignée homme à la naissance et à l'aise avec ce genre.

En préalable à tout travail d'écoute et d'entretiens, la cellule imagine les dispositions nécessaires pour que la présence de l'auteur ne soit pas imposée à la victime sur les lieux et activités du Raare (espaces-temps pour lesquels la cellule a mandat pour appliquer ce protocole) et ce tant que le travail effectué au sein de la cellule ne permettra pas une remise en présence. À ce titre, elle peut donc formuler une mise à l'écart temporaire et/ou partielle de l'auteur (de certains lieux ou activités, pour la durée qui conviendra).

Au cas par cas, la cellule peut imaginer d'autres mesures, comme le déploiement d'une veille collective sur la présence et les agissements d'un auteur lors de temps festifs, ou la mise en lien avec d'autres structures existantes (hébergement d'urgence, etc.).

Sécuriser le collectif : il s'agit d'œuvrer pour que les personnes du collectif ne soient pas mises en danger. On s'est aperçu·e que sécuriser la victime et sécuriser le collectif sont deux objectifs bien distincts, et que les mesures à mettre en place pour les poursuivre sont parfois différentes. Par exemple : pour respecter la demande d'anonymat formulée par une victime et ne pas l'exposer à des représailles, nous avons pu faire le choix de ne pas révéler ni les faits ni l'identité d'un auteur à tout le collectif, de laisser celui-ci participer aux activités du Raare, mais de mettre en place une veille portée par un groupe restreint. Cette mesure ne nous a pas semblé entièrement satisfaisante, mais être la moins pire face à ces enjeux contradictoires.

Sortir du statut de victime :

Être considéré·e comme victime ne désigne pas un état permanent, mais une situation à un moment donné. [En ce sens, la cellule ouvre un espace de discussion] autour des besoins de la victime et des capacités du collectif à accompagner son changement d'état : besoin de réparations (symboliques, matérielles, physiques), besoin de médiation, besoin d'être orientée vers des professionnel·les. [...] Si la personne victime souhaite porter plainte, la cellule peut être un soutien dans cette démarche : mise en lien avec des professionnel·les allié·es si elle le souhaite (avocat·es, juristes, psychologues...).

La cellule rencontre dans un premier temps la victime pour recueillir sa parole. Après les mesures de sécurisation, elle propose un cadre de travail à la victime et à l'auteur au cours de deux entretiens initiaux : entretiens réguliers, orientations vers des ressources extérieures, recueil des demandes de la victime si elle en a, rencontres avec les proches de l'auteur et de la victime, ou de divers membres du collectif en fonction des besoins. À l'issue d'un travail qui peut prendre plusieurs mois, la cellule propose des mesures à mettre en place dans le collectif, de l'information des membres du collectif à une demande d'exclusion temporaire de l'auteur, en passant par la mise en place d'une médiation extérieure, de suivis individualisés, d'accompagnement des besoins de la victime auxquels le collectif pourrait répondre... La cellule inclut le collectif dans son cheminement, car, si elle est mandatée par le collectif, elle ne se substitue pas à un travail qui doit être mené par toutes dans la reconnaissance et la prise en charge des VSS. Une cellule est clôturée lorsque la victime n'a plus de demande, que le travail d'accompagnement de l'auteur, s'il a existé, est terminé ou pris en charge en dehors de la cellule, et que les mesures qui pouvaient être mises en place par le collectif ont été appliquées.

Fonctionnement de l'Interstellar

En dehors de l'implication de certaines de ses membres dans des cellules, l'Interstellar se réunit deux fois par trimestre. Ces réunions permettent un soutien à la réflexion des personnes impliquées dans les cellules, et sont aussi l'occasion d'organiser diverses missions transverses : diffusion et présentation du protocole dans et en dehors du collectif, autoformation, rencontre d'autres groupes et structures, notamment sur l'accueil de la parole des victimes et l'accompagnement des auteurs, proposition d'arpentages sur la justice

transformatrice, réflexions sur la mise en place d'outils de prévention, de veille et de groupes de réaction en milieu festif...

Au moment où nous écrivons ces lignes, treize personnes sont membres de l'Interstellar. Un premier accueil de nouveaux·elles a eu lieu au printemps 2024, après un temps de formation.

Le protocole est prêt à être diffusé sous forme de brochure, dans l'optique de fournir à d'autres collectifs une ressource pour nourrir leurs réflexions. Nous sommes conscient·es que ce n'est pas un outil applicable en l'état à tous les collectifs et à tous les modes de fonctionnement, qu'il a des limites et des fragilités, mais nous pensons qu'il peut être utile parfois de ne pas partir de zéro et de partager à travers cet outil les réflexions qui ont été les nôtres.

L'ouverture prochaine d'un lieu collectif à Angers (où le Raare sera très actif) a laissé apparaître la perspective que l'Interstellar se détache du Raare pour s'ouvrir au réseau militant angevin plus élargi. Cette ouverture pose la question des contours de notre action, pour conserver une légitimité à agir, notamment vis-à-vis des auteurs (sur quoi fonder notre intervention si nous ne faisons pas partie du même collectif?), et d'une possible deuxième vague de libération de la parole... C'est une nouvelle histoire qui s'écrit!

Nos valeurs, les questions qui nous traversent

Depuis les prémices, certaines valeurs fortes habitent notre réflexion :

- La volonté de créer des conditions de parole et d'écoute dans les espaces militants et le choix de croire les victimes.
- L'envie de trouver des manières concrètes d'agir, pour le collectif, face aux situations de VSS.

De nombreuses réflexions autour de la notion de justice constituent également la base du Raare :

- Le choix fort de s'écarter des processus de justice punitive, pour ne pas penser l'exclusion des auteurs comme unique solution.
- Le choix de parler de justice transformatrice plutôt que de justice réparatrice : dans la première version du protocole, nous parlions de justice réparatrice (et restaurative). Nous préférons désormais la notion de transformation, de la victime, de l'auteur et du collectif, qui nous semble mieux correspondre au travail que nous menons, et peut-être aussi par humilité et pour arrêter de penser ou de faire croire qu'on peut régler ou réparer la situation.
- Des réflexions sur les interactions et les interférences entre nos processus et les autres manières de faire justice, comme le fait de répondre à la violence par la violence, ou les procédures de la justice institutionnelle française.

Les principes fondamentaux de ce protocole sont de briser le silence, de protéger, d'accompagner et de redonner le pouvoir aux victimes, et de trouver des façons pour le collectif de se saisir de ces situations de violences autrement que par la justice punitive. Nous souhaitons nous inspirer, sans en être spécialistes, des modèles de justice transformatrice ou de pratiques comme la médiation relationnelle. Ce protocole est un outil proposé par le collectif, nous sommes conscient·es qu'il ne peut pas convenir à toutes, d'autres manières de régler les conflits ou de trouver justice existent.

Le protocole ne se substitue pas à la justice française, qui privilégie la justice punitive – et vice versa. La proposition de dénouement de l'un n'implique pas forcément un dénouement au regard de l'autre. Ainsi, une situation d'agression qui trouverait un dénouement par le protocole n'empêcherait pas la victime de porter plainte et d'être accompagnée par le collectif. À l'inverse, un auteur qui aurait été jugé par la justice française pourrait ne pas participer aux activités du collectif sans qu'un processus de responsabilisation et de transformation ait été entamé avec le collectif. Ainsi, le collectif soutiendra les personnes victimes si elles souhaitent porter plainte.

Après trois ans de travail, on a identifié et précisé quelques éléments qui nous semblent importants pour mener un travail d'accompagnement des victimes et des auteurs :

- Définir avec tout le collectif un vocabulaire commun, et expliciter ce qu'on entend derrière chaque terme employé ; le choix des mots traduit notre pensée et permet de développer une culture commune. Nous donnons notre définition spécifique des termes « victime », « auteur » et « violence sexiste et sexuelle » en préambule du protocole.
- Poser un cadre qui définit l'objectif et la durée des entretiens, les étapes de la cellule et avec un calendrier, poser clairement ce que l'Interstellar fait et ce qu'il ne fait pas, définir les situations pour lesquelles l'Interstellar peut être sollicité. C'est primordial pour identifier et donner nos limites personnelles et collectives, pour s'assurer que les protocoles qu'on met en place ne nous écrasent pas plus qu'ils ne nous portent, bref, pour créer un cadre sécurisant le travail mené.
- Prendre conscience de l'importance de la temporalité et du fait que toutes les parties ne la ressentent pas de la même manière. Par exemple, des proches de la victime peuvent avoir l'impression que rien ne se passe ou que les choses traînent, quand les membres de la cellule doivent jongler avec les agendas des différentes personnes à rencontrer, les temps de débrief et les temps consacrés à d'autres activités, indispensables pour ne pas se sentir submergé.e.
- Penser le soin dans le collectif élargi, mais aussi entre les membres de l'Interstellar : les réunions de ce groupe sont un espace de parole et d'entraide entre les membres des différentes cellules.
- Trouver la juste place de la cellule : elle n'est pas décisionnelle, elle est accompagnante – le pouvoir d'agir est replacé entre

les mains des victimes, la capacité à se transformer appartient à l'auteur. Ainsi, les membres de la cellule essaient au maximum de travailler sur la base des demandes explicites de la ou des victimes. Une vraie attention est portée à ne pas répondre à des attentes implicites ou supposées, ou à nos propres attentes personnelles, ce qui engendrerait une violence supplémentaire pour la victime en la dépossédant de son pouvoir d'agir.

- Trouver le bon niveau de communication : la confiance du collectif est fondamentale quand tout ne peut pas être dit, car il est parfois nécessaire de préserver l'anonymat.
- Rompre l'illusion du *safe place*, un mirage dont la désillusion peut être amère.

Nous continuons à avoir plein de questions sans réponses définitives : autour du *call-out*, de ce que l'on peut apporter aux victimes, de l'accompagnement des auteurs, de la libération de la parole, de nos limites en tant que non-professionnel·les et des possibilités offertes par cette même position et le fait que nous agissons depuis l'intérieur de notre communauté... et on continue donc à s'autoformer et à vouloir échanger avec d'autres groupes.

INTERLUDE. DIX LEÇONS

Ces «Dix leçons importantes tirées d'expériences de justice transformatrice» sont extraites du manuel de Creative Interventions¹.

Au cours de nos différentes expériences d'intervention dans des situations de violence, parfois en tant que soutien, parfois en tant que témoin, nous avons retiré quelques leçons importantes. Il y en a certainement beaucoup d'autres, mais nous voulions mettre à disposition les plus élémentaires.

Leçon 1. Maintenir les survivant·es au cœur des préoccupations. Gardez en tête que le point de vue d'un·e survivant·e est toujours singulier. Tenez-la au courant de ce qui se passe. Veillez à ce que les survivant·es soient entouré·es par leurs ami·es, leur famille, leur communauté (et pas seulement par des thérapeutes et des psychologues, bien qu'iels puissent être inclus·es), et faites en sorte que ce ne soit pas toujours aux survivant·es de demander de l'aide. Facilitez les choses, anticipez les besoins, proposez votre aide et soyez fiables, faites en sorte que d'autres personnes qu'elles se sentent concernées.

Leçon 2. La plupart des gens ont du mal à répondre de leurs actes. Nous devons élaborer des réponses qui tiennent compte de leurs résistances et de leurs efforts à la fois. Anticipez les réactions d'esquive et de report en élaborant des manières de faire suffisamment flexibles pour laisser place à ces réactions, et suffisamment robustes pour y résister et les faire disparaître finalement. Identifiez les personnes et les processus susceptibles d'aider les personnes causant du tort à surmonter ces dynamiques prévisibles, tout en tenant bon et en mettant à mal ces tactiques.

¹ Collectif présenté dans le texte «La justice transformatrice n'est pas une médiation» de ce recueil.

Leçon 3. La plupart d'entre nous sommes ou bien trop à l'aise, ou bien trop mal à l'aise avec le conflit. Réfléchissez à votre attitude dans les conflits, soyez honnêtes avec vous-mêmes et avec les autres, et réfléchissez à la façon de mettre en jeu votre rapport au conflit afin de contribuer à un processus positif.

Leçon 4. Il est important d'être conscient·e de ses biais et de ses motivations propres. Les interventions communautaires reposent sur l'interconnaissance et sur les liens qui font nos communautés. Être proche des gens peut impliquer des biais et des motivations personnelles, qui ne sont pas toujours utiles au processus. Soyez-en conscient·es et opérez les décalages nécessaires pour pouvoir œuvrer au bien commun.

Leçon 5. S'organiser en groupe et se coordonner requiert beaucoup de temps de discussion pour permettre la prise de décision collective. La société contemporaine ne nous enseigne rien sur les processus collectifs ; elle nous apprend à faire les choses rapidement et par soi-même. Prenez le temps de discuter, de partager vos idées, de découvrir vos différences et vos points communs. Autant que possible, faites ceci en personne, et non par textes interposés. La violence interpersonnelle est un phénomène complexe : parfois, les bonnes réponses ne se trouvent que par la réflexivité et le dialogue.

Leçon 6. Soyez conscient·es que le danger peut s'intensifier quand une personne est sur le point de demander de l'aide ou de chercher à se mettre en sécurité. Il est possible que la personne qui a causé du tort se fasse plus violente ou menaçante lorsqu'elle sent qu'elle risque de perdre le pouvoir et le contrôle. Préparez-vous à des situations extrêmes, voire inimaginables – et œuvrez à la sécurité de toutes les personnes concernées.

Leçon 7. Le changement est difficile : la transformation prend du temps. Tout le monde préférerait une solution rapide, mais nous avons constaté que le changement, souvent, prend du temps, fonctionne par cycles, fait deux pas en avant, puis un en arrière, et peut souvent aggra-

ver la situation avant de l'améliorer. Faites de la place aux hauts et aux bas, soyez présent·es pour que les personnes tiennent sur le long terme et célébrez les petites victoires.

Leçon 8. Le changement est difficile : les petits progrès ont de l'importance. Les actions et les processus menés par des collectifs peuvent prendre du temps. Rappelez-vous les petites choses qui vous ont aidé·es lors de périodes difficiles. Partager ses préoccupations, de l'attention, des liens, ou un sentiment général d'impuissance, même à petite échelle, peut faire toute la différence.

Leçon 9. Les problèmes de santé mentale et/ou d'addiction peuvent compliquer l'intervention, mais ne l'empêchent pas. Ils peuvent être liés aux comportements violents, mais également augmenter la vulnérabilité à la violence. La violence subie et les menaces constantes – qu'il s'agisse de violence interpersonnelle, intracommunautaire ou des traumatismes résultant d'une oppression (racisme, sexisme, homophobie, transphobie, validisme, xénophobie, psychophobie, etc.) – peuvent également provoquer des problèmes de santé mentale et d'addiction. Prenez-en conscience. Approchez la situation depuis une position de soin et de soutien. Documentez-vous sur la justice pour les personnes en situation de handicap, la réduction des risques et la justice centrée sur la guérison.

Leçon 10. Les interventions peuvent entraîner un changement positif, mais ne jamais compenser le tort originel. Beaucoup d'entre nous souhaitons inconsciemment faire disparaître la situation douloureuse. Nous pouvons croire, sans même vraiment le savoir, qu'annuler le tort est la seule chose qui nous satisfera. Il arrive d'être déçu·e lorsqu'une intervention ne parvient pas à accomplir l'impossible. Ces émotions sont communes et nous suggérons aux personnes concernées d'y réfléchir. Ne les ignorez pas, soyez conscient·es que des changements positifs sont possibles, même si nous ne pouvons pas faire disparaître le tort initial, et gardez à l'esprit que désirer la disparition d'un tort est compréhensible, bien qu'inatteignable.

BOÎTE À OUTILS

Il existe de nombreuses techniques de médiation utilisées en justice transformatrice comme en justice réparatrice (les pratiques restauratrices, les cercles de guérison, les cercles restauratifs, etc.), et ce livre n'a pas vocation à se substituer à ces compétences. Sans prétention à l'exhaustivité, cette partie vise à fournir quelques outils et ressources pour faciliter la mise en place de processus de justice transformatrice. Ces outils s'adressent pour certains aux personnes qui accompagnent le processus, pour certains aux victimes et pour certains aux auteurs.

LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILISATION

Extrait du texte « Taking risks » (« Prendre des risques ») de Communities Against Rape (CARA), présenté précédemment¹. Ces dix principes posent les bases de la justice transformatrice.

Le tissu des relations sociales pouvant varier considérablement en fonction des valeurs, des habitudes culturelles, des positionnements politiques et des attitudes qui y ont cours, nous avons constaté qu'avoir un modèle unique et prêt à l'emploi de responsabilisation collective constitue une approche qui n'est ni réaliste ni respectueuse. Cependant, nous avons aussi appris qu'il existe des principes d'organisation importants, qui aident à assurer la sécurité et l'intégrité de toutes les personnes participant au processus (survivant-es, agresseurs² et autres membres de la communauté). Un modèle de processus de responsabilisation doit être suffisamment souple et créatif pour s'adapter aux besoins singuliers de chaque communauté,

¹ Voir la présentation du collectif et du texte dans la partie « Qu'est ce que la justice transformatrice ? » de ce recueil.

² Dans le cadre de cet article, nous utilisons le terme « agresseur » pour désigner une personne qui a commis un acte de violence sexuelle (viol, harcèlement sexuel, coercition, etc.) sur une autre personne. L'utilisation du terme « agresseur » n'a pas pour but d'atténuer la gravité du viol. Du fait de notre tentative de définir la responsabilité en dehors du système pénal, nous essayons de ne pas utiliser un vocabulaire pénal tel que « auteur », « violeur » ou « prédateur sexuel ». Nous utilisons également les pronoms de manière interchangeable tout au long de l'article.

tout en étant suffisamment construit et solide pour intégrer des lignes directrices essentielles comme base de ses stratégies.

Vous trouverez ci-dessous dix lignes directrices que nous avons trouvé importantes et utiles à considérer en ce sens.

1. Reconnaître l'humanité de toutes les personnes impliquées dans le processus

Il est impératif que les personnes chargées du processus de responsabilisation reconnaissent clairement l'humanité de toutes les personnes qui y prennent part, qu'ils s'agissent des survivant-es, des agresseurs ou des autres membres de la communauté. Ce qui est souvent plus simple à dire qu'à faire!

Il est naturel, et même sain, d'éprouver de la rage à l'égard d'une personne qui en a agressé une autre, d'autant plus si cette dernière compte pour nous. Cependant, il est essentiel et fondamental que nous nous en tenions au principe qui veut que l'on reconnaisse la complexité de chaque personne, y compris la nôtre. Selon les valeurs et les besoins d'une communauté donnée, un processus de responsabilisation peut être conflictuel, ou provoquer de la colère, mais il ne doit pas pousser à déshumaniser la personne.

La déshumanisation des agresseurs contribue à instaurer un climat oppressif pour toutes. Par exemple, l'aliénation et la déshumanisation d'une personne responsable d'une violence rend la communauté plus vulnérable : en faisant d'un membre de la communauté une sorte de « monstre », on accroît la possibilité que la communauté soit dénoncée pour l'usage disproportionné et oppressif d'une justice punitive. C'est d'autant plus vrai dans les communautés marginalisées (comme les personnes racisées, handicapées, pauvres ou queers) qui sont déjà dans le viseur du système pénal pour leur « différence ». Quand une personne de notre

communauté est présentée comme « monstrueuse », cette identité tend à déteindre sur toute la communauté. En raison de l'intériorisation des oppressions, d'autres membres de la communauté marginalisée peuvent même participer à une telle généralisation¹.

De plus, déshumaniser l'agresseur mine le processus de responsabilisation de toute la communauté. Si nous mettons à distance les agresseurs en les stigmatisant, nous manquons de voir comment nous avons pu contribuer aux conditions qui ont permis à ces violences d'advenir.

2. Prioriser l'autodétermination de la personne survivante

L'autodétermination est la capacité à prendre des décisions fondées sur son propre libre arbitre, suivant ses propres orientations hors de toute pression extérieure ou coercition. Quand une personne est agressée sexuellement, sa capacité à l'autodétermination est profondément ébranlée. Par conséquent, il faut reconnaître, respecter et donner la priorité à ses valeurs et à ses besoins.

La ou le survivant·e ne doit pas être objectivé·e ou réduit·e à un symbole, mais être considéré·e comme une véritable personne. Il est crucial de prendre en considération le point de vue de le ou la survivant·e pour savoir de quoi l'agresseur doit être tenu responsable et où, quand et comment il lui faudra assumer ses responsabilités. Il est important que la ou le survivant·e puisse communiquer à propos du processus ou le mener, mais conserve aussi le droit de ne pas se trouver à sa tête, ou encore celui de ne pas en faire partie du tout.

¹ Nous définissons « l'intériorisation des oppressions » comme le processus par lequel une personne appartenant à un groupe opprimé ou marginalisé accepte, diffuse ou justifie l'idée que son groupe, et peut-être elle-même, est « inférieure » ou dépourvue de qualités.

Elle doit aussi avoir la possibilité de désigner les autres personnes qui seront impliquées dans ce processus. Certain-es survivant-es trouveront utiles que des ami-es ou des personnes extérieures à la communauté participent pour soutenir le processus ou pour aider à évaluer ses effets dans la communauté. Afin de promouvoir une responsabilité explicite et partagée, la personne survivante et sa communauté doivent déterminer et échanger sur les cadres et les limites des rôles qu'elles sont prêtes à endosser, et s'assurer que toutes les personnes jouent leur rôle en accord avec des attentes et des objectifs clairs.

3. Avoir en parallèle un plan pour soutenir la survivante et s'assurer qu'elle se sente en sécurité, tout comme les autres membres de la communauté

Le fait de se sentir en sécurité est une question complexe qui ne se limite pas à fermer ses portes à clé, marcher dans les zones bien éclairées ou porter sur soi une arme ou un téléphone. Rappelez-vous qu'un plan visant à assurer la sécurité d'un-e survivant-e (*safety plan*¹) demande de prendre en compte le fait qu'un processus de responsabilisation peut grandement impacter le bien-être physique et émotionnel. Posez-vous des questions comme : quelle sera la réaction de l'agresseur quand on se confrontera à lui à propos de son comportement ? Comment travailler ensemble afin de désamorcer les stratégies qu'il pourrait mettre en place ? Rappelez-vous aussi que personne n'a le contrôle sur la violence de l'agresseur, mais chacun-e contrôle comment iel peut s'y préparer et sa manière d'y répondre.

¹ Merci au Northwest Network of Bisexual, Trans, Lesbian, and Gay Survivors of Abuse d'avoir insisté sur l'idée de planification dans l'expression « *safety plan* ».

Quand on confronte un agresseur à la réalité de son comportement, la violence peut rapidement monter d'un cran. Il peut proférer des menaces de vengeance, de suicide, de harcèlement, de divulgation d'informations personnelles, ou d'autres qui empêchent de travailler, de manger, de dormir ou de garder une vie privée. L'agresseur peut aussi chercher à intimider le ou la survivant·e ou d'autres personnes. Il peut se servir de ses privilèges de classe, de race, d'âge ou de statut sociopolitique pour empêcher l'organisation du groupe de soutien. En se préparant à la confrontation, les membres du groupe doivent aussi se préparer à mettre en œuvre une stratégie de défense au cas où l'agresseur déciderait de riposter. Si cela est possible, les personnes chargées de cette confrontation peuvent prévenir les autres membres de la communauté de la stratégie choisie afin qu'ils se préparent à la réaction de l'agresseur.

Les personnes participant au processus doivent s'organiser pour accompagner la ou le survivant·e et se soutenir entre elles. Il peut arriver que l'on soit tellement impliqué·e dans un processus de responsabilisation qu'on en oublie qu'une personne a été agressée et qu'elle nécessite notre soutien émotionnel. Toute communauté comporte probablement plus d'un·e survivant·e d'agression sexuelle ou de violence intrafamiliale. D'autres survivant·es du groupe peuvent revivre des traumatismes à l'occasion du processus de responsabilisation. Construire la responsabilisation ne devrait pas se réduire à développer une stratégie pour répondre aux agissements d'un agresseur, mais devrait aussi participer à la création d'un espace aimant qui permette un soin réel des un·es pour les autres et le renforcement de la communauté.

Les personnes participant au processus devraient aussi essayer d'être conscientes de leurs propres limites et traumatismes et ainsi concevoir un plan de soutien pour elles-mêmes. Il est parfois utile qu'existe un groupe d'ami·es distinct, consacré à soutenir

la personne survivante aussi bien que les membres du groupe de responsabilisation.

4. Considérer très attentivement les conséquences potentielles de la stratégie adoptée

Avant de mettre votre plan en application, assurez-vous que votre groupe a essayé d'anticiper toutes les conséquences possibles de la stratégie choisie. Chercher à responsabiliser quelqu'un pour un abus ou une violence est un processus difficile et les réactions potentielles de l'agresseur sont nombreuses. Si vous avez choisi, par exemple, de rendre public le comportement de l'agresseur dans les médias, vous devriez penser aux conséquences sur la sécurité et la vie privée de la personne survivante et des autres personnes impliquées dans le processus. Mais il vous faudra aussi prendre en considération la possibilité que les médias présentent l'histoire d'une manière qui n'est pas représentative de vos valeurs, ou que l'histoire révolte tellement une personne extérieure à votre communauté qu'elle décide d'y réagir en menaçant physiquement l'agresseur. Les médias pourraient aussi laisser un espace à l'agresseur pour qu'il justifie son comportement. Cette nécessité d'envisager les conséquences hypothétiques ne doit pas décourager d'entreprendre un tel processus, mais vise à assurer que les membres du processus préparent leur plan avec précaution. Le plan de base nécessitera peut-être d'être transformé, modifié ou ajusté par la suite. Vous pourrez avoir l'impression que le processus durera plus longtemps que prévu. Il est possible que votre communauté se divise à cause des silences qui entourent les violences, particulièrement dans le cadre de violences sexuelles et intrafamiliales. Vous pourrez avoir l'impression d'isoler davantage

la personne survivante et vous-mêmes au sein de la communauté. Envisagez de manière réaliste quelles sont les conséquences qu'il y a à vouloir qu'une personne réponde de ses actes au sein de votre communauté. Il est possible que le processus ne soit pas entièrement réussi, ou même qu'il échoue.

5. S'organiser collectivement

Il n'est pas impossible de gérer un processus de responsabilisation tout-e seul-e, mais c'est tout de même beaucoup plus difficile. Un groupe de personnes, par la multiplicité de perspectives et d'expériences qu'il induit, est plus à même de faire preuve d'esprit critique pour élaborer des stratégies. Être plus d'une ou deux personnes à prendre en charge un tel travail permet de s'apporter un soutien mutuel, et on risque moins le burn-out. Les réactions d'hostilité sont moins ciblées et nous affectent moins vivement quand le groupe est composé de personnes solidaires les unes des autres. La forme groupe permet d'obliger chacun-e à rester fidèle aux valeurs communes du groupe. De plus, s'organiser collectivement permet de construire des communautés plus fortes, ce qui réduit l'isolement et aide à prévenir de futures violences sexuelles.

6. S'assurer que toutes les personnes du groupe de responsabilisation partagent une même analyse politique des violences sexuelles

Il arrive que les membres d'une communauté qui souhaitent mettre en place un processus de responsabilisation n'aient pas la même définition de ce qu'est un « viol », ne comprennent pas de la même manière les concepts de « consentement » ou de « crédibilité »,

ou ne considèrent pas le viol comme la manifestation d'une oppression. Afin que le processus porté par le groupe perdure et réussisse, ses membres doivent avoir une compréhension commune de ce qu'est un viol, de sa place et de son rôle dans notre culture. Comment réagir, par exemple, si l'agresseur et ses soutiens répondent à la demande d'un processus de responsabilisation en exigeant que la personne survivante prouve qu'elle a bien été agressée ou qu'à défaut ils la considéreront comme menteuse et coupable de diffamation ? Parce que notre système légal est fondé sur la présomption d'innocence et que la culture du viol entretient un doute sur la parole des femmes en général, faire reposer la charge de la preuve sur la personne survivante est une tactique courante¹. Si le groupe partage une compréhension féministe et politique du viol, ses membres pourraient être capables de devancer cette réaction qui n'est que la manifestation d'un phénomène culturel plus large visant à discréditer les femmes qui affirment avoir subi des violences.

Un tel processus force à percevoir le viol comme un problème politique et à développer une analyse politique de la violence sexuelle. Le partage d'une telle analyse permet de faire le lien entre les actes de violence sexuelle et le contexte culturel dans lequel la violence sexuelle a lieu. La conscience de la culture du viol nous prépare à la nécessité de nous organiser bien au-delà de la responsabilisation d'un agresseur. Nous nous rendons compte que nous devons aussi nous organiser pour responsabiliser et transformer les institutions qui perpétuent la culture du viol, telles que l'armée, les prisons et les médias.

¹ Nous ne sommes pas en train de dire que le principe de la « présomption d'innocence » devrait être complètement écarté. Nous remarquons cependant que ce principe est de fait souvent négligé dans un système pénal marqué par le racisme institutionnel et les oppressions. Notre but est de créer des valeurs indépendantes de la notion de responsabilité telle qu'on la trouve dans la justice pénale, ce qui demande de réfléchir de manière critique à des idées comme celle de « présomption d'innocence » depuis une perspective qui tienne compte de leurs conséquences sur les personnes opprimées.

Enfin, quand l'agresseur est un militant progressiste, on peut mettre en parallèle une analyse rigoureuse de la culture du viol et ses propres intérêts politiques. Une analyse politique de la culture du viol peut devenir un objet qui relie l'acte de violence de l'agresseur aux mécanismes d'oppression plus globaux et même à ses propres objectifs politiques. Le partage de cette analyse peut aussi aider à trouver du soutien dans la communauté de militant·es d'où vient l'agresseur en leur faisant prendre conscience que leur propre travail politique est lié à l'abolition de la culture du viol et, bien sûr, à l'abolition du viol.

7. Être clair·es et spécifiques quant aux attentes du groupe de la part de l'agresseur en matière de responsabilisation

Quand votre groupe en appelle à la responsabilisation, il est important de s'assurer que celle-ci n'est pas simplement un concept flou, insaisissable pour les membres du groupe. Est-ce que la responsabilisation consiste à ce que l'agresseur bénéficie d'un accompagnement? À ce qu'il reconnaisse sa culpabilité? Qu'il présente des excuses publiques, ou privées? Ou s'agit-il de changements de comportement précis? Voici quelques exemples : tu peux t'organiser dans notre communauté, mais tu ne peux pas rester seul avec de jeunes personnes. Tu peux venir à nos fêtes, mais tu n'auras pas le droit de boire. Tu peux être présent dans notre église, mais tu dois prendre rendez-vous toutes les semaines avec un groupe spécifique de personnes pour qu'elles puissent déterminer les progrès concernant le changement de ton comportement.

Déterminer précisément les demandes du groupe vis-à-vis de l'agresseur pousse le groupe à être responsable de son propre processus. Il est très facile de sombrer dans une rage perpétuelle qui

souhaite que l'agresseur souffre en général, plutôt que de mettre en place un plan qui identifie précisément les étapes à suivre pour lui. Et pourquoi pas cette rage ? Nous parlons de viol, après tout, et la rage est une réponse parfaitement logique et naturelle. Cependant, même si nous devons intentionnellement laisser un espace à l'expression de cette rage, il est important, pour mener à bien un processus de responsabilisation, d'avoir une vision des différentes étapes que doit entreprendre l'agresseur pour lui donner une chance de rédemption. Rappelez-vous que la communauté que nous travaillons à construire ne vise pas à stigmatiser perpétuellement une personne comme un « monstre » malgré tout ce qu'elle entreprend pour se transformer, mais vise à donner à cette personne l'occasion de réparer les torts qu'elle a causés.

8. Permettre à l'agresseur de connaître votre analyse et les demandes le concernant

Ce conseil peut sembler évident, mais nous avons remarqué que cette étape est souvent oubliée ! Pour un certain nombre de raisons : par exemple, le fait d'être distrait·e par toutes les autres étapes d'un processus de responsabilisation, le fait que l'agresseur instaure une distance entre les membres du groupe de responsabilisation et lui, ou le désir des membres de rester anonymes par peur de représailles. Ces raisons peuvent faire que nous ne prévoyons pas de façon méthodique la façon dont les étapes spécifiques du processus de responsabilisation seront transmises à l'agresseur. Affirmer publiquement qu'une personne en a violé une autre, insister pour qu'elle assume ses responsabilités pour cet acte, et convaincre les autres membres de la communauté d'être des alliés dans la responsabilisation semblent être des aspects importants du processus – mais ce n'en est que le début. L'humiliation publique peut être un outil

sensé pour votre groupe, mais ce n'est pas la finalité d'un processus de responsabilisation. Un agresseur peut être humilié, tout en étant loin d'assumer la responsabilité de son comportement. Les membres d'un groupe de responsabilisation doivent pouvoir s'appuyer sur le potentiel de la puissance collective qui est la leur, iels doivent être confiant-es dans leurs exigences spécifiques, tout comme dans leur légitimité à faire de telles demandes et ainsi user de leur influence pour pousser l'agresseur à répondre à leurs demandes.

9. Prendre en considération l'aide venant des ami-es, de la famille et des personnes proches de l'agresseur

Les ami-es et la famille peuvent être indispensables dans la planification du processus de responsabilisation. Les membres du groupe de responsabilisation peuvent hésiter à impliquer les proches de l'agresseur, partant du principe qu'iels seraient plus susceptibles de le défendre contre les accusations qui lui attribuent un acte si horrible. C'est une supposition raisonnable (il est difficile d'envisager qu'une personne qui nous est chère soit capable d'abuser violemment une autre personne), mais il vaut la peine de prendre le temps de voir si vous avez des allié-es parmi les proches de l'agresseur. Ces personnes ont plus de crédibilité pour l'agresseur, il est plus dur pour lui de refuser ses responsabilités s'il voit que la demande de responsabilisation vient de personnes qui lui tiennent à cœur, et cela renforce l'unité du groupe de responsabilisation. De plus, et c'est peut-être là le plus intéressant, cela peut obliger la communauté de l'agresseur à réfléchir de manière critique aux valeurs et normes culturelles qui sont les siennes et qui peuvent encourager les personnes à en violenter d'autres. Par exemple, cette communauté peut ne pas tolérer le viol, tout en appréciant l'humour ou la musique

misogyne, ou en refusant que les femmes tiennent des positions de pouvoir. Impliquer les ami-es et la famille dans le processus de responsabilisation peut les encourager à reconsidérer leur propre rôle dans la perpétuation de la culture du viol.

D'autre part, la participation de proches de l'agresseur permet un suivi sur le long terme du processus de responsabilisation. Ses ami-es peuvent par exemple s'assurer qu'il suit bien un accompagnement. Par ailleurs, l'agresseur peut avoir besoin de son propre groupe de soutien. Que faire si l'intervention de votre groupe fait que l'agresseur tombe dans un profond état dépressif et suicidaire ? Les membres de votre groupe pourraient n'avoir ni le désir ni la patience d'accompagner l'agresseur, et ne devraient pas en avoir la nécessité. En revanche, sa famille et ses ami-es peuvent jouer un important rôle de soutien pour qu'il entreprenne les étapes nécessaires à sa responsabilisation d'une manière qui soit pérenne pour toutes.

10. Se préparer à s'impliquer dans un processus à long terme

La responsabilisation est un processus, pas une fin en soi ; et cela demandera probablement un certain temps. Les raisons qui poussent des personnes à en violer d'autres sont complexes et changer ce comportement prend du temps. De plus, au sein de la communauté, les personnes qui veulent protéger l'agresseur risquent de ralentir ou de frustrer les efforts d'organisation d'un tel processus. Même une fois que l'agresseur a commencé à prendre les mesures identifiées par le groupe pour en venir à assumer ses responsabilités, il est important de se préparer à un accompagnement sur la durée afin de diminuer les risques de récurrence. Et durant tout ce temps, il est important que les membres du groupe intègrent à leur travail des

stratégies pour rendre le processus durable pour elleux-mêmes. Par exemple, à quand remonte le dernier moment où les membres du groupe sont sorti-es ensemble sans parler de l'agresseur, du viol ou de la culture du viol, juste pour passer un bon moment? Intégrer la célébration et la joie dans la communauté, c'est aussi le reflet du monde que nous voulons construire.

De plus, le changement que le groupe de suivi entreprend n'est pas simplement celui de la transformation d'un agresseur en particulier, mais plus largement la transformation de notre culture. Si les ami-es et la famille de l'agresseur entreprennent de discréditer le groupe, cela ne signifie pas que celui-ci fasse mal : c'est juste la manifestation du problème plus large de la culture du viol. Chaque groupe de personnes qui cherche à construire un processus de responsabilisation communautaire doit comprendre qu'il n'agit pas isolément : il participe d'un vaste et riche mouvement mondial vers l'émancipation.

Ces principes sont de simples éléments qui peuvent servir de cadre pour construire un processus de responsabilisation complexe et tridimensionnel. Chaque communauté peut ajouter ses propres éléments distinctifs pour s'appropriier le processus.

QUESTIONS À SE POSER FACE À UNE AGRESSION SEXUELLE

Ce « modèle d'interventions créatives » de Philly Stands Up¹ est reproduit dans le manuel publié par le collectif Creative Interventions, auquel ce titre fait référence.

Clarifier

- Que se passe-t-il ?
- Quel type de violence ou d'abus a eu lieu, ou est toujours en train d'avoir lieu ?
- Qui est en train de subir un tort ?
- Qui est en train de causer du tort ?

Rester *safe* sur la durée

- Quels sont, en ce moment même, les risques et dangers ?
- Qui court ces risques ?
- Quel est le niveau de risque ?
- Quels sont les risques et dangers encourus si nous n'agissons pas ?
- Quels sont les risques et dangers encourus si nous agissons ?

¹ Ce collectif est présenté dans le texte « Soutenir et responsabiliser : l'alliance de deux collectifs historiques » de ce recueil.

- Qui a besoin d'être mis-e en sécurité et protégé-e ?
- Comment mettre en place ces conditions sécurisantes et protectrices ?
- Que devons-nous faire pour prendre soin de nous-mêmes et de la communauté ?
- Dans quelle mesure risquons-nous un burn-out ?

Soutenir les survivant·es et l'entourage

- Quelle(s) violence(s) ou abus la ou le survivant·e a-t-elle subi(s) ?
- Quelles blessures en ont résulté ?
- Qu'estime-t-iel utile et aidant pour ellui ?
- Qui sont les mieux placé·es pour offrir ce soutien ?
- Comment leur fournir un soutien et une attention continue ?
- Comment prenez-vous soin de vous-même pour être en mesure de fournir ce soutien ?

Fixer des objectifs

- Que voulez-vous ?
- Qu'est-ce que vous ne voulez pas ?
- Qu'est-ce que vous considéreriez comme un succès ?

Cartographier les allié·es et les obstacles

- Qui peut aider ?
- Qui serait susceptible de faire obstruction ?
- Qui se trouve en bonne position pour soutenir le ou la survivant·es ?
- Qui se trouve en bonne position pour proposer du soutien à la personne ou aux personnes causant du tort ?

- Qui, avec un peu d'aide, peut devenir un-e allié-e ou un-e meilleur-e allié-e ?
- De quel type d'aide ont-ils besoin et qui peut la fournir ?
- De quelles ressources existantes déjà publiées par des collectifs peut-on s'inspirer ?

Entrer dans un processus de responsabilisation

- Quelles interventions concrètes peuvent faire cesser la violence ?
- Qu'est-ce qui peut empêcher la violence de se poursuivre ?
- Quels sont les leviers et ressorts d'action ? Comment peuvent-ils être utilisés ?
- Quelles sont les étapes que vous espérez franchir ?
- Quelles sont les réparations nécessaires pour assurer la sécurité et la guérison du ou de la survivant-e et du groupe ?

Travailler ensemble

- Qui a la capacité de participer au processus ?
- Est-ce que toutes sont prêt-es à appliquer un modèle de réduction des risques, et de se confronter à chaque personne là où elle en est ?
- Quelles personnes seraient stratégiques pour l'équipe, en termes d'identité et de compétences ?
- Est-ce que chacun-e connaît les objectifs, et se trouve en accord avec eux ?
- Comment allez-vous gérer les désaccords ?
- Quel est le rôle de chacun-e ?
- Comment allez-vous communiquer et vous coordonner ?
- Comment allez-vous prendre des décisions ?

Garder le cap

- Sommes-nous prêt-es pour la prochaine étape ?
- Comment ça s'est passé jusqu'à présent ?
- Qu'avons-nous réussi ?
- Avons-nous fêté nos réussites (même les plus minimes) ?
- Qu'est-ce qui doit changer ?
- Quelle est la prochaine étape ?

SUGGESTIONS POUR FORMER ET FAIRE DURER UN COLLECTIF

Extrait du long document de 2007 intitulé Towards Transformative Justice de Generation Five¹, ce texte part de l'idée que la communauté sur laquelle repose la justice transformatrice n'est pas donnée d'avance : elle se construit, à partir des liens existants.

Concernant plus spécifiquement les rapports qui relient le groupe de soutien autour de la victime et le groupe de responsabilisation autour de la personne qui a causé du tort, nous invitons les lecteurices à consulter le texte du collectif Philly Stands Up intitulé « Portrait of praxis », disponible en ligne en français.

Nous utilisons le terme « collectif », plutôt que « communauté », en vue d'indiquer clairement que n'importe quel groupe, si petit soit-il, peut s'organiser pour agir contre les violences sexuelles faites aux enfants. Idéalement, ce collectif inclut des personnes proches de la situation de violence, ayant des liens et une influence sur celles qui sont les plus touchées par celle-ci. Plus une personne comprend le contexte dans lequel la violence a lieu, plus elle sera capable d'évaluer la situation efficacement et d'y exercer une influence positive. Un groupe composé de telles personnes devient un collectif lorsqu'il explicite son partage de valeurs communes et un

¹ Voir la présentation du collectif et du texte dans le texte « Une approche émancipatrice de la violence » de ce recueil.

engagement commun en faveur d'actions transformatrices concernant les violences faites aux enfants. Des groupes ou organisations « extérieures », comme Generation Five ou d'autres effectuant un travail similaire, peuvent jouer un rôle important en apportant des ressources et du soutien à ces actions collectives menées à l'intérieur de la communauté. [...]

Identifiez les personnes qu'il est important d'inclure dans un collectif dont le but est d'intervenir dans une situation de violence ou de mener campagne contre les conditions qui l'ont rendue possible :

- Qui, parmi les personnes étroitement liées à cet événement ou cette situation, partage un engagement en faveur de la justice transformatrice et/ou serait prêt-e à s'orienter dans cette direction dans le cadre d'une prise en charge collective ou d'une campagne d'action politique ?
- De quelles relations peut-on tirer parti ? Qui a ces relations, ou peut les établir ?
- Quelles sont les ressources nécessaires ? Qui a accès à de telles ressources, ou peut les fournir ?

Nommez explicitement les objectifs du collectif :

- Si le collectif atteint son but, quel en sera le résultat ?
- Comment le collectif peut-il évaluer sa réussite ? Comment prendra-t-il en compte les revers et les contrecoups ?
- Quels principes et positions politiques partage le Collectif ? Quelles sont les divergences les plus significantes ?
- Comment allez-vous aborder ces divergences ?
- Comment le groupe va-t-il faire pour s'assurer que l'intervention ou la prise en charge collective reste fidèle aux principes et positions politiques du collectif ?

- Comment le groupe et ses membres se tiendront-ils responsables vis-à-vis de ces principes et de ces positions politiques ?
- Nommez explicitement les engagements pris par le collectif ainsi que par chacun·e de ses membres :
- À quel type de processus le collectif s'est-il engagé ? Une intervention immédiate, pour garantir la sécurité d'une personne ? Un processus de long terme, de transformation, de responsabilisation et de soutien ?
- Pendant combien de temps les membres sont-ils individuellement prêt·es à s'engager ? Combien de temps initialement ? Sont-ils prêt·es à en faire plus que prévu ? Combien d'heures par semaine sont-ils prêt·es à consacrer ?
- Quels rôles les membres sont-ils prêt·es à prendre et quels rôles sont-ils capables de prendre ? Quel engagement en termes de temps correspond à chacun de ces rôles ?
- Comment les perspectives temporelles et les engagements peuvent-ils être réévalués à mesure que de plus en plus d'informations seront portées à la connaissance du collectif ?
- Rendez claire la marche à suivre pour les membres qui quittent le Collectif et ceux qui le rejoignent :
- Comment de nouveaux et nouvelles membres seront-ils invité·es à rejoindre le collectif ? Comment faire pour qu'ils soient au même niveau de connaissance du processus s'ils ne sont pas impliqué·es depuis le début ?
- Quelle est la démarche pour demander à un membre de quitter le groupe ?
- Quelle est la marche à suivre si un membre décide de quitter le groupe avant la fin de l'engagement pris individuellement ou collectivement ?
- Définissez les points d'accord du collectif :
- À quel niveau de confidentialité s'engage le groupe ?

- Quel niveau de transparence est exigé au sein du collectif?
- Comment les dynamiques de pouvoir seront-elles discutées au sein du collectif?
- Comment le groupe effectue-t-il ses retours et comment en reçoit-il? Comment ses membres font-ils pour faire part de leurs préoccupations au sujet du collectif ou des individus qui le composent? Comment le collectif fait-il pour réfléchir à son propre travail?
- Comment font les membres du collectif pour fournir soutien et sécurité les un-es aux autres?
- Comment le collectif se prépare-t-il à être attaqué et à susciter des réactions violentes?
- Quel est le plan prévu pour que l'intervention ou la prise en charge ait des effets durables? Pour dissoudre le collectif? Pour le transformer en une autre formation plus pérenne?

SOUTIEN AUX VICTIMES

Outil destiné aux personnes qui soutiennent des victimes, extrait du Manuel de Creative Interventions (2022)¹.

utilisez cet outil pour envisager les types de soutien possible que les survivant-es ou victimes disent avoir trouvé ou trouveraient utiles. Vous pouvez cocher les cases des moyens par lesquels vous pourriez les soutenir ou, si vous êtes le ou la survivant-e, cocher les cases qui vous seraient utiles.

- Leur faire savoir que vous vous souciez d'elleux et qu'iels ne sont pas seul-es.
- Écouter leur histoire.
- Leur demander ce dont iels ont besoin (pour qu'iels n'aient pas le fardeau d'avoir toujours à demander pour voir leurs besoins satisfaits).
- Les aider à obtenir ce dont iels ont besoin (sans qu'iels aient à le demander chaque fois).
- Leur faire savoir que la violence interpersonnelle touche de nombreuses personnes.
- Les féliciter d'avoir pris des mesures pour faire face à leur situation, y compris de vous en parler.

¹ Voir la présentation de ce collectif et du manuel dans le texte « La justice transformative n'est pas une médiation » de ce recueil.

- Offrir une oreille attentive ou leur proposer un dialogue (qui ne prendra pas nécessairement la forme de conseils).
- Offrir de la patience face à l'ambiguïté, à la confusion, aux changements d'avis.
- Être quelqu'un·e sur qui s'appuyer ou une main tendue pour faire face à la peur, à la confusion, à la honte.
- Les soutenir dans la mise en place d'un plan pour leur mise en sécurité.
- Les aider à accéder à des soins médicaux, des soins de santé mentale et/ou une thérapie.
- Offrir un soutien religieux ou spirituel.
- Offrir du soutien concernant les enfants ou autres personnes à charge (garde d'enfants, trajets, activités, soutien émotionnel pour les enfants).
- Prendre soin des animaux de compagnie, des plantes ou d'autres êtres dont le ou la survivant·e s'occupe habituellement.
- Aider à éduquer et informer les autres pour qu'ils soient de bon·nes alli·es – ami·es de confiance, membres de la famille, voisin·es, collègues, membres de la communauté.
- Les aider à se protéger des personnes qui pourraient présenter un risque ou un danger, y compris celles qui veulent aider, mais ne le font pas correctement.
- Aider à trouver des ressources et à s'y rapporter.
- Aider à trouver un logement ou un abri sûr.
- Aider à un déménagement, au stockage d'affaires, à faire des cartons.
- Accompagner à des rendez-vous ou à des réunions.
- Proposer des trajets ou des moyens de transport.
- Offrir l'accès au téléphone, à Internet ou à d'autres formes de communication.

- ❑ Aider pour subvenir aux besoins de base (argent, nourriture, vêtements).
- ❑ Aider à déterminer ce dont iels ont spécifiquement besoin et ce qu’iels veulent prioriser.
- ❑ S’informer sur les besoins médicaux et d’accessibilité, offrir des ressources.
- ❑ Aider à la traduction, l’interprétation ou l’explication dans des situations où des facteurs tels que la différence de culture ou l’immigration jouent.

Soutenir les survivant·es ou victimes peut être la première étape pour faire face aux préjudices causés par la violence interpersonnelle. Le soutien peut être centré sur la santé, sur la mise en sécurité ou sur d’autres besoins et désirs de la personne qui a directement subi le tort. Il peut aussi inclure la prise en charge des enfants, d’autres membres de la famille ou d’autres personnes qui dépendent de la victime, ou dont la santé et/ou la sécurité peuvent être affectées.

Soutenir les survivant·es ou les victimes exige de la patience, de l’indulgence et demande souvent de s’en tenir à une réaction sans jugement. Les survivant·es ou victimes ne sont pas toujours clair·es ou direct·es dans l’expression de leurs sentiments ou de leurs besoins. La peur du jugement des autres, la peur des représailles, l’autoculpabilisation et la honte, entre autres facteurs, peuvent rendre difficile de parler de la violence et de demander du soutien. Certain·es ont peut-être déjà cherché de l’aide et reçu une réponse négative ou pas de réponse du tout.

Il est important de tenir ses engagements. Il est facile de promettre beaucoup de choses lorsqu’un·e survivant·e ou une victime nous raconte son histoire. Il est important de réfléchir à ce que vous pouvez faire et d’évaluer votre temps, votre énergie, vos ressources et votre propre sécurité. Si vous avez promis quelque chose que vous

ne pouvez pas réaliser, prenez la responsabilité de votre incapacité à tenir votre engagement. Voyez si vous pouvez trouver d'autres moyens de proposer de l'aide.

Travaillez avec d'autres personnes pour qu'ensemble vous puissiez offrir un soutien qu'aucun-e de vous ne pourrait fournir seul-e. Assurez-vous que le soutien aux survivant-es est une partie centrale du plan d'intervention. Au moins une personne doit avoir pour rôle principal de rester en contact et de s'assurer des besoins ou désirs du ou de la survivant-e. Le plan du groupe doit penser un espace pour que le ou la survivant-e puisse exprimer ses peurs ou ses préoccupations. Vous ne serez pas toujours d'accord avec ses valeurs, opinions ou objectifs. Il est utile de se retenir lorsque vous êtes dans le jugement ou ressentez de la culpabilité ou de la frustration, et d'examiner d'où viennent ces sentiments. Une fois effectué cet exercice d'introspection, il peut être important de partager vos préoccupations, afin de favoriser une discussion honnête, en cohérence avec vos principes.

SUR L'IMPLICATION DE L'AUTEUR DE VIOLENCE

Outil destiné aux proches, extrait du Manuel de Creative Interventions (2022)¹.

L'implication de la personne qui a causé du tort n'est pas obligatoire dans une intervention de justice transformatrice.

Même si celle-ci est encouragée et que des outils sont proposés pour la permettre, le fait que l'auteur de violence ne s'implique pas n'affecte ni la qualité ni le succès de l'intervention. Il peut ne pas être impliqué pour différentes raisons :

- Son implication est jugée trop risquée ou dangereuse.
- Il est totalement inabordable, ou refuse de s'impliquer.
- Il est trop dangereux.
- Son implication lui permettrait d'accéder à des informations lui fournissant des moyens de commettre plus de tort encore.
- Personne ne se trouve dans une position adéquate pour entrer en contact et communiquer avec lui d'une manière qui permette un changement positif.
- Personne ne le connaît, ou personne ne sait où il est.

Dans une intervention de justice transformatrice, il n'est pas du tout nécessaire que la victime entre en contact avec l'auteur de

¹ Ce manuel est présenté dans le texte « La justice transformatrice n'est pas une médiation » de ce recueil.

violence, même lorsque les membres du processus ont décidé de l’impliquer.

On ne doit jamais faire pression sur la victime pour qu’elle entre en contact avec l’auteur de violence. Beaucoup de facteurs peuvent être à l’origine d’une telle pression : la culpabilité; le devoir; la nécessité de pardonner, de se montrer fort·e, ou de prodiguer de l’amour et du soin; l’envie de faire partie d’un groupe, etc. Creative Interventions croit fermement que ces raisons ne sont jamais suffisantes pour forcer le contact pour qui que ce soit. Entrer en contact est un choix potentiellement risqué qu’il faut faire prudemment, en prenant de nombreuses précautions avant, pendant et après.

Les risques et dangers encourus lors du contact entre la victime et l’auteur de violence :

- Exposer la victime à une remémoration non nécessaire du tort causé.
- Exposer la victime à un nouveau préjudice, émotionnel, physique, sexuel, financier de la part de la personne qui a causé du tort (et possiblement de la part d’autres personnes qui blâment la victime et veulent lui faire du mal).
- Exposer la victime à des représailles.
- Révéler l’endroit où se trouve la victime, si celui-ci a été ou doit rester confidentiel.
- Exposer la victime à un processus dans lequel la sincérité et l’intégrité de ses propos sont remis en question – ce qui peut survenir si des précautions n’ont pas été prises afin d’empêcher que ce processus soit une manière de remettre en question ou d’attaquer la victime.

SUR LA PARTICIPATION DES SURVIVANT·ES

Outil destiné aux victimes, extrait du Manuel de Creative Interventions (2022)¹.

En tant que survivant·e, il est possible de choisir la façon dont tu souhaites t'impliquer, ou non, dans un processus de responsabilisation. Ce choix doit faire l'objet d'une attention particulière, car il peut impliquer une forme de lien avec la personne qui a causé le tort. Il se peut que tu aies une idée précise de ce que tu souhaites à l'issue de l'étape de définition des objectifs, mais les choses peuvent changer en cours de route. Voici une feuille de route pour réfléchir au niveau de participation souhaité dans le processus.

¹ Ce manuel est présenté dans le texte « La justice transformatrice n'est pas une médiation » de ce recueil.

Composants	Considérations	Degré de participation*
Mener ou diriger	<p>Dans quelle mesure souhaites-tu mener ou diriger le processus ?</p> <p>Dans quelle mesure es-tu prêt·e à fixer les conditions ?</p> <p>Dans quelle mesure es-tu prêt·e à travailler avec tes alliés pour fixer les conditions ?</p>	
Engagement vis-à-vis de la personne qui a causé le tort	<p>Quel niveau d'implication attends-tu de la part de la personne qui a causé le tort et de ses alliés ?</p> <p>Dans quelle mesure veux-tu que tes avis soient prioritaires dans le processus de responsabilisation de la personne qui a causé le tort ?</p>	
Présence physique	<p>Veux-tu être présent·e en personne à tous les stades de l'implication de la personne qui a causé le préjudice ?</p> <p>Y a-t-il une façon particulière de procéder ou un moment particulier où il te serait bénéfique d'être présent·e en personne ?</p> <p>Qu'est-ce qui est important pour ta propre sécurité – physique, émotionnelle, autre ?</p>	
Information et communication	<p>Quels types d'information et de communication attends-tu ou souhaites-tu ?</p> <p>Souhaites-tu peser sur les décisions ?</p> <p>Préfères-tu en savoir beaucoup, un peu ou très peu ?</p>	

* La participation peut être très élevée, élevée, modérée, faible, minimale ou nulle, et changer en cours de processus.

LA RESPONSABILISATION DES AUTEURS DE VIOLENCE

Outil destiné aux auteurs de violence, extrait du Manuel de Creative Interventions (2022)¹.

Les formes de la responsabilisation

La responsabilisation est un continuum qui peut aller en s'approfondissant. Tous les éléments suivants peuvent être considérés comme des éléments de responsabilisation :

- Être confronté, ne serait-ce qu'une fois, à la violence qui a été commise.
- Comprendre que la violence a des conséquences négatives.
- Faire cesser ou réduire la violence, même si ce changement est motivé par la pression sociale ou la menace de perdre des relations, et non d'un changement profond.
- Écouter la personne blessée parler de son expérience de la violence, sans se mettre sur la défensive, sans l'interrompre ni réagir à son récit.
- Reconnaître que l'usage de la violence relève en fin de compte d'un choix, qu'elle n'est pas causée par quelqu'un d'autre.

¹ Voir la présentation du manuel dans le texte « La justice transformatrice n'est pas une médiation » de ce recueil.

- Présenter des excuses sincères, assumer sa responsabilité et faire preuve d'attention.
- Accorder une réparation financière, ou d'autres types de réparations, par exemple en rendant des services.
- S'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les torts ne seront pas à nouveau commis.
- Accepter que tout nouvel acte portant préjudice aura des conséquences négatives.
- Parler aux autres de ses actes violents, afin de mettre fin au secret qui entoure les violences interpersonnelles et de solliciter de l'aide pour changer ses comportements.
- S'engager à s'attaquer aux causes profondes de la violence, à acquérir de nouvelles capacités et à transformer profondément les comportements violents.
- Montrer des changements réels dans la façon de penser et d'agir, aussi bien dans des moments calmes que dans des moments de stress.
- Soutenir d'autres personnes qui ont eu recours à la violence afin qu'elles adoptent des mesures pour prendre leurs responsabilités.

DISTINGUER PUNITION ET CONSÉQUENCES

Ce texte nous outille pour échapper aux tendances punitives qui guettent les processus de responsabilisation¹. Il fournit aussi des éléments de réflexion critique sur la punition : comment la distinguer de conséquences imposées à un auteur de violence relatives au tort qu'il a commis ?

Il est extrait d'un manuel rédigé par Mariame Kaba et Shira Hassan, deux figures importantes du mouvement de la justice transformatrice et de l'abolitionnisme pénal aux États-Unis. Il fournit des définitions, des conseils, des retours d'expérience pragmatiques visant à soutenir les personnes qui entreprennent de coordonner et de faciliter des processus de responsabilisation collective.

Punition versus conséquences

Les personnes qui viennent nous chercher en tant que facilitateurices sont souvent à la recherche de justice ou de vengeance. Une partie de notre travail consiste à les aider à identifier quelles conséquences sont réalistes et pourront être atteintes. Il est aussi extrêmement important qu'en tant que facilitateurices, nous puissions entendre *au travers* de la colère et de la souffrance provenant

¹ Extrait de *Fumbling Towards Repair. A Workbook For Community Accountability Facilitators* (Tâtonner vers la réparation) de Mariame Kaba et Shira Hassan, Project NIA, 2019.

de chaque côté. La vengeance ne devrait jamais être le résultat souhaité d'un processus de responsabilisation communautaire.

Les États-Unis ont une relation d'addiction à la punition – en témoignent nos prisons surpeuplées et notre pratique permanente de la guerre. C'est dans ce contexte culturel que nous agissons quand nous cherchons des voies alternatives pour répondre au mal commis. Souvent, on vient à nous dans l'espoir de trouver une forme de tribunal, plus accessible, plus efficace. Cela parce qu'il existe une croyance sociale solidement ancrée en nous qui établit une équivalence entre justice et tribunal.

On pense aussi qu'un processus de responsabilisation est « la porte de sortie la plus simple » ou « la plus douce » quand la punition serait « dure » et relèverait de la « véritable justice ». [Or] la punition est un processus passif – elle s'applique à quelqu'un. Elle ne lui demande pas d'assumer la responsabilité de ses actes ou de se transformer. La responsabilisation est plus difficile parce qu'elle nécessite une réelle transformation – c'est un processus actif.

L'idée de la punition est que les personnes qui ont causé du tort méritent de souffrir pour leurs actions et/ou leur comportement. La punition s'enracine dans l'idée que les êtres humains sont des créatures mauvaises et pécheresses qui doivent se repentir et être punies.

Nous avons passé de nombreuses années à réfléchir aux manières dont nous devons condamner des torts et chercher à responsabiliser les individus tout en prenant soin des personnes qui ont causé le tort. Cela nous importe, car jamais nous ne « traduirons en justice », dans le système légal tel qu'il existe, toutes les personnes qui ont causé des torts dans notre société. C'est impossible. Nous croyons aussi que compter sur le système pénal punitif pour rendre « justice » ou réparer des torts est une idée vaine et violente.

Une des choses les plus utiles pour nous a été de réfléchir au sens et à la définition de ces quatre mots :

1. Puniton : souffrance, douleur ou perte qui a valeur rétributive. Pénalité ou amende pour de mauvaises actions.
2. Conséquences : résultats ou effets d'une action ou d'une situation.
3. Responsabilisation : volonté d'accepter et d'assumer ses responsabilités pour ses actions et comportements préjudiciables.
4. Justice : reconnaissance du tort causé; compensation; avoir des ressources pour entreprendre un chemin vers la guérison; mettre en place des moyens pour empêcher des torts à venir.

Comment évaluer les conséquences appropriées relatives à un tort?

1. Est-ce que cette conséquence semble être une suite logique du tort causé? Suis-je en train d'essayer de faire de cette conséquence quelque chose de spectaculaire ou de démonstratif?

2. Ne s'agirait-il pas de vengeance? Suis-je sur la voie du «œil pour œil, dent pour dent» ou est-ce que j'essaie de mettre fin aux préjudices immédiats et d'offrir un soutien propice à la guérison et à l'amélioration?

3. Est-ce que je tire un plaisir vindicatif de ces conséquences, plutôt que de chercher une manière de réparer les torts?

4. A-t-on pris conscience de ce dont la personne qui a subi un tort et celle qui l'a causé ont besoin pour guérir? Ou cherchons-nous à reproduire une douleur et une humiliation similaires à celles exercées lors du tort initial?

5. Les conséquences n'ont rien d'universel. Demander le départ d'une personne qui a causé un tort dans un certain cadre peut être une conséquence dans un cas et une punition dans un autre. Il faut toujours revenir à cette idée : quel but voulons-nous atteindre avec

ces conséquences ? Mettre fin au tort immédiat et ouvrir un chemin vers la guérison, ou se venger et causer une souffrance réciproque à la personne qui a causé le tort ?

6. Quand on se rend compte qu'on a mis en place une punition déguisée en conséquence, on a l'occasion d'arrêter, de réparer les torts causés et de repartir de zéro. N'abandonnez pas une situation parce que vous vous êtes trompés-es ! Excusez-vous, faites amende honorable et allez de l'avant.

7. Faites le bilan avec des personnes éloignées de la situation pour évaluer si elles peuvent comprendre comment vous êtes arrivés-es à telle ou telle conséquence. J'envoie constamment des messages à ma-on meilleur-e ami-e pour lui demander : « Est-ce que ça te paraît être la bonne chose ? Est-ce que c'est sévère ou est-ce que ça fait sens ? » Faites appel à quelqu'un-e capable de vous mettre le nez dans votre merde ! Se gourer ne fait pas de vous une mauvaise personne ; soyez simplement honnête avec vous-même et restez fidèle à votre but qui est d'aller de l'avant, de réduire les torts et de permettre la guérison et la réconciliation. C'est une tâche difficile, et il est impossible de ne pas commettre quelques erreurs.

CARTOGRAPHIER NOS ALLIÉ·ES ET NOS OBSTACLES

Prenant acte du fait qu'une communauté n'est pas forcément donnée d'avance ni protectrice en soi, ce texte propose des lignes directrices pour identifier les personnes aidantes de nos communautés¹. Il donne ainsi à comprendre que si la justice transformatrice repose sur l'existence de communautés solides, elle permet en même temps de les construire ou de les renforcer – et nous y invite concrètement.

Ce modèle de cartographie repose sur l'idée que travailler collectivement apporte davantage de soutien, de pouvoir, de ressources et de bonnes idées que de travailler seul·e. Il repose aussi sur l'idée que les communautés ont la responsabilité de s'unir pour mettre fin aux violences et qu'il est bénéfique pour tout le monde de construire des communautés plus sûres et plus saines. Cartographier nos alliés et nos obstacles implique de regarder autour de nous pour voir qui peut jouer le rôle d'aide et de personne ressource dans la communauté (les alliés), et qui pourrait se mettre en travers d'une intervention ou d'une prise en charge (les obstacles).

Identifier les alliés implique d'observer les personnes et les organisations qui nous entourent en nous demandant : qui pourrait jouer un rôle ? Il peut s'agir de personnes de notre entourage,

¹ Extrait du *Manuel* de Creative Interventions (2022). Ce manuel est présenté dans la partie « Qu'est-ce que la justice transformatrice ? » de ce recueil.

ou d'autres que nous connaissons mal, mais qui peuvent se révéler importantes pour faire face à la situation. Elles peuvent chacune s'impliquer à long terme, ou bien jouer un rôle utile de temps à autre. Pour prendre en charge une situation de violence, les rôles à endosser par les allié-es sont multiples.

Iels peuvent soutenir les survivant-es ou victimes, ou la personne ayant commis un tort, ou d'autres allié-es qui sont plus impliqués-es dans le processus ou dont les rôles sont plus risqués. Iels peuvent aussi fournir un soutien logistique ou interpersonnel pour soutenir le processus lui-même.

Que la personne qui a commis le tort trouve des allié-es est une partie importante du processus. Les allié-es **ne sont pas des personnes qui excuseraient la violence**, se sentiraient désolé-es pour la personne ayant commis le tort ou donneraient leur « vision » de la situation. Iels ne sont pas non plus là pour humilier ou punir cette personne, ni pour s'assurer que justice soit rendue. Iels sont là pour soutenir la personne qui a fait du tort dans le processus visant à reconnaître sa violence, y mettre fin et répondre de ses actes.

À noter, le Bay Area Transformative Justice Collective (BATJC) et son schéma en capsules¹ est une autre excellente ressource pour établir une cartographie des allié-es.

Pour les survivant-es : vers qui vous tournez-vous pour avoir du soutien ? Qui peut vous écouter et vous aider à vous recentrer quand vous commencez à éprouver des sentiments douloureux ou à vous comporter d'une manière que vous ne sentez pas en adéquation avec vos valeurs ?

Pour les personnes qui ont commis un tort : qui peut vous aider à en assumer la responsabilité ?

¹ Disponible en ligne en anglais, et en cours de traduction par nos soins.

Pour les alliés dans la communauté : avec qui souhaitez-vous faire équipe? Comment les autres personnes pourraient contribuer à un esprit d'équipe et fournir une expérience qui vous aiderait à rester impliqué-e dans le processus? Comment faire pour écarter les personnes qui n'ont pas les compétences pour travailler de manière collective?

Voici un schéma en trois cercles concentriques pour établir une cartographie de vos alliés.

1. Premier cercle : **commencez avec les personnes sur lesquelles vous êtes le-a plus sûr-e de pouvoir compter** (écrivez leur nom).

2. Deuxième cercle : **mettez ici les personnes que vous connaissez, mais dont vous n'êtes pas le-a plus proche**, et vers lesquelles vous imaginez pouvoir vous tourner si vous vous y préparez ou si vous êtes accompagné-e.

3. Troisième cercle : **mettez ici les personnes ou peut-être les organisations que vous pourriez contacter pour trouver un accompagnement**, mais qui seront peut-être des soutiens qui nécessitent plus d'effort de votre part pour être approché-es ou de recherche pour être rencontré-es, ou qui sont simplement géographiquement plus éloigné-es.

**SOUTENIR
LES VICTIMES
ET ACCOMPAGNER
LES AUTEURS**

À L'ÉCOUTE DE CELLES QUI SAVENT

Ce texte est un entretien inédit réalisé avec Alexane Guérin, docteure en science politique et codirectrice d'une association qui propose un service de justice réparatrice spécialisé dans les violences sexuelles, sexistes et intimes, appelée La Valise. Les questions que nous lui avons posées lui permettent de développer le sujet de sa thèse, qui porte sur la qualification, le témoignage et la dénonciation des violences sexuelles et du viol ordinaire en particulier, ainsi que sur les possibilités d'une justice féministe, notamment réparatrice, qu'on peut en tirer.

Si nous avons choisi de nous tourner vers cette chercheuse qui ne s'intéresse pas à la justice transformatrice à proprement parler, c'est non seulement parce qu'elle a une pratique concrète de la justice extrapénale, mais aussi parce que nous avons peiné à trouver des textes portant spécifiquement sur le soutien aux victimes dans le corpus de la justice transformatrice.

Ma démarche de recherche a été particulièrement marquée par le mouvement mondial #MeToo, au sein duquel des millions de victimes ont cherché un espace de témoignage et de dénonciation hors du système judiciaire. J'ai travaillé à partir d'entretiens réalisés avec des femmes qui avaient subi des violences sexuelles, en les considérant comme des « expertes d'elles-mêmes », c'est-à-dire actives dans la production des connaissances qu'elles forgent sur leur propre vécu. Mes recherches ont également reposé sur un travail de terrain

de plusieurs mois au sein d'un organisme de justice réparatrice au Québec, Équijustice, où j'ai été formée à la médiation relationnelle¹.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai analysé les obstacles rencontrés par certaines victimes lorsqu'elles cherchent à nommer la violence sexuelle subie, à en parler ou encore à la dénoncer. Ce qui m'a intéressée, c'est de faire un pas de côté par rapport au sens pénal de la « qualification » des violences sexuelles, du « témoignage » et de la « dénonciation ».

Tu appelles « qualification d'une violence » le processus consistant à nommer pour soi, et par soi, la violence comme violence. Pourquoi est-il si difficile de se reconnaître et de se dire victime ?

Nommer ce qu'on a subi « viol », « agression sexuelle », « violence sexuelle » n'est pas un acte spontané. Il s'agit déjà d'identifier l'événement qui a été problématique – qui est jugé violent –, et ensuite de trouver le langage adéquat pour l'exprimer. Ce processus peut être court (certaines victimes peuvent nommer « viol » ce qu'elles ont subi quelques minutes après l'événement), ou bien très long (certaines victimes qualifient ce qu'elles ont subi plusieurs années après les faits), ou encore il peut ne jamais trouver de fin (l'événement reste « problématique », peut être rattaché à une expérience violente, mais sans trouver de qualification).

Lors des entretiens, les victimes que j'ai eues en face de moi ont évoqué à plusieurs reprises un « problème de légitimité » qui agit comme un double obstacle. Il peut vouloir dire qu'il n'est pas légitime, pour elles, de nommer ce qu'elles ont subi « un viol », ou bien qu'elles ne parviennent pas à s'octroyer légitimement le statut de victime. Lorsque je les ai invitées à préciser et à développer ce qu'elles entendaient par « problème de légitimité », diverses

¹ Serge Charbonneau et Catherine Rossi, *La médiation relationnelle, op. cit.*

raisons ont été évoquées et, parmi elles, les mythes sur les violences sexuelles jouent un rôle prégnant. Ceux-ci façonnent notre imaginaire social et constituent autant d'obstacles à la qualification. Parmi ces mythes, trois sont particulièrement présents dans les récits des victimes : les représentations stéréotypées du consentement sexuel ; l'impossibilité de se faire violer par son petit copain ou par un partenaire sexuel ; les représentations de « la » victime irrémédiablement détruite et brisée.

Le premier ensemble de mythes renvoie aux appréhensions hétéronormées du (non-)consentement sexuel, et plus particulièrement aux supposées résistances physiques à opposer (une manière normée de se battre et se débattre). Plus encore, il est attendu que les victimes performent un certain comportement avant, pendant et après la violence sexuelle pour que le caractère non consenti de l'acte sexuel soit considéré comme crédible. Or ces injonctions stéréotypées sont extrêmement restrictives (par exemple : ne pas avoir bu d'alcool avant, avoir appelé à l'aide pendant, être allé-e porter plainte immédiatement après, etc.).

Le deuxième ensemble de mythes fabrique un « agresseur idéal » qui disqualifie les scénarios dans lequel l'auteur est un homme ordinaire, intégré socialement, avec lequel la victime peut apprécier de passer du temps et même avoir des rapports sexuels consentis. Le fait d'avoir été amoureuse de l'homme qui nous a agressée, d'avoir éprouvé du désir sexuel à son égard, d'avoir souhaité et créé un espace d'intimité avec lui, produit à la fois un sentiment de culpabilité moralisateur (« je n'aurais pas dû tomber amoureuse de cette personne-là ») et un sentiment de confusion au regard du consentement (« j'ai consenti à tellement d'actes sexuels avec lui que celui-là aussi aurait pu l'être, ou tous les autres auraient dû être refusés »). La relation d'amour, de désir ou d'amitié agit comme un obstacle au sein du processus de reconnaissance de soi par soi comme victime.

Le troisième ensemble de mythes construit une identité de « victime idéale » à partir de normes comportementales de vulnérabilité, d'impuissance et de passivité. Cette identité stéréotypée peut faire figure d'épouvantail : lorsque dans notre imaginaire commun « la victime de viol » est associée à une femme irrémédiablement traumatisée, brisée et détruite à vie, on peut comprendre que certaines personnes préfèrent éviter de se coller cette étiquette et qu'elles refusent cette identification.

Comment aider une victime à mener à bien la qualification d'une violence subie ?

Pour contrebalancer les mythes qui façonnent les représentations dominantes, l'accès à différents types de savoirs sur les violences sexuelles constitue un enjeu crucial. Ces savoirs peuvent prendre la forme de ressources théoriques ou de témoignages, via les réseaux sociaux, des podcasts, des livres, des formations, des séminaires, des associations, etc. Le rôle de personnes tierces ne doit pas non plus être négligé : elles constituent des ressources précieuses dans le processus de qualification, en aidant par exemple à établir des liens entre des savoirs corporels et affectifs (ce que le corps exprime et ce que l'on ressent) et les événements traumatiques. La personne tierce (que ce soit quelqu'un de l'entourage ou un·e professionnel·le) peut jouer un rôle décisif dans la validation du récit et dans l'identification des violences. Elle doit toutefois accompagner la personne concernée sans qualifier à sa place ce que celle-ci a subi : elle doit la laisser experte de son vécu.

Tu parles « d'injustices épistémiques » dans ce processus de qualification : de quoi s'agit-il et comment les caractériser ?

Une « injustice épistémique » désigne le fait de voir sa capacité à produire du savoir remise en question, en raison de son appartenance à un groupe social. Dans l'ouvrage de référence sur la question,

*Epistemic Injustice*¹, la philosophe Miranda Fricker distingue deux formes principales d'injustice épistémique : les injustices herméneutiques et les injustices testimoniales. Les premières désignent l'impossibilité pour un groupe social d'interpréter et de nommer son expérience parce qu'il manque une ressource, un concept, un mot. C'était par exemple le cas du harcèlement sexuel : avant que le terme ne soit forgé au sein des mouvements féministes, il était quasi impossible pour les femmes concernées de communiquer sur l'expérience qu'elles subissaient, donc de la dénoncer. Le deuxième type d'injustice vise les témoignages qui sont d'emblée évalués à l'aune du soupçon et de la méfiance en raison de l'identité de la personne qui parle, et des stéréotypes qui lui sont associés. Par exemple, lorsque la crédibilité d'une femme qui dénonce un viol est remise en cause parce qu'elle a la réputation d'être systématiquement dans la séduction avec les personnes qu'elle côtoie.

Les victimes de violences sexuelles subissent de nombreuses situations d'injustice épistémique, comme dans les cas où :

- Elles ne peuvent pas en parler parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires à la qualification de l'événement.
- Elles tentent d'en parler, mais l'interlocuteur n'a pas les ressources adéquates pour qualifier l'événement ou le considérer comme crédible.
- Elles redoutent le manque de ressources interprétatives de leur interlocuteur, donc elles préfèrent se taire.

Ces injustices renforcent les mécanismes de silenciation.

¹ Miranda Fricker, *Epistemic Injustice. Power and the Ethics of Knowing*, Oxford University Press, 2007.

Il ne suffit pas de nommer le viol (le qualifier) pour en parler à d'autres personnes ; il ne suffit pas non plus d'en parler pour être entendue. Qu'est-ce qui mène une victime de violence à étouffer son témoignage ? Quelles formes peut prendre la silenciation ?

Parler des violences sexuelles qu'on a subies revient toujours à prendre un risque : celui de ne pas être cru-e, de voir son récit considéré comme suspect, de faire face à quelqu'un qui protège spontanément l'agresseur, quelqu'un qui a une réaction inappropriée, ou bien qui affirme que l'on exagère, etc. Les conditions d'expression et d'écoute doivent donc être optimales, c'est-à-dire perçues comme suffisamment sécurisées pour que le témoignage ait lieu. Si le témoignage est considéré comme étant en « danger d'inaudibilité », c'est-à-dire menacé d'être incompris ou mal interprété, la personne qui a été victime préférera se taire. Cet étouffement du témoignage¹, qui prend la forme d'une autocensure, relève certes d'un choix rationnel, mais est contraint par l'incompétence de l'interlocutrice (présumée ou avérée).

Qu'est-ce qui favorise l'écoute d'un témoignage de violence ? Qu'est-ce qui conditionne une écoute juste ?

Une écoute juste doit avant tout laisser la personne concernée être l'experte de son vécu, en la laissant raconter avec ses propres mots, selon sa propre logique et sa propre cohérence, avec les détails qu'elle souhaite amener ou omettre. La philosophe Debra Jackson, à partir de son travail au sein d'un centre d'aide aux victimes de viols, explique que la réussite de cette écoute est conditionnée par les critères suivants² :

¹ Kristie Dotson, « Tracking epistemic violence, tracking practices of silencing », *Hypatia* 26, 2011.

² Debra Jackson, « Answering the call : crisis intervention and rape survivor advocacy as witnessing trauma », dans Monica J. Capser et Eric Wertheimer (éd.), *Critical*

- L'écoutant·e doit tenir une position de non-jugement face aux événements décrits. D'une part, iel doit faire abstraction de ses propres jugements à propos de ce qu'iel entend. D'autre part, la neutralisation de son propre point de vue doit permettre à celui qui témoigne d'explorer son propre point de vue sur les événements.
- L'écoutant·e ne doit pas juger le récit en fonction des critères d'exactitude, de cohérence et de véracité communément acceptés : la narration de violences sexuelles peut répondre à la logique d'une mémoire traumatique aux mécanismes spécifiques qui, s'ils ne sont pas connus, peuvent donner une impression d'incohérence et de contradiction affectant la crédibilité.
- Les réactions émotionnelles doivent être le résultat d'une réponse consciente et délibérée : celle-ci doit permettre de créer un espace pour que la voix de la personne concernée soit entendue. Certaines victimes peuvent par exemple redouter que la colère ou la tristesse exprimée par certaines personnes ne prenne trop de place, ce qui les dissuade de parler. Les émotions de l'écoutant·e doivent entièrement laisser la place à celles de la personne concernée, sans recréer un étouffement du témoignage.

Une écoute attentive et inconditionnelle, en tant que compétence, est-elle à portée de toutes ? N'importe quelle personne peut-elle endosser ce rôle ?

À mon sens, elle est à la portée de chaque personne, et elle relève d'une responsabilité à la fois individuelle et collective. Cependant, il est crucial de comprendre qu'«écouter» n'est pas une qualité innée que certain·es posséderaient et dont d'autres seraient dénué·es. C'est

Trauma Studies. Understanding Violence, Conflict and Memory in Everyday Life, New York University Press, 2016.

une compétence qui s'acquiert et qui est développée en médiation relationnelle par exemple, une méthode d'accompagnement forgée par les criminologues Serge Charbonneau et Catherine Rossi. Selon cette méthode, l'écoute dite « attentive » se caractérise par une posture de non-jugement, de non-directivité et d'acceptation inconditionnelle de ce qui est raconté. Quand on écoute attentivement, on n'est pas en train d'analyser ce que l'autre dit ; on suit entièrement le rythme de son récit, sa cohérence et ses silences. Mais il ne faut pas se fier à l'apparente simplicité de cette position : on n'apprend rien à écouter de cette manière (ni à l'école, ni dans notre vie professionnelle, pas non plus dans les activités sportives ou artistiques, etc.). Ce n'est donc pas une position naturelle ou spontanée. Au contraire, notre curiosité nous pousse à poser des questions pour avoir plus de détails, notre envie d'y mettre du sens nous incite à plaquer notre propre logique, etc. Des réflexes qui risquent d'entraîner ce qu'on appelle une « victimisation secondaire », c'est-à-dire une situation dans laquelle la victime ne se sent ni acceptée ni soutenue par l'autre.

Un apprentissage généralisé de cette compétence serait un premier pas pour briser les mécanismes de silenciation, pour qu'une personne qui a été victime puisse se sentir suffisamment en confiance avec n'importe qui pour pouvoir en parler, si elle en éprouve le besoin. Dans ce cas, il faut comprendre que la confiance ne renvoie pas nécessairement à un lien d'amitié, mais à une compétence épistémique (la garantie que l'interlocuteur saura nous écouter – sans jugement, sans directivité, etc.).

De la même façon qu'il ne suffit pas de qualifier une violence pour en témoigner, il ne suffit pas non plus d'en témoigner pour la dénoncer. Quels obstacles s'opposent à la dénonciation des violences ?

Le plus gros problème dans la dénonciation des violences sexuelles est à mon sens qu'elle renvoie (presque) exclusivement

à la sphère pénale : dénoncer un crime signifie, dans l'imaginaire commun, le porter à la connaissance de l'institution pénale. Cela donne lieu à cette équation : dénoncer un agresseur = porter plainte = aller voir la police = s'engager dans une procédure dont la finalité est une sanction carcérale. Or cette équation est dissuasive pour tout un ensemble de personnes qui ne font pas confiance à la police (ou plus largement au système judiciaire), qui ne veulent pas envoyer la personne visée en prison, et/ou qu'il perde son travail (il faut rappeler que, dans 80 % des cas de violences sexuelles, l'auteur fait partie de l'entourage de la victime), qui redoutent que leur crédibilité ne soit mise en doute, ou bien redoutent l'issue de la procédure quelle qu'elle soit, qui appréhendent les coûts émotionnel, économique, social et traumatique qu'engagerait une procédure pénale, etc. Il ne faut pas oublier qu'historiquement, le système pénal s'est construit d'une part sur la nécessité de punir des individus « dangereux » (dont les grilles d'interprétation ne rendent pas intelligible le fait qu'un homme ordinaire puisse commettre un crime dans l'intimité sexuelle) et, d'autre part, sur une éviction de la victime (les attentes et les intérêts des victimes ne constituent ni les fondements ni les finalités du système pénal). C'est ce qui fait dire au criminologue Nils Christie que le système pénal dépossède les victimes de leur propre histoire¹.

La contradiction est donc la suivante : le système pénal se présente comme hégémonique (le seul lieu légitime de justice) et éclipse ainsi l'existence d'autres types de dénonciation, alors même qu'il cristallise un certain nombre de réticences, d'appréhensions et d'oppositions, mais également d'impasses structurelles. C'est ce statut hégémonique qui a été contredit par le lancement même du mouvement #MeToo, en tant que processus extrajuridique de

¹ Nils Christie (1977), « À qui appartiennent les conflits ? », dans Gwenola Ricordeau, *Crimes & peines*, *op. cit.*

dénonciation publique sur les réseaux sociaux d'individus, et plus largement d'injustices et de violences subies.

Ce qui me semble intéressant, c'est d'identifier d'autres attentes de justice à partir des stratégies de dénonciation mises en place par les personnes victimes, et notamment lorsque celles-ci ont choisi de mettre l'auteur face à sa violence.

Quelle forme de justice permettrait de réparer les torts qui sont faits aux victimes lorsqu'elles cherchent à faire valoir leurs attentes ?

L'analyse de ces stratégies de dénonciation et de ces attentes de justice m'a dirigée vers la justice réparatrice. Les espaces de dialogue qu'elle propose, animés par une personne tierce et auxquels participent les personnes concernées par des violences, visent à réparer les torts subis. Ils encouragent la responsabilisation des auteurs et la réparation des préjudices à travers un processus qui s'oppose tout autant à un rituel adversarial qu'à une mise en scène de réconciliation. Les pratiques prennent des formes extrêmement diverses en fonction des pays, des communautés locales, des contextes politiques et culturels. Il existe une multitude de programmes : des « médiations auteur-victime » ; des « rencontres détenus-victimes » entre participant·es qui ne se connaissent pas, mais qui sont liées par des délits ou crimes similaires ; ou encore la forme des « conférences » qui en plus de l'auteur et de la victime incluent des proches de chacun·e. À mon sens, la justice réparatrice doit être extrajudiciaire, c'est-à-dire fonctionner indépendamment du système pénal, pour être accessible aux victimes qui ne souhaitent pas porter plainte, quelle qu'en soit la raison.

Un seul et unique dispositif de justice ne peut pas répondre à la totalité des enjeux de la lutte contre les violences sexuelles : la justice réparatrice – tout comme la justice pénale et la justice transformatrice – est un espace de justice parmi d'autres, qui agit à un

certain endroit, avec une certaine finalité, pour répondre à certaines attentes. La justice réparatrice doit faire partie d'une stratégie plus vaste qui vise à multiplier les lieux de justice pour donner le choix aux premier-es concerné-es.

Il s'agit ainsi de considérer les attentes des victimes dans leur diversité, dans leur hétérogénéité, dans leur constante évolution. La « victime idéale » n'existe pas, et pour répondre à cette diversité de besoins, il faut créer des espaces de justice divers. Cette démarche relève de ce que j'appelle, à la suite de plusieurs chercheuses, un « féminisme réparateur¹ », qui requiert d'aller par-delà la binarité des réponses carcérale et anticarcérale.

¹ Marie Keenan et Estelle Zinsstag, *Sexual Violence and Restorative Justice*, Oxford University Press, 2023.

METTRE EN RÉCIT LE POUVOIR ET L'IMPUISSANCE DES HOMMES

Tod Augusta Scott est un psychologue canadien formé en « thérapie narrative¹ ». Il accompagne des hommes responsables de violences conjugales au sein de programmes d'intervention spécifiques, et travaille également en tant que consultant et formateur sur les questions de violence intrafamiliale pour des agences gouvernementales et non gouvernementales. Ce texte constitue, pour cette fois, une parole de spécialiste² : ce dernier ne se réclame pas de la justice transformatrice, mais cherche néanmoins à renouveler les approches permettant d'accompagner les personnes touchées par la violence intrafamiliale. Il met ici au jour certaines contradictions dans les analyses les plus courantes des comportements des auteurs de violences, et leur oppose une approche plus susceptible de rendre possible une transformation.

La bibliographie attenante à l'article original est disponible sur le site Internet du présent recueil.

¹ Cette approche en psychothérapie est centrée sur la notion d'histoire (*narrative*). Considérant que l'identité d'une personne est construite par les histoires qu'elle se raconte et celles qui sont racontées à son propos, le travail thérapeutique s'attache à déplier celles-ci afin que le ou la patient·e puisse les enrichir et trouver ainsi des réponses aux problèmes qui l'amènent à consulter.

² « Binarités dans l'histoire du pouvoir et du contrôle. Explorer d'autres récits à propos des hommes qui ont choisi d'être violents dans le cadre intime », *Gecko. A Journal For Deconstruction and Narrative Ideas in Therapeutic Practice*, n° 2, 2001. Une première traduction est parue en français dans le zine *Le Village*, disponible en ligne. Nous remercions les éditions Dulwich Centre Publications qui nous ont gracieusement autorisées à traduire ce texte.

J'ai travaillé pendant des années avec des hommes qui avaient été violents envers leur compagne. Pendant tout ce temps, j'ai mobilisé le récit du pouvoir et du contrôle comme un cadre narratif capable d'expliquer à lui seul la violence conjugale. Le récit du pouvoir et du contrôle affirme que les hommes *veulent* le pouvoir et le contrôle, les *utilisent* (en élaborant des « stratégies »), et les obtiennent en maltraitant leurs compagnes. [...] Petit à petit, j'ai néanmoins dû reconnaître que ce récit, en tant que cadre narratif, n'était souvent pas en mesure de rendre compte de la diversité, de la complexité ou des contradictions contenues dans les histoires que me racontaient les hommes au sujet de leurs comportements abusifs. [...] Dans certains de ces récits, les hommes sont désireux de relations aimantes et respectueuses, ou vivent des expériences d'injustice ou d'impuissance; d'autres récits évoquent leurs hontes ou leurs peurs. Croyant que le récit du pouvoir et du contrôle était le seul à faire sens, je n'accordais aucune valeur à ces autres récits.

[...] De même, je ne remarquais pas l'influence de la conception dominante de la masculinité à la fois sur ma pratique et sur ma conception des hommes violents.

Contexte historique

Issu de la lutte du mouvement des femmes battues¹, le récit du pouvoir et du contrôle a été élaboré en opposition aux réponses pénales et psychothérapeutiques alors apportées aux violences conjugales. Les interventions thérapeutiques étaient souvent perçues comme permettant aux hommes de se dédouaner de leur violence, plutôt que d'assumer la responsabilité de leurs comportements abusifs.

¹ Le *Battered women's movement* est un mouvement nord-américain né dans les années 1970, qui appartient à ce qu'on appelle parfois la deuxième vague du féminisme [Note du traducteur original].

Elles étaient accusées d'encourager des discours déresponsabilisants, suggérant que les comportements maltraitants des hommes étaient causés par leur compagne, par des abus subis dans leur enfance, des «troubles du contrôle des impulsions», une faible estime d'eux-mêmes, l'alcool, etc. En réponse, le récit du pouvoir et du contrôle s'est concentré à la fois sur la dimension intentionnelle du comportement abusif des hommes et sur leur responsabilité dans la possibilité d'y mettre fin. Ce récit a servi de base à la création de groupes d'éducation (par opposition aux groupes thérapeutiques) conçus pour mettre les hommes violents face à leurs actes et les responsabiliser quant à leurs comportements abusifs. La thérapie était jugée individualisante et pathologisante, accusée de dépolitiser les enjeux de la violence des hommes envers les femmes en ne prenant pas assez en compte les dynamiques genrées à l'œuvre. À l'opposé, le cadre narratif du pouvoir et du contrôle était censé politiser les enjeux de la violence conjugale et souligner l'influence significative qu'y jouent les stéréotypes de genre. [...]

Le travail produit par le mouvement des femmes battues, en s'attachant aux rapports de force et à la responsabilisation des hommes, a conduit à de nombreux changements positifs dans les réponses apportées à la violence des hommes. Notre compréhension de ces questions en a été radicalement transformée. Grâce à ce mouvement, les travailleur-ses social-es et les différentes personnes impliquées réfléchissent maintenant activement aux façons d'éviter de se rendre complices de la violence des hommes.

J'ai adopté le récit du pouvoir et du contrôle en raison d'engagements que je partage avec le mouvement des femmes battues. Je maintiens ces engagements. Dans cet article, je souhaite néanmoins explorer certains des effets indésirables que peut avoir le fait de comprendre la violence des hommes uniquement à travers ce récit, et présenter quelques alternatives que j'examine à l'heure actuelle. Un

de ces effets indésirables est d’oblitérer la multiplicité des désirs que peuvent avoir les hommes violents dans leurs vies et leurs relations.

Mettre en récit les désirs des hommes

Le cadre narratif du pouvoir et du contrôle affirme que les hommes sont violents parce qu’ils *veulent* du pouvoir et du contrôle. [...] Quand [dans le cadre de mon travail de thérapeute], j’ai posé la question de ce que cherchent les hommes quand ils battent leurs femmes, une des travailleuses sociales m’a répondu :

Maintenir leur pouvoir, leur contrôle, c’est pour ça qu’ils frappent et c’est comme ça qu’ils le gardent. Ils ne veulent pas se laisser faire, ils veulent être aux commandes, ils veulent être le chef et ils veulent avoir du pouvoir sur quelqu’un à tout prix – à tout prix pour eux, mais aussi pour leur partenaire, pour leurs enfants. Et parfois ça semble aussi simple que ça et ce serait bien de pouvoir le dire de façon aussi simple, mais c’est vraiment difficile pour eux de capter ça, de le comprendre vraiment.

Si Alan Jenkins [un des premiers psychologues à avoir eu recours à la thérapie narrative pour accompagner des auteurs de violences conjugales] reconnaît le désir des hommes pour le pouvoir et le contrôle, il identifie aussi chez eux un désir de relations fondées sur l’amour, le respect et la proximité affective :

La plupart des hommes que je vois ne veulent pas de relations dans lesquelles ils violentent les personnes qu’ils aiment. Je crois qu’ils préfèrent être respectueux et justes, même si leurs comportements, en pratique, ne l’illustrent pas¹.

En suivant cette idée, j’ai commencé à explorer d’autres façons de mettre en récit ce que désirent les hommes. Bien sûr, ce n’est pas parce qu’un homme dit qu’il veut de l’amour, du respect et de l’égalité dans une relation que je vais partir du principe qu’il a une

¹ Alan Jenkins, *Beyond the Prison. Gathering Dreams of Freedom*, Dulwich Centre Publications, 1996, p. 120.

compréhension immédiate et profonde de ce que cela implique, en termes d'idées comme de comportement. Mais nommer ces valeurs est un point de départ. Dans le cadre thérapeutique qui leur est proposé, les hommes passent ensuite le reste de leur temps à explorer la complexité et l'importance de ces valeurs dans l'établissement de relations intimes. Jenkins écrit :

Si je respecte la parole d'un homme qui prône la non-violence et la réciprocité, je ne vais pas la considérer comme la preuve qu'il est prêt à cesser de se montrer violent ou à modifier son comportement. Je considérerai ses propos comme un point de référence qu'il fournit et sur lequel je pourrai m'appuyer tout au long du travail thérapeutique pour les mettre en comparaison ou en opposition avec ses actions. Je ne me soucie pas de savoir si son discours est « sincère » – s'il le tient parce que c'est une représentation fidèle de ses émotions, parce que c'est la seule réponse socialement acceptable ou parce qu'il essaye de manipuler son thérapeute. Je les regarde comme des étapes vers plus de responsabilisation et d'intégrité et j'invite cet homme à nourrir ces idées de différentes manières¹.

J'ai fini par considérer qu'il est important, pour prendre en charge la violence des hommes, de reconnaître leurs désirs de relations fondées sur l'amour, le respect et le souci de l'autre. Souvent, en nommant ces désirs, les hommes accèdent à une perception d'eux-mêmes qui contredit les conceptions traditionnelles des hommes sur la masculinité, selon lesquelles les hommes ne recherchent que le pouvoir et le contrôle et ne se soucient ni d'amour ni de respect. Par exemple, quand je travaille avec des groupes, j'invite assez vite les hommes à identifier ce qu'ils souhaitent dans leurs relations, et je note leurs réponses sur une grande feuille. Dans l'un de ces groupes, alors que la feuille était presque remplie de réponses comme « confiance », « respect », etc., un grand costaud a prudemment avancé : « Je veux... de l'amour dans mon couple. » Il était sur ses gardes, parce qu'il avait peur que les autres hommes du groupe

¹ *Ibid.*, p. 72.

ne se moquent de lui pour vouloir «de l'amour» dans son couple. Mais c'est l'inverse qui s'est passé, et le groupe a reconnu le courage dont il avait fait preuve en s'opposant aux stéréotypes traditionnels de la masculinité.

Identifier d'autres désirs masculins permet d'inviter les hommes à regarder comment leurs désirs d'amour, de respect et d'intimité sont contrecarrés par leurs comportements abusifs et leurs croyances sexistes sur les relations de couple. [...]

La pensée binaire nous avait amenés, moi comme mes collègues, à croire que les hommes voulaient soit le pouvoir et le contrôle, soit l'amour et l'égalité. Au contraire, Jenkins remarque que, souvent, les désirs des hommes sont contradictoires. Ils veulent souvent à *la fois* du pouvoir sur leurs partenaires, et des relations égalitaires et respectueuses. Se concentrer sur les désirs d'amour et de respect des hommes ne revient pas à dire qu'ils ne veulent pas aussi du pouvoir et du contrôle dans leurs relations. [Mais] quand des hommes nous disaient qu'ils aimaient leur compagne ou leurs enfants, nous pensions qu'ils n'étaient pas sincères et qu'ils cherchaient à éviter de reconnaître leurs «vraies» motivations, c'est-à-dire la recherche du pouvoir et du contrôle. [...]

Je ne réalisais pas à l'époque combien mes préjugés implicites (et parfois explicites) sur les désirs des hommes avec qui je travaillais pouvaient nourrir leur colère à mon égard, colère que je percevais comme du «déli» ou une «stratégie de contrôle» pour masquer leur désir de pouvoir et de contrôle.

La maltraitance est « payante » ou ne l'est pas

[...] La pensée binaire nous amenait, mes collègues et moi, à penser que la violence devait être considérée soit comme calculée, soit comme non calculée; que ses effets étaient soit intentionnels, soit involontaires; que les hommes « voulaient vraiment » ou « ne voulaient pas vraiment » cette violence; la maltraitance était soit « payante », soit ne l'était pas. Même si Jenkins met aussi l'accent sur l'usage calculé et intentionnel des comportements maltraitants, concernant ce que les hommes en retirent, il trouve utile de mettre l'accent sur le fait que l'abus « est payant » et, en même temps, « n'est pas payant ». [...] Il encourage les hommes à prendre conscience que la maltraitance les éloigne des relations aimantes et respectueuses qu'ils souhaitent développer.

Insister principalement sur le fait que les hommes obtiennent ce qu'ils veulent en frappant leur compagne nous amenait, mes collègues et moi, à être très pessimistes sur la possibilité que ces hommes puissent un jour changer. Nous étouffions involontairement leur motivation à changer en insistant sur le fait que leur violence était « payante » pour obtenir ce qu'ils « veulent ». Croyant les hommes peu motivés à changer leurs comportements, nous pensions que nous avions à nous opposer à eux, à les pousser au changement par la confrontation. Cette dynamique était souvent nourrie par des raisonnements binaires et implicites qui suggéraient que les travailleur·ses social·es étaient du côté du bien et ces hommes du côté du mal; que les travailleur·ses social·es étaient dans le vrai, et ces hommes dans le faux, etc.

[...] Pour maintenir l'idée selon laquelle la violence est calculée et « payante » pour obtenir ce qu'ils « veulent », nous suggérions, implicitement, que les hommes « savent exactement ce qu'ils font », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'effet imprévu ou indésiré à leurs actes de maltraitance. [...]

Mettre en récit le pouvoir et l'impuissance

[...] Les hommes, souvent, *ont* du pouvoir et du contrôle dans leurs relations. En même temps, le récit du pouvoir et du contrôle nous empêchait de remarquer les expériences d'impuissance qu'ils peuvent vivre, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre des relations intimes.

Pour de nombreux hommes, battre leur compagne n'apporte qu'une sensation momentanée de pouvoir et de contrôle sur leur relation. Souvent éphémère, cette sensation est rapidement remplacée par la honte, le dégoût de soi et un sentiment d'impuissance à transformer leurs relations ou à se transformer eux-mêmes. De même, de nombreux hommes avec qui je travaille ressentent une dépendance émotionnelle et sociale extrême vis-à-vis de leur compagne. Bien des hommes, désespérés, disent : « Elle est tout ce que j'ai. » Cette dépendance sociale et émotionnelle provoque souvent chez eux un sentiment d'impuissance quant à leur vie émotionnelle et leurs relations aux autres. [...] En décrivant principalement les hommes comme puissants et en contrôle, le récit du pouvoir et du contrôle se risque à reproduire la masculinité hégémonique en ignorant les expériences d'impuissance que vivent les hommes. [...]

Je me suis rendu compte que mettre l'accent sur les sentiments de besoin, de dépendance et d'impuissance dans leurs relations intimes était important pour que les hommes mettent fin à leurs comportements violents. Les amener à se distancier de ce qui est socialement attendu d'eux, et qui consiste à se reposer sur leur compagne, pour se confronter à leurs propres responsabilités socio-émotionnelles, peut être important pour mettre fin aux violences. Les rendre responsables de leur propre indépendance sociale et émotionnelle dans les relations intimes leur donne une sensation de pouvoir et de contrôle sur leurs propres émotions et leurs relations. Cette sensation semble réduire les maltraitances. En ignorant

la dépendance des hommes aux femmes, l'histoire du pouvoir et du contrôle semble prendre le risque de reproduire la masculinité dominante en invisibilisant la manière dont les hommes dépendent des femmes et du « travail des femmes » dans leurs vies.

En définissant les hommes comme puissants, et non impuissants, la pensée binaire qui sous-tend l'histoire du pouvoir et du contrôle nous a également empêché·es de rendre compte des expériences d'impuissance et d'injustice vécues par les hommes en dehors de leurs relations intimes. De nombreux hommes avec qui je travaille sont marginalisés à cause de la pauvreté, du racisme et du manque d'accès à l'éducation. Nombre de ces hommes ne vivent pas les violences qu'ils commettent comme des actes qui leur apportent une quelconque sorte de « pouvoir » ou de « privilège » durables. L'histoire du pouvoir et du contrôle peut créer de la dissonance et aliéner nombre d'entre eux. [...]

Répondre aux expériences d'injustice et d'impuissance éprouvées par les hommes

Dans les premières étapes des processus de prise en charge, les hommes cherchent à se défaire de leur responsabilité en rejetant la faute de leurs comportements abusifs sur leurs propres expériences d'impuissance et d'injustice (la pauvreté, le racisme, les violences subies dans l'enfance, etc.). Quand les hommes cherchent des causes extérieures aux violences qu'ils commettent, plutôt que d'en assumer eux-mêmes la responsabilité, il semble important de couper court à ces récits. [...]

Jenkins identifie comment de telles histoires peuvent être racontées d'une manière utile pour mettre fin aux violences. Par exemple, dans les histoires des hommes concernant leur passé, on les trouve souvent en train de s'élever contre l'injustice. Bien des hommes avec

qui j'ai travaillé ont essayé d'empêcher leur père de battre leur mère. Constaté qu'il y a des moments dans leur vie où ils ont montré une préférence pour la justice les aide à se « re-raconter » et à considérer que faire face à leurs actes de violence et en assumer la responsabilité est une démarche cohérente avec leurs propres préférences. Étudier les maltraitances qu'ils ont subies par le passé peut aussi les aider à comprendre l'impact actuel de leur propre comportement abusif. [...]

Dans le passé, j'excluais les histoires d'injustice et d'impuissance de mes discussions avec des hommes parce que, comme pour mes collègues, la pensée binaire m'amenait à définir les hommes soit comme des auteurs de violence, soit comme des victimes. Du coup, nous ne savions pas comment penser et interagir avec des personnes qui seraient à la fois auteurs de violence envers leur compagne et, en même temps, victimes de violence, de pauvreté, de racisme, etc. Je pense que si nous étions réticent-es à considérer les hommes comme victimes, c'est aussi parce qu'on définit une « victime » comme quelqu'un qui n'est pas responsable et n'a pas de capacité d'action. [...] S'éloigner de la pensée binaire m'a permis de remarquer que les hommes sont souvent tout à la fois auteurs et victimes, puissants et impuissants, tout en restant toujours responsables des violences qu'ils commettent. [...]

Mettre en récit la honte des hommes

[...] Quand les hommes « minimisent » la gravité de leurs actes de maltraitance ou les « nient », nous n'y voyions que des « stratégies de contrôle », utilisées pour maintenir le pouvoir sur leur partenaire. [...] De même, les démonstrations explicites de remords, de honte et de douleur face à leur violence n'étaient pas perçues comme sincères et ne reflétaient que leur autoapitoiement. Nous les voyions comme des tentatives d'obtenir de la sympathie sans s'engager dans la voie du changement. [...]

Quand les hommes « minimisent et nient » leur violence, Jenkins reconnaît que cela peut créer des histoires dans lesquelles ils n'en sont pas responsables, mais il remarque en même temps que la minimisation et le déni peuvent aussi être la preuve qu'ils ressentent de la honte et du remords vis-à-vis de cette violence. Bien des hommes ont appris qu'il était inacceptable de « frapper une femme ». [...]

Contrairement aux thérapeutes qui adoptent des postures confrontationnelles face à la minimisation et au déni, Jenkins interrompt respectueusement les histoires qui déresponsabilisent et, à d'autres moments, « normalise » la minimisation et le déni comme preuves qu'ils ressentent de la honte. Il invite les hommes à voir leur honte comme une preuve qu'ils n'aiment pas leur propre violence, comme un signe qu'ils ne se comportent pas d'une manière qui correspond à ce qu'ils voudraient pour leurs familles.

Mettre en récit les peurs des hommes

Remettre en question la pensée binaire nous a aussi amenées à reconsidérer les expériences de peur que vivent les hommes. Ces considérations nécessitent une certaine attention afin de ne pas faire d'amalgame entre l'insécurité et la peur vécue par des femmes qui subissent régulièrement la violence des hommes, et l'insécurité et la peur de ceux qui commettent la violence. [...]

Souvent, les hommes qui sont violents avec leur partenaire ont peur. Ils n'ont pas seulement peur de perdre leur partenaire, ils ont aussi peur de ce que leur violence pourrait dire d'eux, de la façon dont ils vont être traités et de ce que les autres vont penser d'eux. [...] Prendre en considération ces expériences masculines, c'est remettre en question le discours dominant sur la masculinité, selon lequel les hommes « n'ont peur de rien ». [...]

En ignorant la peur et la honte que peuvent ressentir les hommes, l'histoire du pouvoir et du contrôle court le risque de perpétuer la masculinité dominante.

Répondre aux peurs des hommes

La pensée binaire m'amenait aussi, avec mes collègues, à croire que les interventions auxquelles nous procédions devaient être soit respectueuses des femmes, soit respectueuses des hommes; que l'on devait se montrer compréhensif-ives soit vis-à-vis de l'expérience des femmes, soit vis-à-vis de l'expérience des hommes [...]. Par conséquent, nous pensions qu'assurer la sécurité émotionnelle des hommes équivalait à mettre les femmes en danger.

[...] Nous ne voyions les mécanismes de minimisation et de déni des hommes que comme de simples « stratégies de contrôle » qu'ils pourraient « abandonner » aisément, si seulement ils souhaitaient réellement renoncer à leur pouvoir et à leur contrôle. Nous ignorions que cette minimisation pouvait être liée à des sentiments de honte ou de regret. Nous pensions que c'était en les confrontant que nous pourrions réduire la minimisation et le déni masculins, mais, bien souvent, nous ne faisons que renforcer ces positions parce que, sans le vouloir, nous ajoutions à la honte et à la peur qu'ils masquent. Nous ne remarquons pas comment les dynamiques des groupes dans lesquels nous placions les hommes (ouverts et larges, où ils devaient affronter une opposition frontale) stimulent les comportements mêmes auxquels nous désirions mettre fin, ainsi que, du coup, les histoires qui les rendent dangereux en les déresponsabilisant. Ne pas remarquer les peurs des hommes, et nous engager avec eux de manière oppositionnelle, confrontationnelle et compétitive, a pu reproduire les mêmes comportements masculins que nous tentions de changer chez les hommes avec qui nous travaillons.

PROLONGEMENTS CRITIQUES

APPRENDRE À NE PAS RÉUSSIR

*Ce texte, rédigé par Bench Ashfield et Jenna Peters-Golden, est issu du manuel *Fumbling Toward Repair (Tâtonner vers la réparation)* coordonné par Mariame Kaba et Shira Hassan, publié en 2019 et présenté plus haut. Il affronte la question douloureuse du succès souvent restreint ou mitigé des processus de justice transformatrice, quand ils n'échouent pas complètement. Le système pénal engendre son lot de déceptions et de douleurs, sans qu'on cesse pourtant de se tourner en priorité vers lui. Cela dit, la question demeure : comment accepter qu'un processus de justice transformatrice ne sera jamais pleinement satisfaisant ? D'ailleurs, que serait un processus qui réussit ? Ce texte invite à considérer l'idée de réussite comme un danger pour le processus lui-même. Comment considérer la justice plutôt en termes de chemin parcouru ?*

Une personne est dénoncée par sa ou son ex-partenaire pour agression sexuelle et abus dans le cadre de leur relation intime ; c'est une militante abolitionniste anticarcérale très engagée qui croit à l'égalité de genre et à la justice transformatrice, et elle veut laver son nom. Le codirecteur d'une organisation d'aide aux migrant·es se voit demander par ses collègues de quitter son poste, et on l'empêche de s'organiser autour des luttes de soutien aux migrant·es, jusqu'à ce qu'il puisse démontrer qu'il a identifié et démêlé les schémas abusifs qui l'ont mené à agresser sexuellement deux stagiaires. Les membres d'une maison collective cherchent à faire en sorte que leur colocataire trans et sans-papiers prennent ses responsabilités

pour avoir transgressé les limites de ses partenaires lors de relations sexuelles, ceci sans la bannir de leur communauté, ce qui la rendrait susceptible d'être harcelée, emprisonnée ou déportée.

Voilà quelques exemples du genre de personnes ou d'organisations qui ont demandé un accompagnement dans des processus de responsabilisation collectifs à Philly Stands Up (PSU), collectif bénévole qui pratique la justice transformatrice depuis presque une décennie.

Pour qui découvre la justice transformatrice et la responsabilisation communautaire, il est souvent surprenant d'apprendre que beaucoup de personnes avec qui nous avons travaillé ces huit dernières années se sont tournées vers nous d'elles-mêmes. Beaucoup d'auteurs d'agression acceptent de travailler avec nous par conviction politique et cherchent à trouver des moyens de répondre au mal commis sans faire appel à la police, aux tribunaux ou à la prison. Cette unité politique – outre le fait que nous partageons une communauté avec la plupart des personnes avec qui nous travaillons – nous donne du poids dans un processus de transformation qui ne s'appuie ni sur la honte ni sur la punition.

Souvent, un facteur encore plus important que la cohérence politique conduit quelqu'un vers un processus de responsabilisation : c'est le désir qu'a la personne de laver son nom. Qu'elles pensent ou non, en entrant dans le processus, avoir eu un comportement violent ou abusif, la plupart des personnes avec qui nous travaillons croient qu'une fois le processus terminé, elles obtiendront un tampon d'approbation de PSU. Elles veulent être considérées comme ayant réussi.

Ce ne sont pas les seules à vouloir affirmer que la justice transformatrice est une réussite. Parmi les questions les plus fréquentes qui nous sont posées lorsque nous présentons notre travail, il y a celle-ci : « Quel est le taux de réussite de vos processus de

responsabilisation ? » Le plus souvent, cette question est motivée par l'espoir et l'idée réconfortante que la justice transformatrice puisse constituer une intervention efficace par rapport au complexe carcéro-industriel. Et même si donner du crédit à des alternatives au système pénal est une fonction essentielle des organisations de justice transformatrice, nous pensons qu'il n'y a pas de réponse simple à cette question.

Notre hésitation ne tient pas à un manque de confiance dans les possibilités de la justice transformatrice, mais dans l'ambivalence du terme de « réussite ». La réussite est conventionnellement comprise comme un accomplissement et une résolution ; elle ne reflète pas le méli-mélo de petites victoires, de doutes et de défaites qui caractérisent le travail militant.

En ces termes, il n'y a pas de processus de responsabilisation « réussi ». Au minimum, nous espérons atténuer la teneur du mal qui a été commis et éviter qu'il ne se reproduise. Ce modèle de réduction des risques peut s'accompagner d'avancées et de victoires – comme satisfaire une liste de demandes exprimées par un-e survivant-e, ou défaire des schémas qui sous-tendent la violence –, mais même ces moments n'incarnent pas des réussites.

La réussite présume qu'il y aurait un moyen de défaire le mal qui a été fait, faisant de l'issue d'un processus de responsabilisation une victoire incontestable. Mais dans un processus de responsabilisation, il est crucial de garder à l'esprit qu'il n'existe pas de moyen de défaire ce qui a été fait, que chaque moment de progression va de pair avec des moments d'échec ou de désarroi, et que guérir n'est pas la même chose que soigner.

Si nous cherchons à atteindre la « réussite », nous sapons notre travail. Au lieu de cela, Philly Stands Up s'efforce de célébrer les victoires sans oublier de scruter et d'apprendre de ses erreurs. Nous avons développé cette analyse par nécessité.

Lors d'un de nos processus de responsabilisation, quand une personne qui avait commis une agression a commencé à progresser, en démontrant sa capacité à exprimer des émotions fortes, en travaillant son empathie dans la façon de réfléchir à son validisme et à sa transphobie et en désamorçant des situations potentiellement violentes, nous nous sommes laissé gagner par l'enthousiasme de participer à sa transformation et avons perdu de vue nos rôles de facilitateurices. Plutôt que d'apprécier les progrès et de garder le cap du travail qui lui restait à faire, nous nous sommes senti-es parties prenantes de ses réussites.

Une fois concentré-es sur sa « réussite », nous avons eu tendance à moins porter attention aux schémas de comportements abusifs sur lesquels cette personne devait encore travailler, nous focalisant plutôt sur les progrès qu'elle avait réalisés. Nous nous sommes retrouvé-es à avoir une approche similaire à celle du « complexe industriel à but non lucratif¹ » : rechercher des victoires faciles et marchandisables dans le but de produire des statistiques et faire abstraction des contradictions et des incohérences qui pourraient remettre notre travail en question.

Avec nos pairs de PSU, nous avons pu identifier comment le modèle de la réussite s'est immiscé dans notre travail de facilitation, comment il nous a rendu-es vulnérables au burn-out et compromis des processus. Nous avons réussi à rebondir en mettant de côté notre obsession pour les victoires éclatantes et en nous rappelant de célébrer les petits gains.

Nous avons accordé davantage d'attention aux avancées plus subtiles réalisées dans un processus. C'est facile de les ignorer, de se concentrer sur l'immensité du travail qu'il reste à faire. La justice transformatrice s'épanouit lorsqu'un équilibre est trouvé entre

¹ Voir la note à ce sujet dans le texte de Melanie Brazzell, intitulé ici « Ne nous protégez pas, on s'en occupe ».

ces deux pôles, et nous avons découvert que la prise de notes est un élément clé lorsqu'il s'agit d'atteindre cet équilibre. En notant les moments qui semblent peu importants, telle que la ponctualité d'une arrivée ou un regard droit dans les yeux, nous arrivons à dessiner une carte bien plus précise et nuancée de l'évolution d'un processus de transformation. Les changements de comportement, après tout, arrivent lentement. Sans traces écrites, ils peuvent passer inaperçus.

Cette tactique ne doit pas être confondue avec le fait de féliciter un agresseur pour ne pas avoir fait de mal à d'autres (une pratique dont nous n'usons pas), parce qu'elle va toujours de pair avec un engagement à repérer les domaines qui nécessitent encore travail et attention. Les processus de responsabilisation ne sont pas linéaires : ils n'impliquent pas de déplacer une personne qui a commis un préjudice d'un point A à un point B en ligne droite. Ils nécessitent de fréquents ronds-points, demi-tours et arrêts nets et doivent être adaptables et solides. Là où un modèle de réussite pourrait chercher à négliger les déceptions, les circonvolutions et les complexités intrinsèques à ce travail, notre approche tend à conserver un processus de transformation dans le désordre de son entièreté.

Et cela inclut la manière dont nous laissons ce travail nous affecter émotionnellement. Comment devrait-on vivre ce travail ? Le modèle de la réussite implique de l'adrénaline, des victoires spectaculaires et une priorité donnée à l'impulsion sur le processus. Mais notre travail est plein de déceptions, de balbutiements et de petites victoires. Le but n'est pas tellement d'atteindre des victoires époustouflantes que de rendre notre organisation si riche et résiliente que nous puissions résister à nos erreurs, construire sur nos échecs et apprécier le potentiel révolutionnaire même des plus petits succès.

CROIRE LES VICTIMES ?

Ce texte du collectif CARA (Communities Against Rape and Abuse), toujours extrait de The Revolution Starts at Home¹, propose une réflexion sur la difficile question de la vérité des récits de violences sexistes et sexuelles, qui ne peuvent par définition pas faire l'objet d'une procédure de validation par des preuves objectives et réclament au contraire un engagement de ceux qui reçoivent ces récits.

Comment la communauté et les membres du processus de justice transformatrice pensent la question de la *crédibilité* des survivant·es et des agresseurs ? Les personnes racisées, les femmes, les jeunes, les personnes queers et les personnes handicapées, du fait de l'oppression, sont souvent suspectées voire directement accusées de mentir quand elles racontent leurs histoires de viol et d'exploitation. [...] C'est pour cette raison que la communauté féministe anti-violence élargie a pour principe de croire les femmes qui disent avoir été violées.

CARA tend aussi vers cette position, mais de manière critique. Nous essayons de mettre en place un engagement réel vis-à-vis de l'histoire d'une personne qui a subi un viol, plutôt que de considérer ce processus comme une recherche de preuves visant à déterminer finalement la Vérité Objective de Ce Qu'il S'est Réellement Passé. Il

¹ Alisa Bierria, Onion Carrillo, Eboni Colbert, Xandra Ibarra, Theryn Kigvamasud'Vashti et Shale Maulana, « Taking risks », art. cit.

est presque impossible de prouver qu'une agression sexuelle a eu lieu – et quand c'est possible, c'est extrêmement chronophage et énergivore. La réalité veut qu'il soit très difficile d'établir le récit parfaitement précis d'un cas de violence sexuelle. Bien que chacun-e ait l'obligation de raconter son expérience aussi précisément que possible, il arrive que les survivant-es ne soient pas en mesure de fournir les détails exacts, ou que leur récit soit incohérent. C'est compréhensible : l'expérience d'une violence sexuelle peut être extrêmement traumatisante, et le trauma peut perturber la mémoire et les perceptions. De plus, l'âge ou le handicap de certaines personnes peuvent également affecter leur capacité à rapporter leur histoire de manière parfaitement précise. Cela ne doit pas nécessairement réduire leur crédibilité. En parallèle, les agresseurs peuvent produire un récit très clair et fluide de ce qu'il s'est passé. Ce n'est pas forcément une raison pour les croire sur parole.

Pour pallier ces problèmes de crédibilité, notre stratégie consiste à mettre en place une méthode « *jazzy* » qui demande un engagement intentionnel des membres du processus à l'égard des personnes impliquées dans la situation de violence et dans son contexte. Les membres du groupe de prise en charge ne sont pas des êtres détachés et objectifs, froids récipiendaires d'un rapport qui leur est fait ; à l'inverse, iels aident à élaborer et à créer la façon de réfléchir à ce qu'il s'est passé, et à ce qui pourrait se passer désormais.

S'engager de manière critique à l'égard d'un récit d'agression sexuelle implique de pouvoir considérer activement ce récit, depuis plusieurs points de vue et dans plusieurs contextes.

Par exemple, nous savons que dans la culture dans laquelle nous vivons, les violences sexuelles sont une réalité bien malheureusement récurrente et fréquente. Nous estimons que l'oppression systémique et institutionnalisée informe les choix des personnes en ce qui concerne la violence. Nous observons et analysons les

schémas comportementaux des personnes concernées. Nous réfléchissons à ce que nous savons de la communauté au sein de laquelle la violence a été commise, et qui pourrait être utile au processus de justice transformatrice. Parce que nous savons que nous ne sommes pas objectives, aussi, nous réfléchissons à la manière dont nos propres biais sont susceptibles d'influencer la façon dont nous percevons ces informations et dont nous estimons qu'elles sont utiles ou non. Nous nous aidons les un·es les autres à penser de manière critique les points difficiles et les zones d'ombres de l'histoire qui nous est racontée, afin que notre analyse ne devienne pas restrictive ou bornée et solitaire.

Nous nous engageons de manière critique dans l'histoire pour formuler notre meilleure évaluation de ses éléments importants, puis nous élaborons un plan pour aborder la situation en nous fondant sur des valeurs politiques solides et des principes d'organisation.

En résumé, nous nous engageons de manière critique vis-à-vis des histoires afin d'en faire ressortir les points cruciaux, et pouvoir, sur cette base, élaborer une stratégie fondée sur des valeurs politiques et des principes d'organisation solides.

Romantisme communautaire

Extrait de Toward transformative justice, Generation Five, 2007¹

Souvent, la communauté manque. Mais parfois, même quand elle est là, elle ne suffit pas. Les communautés auxquelles nous appartenons ne sont pas forcément moins oppressives que le reste de la société dans lesquelles elles s'inscrivent. Il existe aussi une violence communautaire – pensons à l'autojustice des communautés de voisins vigilants. Toutes les communautés permettent-elles qu'on mette en place des processus de justice transformatrice en leur sein ?

La proposition de former des collectifs au sein de la communauté cherche à répondre à ce problème de fond de la justice transformatrice.

L'idée de communauté est souvent romantisée : on présuppose un groupe cohérent, aux valeurs, intérêts et priorités communes [et on] voudrait qu'il existe en leur sein un engagement inhérent à la justice et à la non-violence en faveur de solutions transformatrices. Les communautés en auraient fait leurs propres réponses à la violence. Que ce soit en raison d'intérêts particuliers, ou de leur conservatisme, ou en conséquence des oppressions subies par une communauté particulière, elles peinent pourtant souvent à apporter des réponses transformatrices à la violence – ne serait-ce que des réponses moins violentes et répressives que celles de l'État, parfois.

¹ Voir la présentation du collectif et du texte dans la partie « Qu'est-ce que la justice transformatrice ? » de ce recueil.

COMMENT LA PUNITION REVIENT PAR LA FENÊTRE

Extrait de Toward Transformative Justice de Generation Five¹.

Lorsqu'un collectif s'organise en vue de la responsabilisation d'une personne qui a été abusive, il lui est essentiel de penser en termes de leviers. Cela revient à se demander quel type d'influence et de pression peut être exercée sur la personne concernée pour l'encourager à répondre de ses actes. Les relations ou la réputation d'une personne, par exemple, peuvent constituer des leviers pour l'inciter à rendre des comptes dans le cadre d'un processus de justice transformatrice. Certains aspects de sa situation personnelle, comme son statut social, sa position économique ou sa situation financière aussi. Dans l'élaboration d'un plan de responsabilisation, le collectif doit également déterminer à qui cette personne doit rendre des comptes, ainsi que les conséquences entraînées par ses manquements.

La question pour le collectif devient : quels sont les différents types de leviers qui existent, selon les différents types de comportements abusifs et de personnes abusives ? La réponse, même dans le cas où c'est une personne qui constitue ce levier, parce qu'elle est la mieux placée pour engager une discussion responsabilisante avec

¹ Voir la présentation du collectif et du texte dans la partie « Qu'est ce que la justice transformatrice ? » de ce recueil.

l'auteur de violence, doit inclure une planification et un suivi inscrits dans un processus collectif.

La question des leviers soulève aussi la question des sanctions. Lorsque des personnes évitent, transgressent ou manipulent le processus de responsabilisation, à quoi ressemblent des sanctions susceptibles de s'inscrire dans des pratiques transformatrices? Notre expérience montre que les tentatives pour mettre en place un processus de responsabilisation provoquent souvent, de la part de la personne qui a commis des abus et de celles qui se rangent de son côté, un retour de bâton à l'égard des survivant·es et du collectif. Des sanctions sont alors nécessaires, à la fois pour exiger la responsabilisation et pour protéger les personnes qui interviennent auprès de l'auteur de violence. Ces sanctions peuvent inclure l'exposition publique de l'auteur de violence, l'arrêt de relations auxquelles il tient, ou encore le fait de parler de ses abus à son employeur·se – tout ce qui peut contraindre quelqu'un d'abusif dans le cadre d'une relation de responsabilisation. Il est alors important de lever les sanctions lorsque la personne fait preuve d'une responsabilisation plus grande, mais de continuer de les considérer comme des leviers possibles à utiliser s'ils s'avèrent à nouveau nécessaires. Les collectifs doivent se préparer à un processus dynamique, non linéaire, tissé de moments de responsabilisation et de moments de déni ou de rejet.

LA THÉIÈRE BRISÉE

The Broken Teapot est une collection de cinq textes, dont le premier que nous donnons à lire ici porte le même nom. Ce zine explore les limites des modèles de justice communautaire développés dans les milieux anarchistes états-uniens pour faire face aux situations de viols et d'abus. Il a été écrit à Seattle en 2012 et traduit en français sur le site Le Village en 2022. Ce texte raconte comment les processus de justice communautaires et l'ensemble des outils et pratiques déployés dans les milieux anarchistes pour faire face aux violences peuvent devenir des réflexes idéologiques figés et être ainsi elles-mêmes mises au service de dynamiques de pouvoir et d'abus. Car la distinction entre conflit et agression¹, victime et violeur n'est pas une frontière nette, mais un spectre où ces caractères, bien souvent, se mêlent. Tout comme le système pénal, la justice transformatrice peut devenir une arme de plus dans une relation abusive, où la « victime » essentialisée a tous les droits et l'« auteur » tous les torts.

Nous commençons toutes nos vies avec une théière intacte, jusqu'à ce qu'une mince fissure apparaisse, s'étire, et s'élargisse au fil des ans; ou jusqu'à ce qu'un beau jour nous glissions et que la théière nous échappe des mains, s'éclate au sol, et se brise en mille morceaux.

¹ Sarah Schulman, *Le conflit n'est pas une agression. Rhétorique de la souffrance, responsabilité collective et devoir de réparation*, éditions B42, 2021; Elsa Deck Marsault, *Faire justice*, op. cit.

Les personnes qui ont une théière encore intacte ne savent pas ce que c'est que d'essayer de faire du thé dans une théière qui fuit de partout. C'est impossible.

Les jeux de pouvoir inhérents aux processus de responsabilisation, et la manière dont ces jeux, dans la communauté anarchiste, dysfonctionnent, sont devenus une énorme fissure dans ma théière. C'est une énorme fissure parce que j'ai été très investi-e dans ces processus, mais qu'aujourd'hui, ça ne marche plus. Désormais, quand j'essaye de faire du thé, à cause de cette fissure, et bien sûr de quelques autres, il n'y a plus que de la vapeur brûlante qui sort et cette vapeur brûle les gens.

Avez-vous déjà observé comment un traumatisme peut progressivement prendre forme en vous ? Vous en venez à vous habituer à une certaine quantité de déperdition et vous arrêtez de remarquer à quel point cela vous affecte, jusqu'à ce qu'un jour, une chose infime vous fasse pleurer (habituellement vous ne pleurez pas) et là, vous conscientisez le niveau de toxicité que vous avez atteint. Vous constatez combien la tristesse s'est accumulée. Tout ressemble alors à un deuil, même ce qui d'habitude vous rend heureux-se.

L'idée selon laquelle nous pourrions nous soutenir les un-es les autres à travers la lutte, l'amour et ces déperditions me permettaient de tenir debout. Le soutien contrebalançait chaque récit d'abus, de harcèlement anti-queer, d'exclusion, de suicide, de meurtre et de viol. Si la vie fait mal, et parfois jusqu'à la folie, il y avait au moins la compréhension et la compassion des ami-es pour réussir à traverser toute cette douleur.

Cependant, j'ai remarqué dernièrement qu'une drôle de chose se produisait, du moins dans le milieu anarchiste. Nous nous sommes mis-es à avoir peur de nous soutenir vraiment sincèrement les un-es les autres. Le langage propre aux processus de responsabilisation a transformé le soutien en une étrange monnaie d'échange

communautaire, dont l'apparence importe plus que les faits. C'est devenu quelque chose de systématique, devant être offert sans se poser de questions, fonctionnant de manière rigide et essentialiste. Il y a désormais un algorithme du soutien, et si tu n'utilises pas l'algorithme de la bonne manière, alors tu te retrouves dehors dans le froid ou pire, pourchassé·e.

L'année dernière, quand j'ai quitté mon partenaire, iel a péti un plomb. Iel s'est mis·e à être obsédé·e, à me suivre partout, dans la vie et sur les réseaux.

J'ai reçu du soutien d'ami·es proches et de ma famille, mais la communauté anarchiste, d'ordinaire si prompt·e à hausser la voix, n'a rien dit. Certain·es n'ont rien dit parce qu'iel·s n'étaient pas au courant des niveaux de harcèlement atteints, d'autres n'ont rien dit par peur, du fait d'un désir d'éviter le conflit. Je n'en veux pas à ces gens.

Certain·es n'ont rien dit parce que je ne voulais pas entrer dans un processus de responsabilisation. Ce sont ces personnes-là, qui ne pouvaient pas savoir à l'époque à quel point elles me brisaient, qui m'ont blessé·e d'une manière difficile à exprimer.

Je ne voulais pas de processus de responsabilisation ni toute l'exposition et les nœuds qui accompagnent ces processus. Je voulais être laissé·e seul·e. Je ne voulais pas m'identifier comme victime, parce que je n'étais pas uniquement « une victime ». Qui l'est ? Dans mes moments les plus paisibles, mon ex n'était pas non plus un·e simple agresseur·se. Et iel se considérait d'ailleurs comme victime de mes omissions et de mes manipulations.

Nous aurions pu trouver une issue pleine de grâce quelque part loin de ces catégories plates et impitoyables, mais avec le langage en vigueur, c'était un désastre. En fait, pour obtenir du soutien et démêler cette situation kafkaïenne, il aurait fallu que je qualifie mon ex d'agresseur·se. Et je ne voulais pas faire ça, parce que les dynamiques

d'abus entre personnes ne sont pas si simples. J'ai pris part à une relation de codépendance et, à la fin, j'ai menti sans vergogne pour m'en sortir.

Maon ex a commencé à utiliser son besoin de « gérer nos problèmes » comme une raison pour continuer à faire partie de ma vie. Comme je n'ai pas cédé à ses exigences et qu'iel comprenait bien comment fonctionne un rapport de pouvoir, iel a menacé d'entamer un « processus de responsabilisation » à mon encontre. Mes pires soupçons se sont confirmés lorsque je l'ai vu·e utiliser ces normes « communautaires », si bien intentionnées à l'origine, comme un très gros bâton. En fin de compte, craignant sans doute de ne pas sortir vainqueur·e de la confrontation au niveau de la « communauté » entière, iel n'a jamais mis cette menace à exécution.

J'avais déménagé de notre maison collective pour m'échapper, mais, n'ayant pas anticipé l'escalade des hostilités, j'ai commis l'erreur tactique de m'installer seul·e. Iel a commencé à venir chez moi sans prévenir. À mesure que ses comportements devenaient de plus en plus imprévisibles, ma peur grandissait. Les gens exprimaient leur inquiétude *pour* moi, mais aucune mesure n'était prise *envers* ellui. La culture du consentement empêchait quiconque de dire à mon ex de me foutre la paix sans un tampon de validation. Or, moi j'avais besoin que quelqu'un·e dise quelque chose à maon ex indépendamment d'une quelconque demande de ma part, parce qu'aucune discussion raisonnée entre nous deux, aucun cri ni aucune prière de ma part ne changeait quoi que ce soit au fait que, dans la tête de maon ex, je méritais d'être puni·e.

J'ai quitté la ville. Maon ex a trouvé des raisons pour venir dans chaque ville où je me rendais. À un moment, iel a commencé à se rendre compte qu'iel était en train de me harceler. Cela n'a pas vraiment aidé : iel a continué de me contacter, mais cette fois-ci, pour se « responsabiliser » vis-à-vis de moi. Je lui ai dit d'aller se faire foutre

et de me laisser tranquille. Entre le moment où je l'ai quitté-e et le moment où iel m'a finalement laissé-e tranquille, six mois se sont écoulés.

Un jour, un-e thérapeute de la permanence sans rendez-vous de la clinique du coin m'a dit qu'à moins de déménager très loin et sans le dire à personne, de cesser de faire partie de notre « communauté » radicale et d'obtenir une mesure d'éloignement vis-à-vis de maon ex, je « participais à mon propre harcèlement ». Après ce rendez-vous, je suis allé-e dans le parc et j'ai pleuré longtemps, de désespoir et d'épuisement.

J'ai fini par me reprendre en main et j'ai passé quelques coups de fil pour voir qui serait en mesure de m'aider. J'ai supplié un-e ami-e commun-e de dire à maon ex de me laisser tranquille. Cette personne m'a répondu que sans un processus de responsabilisation iel ne se sentait pas en mesure d'intervenir. Je voulais seulement mettre fin à cette horrible relation et ne pas subir de pression pour la poursuivre au nom de la « guérison ». Les larmes que j'ai versées à ce moment-là étaient des larmes de colère amères.

Ce n'est là qu'un exemple parmi des milliers d'autres des façons dont les processus de responsabilisation nous ont mis-es en défaut. Ne pas pouvoir recevoir de soutien tant qu'on ne colle pas au processus « approprié » est clairement le signe d'un échec. Se retrouver injustement condamné-e et moralement réprouvé-e en est un autre.

J'ai vu des gens entrer dans ces processus à travers les zones grises du consentement. Il y a eu des personnes accusées à tort, il y a eu des « oui » verbalement exprimés qui sont rétroactivement devenus des « non ». Nous avons blessé et catégorisé des gens avec nos croyances inquestionnées et notre usage négligent de catégories trop larges.

J'ai vu ces processus devenir des tribunaux entretenant une dépendance réciproque et devenant l'occasion d'une vengeance. Il

est difficile d'affirmer si ces dynamiques sont intentionnelles ou pas, mais comme on dit, «l'enfer est pavé de bonnes intentions». Je sais que ces processus de responsabilisation sont nés à la fois du trauma, de l'espoir, et du meilleur de nos désirs de guérison et de solidarité. Je sais cela, mais ça ne marche pas comme ça. Nous voulions nous libérer du patriarcat, mais nous n'avons fait que recréer une nouvelle forme de «justice», et cela nous condamne! Cela nous rapproche de plus en plus de nos ennemi-es. Après beaucoup d'introspection, je suis arrivé-e à la conclusion que j'avais tort de croire, de participer, et de perpétuer l'existence des processus de responsabilisation. Ce texte est une manière de réparer cette erreur.

Depuis ce point de rupture, j'ai essayé de contester et de remettre en question les processus de responsabilisation, mais, même à un niveau théorique, cet effort est catégorisé à tort comme une façon de «blâmer la victime». Questionner les processus de responsabilisation reviendrait à remettre en question la culture *sex positive* du consentement que nous avons travaillé si dur à construire. À quel moment ces choses se sont à ce point entremêlées? Il y a une logique très binaire dans tous ces raisonnements, du type «les choses iraient bien si elles n'allaient pas si mal». À partir du moment où tu ne crois plus à cette logique, cela signifie que tu te fous de la violence, des abus, et des agressions. Questionner, c'est trahir.

Au lieu de prendre à bras le corps et de manière honnête nos conflits, nous cachons nos véritables sentiments sous des épaisseurs incalculables de pirouettes mentales et de double discours. Alors, si ces algorithmes sonnent faux à vos oreilles aussi, faites confiance à ces sentiments et dites quelque chose! Nous avons toustes si peur de dire ce que nous pensons parce que nous avons peur d'être rangées du mauvais côté de cette dichotomie qui sépare le fait de «faire de la merde» et le fait de «faire les choses bien». Tout verdict exige ce type de différenciation nette. Il y a toujours un prix à payer quand

on vous demande de prendre part à un jugement, alors assurez-vous que vous êtes prêt·e à le payer. Cela vient généralement un peu plus tard, sous forme de vaines prières pour que personne ne découvre ou ne vous poursuive pour vos propres fautes. Peu importe ce que les autres pensent, je sais que les jurés ont toujours déjà délibéré.

Je me connais et je sais que je peux parfois faire de la merde. Ça a pris du temps, mais je suis finalement en accord avec mes contradictions et avec la lenteur du progrès nécessaire pour les modifier. Et je veux des ami·es et des amant·es qui soient elleux aussi en accord avec ces contradictions. Je ne veux pas de camarades qui prétendent que ces imperfections n'existent pas, ou qui me condamnent pour leur existence.

Ce que nous faisons à présent, c'est acculer les gens contre un mur de briques idéologiques pour tenter de les contrôler. En comparaison, les passages à tabac semblent plus directs – presque charitables. Au moins ils ont une fin, on peut en guérir sur le plan physiologique. Le message qu'ils transmettent est clair ! Ce type de haine est transparent, et parfois approprié et nécessaire.

Peut-être que ce type de violence vous rend méfiant·es. Tant mieux ! Accueillez ces petits sentiments tenaces de doute qui vous assaillent : l'exercice du pouvoir doit toujours susciter une certaine inquiétude. Après avoir lu et réfléchi à ces textes, j'espère que les processus de responsabilisation vous mettront au moins un peu mal à l'aise. Je regrette que nous ayons passé ces dernières années à être si sûr·es de nous.

Je vous offre cette collection de textes en raison d'une profonde douleur, pas depuis l'espoir de quelque chose de mieux. Je n'ai rien de mieux à proposer. Ceci n'est donc pas une proposition en faveur d'un énième modèle alternatif. Si l'un ou l'autre des propos tenus ici sont sortis de leur contexte et deviennent une nouvelle orthodoxie, ce sera un nouvel échec. Cette collection de textes vise à pointer du

doigt certains des faux pas les plus flagrants que nous avons faits, et à encourager les gens à penser et à agir de manière contextuelle.

Pour finir, juste une demande. Arrêtez d'utiliser l'algorithme. Il nous blesse. La thèière n'est peut-être plus qu'un tas d'éclats tranchants, mais il n'est pas *nécessaire* de nous ouvrir les veines avec.

Avec amour, désespoir, colère et contradiction.

Anonyme.

PS :

[...] À ceux qui ont contribué à cette collection de textes : ce n'est pas un mince acte de bravoure que de s'exprimer aussi crûment face à des obstacles idéologiques aussi ancrés. Ces discours et ces débats n'ont que trop tardé. Merci d'avoir joué le rôle de catalyseur.

Et à toutes mes ami·es qui ne fuient pas le conflit, qui comprennent les contradictions, et qui m'ont soutenu·e quoi qu'il arrive... vous m'avez aidé·e à rester à flots, à ne pas me noyer, pendant une longue et sombre période. Je vous aime.

PARADOXES TRANSFORMATEURS

Nous avons rédigé ce texte, en tant que coordinatrices de ce livre, à partir des problèmes que nous pose la justice transformatrice, de nos propres expériences et de celles dont nous avons eu connaissance. Nous sommes loin d'avoir une vision unifiée ou définitive de la justice transformatrice. Ce texte nous a permis de mettre nos réflexions au travail, espérant en inspirer d'autres.

On peut juger sans tribunal. On peut protéger sans police. On peut condamner et accompagner. On peut même envisager pragmatiquement de mettre fin à l'inceste en cinq générations. La justice transformatrice montre, par la pratique, que nous avons les ressources pour déplacer les limites apparentes du possible – et nous aide à croire que la justice n'est pas un vain mot.

Cette combinaison d'optimisme et de pragmatisme révèle sans doute les origines états-uniennes de la justice transformatrice. Elle étonne, au vu du désespoir que peut ressentir quiconque ne place ni foi ni joie dans le système capitaliste raciste et sexiste aujourd'hui mondialisé. Teinté de foi, l'idéal d'efficacité qui la caractérise est en partie trompeur, peut-être – si les processus mis en place se révèlent heureux, ce n'est souvent pas de la façon dont on l'avait espéré –, mais aussi généreux : il facilite la réappropriation comme la diffusion de ces pratiques. C'est le même souci de transmission qui a motivé l'élaboration de ce livre.

La justice transformatrice, bien sûr, n'est pas une panacée, et les réussites de ses processus sont souvent mitigées. Comment savoir que justice a été rendue – et rendue à qui ? Impossible d'assurer que la violence ne se reproduira pas ; ses cycles sont vicieux. Même si la guérison est effective, elle ne pourra jamais restaurer le passé. Quant à la transformation des conditions sociales de la violence, c'est un horizon lointain ; chaque pas compte, mais le chemin est long. L'humilité de cette pratique minoritaire nous semble pourtant un gage de justesse. Sa plasticité lui permet à la fois de s'adapter à une grande diversité de situations et d'évoluer sans cesse. Si l'arrogance de qui énonce *la* justice suffit à en prouver l'injustice, la justice transformatrice a le mérite d'être ambitieuse, mais humble.

En plongeant dans ces textes, nous y avons trouvé certaines limites, que nous avons choisi de considérer comme des paradoxes fertiles. De même que la justice transformatrice voit dans les conflits et les situations de violence l'occasion d'une transformation, nous voyons dans la mise au travail de ces limites l'occasion d'un renouvellement et d'un renforcement de cette pratique. Nous croyons que c'est par une perpétuelle mise en question que cette tradition, dont l'orthodoxie est l'expérimentation, continuera d'évoluer et de se renforcer.

Paradoxes de l'accompagnement

Les proches qui s'impliquent dans les processus de justice transformatrice, qu'on les appelle accompagnant·es, soutiens ou tiers, se trouvent souvent dans des positions complexes. Portant leur propre vécu de violence, parfois relié·es et à la victime et à l'auteur du tort, à la fois complices et victimes indirectes de celui-ci, ces proches impliqués sont pris·es au milieu de liens qui se déchirent.

Pourtant, avec la place conférée aux victimes et le refus de la punition, c'est bien l'implication des proches qui distingue radicalement la justice transformatrice du système pénal, de ses institutions surplombantes et de ses professionnel·les qui nous «dépossèdent de nos conflits¹». La justice transformatrice fait le pari que la justice peut et même doit être pratiquée par les gens ordinaires. Vivre des situations de conflit ou d'agression devient aussi une occasion de discuter les normes qui régissent nos rapports interpersonnels et collectifs, au lieu de déléguer ce pouvoir à des spécialistes qui le monopolisent. La notion, centrale dans la justice transformatrice, de responsabilité collective signifie simplement ceci : chacun·e a un rôle à jouer, formel ou informel, pour élaborer ce qui semble juste quand le mal arrive.

Soutenir ou surveiller? Écouter ou s'écouter?

En ce qui concerne les proches, la première difficulté tient à l'ambiguïté de la position de ceux qui accompagnent les auteurs de violence. Il faut naviguer entre l'écoute et la pression, entre l'empathie et la colère. Comment être à la fois flic, psy et ami·e? Il faut à la fois s'assurer que l'auteur respecte les limites posées par la victime ou le groupe – qu'il ne fréquente pas certains espaces, qu'il ne consomme pas certaines substances – et l'aider à accomplir certaines démarches – entamer une thérapie, rédiger une lettre d'excuse ou de reconnaissance, s'informer sur tel ou tel sujet –, ou encore accueillir ses pensées les plus sombres tout en stoppant ses réflexes de victimisation. Comment soutenir et surveiller? Comment écouter et contrôler? Jusqu'où faut-il écouter, et jusqu'où croire? Face aux mécanismes de déni, de minimisation, de manipulation, aux

¹ Nils Christie, « À qui appartiennent les conflits ? » (1977), dans Gwenola Ricordeau, *Crimes & peines, op. cit.*

échecs et aux détours inévitables des processus de justice transformatrice, les accompagnant-es peuvent en venir à questionner leurs motivations, à douter de leurs capacités ou de la possibilité même de mener un tel travail. D'autant que ces dernier-es font souvent face à la méfiance d'une partie de l'entourage. Il nous semble cependant que ces tensions douloureuses sont inévitables et qu'elles participent d'un processus non linéaire de transformation, quand elles sont mises au travail.

Pour les personnes soutiens des victimes, l'une des difficultés tient au risque de nouveau traumatisme inhérent à tout processus de justice. Parce qu'iels connaissent la victime et souvent l'auteur, les proches peuvent offrir un soutien informé par leur expérience vécue ; pour cette même raison, ce qu'iels entendent, voient et font au cours du processus les touchera d'autant plus durement. C'est pour cette raison qu'un deuxième cercle est souvent nécessaire pour garantir aux personnes soutiens un espace d'écoute centré sur elles. Les proches impliqués-es, qui sont rarement des hommes, transportent avec elles leur propre bagage de violences. Iels portent également les peurs, les désirs et les colères qui leur sont propres, et il peut être très difficile d'arbitrer entre une position de soutien à la victime et sa position personnelle dans une situation de violence. Comment trouver une juste place, quand on est travaillé-e par des loyautés conflictuelles ? Faut-il soutenir sa sœur ou son amie d'enfance dans un désir de pardon pour son ex-compagnon et agresseur, ou écouter sa propre colère contre celui qui a été pour soi, par exemple, un colocataire ou beau-frère violent ? Peut-on faire droit à notre besoin de maintenir un lien avec l'auteur si cela blesse notre ami-e victime de ses abus ?

Pour les proches, la sensibilité est donc la condition de la compétence : qu'on soutienne la victime ou qu'on accompagne l'auteur, chacun-e emmène avec soi son vécu, ses intérêts et ses vulnérabilités

propres. Loin de les refouler comme l'exigent souvent la pratique professionnelle et son exigence de distance et d'impartialité, il s'agit dans la justice transformatrice de prendre appui sur la subjectivité des soutiens pour transformer le tissu des relations. La juste position ne consiste pas en un alignement fidèle sur la « personne concernée », ni en une colère de principe, ce qui revient dans tous les cas à prendre la place de la victime : ce que peut une personne soutien, c'est *tirer profit* de sa position singulière, précisément parce qu'elle est toujours structurellement décalée de celle de la personne qu'elle soutient ou accompagne.

Travail d'expert ou savoir ordinaire ? Déléguer ou prendre en charge ?

La seconde difficulté réside à nos yeux dans la question de l'expertise : de quels savoirs a besoin la justice transformatrice ? Quelle est la place des professionnel·les ?

Nous avons cruellement besoin de personnes tierces expérimentées et moins directement affectées pour nous appuyer, proposer un cadre, parfois nous guider pendant les crises. L'ignorance, en pareille matière, est dangereuse. En cas d'erreur, le risque est grand de redoubler le traumatisme ou de blesser de nouvelles victimes.

Pourtant la justice transformatrice tient sa souplesse, son inventivité et surtout sa justesse d'une pratique ouverte à toutes et en particulier aux premier·es concerné·es, qui n'exige ni connaissance ni formation spécifique. Le besoin de justice a parfois les manières les plus inattendues de trouver satisfaction, qui effrayeraient probablement des professionnel·es : organiser un rituel sur la tombe de son agresseur, ou recoucher avec lui dix ans après, par exemple. « Tu dois dénoncer ton agresseur pour protéger les autres membres du groupe », « il faut que tu te taises pour protéger notre famille » : quelles qu'elles soient, les injonctions reconduisent l'impossibilité

pour les victimes d'élaborer une volonté propre. Accompagner un groupe ou une personne signifie avant tout l'aider à façonner sa propre réponse aux violences et non lui imposer un protocole particulier. La justice ne peut pas être un service qu'un corps de professionnel·les rend, ou impose, à d'impuissant·es bénéficiaires. Mais elle n'est pas non plus une activité qu'on peut expérimenter sans risque. En matière de justice, l'ignorance est dangereuse, et le savoir aussi.

Une autonomie communautaire complète dans la prise en charge des violences n'est pas sans poser problème : manque de distance, parfois d'expérience et de compétence des personnes impliquées – quand ce ne sont pas les structures communautaires elles-mêmes qui reproduisent la violence. Pourtant le recours à des professionnel·les non seulement nous dépossède de nos conflits, mais entraîne une spécialisation et une marchandisation des compétences de prise en charge. Entre diffusion d'un savoir ordinaire, culture professionnelle, pratiques et théories militantes, voici quelques-unes des pistes qui mettent au travail les tensions que nous venons d'évoquer.

On peut d'abord, comme la myriade de collectifs et d'individus qui ont porté jusqu'à aujourd'hui la justice transformatrice, développer une pratique militante spécialisée, plus ou moins bénévole. Cet engagement repose souvent sur le désir de prendre soin d'une communauté d'appartenance – queer, noire, punk, anarchiste, etc. Ce mode d'organisation ne va pas sans son lot de frustration, d'épuisement et d'entre-soi, mais il permet de sortir de l'opposition paradoxale entre autonomie communautaire et monopole des expert·es : chargées d'aider les personnes concernées par une situation de violence à former leurs propres cercles de responsabilité communautaire, les personnes et groupes spécialisés se maintiennent dans un deuxième cercle d'intervention, fournissant essentiellement des ressources et des méthodes.

Cultiver les savoirs communautaires

On peut aussi, comme le propose ce livre, diffuser le plus largement possible les savoirs liés à la justice communautaire – la justice transformatrice n’ayant pas le monopole des réponses extrajudiciaire aux violences interpersonnelles. Cela implique de mener des enquêtes sur ce qui se pratique déjà parfois sans se revendiquer comme justice¹, d’organiser des discussions publiques sur la violence, le patriarcat, sur les réponses à y apporter, de proposer des formations aux multiples manières d’y faire face, mais aussi de lutter contre la justice pénale, ses présupposés, ses prisons et sa police. Au lieu de partir de zéro à chaque nouvelle situation, on bénéficierait ainsi de l’expérience accumulée, sur le modèle d’une jurisprudence sans loi. La création d’une culture de la justice communautaire permettrait à de plus en plus de personnes de trouver les ressources pour intervenir dans les situations de violence ou de conflit qui nous touchent.

Former des professionnel·les du savoir ordinaire

On peut également, et sans contradiction, cultiver le paradoxe au sein de la posture professionnelle elle-même, comme le propose par exemple la médiation relationnelle² en justice réparatrice. Construire une communauté de professionnel·les formé·es, reconnu·es et rémunéré·es permet en effet de rendre accessibles des pratiques de justice extrapénale au-delà des milieux où l’énergie militante les diffuse. Cela implique alors de travailler une posture de « maître ignorant » : se rendre capable d’accompagner les personnes ou les groupes dans l’élaboration de leur propre réponse aux

¹ Voir les récits de justice communautaire rassemblés dans un livre à paraître (2026) aux éditions Trou noir.

² Serge Charbonneau et Catherine Rossi, *La médiation relationnelle*, *op. cit.*

violences, sans parler à leur place, tout en sécurisant le cadre. Cela implique aussi de lutter contre le réflexe de domination qui vient avec la figure de sachant·e. Nous sommes des expert·es de notre vécu qui avons pourtant besoin du savoir et du regard d'autrui : cette idée est le fil sur lequel se tiennent, ou ont à se tenir, les professionnel·les de justice extrapénale.

Professionnel·le ou militant·e, bénévole ou salarié·e, extérieur·e ou impliqué·e, le rôle d'accompagnant·e consiste à assurer l'autre. Comme à l'escalade, les deux pieds bien ancrés au sol, on tient la corde, on aide celui qui grimpe à peser les risques ou à étudier ses options, et on met son poids dans la balance en cas de chute... mais c'est bien l'autre qui ouvre la voie.

Paradoxes de la parole

Le différentiel de valeur entre la parole des victimes et celle des personnes qui ont commis du tort est incommensurable. Les victimes portent le poids de la vérité : la responsabilité d'une parole juste, qui portera à conséquence. À l'inverse, la parole des auteurs de violence est profondément dévaluée, d'emblée rendue suspecte par le tort qu'ils ont causé. Ces situations d'énonciation particulières ne vont pas sans paradoxes, tant pour les victimes que pour les auteurs de violence.

La parole des victimes : le poids de la vérité

Il faut croire les victimes. Les croire, c'est leur laisser, ou leur redonner, leur capacité d'agir – celle-là même qui est atteinte par le fait d'être rendue victime d'un tort. C'est donc leur redonner du pouvoir. Ce pourquoi personne ne doit parler à la place des victimes. Est-ce que cela signifie que même les personnes qui leur sont les plus proches ont intérêt à ne pas mettre en perspective ce qu'elles

disent¹? Sans mise en perspective, il semble d'autant plus difficile d'élaborer une réponse juste. Les victimes doivent alors porter *individuellement* la responsabilité de déterminer ce qui est juste – alors même qu'on parle de responsabilisation collective. Par ailleurs, la sacralisation de leur parole les confronte possiblement à une suspicion insidieuse. « Il faut croire les victimes » : beaucoup ne les croiront que formellement, parce qu'il le faut, ce qui revient à les suspecter silencieusement. Les victimes le savent : il faut alors parfois sans cesse se justifier.

La position des victimes est aussi le lieu d'un paradoxe. Une victime bénéficie structurellement d'un privilège épistémique² : elle est la personne qui connaît le mieux la situation, à commencer par le tort qu'on lui a fait. En même temps, elle en est évidemment la plus affectée : a-t-elle le recul nécessaire pour en juger ?

La justice pénale considère que les victimes ne sont pas en position de rendre justice : qu'il en va de son rôle de suppléer à leur désir de vengeance. La justice transformatrice prétend également suppléer à la vengeance – mais remet paradoxalement aux victimes la responsabilité de le faire. C'est à elles, qui sont à la meilleure place en même temps qu'à la pire pour juger, que la justice transformatrice donne cette responsabilité d'avoir une parole juste, aux conséquences collectives déterminantes. N'est-ce pas beaucoup exiger des victimes ?

Ainsi, c'est à elles de déterminer ce qu'elles peuvent et veulent faire. Or leurs demandes ont toutes les raisons d'être multiples, et sont parfois contradictoires : désir que la personne qui nous a fait souffrir souffre aussi, que le tort soit reconnu par l'auteur, mais aussi par la communauté, que personne d'autre ne subisse à son

¹ Cette question est abordée d'une façon particulièrement fine dans le texte de CARA, « Croire les victimes ? », traduit dans ce recueil.

² Tel que le mentionne Alexane Guérin dans le texte « À l'écoute de celles qui savent ».

tour ce qui a été subi, etc. Désirs entremêlés de transformation, de réparation, de punition, d'indifférence, de reconnaissance, de vengeance : si tous ne peuvent être satisfaits puisque certains sont contradictoires, peut-on néanmoins leur laisser la place de *s'exprimer*? Exprimer le négatif peut être nécessaire pour choisir de *ne pas le rendre*. Quelle place pour l'expression, plutôt que la réalisation de tels désirs? Quelle place pour la haine, le dégoût, la colère, dans les processus de justice transformatrice ?

Donner du poids à la parole des victimes : cela requiert de s'assurer que ce poids ne pèse pas sur celles qui portent cette parole. Pour ce faire, n'est-ce pas à la communauté, aussi, de choisir et d'assumer la responsabilité de mener un processus de justice transformatrice ? Mais cela n'est possible qu'à condition de s'assurer que cela convient toujours aux victimes et sinon accroisse, du moins n'entrave pas leur puissance d'agir.

La parole des auteurs : rien ne suffit, car rien ne pèse

Dans la plupart des processus de justice communautaire, l'auteur de violence est un sujet de discussion plutôt qu'un sujet politique. Si on *lui* parle pour lui indiquer comment se comporter, on ne parle plus *avec* lui. On place beaucoup d'attentes sur ce qu'il dit – alors même qu'on ne croit plus en sa parole. Un tel paradoxe enferme la parole des auteurs de violence dans une série d'injonctions contradictoires qui entravent la responsabilisation.

Première injonction contradictoire : on attend de quelqu'un qui a causé du tort qu'il parle sincèrement, mais on attend aussi et en même temps qu'il dise « ce qu'il faut dire ». S'il s'en tient à dire ce qu'on attend de lui, on le suspecte de n'être pas sincère ; mais s'il est sincère, on lui reproche de ne pas avoir le discours attendu.

S'il pose des questions, a fortiori s'il conteste certains faits ou aspects des faits qui lui sont reprochés, on y verra une façon de se

dédouaner, plutôt que les occasions, indispensables, d'un dialogue menant à la responsabilisation. Celle-ci est pourtant toujours une construction, jamais d'emblée entière.

Il n'est pas rare que la parole d'un auteur, quand elle reconnaît sincèrement le problème (« j'ai exercé de l'emprise et au fond je le savais »), soit intolérable. Les personnes qui l'entourent préfèrent parfois de sa part une parole qui s'éloigne de l'acte (« je ne l'ai pas fait exprès », « je ne l'ai pas vraiment voulu »). Autrement dit : on attend une parole sincère, tout en interdisant qu'elle advienne. N'est-ce pas cette reconnaissance pourtant que demande la victime, celle-là même qui fait courir à l'auteur de violence le risque de passer pour *monstrueux* ?

Cette injonction contradictoire se redouble d'une autre : non seulement on interdit la parole sincère qu'on exige, mais on s'interdit aussi de *croire* tout à fait cette parole. On suspecte quelqu'un qui a causé du tort de toujours chercher à s'en dédouaner, plus ou moins consciemment – quand on ne voit pas dans sa sincérité de la pure manipulation. Peut-on jamais savoir s'il reconnaît sa responsabilité parce qu'il reconnaît l'ampleur du tort commis (comprenant ce qu'il a fait), ou parce qu'il se conforme à ce qu'on attend de lui (comprenant ce qu'il faut qu'il dise) ? Mais présupposer la mauvaise foi de quelqu'un agit comme une prophétie autoréalisatrice. À soupçonner sa parole systématiquement, on incite l'auteur du tort à ne plus dire que « ce qu'il faut dire », ou à se taire – mais le silence aussi est vu comme un affront.

À présupposer la mauvaise foi, le déni ou la manipulation, on rend suspecte toute parole et tout acte de leur part : sur quoi alors fonder la responsabilisation ? Ces injonctions contradictoires contribuent souvent à la fuite des personnes qui ont causé du tort.

Comment donc se mettre à l'écoute de leur parole, alors que ce n'est jamais eux qu'on choisira de croire en définitive¹ ? Les auteurs de violence sont eux aussi les experts de leur vécu. Mais c'est bien un autre vécu que le leur que la responsabilisation doit les amener à prendre en considération.

Paradoxes de la responsabilisation

Transformatrice, cette justice l'est principalement au sens où elle s'inscrit dans les luttes sociales qui œuvrent au démantèlement des structures de domination. Dans les faits, pourtant, ce sont avant tout des gens que la justice transformatrice s'efforce de transformer. Peut-on changer le monde en redressant les âmes ? Cet espoir de transformer les gens, de transformer le mal, a un fond religieux – non sans rapport avec l'évangélisme qui imprègne la société états-unienne et les origines en partie religieuses des justices transformatrice et réparatrice. Jamais la justice transformatrice ne postule, néanmoins, qu'une personne peut changer sans une transformation de son contexte social, et notamment des personnes qui l'entourent. Bien sûr, une telle transformation ne peut être que longue et tortueuse, non sans d'intempestifs retours en arrière. Pour désigner cette transformation de l'auteur de violence comme de la communauté, la justice transformatrice parle de responsabilisation. Notion problématique à plusieurs égards, à commencer par le fait qu'elle redonne une place considérable à l'auteur de violence.

1 À ce propos, voir par exemple Dorothée Dussy, *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Pocket, 2021, qui donne la parole à des incestueux incarcérés, ou le film de Guillaume Massart intitulée *La liberté* qui donne la parole à des « criminels sexuels intrafamiliaux » qui purgent de longues peines dans une prison dite « ouverte », en Corse.

Qui a intérêt à la responsabilisation ?

La responsabilisation est néanmoins pensée comme profitable à toutes : elle permet de protéger la communauté, notamment d'autres personnes qui pourraient être victimes; elle permet à l'auteur de trouver réhabilitation; et à la victime, d'obtenir la reconnaissance du tort commis.

Voir un tort reconnu génère souvent, en effet, du soulagement. C'est principalement à cette demande de reconnaissance, également octroyée par la communauté, que répond la justice transformatrice – et c'est aussi cette reconnaissance que la justice pénale, par son jugement, accorde ou refuse sans le dire. Pourtant, tout en désirant cette reconnaissance, la victime peut légitimement craindre que la personne qui lui a causé du tort soit auréolée de la responsabilisation entreprise. Comme l'a énoncé une amie, soit il se responsabilise et je lui en voudrai de montrer patte blanche; soit il ne se responsabilise pas et je lui en voudrai tout autant. Ce qu'a fait la personne qui l'a violée, c'est composer une situation où il n'y a plus aucun horizon désirable.

Paradoxalement, quelqu'un qui a commis du tort peut lui-même trouver trop peu d'avantage à sa responsabilisation. Car s'il est cruel de dénier et de minimiser les faits, reconnaître sa responsabilité, c'est-à-dire assumer ses actes, n'en redouble-t-il pas sa cruauté? On se dit : au fond il savait, et il l'a fait; qui plus est il l'assume : est-ce qu'il en jouit? La reconnaissance de ses actes par un Dominique Pélicot, par exemple, semble en approfondir la perversité : il les a donc commis *en connaissance de cause*. Un auteur de violence peut se reposer sur l'idée qu'un être irresponsable, au moins, « ne sait pas ce qu'il fait ».

Qui, alors, a intérêt à la reconnaissance des faits, et à la responsabilisation qui peut s'ensuivre? La justice transformatrice cherche

à donner de bonnes raisons à la personne qui a commis du tort de le reconnaître, sans que cela se fasse néanmoins au détriment des intérêts, prioritaires, de la victime.

Rendre responsable : liberté ou rapport de force ?

N'est-il pas paradoxal de chercher à *rendre responsable* quelqu'un d'autre que soi ? Comment peut-on agir sur l'intériorité d'autrui, sur sa volonté, sur ses inflexions profondes – et en attester ? Ce n'est pas en disant ou en suggérant à quelqu'un ce qui est bon pour lui qu'on le convaincra. S'il n'est pas bon, concernant les victimes, de traiter les histoires d'agression à coups de « il faut », « il ne faut pas » (« il faut que tu te sépares de lui », « il faut que tu mettes tel mot sur cet acte »), il en va finalement de même pour les auteurs de violence. Viser frontalement la transformation de quelqu'un est peut-être le meilleur moyen de la louper. Si elle ne peut se produire qu'incidemment, comment la favoriser ?

Les personnes qui accompagnent un processus de responsabilisation doivent alterner entre la pression à mettre pour accompagner quelqu'un là où il est difficile d'aller et la liberté à laisser pour permettre l'advenue d'une parole vraie. Le rapport de force est nécessaire, mais ne vient-il pas flouer une sincérité tout aussi nécessaire ? La menace du recours à la justice pénale, par exemple, peut constituer un levier efficace pour convaincre un auteur de violence d'entrer dans un processus de responsabilisation. S'il reconnaît alors ce qu'on lui demande, un tel rapport de force ne contribue pas à ce qu'il ne reproduise plus les actes qui lui sont reprochés. La coercition provoque de la résistance : à user de ces leviers, ne vient-on pas entraver les conditions d'une reconnaissance véritable ?

Ce qui nous oblige

C'est pourquoi la responsabilisation promue par la justice transformatrice s'appuie sur ce qui, sans nous contraindre, nous *oblige*. Ce qui nous oblige, ce n'est pas seulement un sens moral, mais d'abord le désir de garder l'estime et l'amitié des êtres qui nous sont chers. La densité des liens et l'obligation qu'ils impliquent résout ainsi la contradiction qui oppose, au sein d'un processus de responsabilisation, ce que celui-ci demande de liberté de parole d'un côté et de rapport de force de l'autre. L'attachement aux liens qui nous tiennent à cœur peut nous pousser, *sincèrement*, à répondre des torts qu'on a causés et à mettre au travail la réalité des relations dans ses aspects les plus durs et violents. Un tel attachement, parce qu'il implique à la fois confiance et exigence, est aussi à même de créer les conditions d'une vérité qui nous met en jeu et ne peut être dite que parce que cette affection la garantit. Si nos liens nous incitent à la transformation, ce sont aussi *par eux* qu'on se transforme. Ce sont principalement des relations et des contextes qui nous changent. La justice transformatrice s'appuie ainsi sur la conviction que la responsabilisation, si elle ne peut avoir lieu qu'*en soi-même*, a rarement lieu *par soi-même*. Une responsabilisation, même individuelle, ne peut jamais être que collective – sans que ce soit un paradoxe.

Ce qui montre au passage que la responsabilité individuelle invoquée par la justice pénale est un mythe – qui lui permet essentiellement de répondre à la question «qui punir?». Quand un processus de justice transformatrice se centre exclusivement sur la responsabilité de l'auteur, au détriment de la responsabilisation collective, n'est-ce pas que les proches sont en train de faire justice en s'innocentant – et même, de s'innocenter en faisant justice ?

Tout le monde est dans le même bateau

Pourtant, n'y a-t-il pas là un nouveau paradoxe ? Les liens au fondement de cette obligation, ceux-là qui permettent et mettent en œuvre la transformation, ne sont-ils pas abîmés voire détruits par le tort qui a été commis ? La révélation du tort commis fait que la communauté désavoue déjà en partie, et de toute façon, un auteur de violence. Un auteur de violence peut alors avoir le sentiment de n'avoir le choix qu'entre perdre sa communauté s'il reconnaît le tort et la perdre aussi s'il le nie. Comment rendre la responsabilisation possible dans un tel contexte ? Voici quelques pistes :

- Les liens sont divers, et tant que certains, même abîmés, demeurent, ils comptent et soutiennent la responsabilisation tant individuelle que collective.
- C'est en travaillant à ce que la reconnaissance du tort de la part de l'auteur ne provoque pas un désaveu plus grand de la part de la communauté qu'on lutte contre la minimisation et le déni, c'est-à-dire contre l'invisibilisation des violences qui fait partie de la culture du viol.
- Favoriser la responsabilisation d'une personne qui a commis du tort est aussi une façon d'assumer la sienne. Si elle n'est possible qu'à condition d'être individuelle et collective à la fois, la responsabilisation nous concerne chacun·e. Rendre possible la transformation de l'auteur est donc une façon conséquente d'assumer sa propre responsabilité. Puisque la transformation de l'auteur du tort implique et requiert celle de la communauté, assumer collectivement cette responsabilité, c'est assurer les conditions de cette transformation mutuelle. C'est considérer que tout le monde est dans le même bateau – qui prend du temps à changer de cap. La responsabilisation ne lie pas seulement la personne qui a commis du tort à la communauté, mais aussi la communauté à la personne qui a commis du tort.

Paradoxes de la contrainte

C'est une difficulté structurelle : un auteur de violence ne voit ni ne subit les conséquences de l'abus commis. Une victime, à l'inverse, subit, au sens plein du terme, puisqu'elle ne peut s'y soustraire, les conséquences d'un acte dont elle ne porte pas la responsabilité. Avalanche de conséquences, dans le corps, dans la tête, dans la vie de tous les jours : comment alors renvoyer ces conséquences vers la personne dont l'acte les a engendrées ?

La justice transformatrice entend faire assumer à l'auteur, plutôt qu'à la victime, les conséquences du tort. À l'auteur, on demandera par exemple de cesser de fréquenter tel espace, que la victime y soit présente ou non, si cela configure sa possibilité de continuer elle-même à le fréquenter.

La justice transformatrice cherche à *attribuer* le mal que cause un tort, tout en s'opposant à la logique *rétributive* de punition, qui veut qu'un mal *mérite* un mal, et qu'on pourrait réparer un mal en infligeant des dommages supplémentaires. Mais dans quelle mesure est-il possible de faire justice sans faire mal ? Les conséquences imposées à l'auteur d'un tort sont des contraintes et des limitations de ses capacités d'action, qui n'ont certes pas pour objectif d'être répressives. Mais peut-on toujours tracer une limite claire entre ce qui relève du maintien d'un espace *safe* pour la victime, par exemple, et ce qui relève de la punition ou de la vengeance ? Les demandes des victimes sont-elles des punitions non assumées ?

L'intention de ces demandes est centrée sur les victimes : il s'agit de les protéger et d'assurer les conditions propices à leur guérison. Si punir, c'est rendre un mal pour un mal en vue d'un bien, le bien de l'auteur du mal et celui de la société, la justice transformatrice rend, elle aussi, un mal pour un mal en vue d'un bien, mais ce bien est celui de la victime.

C'est donc par l'intention qu'on y met qu'on distingue une punition infligée à un auteur de violence d'une conséquence qu'on lui demande d'assumer. Mais un critère fondé sur l'intention est fallacieux. D'une part, un mal n'a pas besoin d'être intentionnel pour faire mal et, d'autre part, il n'est pas possible d'attester d'une intention. Comment savoir si les besoins d'une victime n'impliquent pas en partie d'assouvir un désir de vengeance ? Comment s'assurer que certains membres de la communauté n'en profitent pas pour se venger elleux-mêmes ?

La justice transformatrice ne punit pas, mais elle accepte, et justifie, que les auteurs de violence *aient* mal – et dénie ce mal comme mal. Dès lors, en n'assumant pas le mal qui est fait à l'auteur de violence, la justice transformatrice ne reproduit-elle pas le fonctionnement du système pénal qui invisibilise sa violence en la déclarant légitime ? Par exemple, on entend parfois dire que les auteurs de violence doivent « accepter que leurs actions ont des conséquences ». Cette expression participe à la naturalisation et l'invisibilisation des décisions humaines et institutionnelles qui établissent ces conséquences – et fait ainsi porter la responsabilité à la personne qui les subit plutôt qu'aux personnes qui décident de les mettre en place. Cette invisibilisation est redoublée par le fait qu'une personne qui a commis un tort n'a souvent pas les moyens de faire valoir un tort qui lui est fait. À l'inverse, elle peut subir des traitements qu'on n'accepterait pour personne d'autre, même et peut-être surtout si elle reconnaît ses propres torts. Elle doit alors assumer le mal qu'elle *a fait*, mais aussi le mal qu'on *lui fait*¹.

Puisque invisibiliser le mal, c'est le redoubler, les pratiques de justice transformatrice ne gagneraient-elles pas à assumer que les contraintes imposées à un auteur de violence lui font mal, quelles

¹ Plusieurs articles du site Pageofswords (en anglais) développent cette idée.

que soient les intentions dont elles émanent ? Quand on fait du mal, il semble toujours plus juste de l'assumer que de le dénier.

La justice transformatrice n'en reste pas moins tout à fait distincte de la justice pénale. Contrairement au système punitif, elle ne repose pas sur un appareil de violence organisé pour faire respecter ses décisions et n'implique jamais l'exercice de la force. Elle se fonde sur la pression sociale et morale qu'exerce la communauté : les contraintes qui émanent de la justice transformatrice relèvent moins de la violence que de l'obligation morale. Concrètement, si quelqu'un se soustrait à un jugement pénal, on viendra le chercher chez lui à l'aube, Taser et menottes à la ceinture. Si quelqu'un esquivé un processus de responsabilisation, il risque la honte, donc la perte de l'estime et de l'amitié de ses proches – avec les bénéfices parfois substantiels qu'il en tire. Cette menace est malheureusement particulièrement rude pour les personnes extrêmement dépendantes de leur communauté.

Nous croyons donc que la justice transformatrice gagnerait à assumer qu'elle n'a pas les mains propres – pas plus qu'une autre. Elle répond aux torts commis en *attribuant* les conséquences qui en découlent plutôt qu'en *rétribuant* le mal. À accepter qu'il faut bien faire quelque chose du mal commis, autant admettre qu'il va nous salir les mains. De même qu'une victime n'a pas à prouver son innocence, une justice centrée sur les victimes n'a pas à se croire ou se déclarer innocente. Quand les personnes qui mettent en œuvre une justice communautaire adoptent une position surplombante et profitent de faire justice pour s'innocenter, elles désavouent leur part de responsabilité. Les processus de justice communautaire peuvent alors devenir l'occasion de s'innocenter tout en infligeant parfois des punitions à vie, qui ne reposent certes pas sur l'usage de la force physique, mais sur l'exclusion sans repentir ni réhabilitation possibles. N'est-ce pas quand la justice se croit innocente qu'elle est la plus cruelle ?

Paradoxes du soin

Pour le mouvement féministe, centrer l'attention sur les victimes plutôt que sur les auteurs de violence, c'est d'abord une riposte : au système pénal, centré sur les auteurs et leur transgression, et au patriarcat en général. #Metoo, c'était non seulement faire tomber les agresseurs, mais aussi donner la parole aux premières concernées, et s'intéresser à elles et à leurs attentes plutôt qu'à ceux qui leur ont fait du mal.

La centralité et le soin accordés aux auteurs de violence est une des critiques¹ faites à la justice réparatrice ou transformatrice par les féminismes eux-mêmes. De fait, les textes consacrés aux auteurs et aux processus de responsabilisation sont nombreux, tandis que nous avons peiné à en trouver qui se concentraient spécifiquement sur l'accompagnement des victimes, bien qu'il soit constamment rappelé qu'il est une priorité. C'est probablement parce qu'il s'agit là d'un apport spécifique de la justice transformatrice, tandis que le suivi des victimes est partagé avec d'autres formes de justice extrapénale. Malgré tout, cette centralité interroge.

En effet, la justice transformatrice promeut un dialogue là où les féminismes proposent habituellement une lutte. En tant que féministes, nous combattons le patriarcat : pourquoi devrions-nous consacrer notre temps et notre énergie à nos ennemis ? Ne vaudrait-il pas mieux exposer publiquement leurs actes et leur retirer leurs instruments de pouvoir – prestige, argent, audience ? Comment peut-on considérer les auteurs de violences à la fois comme

¹ Parmi les nombreuses ressources qui discutent ce sujet : Laurence Ingenito et Geneviève Pagé, « Entre justice pour les victimes et transformation des communautés : des alternatives à la police qui épuisent les féministes », revue *Mouvements*, vol. 4, n° 92, 2017, p. 61-75 ; et la brochure du collectif toulousain Bagarre, « Ceci n'est pas un call-out », disponible sur Infokiosk.net.

des membres de la communauté qu'il faut accompagner et comme des adversaires à combattre ?

Il existe une tension, au sein du féminisme anticarcéral et anti-raciste, entre autodéfense et justice transformatrice, c'est-à-dire entre deux manières de répondre aux violences de genre sans appeler la police. Car si nous partageons un combat commun contre les injustices structurelles, qu'elles soient raciales, économiques ou genrées, ce sont bien nos pères, nos frères, nos conjoints, nos camarades ou nos amis qui violent et qui agressent. Le patriarcat traverse nos liens les plus intimes et c'est ce qui fait si mal. Peut-on démêler l'inimitié et la communauté ? Que faire des ennemis de l'intérieur ? Faut-il choisir entre l'amour et la haine, le soin et le combat ? Et puis, qui doit prendre soin ?

Cette tension travaille de l'intérieur la plupart des processus de justice transformatrice : devoir choisir entre l'amour et la haine est précisément ce qui paralyse nombre de victimes de violence. Le fameux « tu n'as qu'à le quitter » ne fait que renforcer l'isolement des victimes de violences conjugales, lorsqu'il ne les met pas en danger. La haine et le désir de vengeance, si forts que soient ces sentiments, ne témoignent souvent pas de la complexité des liens qui nous unissent à ceux qui nous agressent. On peut désirer que l'autre reconnaisse le mal qu'il nous a fait aussi fort qu'on souhaite le voir souffrir mille maux. Cette ambivalence relève en partie d'une dépendance nocive à l'égard des auteurs de violence – mais également d'une dépendance, tout court, telle qu'elle est inhérente aux relations qui nous constituent. En faisant droit à cette complexité, les pratiques de la justice transformatrice répondent tout simplement à un besoin, qui nous paraît criant.

Mais la tension entre proximité et adversité exige parfois aussi de choisir entre une réponse transformatrice et une réponse qui relève de l'autodéfense. Si les désirs s'entremêlent, au moment

d'agir il faut bien choisir entre riposte et accompagnement, mais ce choix ne peut pas être fait a priori. Aucune forme de justice ne peut prétendre au monopole de la légitimité ou de l'efficacité; aucune n'exclut absolument le risque de récurrence. Il n'y a pas d'opposition de principe entre justice transformatrice et autodéfense; ou plutôt, à les prendre comme principe, toutes deux deviennent également problématiques. Pour nous rendre justice et faire droit aux demandes contradictoires qui s'expriment – protéger, reconnaître, se venger, réparer –, il s'agit plutôt de multiplier les réponses possibles et de juger en situation quelle est la plus appropriée. Mais sur quels critères ?

Nous n'avons pas trouvé de solution dans un principe transcendant, mais dans la personne qui juge : c'est d'abord aux victimes et/ou aux proches impliqués de décider de la meilleure manière de faire justice, tout simplement. La justice transformatrice, comme l'autodéfense, consiste à donner le pouvoir à ceux qui en ont été privés. Il n'est pas rare que ce soient les hommes cisgenres qui portent le plus fortement le désir de vengeance ou de la rupture des liens, en affirmant leur haine et leur dégoût de l'auteur de violence. Mais cette colère ne leur appartient pas. Prendre soin peut être une manière de reprendre le pouvoir, tout comme aller fracasser l'appartement de son agresseur, dès lorsque la maîtrise de la situation appartient à ceux qui sont habituellement dépourvus. Il revient donc à ceux qui sont exposés à la violence de décider comment traiter les auteurs, en ennemis ou en proches.

Décider quelle est la forme de justice et quels sont les outils appropriés pour répondre aux violences ne peut se faire qu'en situation, et cette décision réclame aussi une analyse des rapports de pouvoir en jeu. Il faut non seulement se demander s'il y a une communauté sur laquelle s'appuyer pour lancer un processus, mais aussi quelle est la nature de ces liens communautaires. Ceux qui sont le plus

exposés à la violence présente et future pourront-ils maîtriser le processus de transformation ?

La justice transformatrice s'est inventée dans des communautés minorisées en raison de leur appartenance raciale, sexuelle et politique, c'est-à-dire dans des communautés en lutte avec les injustices de la société à laquelle elles appartiennent, où les auteurs de violence subissent eux-mêmes des injustices systémiques massives. Les rapports de force n'y sont donc pas les mêmes que ceux qui unissent les membres d'une institution majoritaire, une université ou une famille nucléaire blanche par exemple. La parole d'un professeur célèbre n'aura pas le même poids que celle d'un jeune homme précarisé en cas d'accusation de violence. Dans certaines situations, notamment si le collectif qui porte le processus ne peut pas s'appuyer sur des personnes qui disposent de suffisamment de pouvoir social pour l'appuyer, l'autodéfense peut être une réponse plus protectrice que la mise en place d'un processus de responsabilisation. Pour transposer les pratiques de la justice transformatrice dans d'autres contextes que ceux où elle est née, une analyse approfondie des loyautés, des valeurs et des relations de pouvoir nous semble donc importante – car il s'agit les transformer, et non de les reproduire. Qui décide de ce qui est juste ? Et à qui profitent ces décisions ? Voilà les questions qui nous semblent importantes pour un point de vue féministe sur la justice.

Vers une transformation de la justice

La justice transformatrice est un mouvement. Mouvement parce qu'elle s'inscrit pleinement dans les mouvements sociaux. Mouvement aussi parce que ses pratiques évoluent, s'affinent, se spécifient selon les situations et l'expérience que l'on en tire. En ce sens, les paradoxes que nous avons soulevés travaillent le mouvement de

la justice transformatrice en lame de fond. L'enjeu nous semble moins de les résoudre que de les assumer : façon de contribuer à la plasticité d'un mouvement qui voit dans le différend l'occasion de transformations.

Façon, également, de commencer à défaire notre dépendance au monopole de la violence légitime sur lequel reposent l'État et l'idée même de paix sociale. Contre l'ambition bien souvent pacificatrice de la justice pénale, contre la violence naturalisée qu'il est si difficile de dénoncer, contre la violence structurelle qui reproduit des inégalités systémiques, la justice transformatrice permet de laisser de la place à la conflictualité au sein même de la justice.

Ce double mouvement, d'institutionnalisation permanente de nouvelles pratiques et de destitution des structures de domination, nous avons commencé à le penser avec nos camarades d'études lors d'une année de recherche consacrée au concept d'institution mineure¹. Il nous semble être une des lignes qui alimentent les dynamiques révolutionnaires contemporaines.

¹ Voir le livre de l'école de philosophie à paraître à l'automne 2025 aux éditions Burn-aôut, *Savoir durer, pouvoir mourir*.

RESSOURCES

Il sera possible de retrouver en ligne l'ensemble des textes traduits dans ce recueil à partir de février 2026 sur le site suivant : abolitionnismepenale.noblogs.org

Livres en français sur la justice transformatrice et l'abolitionnisme

- Catherine Becker, *Pourquoi faudrait-il punir ? Pour l'abolition du système pénal*, Tahin Party, 2004.
- Serge Charbonneau et Catherine Rossi, *La médiation relationnelle. Rencontres de dialogue et justice réparatrice*, L'Harmattan, 2020.
- Creative Intervention, *Boîte à outils. Guide pratique pour mettre un terme à la violence interpersonnelle*, 2019, disponible en ligne sur le site Voix déterres.
- Gwenola Ricordeau (dir.), Nils Christie, Louk Hulsman et Ruth Morris, *Crimes & peines. Penser l'abolitionnisme pénal*, Grevis, 2021.
- Angela Davis, *Les goulags de la démocratie*, Au diable vauvert, 2006.
- Angela Davis, *La prison est-elle obsolète ?*, Au diable vauvert, 2014.
- Elsa Deck Marsault, *Faire justice. Moralisme progressiste et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes*, La Fabrique, 2023.
- Mariame Kaba, *En attendant qu'on se libère. Vers une justice sans police ni prison*, Hors d'atteinte, 2023.

- Geoffroy de Lagasnerie, *Juger. L'État pénal face à la sociologie*, Fayard, 2016.
- Geoffroy de Lagasnerie, *Par-delà le principe de répression. Dix leçons sur l'abolitionnisme pénal*, Fayard, 2025.
- Thelma Lauren et John D. Alamer, *Nous faire justice. Reader sur le viol et les ripostes extra-pénales*, Burn-août, 2022.
- Collectif Matsuda, *Abolir la police. Échos des États-Unis*, niet! éditions, 2021.
- Erica Meiners, Beth Riche, Angela Davis et Gina Dent, *Abolition. Féminisme. Aujourd'hui*, Daronnes, 2025.
- Gwenola Ricordeau, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Lux, 2019.
- Gwenola Ricordeau (dir.), *1312 raisons d'abolir la police*, Lux, 2023.
- Gwenola Ricordeau, Joël Charbit et Shaïn Morisse, *Brique par brique, mur par mur. Une histoire de l'abolitionnisme pénal*, Lux, 2024.
- Sarah Schulman, *Le conflit n'est pas une agression. Rhétorique de la souffrance, responsabilité collective et devoir de réparation*, éditions B42, 2021.

Articles, brochures et ressources en ligne, en français

Ces ressources sont toutes disponibles gratuitement en ligne sur différents sites. Lorsque les textes existent également dans une revue papier, nous l'avons précisé. Il ne s'agit que d'une sélection qui a nourri notre réflexion.

- Avery Alder, *Si vous pensez qu'ils doivent mourir, dites-le franchement*, Canada, 2020.
- Anonyme, *Ce qu'on fait de la justice en milieu anti-autoritaire. Pistes et réflexions*, France, 2004.

- Anonyme, *Les espaces safe nous font violence ?*, France, 2011.
- Anonyme, *Accounting for ourselves : sortir de l'impasse autour des agressions et des abus dans les milieux anarchistes*, États-Unis, 2013.
- Anonyme, *Premiers pas sur une corde raide*, Québec, 2014.
- Bagarre, *Ceci n'est pas un call-out*, France, 2023.
- Angustia Celeste, *Safety is an illusion. Réflexions sur l'accountability*, États-Unis, 2012.
- Kai Cheng Thom, *Quatre raisons pour lesquelles la culture du call-out marginalise les femmes trans (et nous cause à tous-tes du tort)*, États-Unis, 2016.
- Collectif, «Justice transformatrice», revue *Multitudes*, majeure 88, France, 2022.
- Collectif, *Paranormal tabou*, France, 2012.
- Collectif (Mathias, Maïc, Kira, Flo et Gaël), *Féminisme du ressenti. Le féminisme au pays des bisounours : violence du ressenti, ressenti de la violence*, France, 2012.
- Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, *À propos de l'usage du mot victime*, Québec, 2018.
- Collectif Interstellar, *Protocole de gestion des VSS de l'Interstellar*, France, 2025.
- Croute, *Nous sommes touTEs des survivantEs, nous sommes touTEs des agresseurSEs*, France, 2015.
- Croute, *Que faire quand quelqu'unE te dit que tu as dépassé ses limites, l'as misE mal à l'aise ou...*, France, 2016.
- Maya Dukmasova, «Tout le monde peut se passer de la police. Organisations communautaires pour abolir la police à Chicago », *Jef Klak*, France, 2017.
- Les Enrageuses, *Lavomatic : lave ton linge en public*, France, 2009.
- Karlene Faith, *La résistance à la pénalité : un impératif féministe*, Canada, 2002.
- Folle Alliée, *En dehors du foyer, les saferspaces ?*, Québec, 2011.

- Folle Alliée, *Justice transformatrice : la justice de qui et de quoi ?*, Québec, 2015.
- Jack Halberstam, « Tu me fais violence ! », *Vacarme*, France, 2015.
- Céline Héquet, *Quelques enjambées sur la corde raide : pour une justice réellement transformatrice*, Québec, 2014.
- Hoder, *Chroniques du bord de l'amer*, France, 2012.
- Tada Hozumi, *Calling-to. Une proposition de protocole alternatif pour les communautés militantes*, Canada, 2021.
- Laurence Ingenito et Geneviève Pagé, « Entre justice pour les victimes et transformation des communautés : des alternatives à la police qui épuisent les féministes », *Mouvements*, vol. 4, n° 92, 2017, p. 61-75.
- Leïla, *Quelle culture féministe voulons-nous ? Pour un nouveau code féministe*, France, 2020.
- Marie-Christine Lemieux-Couture, *Il faut qu'on parle de silence*, Québec, 2014.
- Juliette Léonard, *Justice transformatrice et violences de genre*, CVFE, Belgique, 2022.
- Quinnae Moongazer, *À propos de la toxicité et des abus en milieu militant sur internet*, États-Unis, 2014.
- Cha Prieur, *Penser les lieux queers : entre domination, violence et bienveillance*, France, 2015.
- Regard noir, *Introduction aux safer spaces*, France, 2014.
- Tempête Mixeur, *Nos potes violeurs*, France, 2022.
- Kai Cheng Thom, *Comment aider un-e ami-e qui a eu des comportements abusifs par le passé (et qui a changé depuis)*, Canada, 2020.
- *Le Village*, numéros 1 à 6, États-Unis, 2020-2022.
- Ubuntu et Marc, *Soutenir un-e survivant-e d'agression sexuelle*, France, 2010.
- Jackie Wang, *Contre l'innocence*, États-Unis, 2012.

Sites

Ces différents sites Internet proposent des ressources et parfois des accompagnements pour les situations de violences sexuelles ou intrafamiliales.

- Site du livre *Abolir la police* : abolirlapolice.org
- Site du CRIAVS, centre de ressources pour auteurs de violences sexuelles : criavs.fr
- Site du collectif Fracas : collectif-fracas.com
- Site du collectif Matrisses : matrisses.bruxxel.org
- Centre de ressources THESEAS : theseas.reseaudoc.org/index.php
- Site de l'association La Valise : associationlavalise.fr

Films

- Bonnie Dickie, *Hollow Water*, documentaire, 2000.
- Jeanne Herry, *Je verrai toujours vos visages*, film, 2023.
- Guillaume Massart, *La liberté*, documentaire, 2017.

Références en anglais

La plupart de ces livres et articles sont disponibles gratuitement en ligne. Cette liste est très loin d'être exhaustive : elle ajoute quelques références aux ouvrages dont nous avons traduit des extraits dans le recueil.

- Bench Ansfield et Timothy Colman, *Confronting Sexual Assault. Transformative Justice on the Ground in Philadelphia*, Tikkun, 2012.
- Melanie Brazzel, « We keep us safe : lessons from the transformative justice movement », *ROAR magazine*, 2021.
- adrienne maree brown, *We Will Not Cancel Us and Other Dreams of Transformative Justice*, AK Press, 2020.

- Ching-In Chen, Jai Dulani et Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha (éd.), *The Revolution Starts at Home. Confronting Intimate Violence within Activist Communities*, South End Press, 2011.
- Creative Interventions, *Workbook. Practical Tools to Stop Interpersonal Violence*, AK Press, 2022.
- Ejeris Dixon et Leah Lakshmi Piepzna-Samarasinha (éd.), *Beyond Survival. Strategies and Stories from the Transformative Justice Movement*, AK Press, 2020.
- DYSOPHIA 5, *What About the Rapist ? Anarchist Approaches to Crime and Justice*, 2020.
- Generation Five, *Toward Transformative Justice. A Liberatory Approach to Child Sexual Abuse and Other Forms of Intimate and Community Violence*, 2007.
- Christina Hanhardt, *Safe Space. Neighborhood History and the Politics of Violence*, Duke University Press, 2013.
- INCITE! Women of Color Against Violence, *The Revolution Will Not Be Funded. Beyond the Non-Profit Industrial Complex*, South End Press, 2007.
- M. Kaba et S. Hassan, *Fumbling Towards Repair. A Workbook for Community Accountability Facilitators*, Project NIA, 2019.
- Esteban Lance Kelly et Jenna Peters-Golden (Philly Stands Up), *Portrait of Praxis. An Anatomy of Accountability*.
- Mimi Kim, « Moving beyond critique. Creative interventions and reconstructions of community accountability », *Social Justice*, vol. 37, n° 4, 2011.
- Victoria Law, « Protection without police : North American community responses to violence in the 1970s and today », *Upping the Anti*, vol. 12, 2017
- Mia Mingus (BATJC), *Pods and Pod Mapping Worksheet*, 2016.
- Mia Mingus, *Transformative Justice. A Brief Description*, 2019.
- Ruth Morris, *Stories of Transformative Justice*, 2000.

- Ana Clarissa Rojas Durazo, « In our hands. Community accountability as pedagogical strategy », *Social Justice*, 2010.
- Ngọc Loan Trần, *Calling IN. A Less Disposable Way of Holding Each Other Accountable*, 2013.

Sites en anglais sur la justice transformatrice

- Bay Area Transformative Justice Collective, site de ressources avec une boîte à outils sur la justice transformatrice
- Communityaccountability.wordpress.com, site de ressources sur la responsabilisation communautaire
- Creative Intervention, site de justice transformatrice
- Critical Resistance, site abolitionniste anticarcéral
- TransformHarm, site de ressources sur l'abolitionnisme et la justice transformatrice

GÉNÉRIQUE DE FIN

Les textes rassemblés dans ce recueil ont été traduits par Adèle, Sylvain, Victor, Giu, Alcor, Charlotte, Luce et Lythe. Pour certain-es sans expérience de traduction préalable, toustes se sont investi-es dans ce travail par désir de contribuer, depuis des expériences et des rapports différents à la justice, à la diffusion de la justice transformatrice en France. Chacun-e a œuvré à ces traductions en plus de ses activités habituelles, bénévolement ou légèrement indemnisé-e. Nous nous sommes rencontrés-es à travers la fréquentation de réseaux associatifs et militants, unis par un horizon commun de partage du pouvoir et des richesses. Ces réseaux rassemblent des personnes majoritairement blanches, majoritairement cisgenres, ayant souvent accumulé un certain capital culturel et plus ou moins de capital économique. Parmi elles, ce travail a attiré principalement des femmes et rassemblé des personnes aux orientations sexuelles diverses. Le travail individuel et collectif fourni par ces huit personnes a rendu ce livre possible : à elleux, un grand merci !

Nous tenons également à remercier Cassandre, dont le travail et l'énergie ont notamment contribué à lancer ce projet, Lisa pour ses retours précieux et sa confiance, Thyl pour avoir nourri ce travail par d'intenses discussions, Benjamin et Antoine pour leurs conseils et bonnes idées de traduction, Sirius et Lythe pour leurs relectures minutieuses et impliquées, Pierre pour la punchline du titre, Camille pour ses avis et conseils, Camille et Çingı pour leurs retours sur notre texte final, et toute l'équipe de l'école de philosophie pour le cadre de travail auquel iels participent dans nos vies. Nous témoignons aussi d'une immense gratitude à toutes les personnes qui ont mis en jeu leur propre histoire lors de discussions ou de relectures concernant ce livre.

Ce projet a également été rendu possible par la générosité des auteurices des textes originaux : toutes les personnes ou les collectifs nous ont cédé gratuitement les droits de traduction, ravies que leurs pensées se diffusent. Nous remercions aussi spécifiquement Erica Meiners pour ses conseils et l'envoi de plusieurs livres papier où nous avons trouvé de précieuses ressources. Un grand merci aussi aux contributeurices françaises, Alexane, Léoh, Casper, Sasha et le « groupe des huit », qui ont travaillé bénévolement ou légèrement indemnisé-es, chacun-e avec beaucoup de générosité.

Quant à nous qui avons choisi, retravaillé et présenté ces textes, notre intérêt pour la justice transformatrice vient d'expériences vécues en collectifs – d'un désir politiquement intéressé de transformer ce qui demande à l'être, pour y faire grandir ce que nous y avons appris. Nous sommes deux femmes cisgenres blanches nées dans les années 1990. C'est à travers notre engagement commun dans les luttes sociales que nous nous sommes rencontrées, alors que nous faisons des études de philosophie. Depuis une dizaine d'années, nous participons à une école de philosophie autogérée en Tarn-et-Garonne. Nous avons commencé à arpenter sérieusement les textes de justice transformatrice en 2021 au sein d'un de ses groupes d'étude, puis nous avons ressenti l'envie de les partager plus largement. Un voyage aux États-Unis dans les milieux abolitionnistes a permis à l'une de nous de rencontrer quelques-uns des collectifs et des textes présentés ici. Après quatre années de travail entrecoupées de nombreuses péripéties, ce projet a pris la forme du livre que vous avez entre les mains. Nos sujets de recherche actuels portent pour l'une sur l'auto-organisation, pour l'autre sur la distinction entre une violence libératrice et une violence oppressive.

TABLE DES MATIÈRES

- 5 **AVANT-PROPOS**
- 13 **INTRODUCTION**
- 31 **LES MOTS DE LA JUSTICE TRANSFORMATRICE**
-
- 39 QU'EST-CE QUE LA JUSTICE TRANSFORMATRICE?**
- 41 **NE NOUS PROTÉGEZ PAS, ON S'EN OCCUPE**
Melanie Brazzell
- 51 **LA JUSTICE TRANSFORMATRICE N'EST PAS UNE MÉDIATION**
Creative Interventions
- 55 **UNE APPROCHE ÉMANCIPATRICE DE LA VIOLENCE**
Generation Five
- 59 **LES PRATIQUES DONT NOUS AVONS BESOIN**
Mariame Kaba
-
- 71 RÉCITS DE VIOLENCES ET DE PRISES EN CHARGE**
- 73 **L'ISOLEMENT NE PEUT PAS GUÉRIR L'ISOLEMENT**
Blythe Barnow
- 81 **QUAND DES HOMMES S'ATTAQUENT À LA DOMINATION MASCULINE**
The Challenging Male Supremacy Project
- 91 **PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE**
Groupe des huit

- 107 AGIR COLLECTIVEMENT**
- 109 COMMUNIQUÉ SUR LES VIOLENCES DE GENRE
ET LE COMPLEXE CARCÉRO-INDUSTRIEL**
Incite ! et Critical Resistance
- 119 SOUTENIR ET RESPONSABILISER :
L'ALLIANCE DE DEUX COLLECTIFS HISTORIQUES**
Philly's Pissed et Philly Stands Up
- 139 L'INTERSTELLAR, UN COLLECTIF ANGEVIN
CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**
Interstellar
- 151 INTERLUDE. DIX LEÇONS**
Creative Interventions
- 155 BOÎTE À OUTILS**
- 157 LES PRINCIPES DE LA RESPONSABILISATION**
Communities Against Rape and Abuse
- 171 QUESTIONS À SE POSER FACE À UNE AGRESSION SEXUELLE**
Philly Stands Up
- 175 SUGGESTIONS POUR FORMER ET FAIRE DURER UN COLLECTIF**
Generation Five
- 179 SOUTIEN AUX VICTIMES**
Creative Interventions
- 183 SUR L'IMPLICATION DE L'AUTEUR DE VIOLENCE**
Creative Interventions
- 185 SUR LA PARTICIPATION DES SURVIVANT·ES**
Creative Interventions
- 187 LA RESPONSABILISATION DES AUTEURS DE VIOLENCE**
Creative Interventions

- 189 **DISTINGUER PUNITION ET CONSÉQUENCES**
Mariame Kaba et Shira Hassan
- 193 **CARTOGRAPHIER NOS ALLIÉ·ES ET NOS OBSTACLES**
Creative Interventions
- 197 **SOUTENIR LES VICTIMES ET ACCOMPAGNER LES AUTEURS**
- 199 **À L'ÉCOUTE DE CELLES QUI SAVENT**
Alexane Guérin
- 211 **METTRE EN RÉCIT LE POUVOIR ET L'IMPUISSANCE DES HOMMES**
Tod Augusta Scott
- 223 **PROLONGEMENTS CRITIQUES**
- 225 **APPRENDRE À NE PAS RÉUSSIR**
Bench Ashfield et Jenna Peters-Golden
- 231 **CROIRE LES VICTIMES?**
Communities Against Rape and Abuse
- 235 **COMMENT LA PUNITION REVIENT PAR LA FENÊTRE**
Generation Five
- 237 **LA THÉIÈRE BRISÉE**
Anonyme
- 245 **PARADOXES TRANSFORMATEURS**
Camille Soffer et Coline Zuber
- 271 **RESSOURCES**
- 279 **GÉNÉRIQUE DE FIN**

ÉGALEMENT AU PASSAGER CLANDESTIN

Myriam Bahaffou, *Éropolitique*, 2025.

Jean-Jacques Gandini, *Le procès papon*, 2025.

Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire*, 2025.

Carol J. Adams, *La politique sexuelle de la viande*, 2025.

Armelle Mabon, *Le massacre de Thiaroye*, 2024.

Vincent Gerber, *L'imaginaire au pouvoir*, 2024.

Aline Nippert, *Hydrogène mania*, 2024.

Fabien Ginisty, *Blablacar et son monde*, 2024.

Matthias Rollot, *Décoloniser l'architecture*, 2024.

Fabrice Riceputi, *Le Pen et la torture*, 2024.

François Jarrige & Héléne Tordjman (coord.), *Décroissances*, 2023.

Selim Derkaoui, *Rendre les coups*, 2023.

Laurène Levy, *Mes trompes, mon choix!*, 2023.

Jean-Baptiste Barra & Timothée Engasser, *Antigraffitiisme*, 2023.

Myriam Bahaffou, *Des paillettes sur le compost*, 2022.

Nicolas Bérard, *Ce monde connecté qu'on nous impose*, 2022.

Camille Bruneau & Christine Vanden Daelen, *Nos vies valent plus que leurs crédits*, 2022.

Aymeric Elluin & Sébastien Fontenelle, *Ventes d'armes, une honte française*, 2021.

Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens*, 2021.

Selim Derkaoui & Nicolas Framont, *La guerre des mots*, 2020.

Guillaume Faburel, *Pour en finir avec les grandes villes*, 2020.

Nicolas Bérard, *5G mon amour*, 2020.

Collectif comm'un, *Habiter en lutte*, 2019.

Ce livre a été imprimé en France par les imprimeries Corlet sur un papier certifié PEFC provenant de forêts gérées de façon durable et sous le label Imprim'Vert, qui garantit des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de l'imprimerie. Nos publications sont diffusées par Harmonia Mundi, diffuseur et distributeur indépendant situé à Arles. Le passager clandestin est une Scop (Société coopérative et participative) qui réunit trois éditrices. Ce livre est le résultat de leur travail organisé de manière collaborative, horizontale et joyeuse entre l'Ardèche, le Morbihan et le 18^e arrondissement parisien.



IMPRIMÉ EN FRANCE

Dépôt légal : 4^e trimestre 2025

Achévé d'imprimer en juillet 2025

sur les presses de l'imprimerie Corlet en Normandie.

Numéro d'impression :

ISBN : 978-2-36935-656-1